

« LES ACTES DE LA DESCO »

**Apprendre
et enseigner
la guerre d'Algérie
et le Maghreb
contemporain**



©CRDP de l'académie de Versailles, 2002

Sous la direction de Dominique Borne,
Jean-Louis Nembrini et Jean-Pierre Rioux

actes de l'université d'été
organisée du 29 au 31 octobre 2001
à l'Institut du Monde Arabe

Programme national de pilotage
Inspection générale de l'éducation nationale
Direction de l'Enseignement scolaire
Bureau de la formation continue des enseignants

Ministère de l'Education nationale
CRDP de l'académie de Versailles

Ouverture des travaux	3
Jack Lang	
Comprendre et faire comprendre	8
Jean-Pierre Rioux	
Géographie et géopolitique du Maghreb aujourd'hui	13
Armand Frémont	
Repères sur l'historiographie algérienne de la guerre	16
Benjamin Stora	
Entendre et enseigner l'expérience du combattant français de la guerre d'Algérie	21
Jean-Charles Jauffret	
Retour sur la décolonisation de la Tunisie et du Maroc	34
Daniel Rivet	
Justice et torture à Alger en 1957 : apports et limites d'un document	44
Raphaëlle Branche	
Sylvie Thénault	
L'Algérie d'une guerre à l'autre	57
Benjamin Stora	
L'islam au Maghreb aujourd'hui	66
Rémy Leveau	
Langue arabe et connaissance du Maghreb	70
Rachida Dumas	
Bruno Levallois	
L'actualité démographique du Maghreb	74
Kamel Kateb	
Zahia Ouadah-Bedidi	
La mémoire et l'histoire	99
Table ronde animée par Henry Rousso	
Ateliers	113
Entendre la guerre d'Algérie : interview, récits et témoignages	113
Femmes en guerre d'Algérie et dans le Maghreb contemporain	114
Langue arabe et connaissance du Maghreb contemporain	115
Les manuels scolaires.....	117
Guerre d'Algérie et Maghreb contemporain dans les réformes du collège et du lycée	119
Le 17 Octobre 1961	120
Le refus d'en parler : recherche d'identité chez les élèves et délégitimation des enseignants.....	121
Apprendre et enseigner l'immigration algérienne	122
Clôture des travaux	123
Jean-Louis Nembrini	

Ouverture des travaux

Jack Lang
ministre de l'Éducation nationale

J'ai tenu à venir vous dire personnellement toute l'importance que j'accorde à cette université d'été. Ce qui m'a incité à demander sa mise en place, c'est d'abord la réactivation très polémique et très médiatisée de la mémoire, ou plutôt des mémoires antagonistes, de la guerre d'Algérie. Cette réactivation s'est fixée sur deux points douloureux : la répression de la manifestation organisée à Paris par le Front de libération nationale (FLN), le 17 octobre 1961, et l'emploi de la torture par des militaires français lors de ce conflit. Le problème de la torture a resurgi en force sur la place publique avec le témoignage de Louissette Ighilahriz et les aveux du général Aussaresses. Les médias ont donné un grand retentissement à ce retour sur le devant de la scène de pratiques qui avaient déjà été clairement dénoncées à l'époque du conflit, notamment par Henri Alleg, et qui ont été reconnues par le général Massu. Il ne s'agit donc pas de révélations mais de confirmations.

On peut néanmoins se demander, dans la mesure où tout cela était connu, pourquoi la résonance de ces récentes déclarations a été aussi forte. Pierre Vidal-Naquet, qui fut parmi les premiers à stigmatiser ces dérives, a avancé une première explication intéressante d'un tel retentissement : le procès de Maurice Papon a été celui d'un fonctionnaire zélé de Vichy qui s'est fait à ce titre le complice de la « solution finale », mais il a été aussi l'occasion d'évoquer la répression brutale de la manifestation du 17 octobre 1961 dont il fut responsable en tant que préfet de police. Maurice Papon cristalliserait ainsi sur sa personne les deux grandes brûlures de l'histoire contemporaine française : Vichy et l'Algérie. Il est de fait que ces deux épisodes historiques participent du « passé qui ne passe pas », pour reprendre l'expression appliquée par Henry Rousso à Vichy. Ils ont été certes, pendant un temps, comme des « cadavres dans le placard » de notre histoire, mais on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on les y ait oubliés, tant ils font l'objet de travaux historiques et de débats. Le danger serait même que la dimension médiatique n'en vienne à gêner la recherche historique.

Une seconde explication de cette résurgence de la guerre d'Algérie peut tenir à un phénomène classique de génération, les enfants demandant aux parents ce qu'ils ont fait (ou pas fait) pendant cette période. Enfin, il faut prendre en compte le fait que les événements qui ensanglantent l'Algérie depuis plusieurs années la placent sous les feux de l'actualité et conduisent à s'interroger sans doute sur son avenir mais également sur son passé.

Des mémoires antagonistes

Expliquer cette résonance ne suffit pas. Il faut aussi se demander pourquoi elle a pris une telle dimension polémique. Pour le comprendre, il faut considérer qu'il n'existe pas, dans notre pays, de mémoire consensuelle sur la guerre d'Algérie. Dès l'issue de la guerre, des mémoires antagonistes se sont affrontées. D'abord, celle des Français de métropole qui se sont peu à peu désolidarisés de leurs compatriotes d'Algérie et ont appuyé la politique du général de Gaulle ouvrant la voie à l'indépendance. Ensuite, celle de la majorité des Pieds-noirs pour lesquels cette politique fut une trahison et qui ont vécu cette indépendance comme une injustice (ce qui ne doit pas faire oublier que certains d'entre eux sont souvent tombés sous les coups de l'OAS car ils avaient accepté l'idée d'une Algérie indépendante dans laquelle musulmans et Pieds-noirs auraient fraternellement coexisté). Puis, celle des Harkis qui ont pu se réfugier en France et ainsi échapper aux massacres dont furent victimes ceux qui sont restés. Enfin, celle des Algériens qui ont afflué en quête d'emploi et sont venus grossir les rangs de ceux déjà présents en France. N'oublions pas non plus la mémoire des soldats de cette guerre longtemps « sans nom », mémoire souvent elle-même contradictoire et déchirée.

J'ai pu personnellement mesurer l'ampleur de ces conflits de mémoire à travers un abondant courrier qui m'a été adressé en tant que ministre de l'Éducation nationale. Les lettres reçues montrent que beaucoup pensent à tort que la guerre d'Algérie n'est pas étudiée dans les classes. Certains s'indignent, également à tort, que la pratique de la torture ou la répression du 17 octobre 1961 n'y soient pas évoquées alors que pour d'autres, au contraire, les massacres de Pieds-noirs, d'Algériens et de harkis perpétrés par le FLN y seraient systématiquement occultés. Outre le problème de l'affrontement conflictuel des mémoires des différents groupes, se pose donc celui d'une mauvaise information qu'il convient de combler en ce qui concerne la place faite à la guerre d'Algérie dans l'enseignement de l'histoire. On ne peut laisser dire qu'elle serait toujours victime d'une occultation. Plusieurs raisons permettent d'invalider une telle assertion.

Des historiens travaillent et publient depuis longtemps sur ce sujet. Un formidable travail d'investigation, ouvert par d'éminents spécialistes tels Charles-Robert Ageron, est poursuivi au sein de l'école historique française. Je tiens à rendre un hommage à la qualité de leurs travaux. Je l'adresse, pour eux tous, aux universitaires présents à cette université d'été. Ils ont su travailler avec sérieux, mus par le seul souci de la vérité historique et sans tabou, comme l'atteste notamment la thèse récente de Raphaëlle Branche consacrée à « l'armée et la torture en Algérie ».

Les programmes d'enseignement

L'étude de la guerre d'Algérie est prévue dans les programmes d'enseignement aussi bien au collège (en classe de troisième) qu'au lycée (en classe de terminale), sans oublier le lycée professionnel (en classe de seconde professionnelle et de terminale baccalauréat professionnel). Cette présence dans les programmes n'est pas chose nouvelle (en terminale, par exemple, elle est acquise depuis bientôt vingt ans et en troisième depuis une trentaine d'année). La guerre d'Algérie peut être abordée à partir de deux entrées : « la décolonisation » et « la France depuis 1945 ». Cette question a fait en outre l'objet de nombreux sujets d'examen depuis près d'une vingtaine d'années tant au niveau du baccalauréat qu'à celui du brevet.

Conformément aux programmes, la guerre d'Algérie figure aussi, nommément, dans les manuels d'histoire en usage dans les classes. Contrairement à ce qui a pu être dit et écrit par certains médias, la pratique de la torture par des militaires français et la répression du 17 octobre 1961 ne sont pas systématiquement occultés dans ces manuels. J'ai pu moi-même vérifier qu'elles sont évoquées sans ambiguïté dans un grand nombre d'entre eux, aussi bien dans le corps du texte qu'au travers de documents, et ceci depuis une vingtaine d'années.

Cela étant, tout est-il pour le mieux dans le meilleur des mondes et l'Éducation nationale, forte de ce qu'elle fait, peut-elle ignorer le besoin de mémoire, cette « gigantesque envie de vérité » comme l'a dit Pierre Vidal-Naquet, qui se manifeste actuellement au sujet de la guerre d'Algérie ? C'est précisément parce que je pense qu'elle doit y répondre avec sérénité, sans se laisser entraîner par une mode mémorielle, que j'ai tenu à faire organiser cette université d'été. Il ne s'agit pas de s'engager dans une vague de commémorations ponctuelles et sujettes à polémiques, ni de subir le débat avec passivité. Il ne s'agit pas non plus de se contenter de mettre en évidence le dynamisme de la recherche historique sur la guerre d'Algérie ou de constater la réalité d'un enseignement scolaire sur cette question.

Il m'est apparu plus positif d'impulser une réflexion en profondeur sur les modalités de cette recherche et de cet enseignement dans un cadre scientifique incontestable. Une telle réflexion ne doit donc pas seulement permettre de dresser un état des lieux dont il n'y a pas de raison de rougir, mais dont on ne saurait se contenter. Elle doit ouvrir la voie à une amélioration de ce qui est. Il s'agit au contraire de s'appuyer sur ce qui existe, en en décelant les forces mais aussi les faiblesses, en mettant en évidence les difficultés, pour continuer à avancer en aidant les professeurs. De cette façon, l'Éducation nationale montre qu'elle est à l'écoute des débats de son époque sans en être à la remorque. De cette façon aussi, elle contribuera au regard de notre République sur son passé, tout son passé. Ainsi que l'a déclaré Lionel Jospin aux députés en novembre 2000 : « une démocratie est d'abord comptable du rapport à ses propres valeurs d'actes qui ont été commis par de hauts responsables », affirmant sa préférence pour une « recherche de la vérité passant par un travail

scientifique et historique ». Cette université d'été s'inscrit tout à fait dans une telle perspective et présente en outre l'intérêt de mettre en rapport la recherche historique et l'enseignement scolaire.

La mémoire et l'histoire

Encourager la recherche historique sur la guerre d'Algérie et améliorer son enseignement dans le cadre scolaire, c'est aussi la meilleure façon d'aider à la réconciliation des mémoires antagonistes évoquées plus haut. Je n'ai guère le temps de me lancer dans de longues considérations sur ce qui distingue l'histoire, qui est une procédure de vérité, de la mémoire, par nature affective, sélective, faillible et plurielle, même si les témoignages constituent à l'évidence des ressources essentielles pour l'historien. Ce qui oppose mémoire et histoire n'empêche pas en effet le dialogue et la relation dialectique entre ces deux formes d'évocation du passé. En l'occurrence, une construction de l'histoire de la guerre d'Algérie qui n'ignore pas la coexistence de mémoires antagonistes peut contribuer à la réconciliation de ces mémoires. Comme l'a dit Paul Ricoeur, lors d'une conférence à la Sorbonne le 13 juin 2000 : « à l'histoire revient le pouvoir d'élargir le regard dans l'espace et dans le temps, la force de la critique dans l'ordre du témoignage, de l'explication et de la compréhension, et, plus que tout, l'exercice de l'équité à l'égard des revendications concurrentes des mémoires blessées et parfois aveugles au malheur des autres. »

Les défenseurs des mémoires antagonistes attendent des historiens un appui pour servir de caution scientifique à leurs revendications. Or le rôle de l'historien n'est pas de donner raison à l'une ou l'autre des mémoires partisans et sélectives dont l'affrontement prolonge celui des antagonismes d'autrefois ; il n'est pas de choisir entre des discours qui se contredisent. Le discours historique ne se confond pas avec la mémoire particulière d'un groupe. Il se construit en confrontant sans exclusive les témoignages et les documents. L'historien doit s'attacher à l'objectivité des faits et à l'équité des jugements. Il lui appartient de dénoncer le procédé qui consiste à juger des actes semblables en utilisant « deux poids et deux mesures », avec indulgence ou avec sévérité suivant qu'il s'agit de son camp ou du camp opposé, ce qui revient à autoriser l'emploi de « tous les moyens » à ceux dont on estime qu'ils ont raison et à dénoncer la méthode chez ceux auxquels on donne tort.

Comment aider les historiens à travailler dans la sérénité ? On le peut d'abord en leur facilitant l'accès aux archives. Cela pose le problème des délais de communication des documents. Dans ce domaine encore, il faut en finir avec une idée fautive : celle d'une fermeture hermétique et systématique des archives concernant la guerre d'Algérie. Beaucoup sont déjà communicables et des dérogations sont accordées pour certains dossiers qui, dans le cadre de la loi actuelle sur les archives publiques, ne pourraient normalement pas être consultés. Plusieurs thèses remarquables ont pu être menées à bien de la sorte. Ainsi, Raphaëlle Branche a-t-elle eu accès, pour son travail sur la torture, non seulement aux archives de l'armée consultables au terme du délai normal de trente ans, mais encore à des dossiers qui ne l'étaient pas, grâce à des dérogations accordées par le ministère de la Défense. Le gouvernement est soucieux d'ouvrir davantage les archives pour aider les historiens à accomplir au mieux leur travail scientifique. Comme il l'a fait pour les archives concernant la seconde guerre mondiale, il a le souci de faciliter l'accès à celles de la guerre d'Algérie et d'une façon générale de proposer un raccourcissement général des délais d'accès aux archives publiques.

L'ouverture des archives est un élément essentiel. Mais, il y en a d'autres à prendre en considération, qui impliquent directement le monde universitaire. Ainsi, la multiplication de programmes de recherche et la mobilisation des équipes scientifiques que j'appelle de mes vœux et qui doivent être encouragées. De telles initiatives auront d'autant plus d'intérêt qu'elles associeront le plus possible des historiens algériens car il s'agit d'une histoire commune, ne l'oublions pas. Un travail en commun d'historiens des deux rives de la Méditerranée avec une volonté de procéder ensemble à un examen de ce passé partagé avec esprit critique est le seul moyen de rechercher la vérité historique et d'ouvrir à une véritable réconciliation franco-algérienne.

Enseigner le Maghreb contemporain

Il faut réfléchir - c'est l'objet même de cette université d'été - aux modalités de l'apprentissage et de l'enseignement de la guerre d'Algérie dans notre institution scolaire. Elle doit amener à s'interroger sur la formation des enseignants, compte tenu des acquis de la recherche. Si cela s'avérait nécessaire, il faudrait envisager rapidement le développement de programmes de formation continue permettant de faire face à d'éventuelles carences. La présente université d'été n'est qu'une première étape qui doit être prolongée. Elle peut être l'occasion de faire le point sur les besoins de formation auxquels il conviendrait de répondre.

Elle doit aussi se consacrer à l'étude des réalités de cet enseignement dans les classes. Le témoignage des professeurs sur leurs pratiques en la matière sera précieux. Il faut qu'ils disent ce qu'ils font concrètement, ce dont ils sont satisfaits, ce dont ils le sont moins, les difficultés auxquelles ils sont parfois confrontés, notamment devant certaines réactions d'élèves. Le témoignage des membres des corps d'inspection sera tout aussi précieux car ils ont pu observer ces pratiques dans de nombreuses classes. Il y a là un gisement d'expériences et d'observations qui pourront alimenter une réflexion en profondeur sur le fonctionnement de cet enseignement et la façon dont on pourrait si nécessaire l'améliorer.

Ces considérations ne valent pas seulement pour l'apprentissage et l'enseignement de la guerre d'Algérie mais aussi pour ceux du Maghreb contemporain, également au programme de cette université d'été. Cet élargissement au Maghreb est une heureuse initiative. Pour reprendre une expression employée par Marc Côte, l'ensemble du Maghreb constitue « un fragment de notre propre histoire », une histoire qui ne se limite pas à un affrontement. Il est important que les Français aient une bonne connaissance du Maghreb. Les trois pays qui le constituent ont avec le nôtre des liens forts qui tiennent non seulement à l'histoire, mais aussi à la géographie, aux flux migratoires et à la culture. Il faut considérer ces liens dans toute leur contemporanéité. Ils ne se limitent pas à l'histoire de la colonisation et de la décolonisation. La Méditerranée, qui baigne les rives de l'Europe et celles du Maghreb et qui fut le berceau de leurs cultures, doit être envisagée comme un trait d'union et non comme une barrière. Le Maghreb s'inscrit dans un système géographique qui le rapproche de l'Europe. Chacun des trois pays qui le composent entretient beaucoup plus de rapports avec l'Europe, et d'abord avec la France, qu'avec ses voisins. Le Maghreb est partie prenante du partenariat euro-méditerranéen, né à la conférence de Barcelone en 1995 et qui vise à constituer une grande zone de libre échange et un vaste espace de paix, de stabilité et de coopération. L'importance de l'immigration en provenance du Maghreb a tissé avec l'Europe, en particulier avec la France, des liens humains essentiels et précieux. Le Maghreb constitue non seulement « un fragment de notre propre histoire » mais aussi « un fragment de notre humanité et de notre culture ».

Les programmes scolaires prennent déjà en compte la nécessité d'une bonne connaissance des trois pays du Maghreb. Le protectorat français au Maroc et en Tunisie est évoqué, au même titre que la colonisation de l'Algérie, dans le cadre de l'étude générale de la colonisation, aussi bien au collège (en quatrième et en troisième) qu'au lycée (en première). La marche vers l'indépendance des trois pays du Maghreb est présentée en troisième et en terminale. L'étude géographique du Maghreb est faite en cinquième et ses liens avec la France et l'Europe sont évoqués en troisième et en première. Par ailleurs, il faut préciser que la présentation de l'islam, en cinquième et en seconde, est une occasion d'évoquer les civilisations du Maghreb en les situant dans le cadre de cette Méditerranée berceau commun de nos cultures. N'oublions pas enfin la valeur particulière que nous attachons à l'enseignement de la langue arabe en France, auquel une place significative a été faite dans cette université d'été.

Mais on ne peut pas, là encore, se contenter de dire que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes et que notre enseignement assure une parfaite connaissance du Maghreb contemporain. Tout est-il fait pour promouvoir une telle connaissance ? Pourrait-on faire mieux ? Et comment ? Cette université d'été va être l'occasion de se pencher sur ces questions et d'ouvrir des pistes de réflexion avec toujours le souci d'améliorer ce qui existe.

Connaître les langues et les cultures

Hubert Védrine et moi-même avons confié en janvier dernier à l'Inspecteur général Georges Morin une mission de remise en perspective de notre coopération éducative et culturelle avec le Maghreb. Dans le rapport d'étape qu'il nous a remis en mars dernier, Georges Morin insiste avec force sur la nécessité de mieux travailler, chez nous, à une meilleure connaissance des langues et des cultures du Maghreb. Il préconise un certain nombre de mesures qui sont en parfaite harmonie avec les objectifs de cette université d'été, et je sais que vos travaux vont lui permettre d'enrichir et de préciser les mesures pratiques qui feront bientôt l'objet de son rapport définitif.

Je voudrais enfin vous dire que, réfléchissant à cette nécessaire réappropriation de notre histoire commune, je n'ai pu détacher ma pensée d'un événement tragique qui a particulièrement affecté, en mars 1962, l'ensemble du corps enseignant de France et d'Algérie : l'assassinat à Alger, par un commando de l'Organisation de l'armée secrète (OAS), de six inspecteurs des Centres socioéducatifs. Parmi eux, se trouvaient deux figures emblématiques : Mouloud Feraoun et Max Marchand. Le premier, instituteur de Kabylie, demeure l'un des plus grands écrivains algériens. Le second fut ce visionnaire qui introduisit dans les années 1950, et pour la première fois dans les écoles de l'Algérie coloniale, des manuels d'histoire racontant, parallèlement, l'histoire de la France – qui avait toujours été enseignée – et l'histoire de l'Algérie – qui avait toujours été officiellement occultée – malgré l'engagement personnel de nombreux instituteurs. Pour honorer ces hommes de progrès et de fraternité, j'ai décidé de donner à l'une des salles de mon ministère le nom de « Salle Max Marchand - Mouloud Feraoun ».

Je vous ai exposé les raisons qui m'ont conduit à demander la tenue de cette université d'été. Je vous ai dit toute l'importance que je lui accordais et tout ce que j'en attendais. Son organisation a nécessité un travail de préparation dont j'ai pu apprécier l'importance et la qualité et qui, d'ores et déjà, est une garantie de réussite. Je tiens tout particulièrement à remercier l'Inspection générale de l'éducation nationale d'histoire et géographie qui a conçu un programme à la fois très cohérent et très ouvert, de haut niveau scientifique, et qui a su trouver les intervenants les plus qualifiés. Je remercie également les responsables de la direction de l'Enseignement scolaire qui ont aidé à son organisation dans le cadre du « plan national de pilotage ». Je remercie bien sûr aussi tous les universitaires qui apportent leurs compétences scientifiques essentielles à la réussite de ces Journées ainsi que les responsables associatifs qui y sont présents. Je remercie, enfin, tous les participants à l'université d'été et leur adresse mes chaleureux encouragements. Je ne doute pas que, grâce à vous tous, ces journées seront des plus fécondes.

Comprendre et faire comprendre

Jean-Pierre Rioux
Inspecteur général de l'Éducation nationale

Cette université d'été a été organisée par l'Inspection générale de l'Éducation nationale, avec l'aide de la direction de l'Enseignement scolaire, à la demande directe de Jack Lang. Dans ses attendus comme par sa conception, elle est assez originale pour être qualifiée de « première ». À ma connaissance, en effet, aucune manifestation de ce genre n'a jamais relié aussi délibérément la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain, l'histoire et la géographie, les tragédies et tendances lourdes d'hier et d'aujourd'hui qui sont toutes à forts prolongements civiques et donc éducatifs. Sans doute, il y aura bientôt dix ans, la Ligue de l'enseignement et l'Institut du monde arabe nous avaient-ils offert, sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, les 13 et 14 mars 1992, un intense moment-anniversaire de confrontations entre des acteurs, des témoins, des historiens, des personnalités politiques et des gens de médias venus des deux rives de la Méditerranée. Une enquête auprès des jeunes avait même été diligentée à cette occasion.

Ces débats et cette enquête ont donné lieu à cinq publications, la même année, sous les titres « Mémoire et enseignement de la guerre d'Algérie » puis « La guerre d'Algérie dans l'enseignement en France et en Algérie ». Mais il s'agissait alors « d'évoquer, au-delà des faits historiques, en France comme en Algérie, le sursaut éthique face aux atteintes aux valeurs démocratiques et aux droits de l'homme ». Notre propos d'aujourd'hui est autrement plus large, même si son objectif final n'est pas si éloigné, il va de soi, de celui de 1992. Il relève d'autres contextes. Nous allons, de fait, tenter de donner force à une initiative dont l'originalité tient dans ce et qui combine si tragiquement aujourd'hui guerre d'Algérie et Maghreb contemporain.

L'actualité mêlée

Cette liaison nous a certes été imposée par une actualité très rude. Mais elle est bien à l'origine du souci ministériel, si légitime et si hautement exprimé, d'avoir à dire la position et surtout la proposition et la détermination de l'Éducation nationale face au temps présent. Dès lors, une de nos premières tâches est de dire, pour délimiter le champ opératoire, ce qu'est cette actualité du Maghreb, qui a saisi des classes et des établissements avec une force particulière depuis le milieu de l'année 2000, qui assaille et tourmente nombre de nos élèves. Et de mettre au clair, aussi bien, l'usage pédagogique et civique que nous en faisons.

Notre tâche liminaire doit être d'apprendre aux jeunes qui nous sont confiés à démêler actualité *vraie* et actualité *intéressée*. C'est sous ce deuxième qualificatif qu'il faut en effet ranger tout ce qui relève de l'effet médiatique et d'un contexte politique et culturel donné, qui l'un comme l'autre ont conduit à ne plus retenir ou à provoquer la révélation par les médias, toutes affaires cessantes, du témoignage d'une torturée algérienne, des mémoires d'un officier supérieur français tortionnaire et exécuteur sommaire, du sursaut d'indignation d'un exécuteur des basses œuvres de l'armée algérienne d'aujourd'hui, de la protestation morale d'un juge tunisien ou des secrets d'un vieil assassinat politique au Maroc.

Cette actualité est de presse, d'édition, de télévision ou de web, avec tous relais utiles et toutes simplifications et rebondissements intéressés pour mieux frapper ce qu'on nomme indistinctement « l'opinion » et ce qu'un institut de sondages est toujours prêt à embarquer en urgence et sans discussion dans le « débat » ainsi ouvert. Sa force de persuasion est unilatérale et strictement proportionnée à la force de pénétration du média lanceur. Son écho est d'abord mesurable par les effets de rattrapage et de surenchère des médias concurrents qui n'ont pas été à l'origine directe du « coup », mais qui n'entendent pas déserrer le terrain en ne « reprenant » pas l'information. Ainsi, se

tisse une « actualité » artificielle, de concurrence intra-médiatique et le plus souvent redondante, qui ne fait qu'effleurer la surface du social.

Pourtant, une information utile à la compréhension est toujours présente dans ce tintamarre, originelle, irréductible à cette redondance, toujours parcellaire et jamais désintéressée. C'est elle, et elle seule, qu'il faut aider les élèves à saisir à la source, sans se laisser abuser par son seul sillage : travail patient, ingrat mais si nécessaire, qui fait de la classe non pas une banale chambre d'enregistrement mais un lieu de hiérarchisation et d'argumentation. En ce domaine, depuis juin 2000, avec la visite en France du président Bouteflika et le témoignage de Louise Ighilahriz, nous avons eu souvent à dire l'emprise du vrai et du raisonné sur le souvenir, sur le débat biaisé, le cynisme explicite ou la bonne conscience en écharpe. Nous avons à extraire de ce fatras l'aveu qui compte : ainsi, le général Massu a fait, dans une simple interview au *Monde* du 23 novembre 2000, des déclarations historiquement sans doute aussi importantes que le livre du général Aussaresses. Nous avons à lire vraiment l'information qui fait progresser la connaissance, à saisir l'éclair de lucidité qui aidera peut-être à dénouer l'embarras de mémoire médiatisé.

Au contraire, l'actualité « légitime », si l'on peut dire, est, elle, d'information et d'investigation plus que de révélation provoquée et provocante. Elle sort des profondeurs des sociétés et atteste en continu du prix du sang et des larmes. C'est donc tout autre chose qu'un « scoop » et elle mérite par conséquent un tout autre traitement pédagogique, car elle relève en fait davantage de cette indispensable éducation à l'information que nous voulons donner aux élèves. La couverture médiatique de l'actuelle « guerre invisible » en Algérie, pour reprendre la formule de Benjamin Stora, est à cet égard un terrible cas de figure. En effet, privé d'images originelles librement montrées, et d'abord à la télévision, l'événement algérien se fait plus sphinx que jamais et, je cite, « l'invisibilité provoque l'incapacité de donner un sens au monde dans lequel se développe cette guerre ». Cela contraint l'historien ou le géographe, et donc le professeur, à chercher humblement des sources plus traditionnelles qui, elles, ne laissent guère de trace médiatique ou immédiatement médiatisée. Le travail en classe, du même coup, devient lui aussi plus humble. Il est fait d'investigation tâtonnante, de documentation difficile et de recoupement parfois aléatoire plus analytique qu'argumentatif, plus critique que constructif parfois, plus décevant sans doute à première vue, car il prend trop les élèves à revers de leur culture de l'image omniprésente pour ne pas entraîner chez certains d'entre eux, au choix, dénégation, mutisme ou désintérêt.

À nous d'entendre, et de mieux faire entendre, désormais, celles et ceux parmi nous qui ont su dénouer, avec les élèves qui leur sont confiés, la contradiction toujours lovée dans cette actualité double, superficielle et profonde à la fois, aussi tonitruante qu'insaisissable, brute et médiatisée, mais toujours lestée d'humanité authentique, révélée par saccades comme des flux artériels, mais qui coule pourtant à flots continus des veines ouvertes des peuples : d'une actualité si humaine et pourtant incapable de mettre à jour des hommes concrets en situation. Les enseignants qui consentiront à partir de cette actualité polymorphe en classe seront assurés, je crois, de naviguer plus droit vers l'argumentation claire et la connaissance sûre.

Consentir aux faits

Ces préalables et précautions méthodiques sur les diverses actualités étant pris, il reste à faire du mieux possible en classe notre métier. C'est-à-dire faire imperturbablement de l'histoire et de la géographie, pour tenter de donner du sens à ce déballage et à cet étalage de la part maghrébine du monde contemporain dans le bruit et la fureur de laquelle nos élèves grandissent ou pataugent, quand ils ne les ignorent pas totalement ou – c'est plus grave – répugnent à la connaître.

Sur ce point, soyons clairs et, surtout, refusons tout masochisme. Les politiques, les journalistes, les juges, les témoins, les acteurs et les groupes de pression antagonistes auxquels les médias donnent la parole unilatéralement, ont toujours tout intérêt à s'autoproclamer seuls détenteurs du vrai, à négliger ou dénier le rôle des enseignants au nom de la mémoire, de leur mémoire ; d'afficher la seule authenticité qui vaut à leurs yeux, celle du vécu d'hier et du présent éternel ; de faire bloc autour de leurs révélations pour tenter de leur donner une épaisseur sociale en projetant d'imposer en vrac un

« devoir de mémoire » qui généralisait pour toutes les générations et tous les cas de figure la responsabilité, la culpabilité et la repentance, devenues toutes les trois gratuites, laïques et obligatoires. Quitte aussi à suggérer qu'en classe l'histoire et la géographie devraient être instrumentalisées, privatisées, moins « officielles », pour mieux servir la bonne cause mémorielle et s'inscrire plus intimement dans le champ clos de la culpabilité sans fin, de l'éternel retour et du repentir de circonstance, tout cela pour prendre les élèves à témoin, au bout du compte, et les enrôler sous couleur de les éduquer.

Aucun enseignant ne peut ni ne doit participer de cette entreprise. Car cette logique de culture de *masse* (au sens originel du terme : une culture diffusée par les *mass-media*) n'est pas celle de l'école, qui soutient, au contraire, que la culture est une construction, une argumentation et un apprentissage. C'est un travail générique de connaissance, de reconnaissance et de transmission donnant une vision raisonnée d'une réalité du monde qui, elle, n'est jamais innée mais toujours acquise, qu'on révèle au prix d'un effort pour apprendre à mieux reconnaître la vérité plausible sous la fausse évidence claironnée.

Je disais, en 1992, aux rencontres que je signalais tout à l'heure, qu'il fallait apprendre à tout instant à « consentir aux faits » et que dans cette tâche d'apprentissage patient et de construction en continu, l'Éducation nationale n'avait jamais manqué, grâce d'abord à ses maîtres. Je me cite, pardonnez-moi : « ce n'est pas du côté du système éducatif français qu'il faut chercher la source des occultations et des partis pris si souvent observés en ce pays dans l'évocation du drame algérien. Dire cela n'est pas sombrer dans l'illusion ou l'autosatisfaction. Au contraire. C'est dire à temps et à bon escient que les chercheurs et les enseignants n'ont pas attendu pour exprimer hautement la seule ambition éducative qui vaille : connaître toujours mieux pour mieux faire connaître au plus grand nombre. » Je souhaite ardemment que nous puissions reprendre aujourd'hui mot pour mot ce constat, y compris pour tout ce qui touche au Maghreb d'aujourd'hui, et conclure qu'en classe, le vrai prime encore, et toujours, sur le souvenir.

Un sentiment d'absence

Certains diront : vous faites erreur. Ce *satisfecit* ici accordé à l'école par un de ses hauts fonctionnaires est heureusement dénoncé par les bons apôtres de presse, les experts-comptables des sujets de baccalauréat et de brevet, les analystes soupçonneux des ambiguïtés chroniques des manuels, les professionnels associés du lamento sur les programmes et, il va de soi, par les anciens combattants déconfits, les pétitionnaires unilatéraux, les experts pressés et quelques manipulateurs d'opinion. À tous ceux-là, des enseignants répondent déjà, avec leurs expériences, conduites dans des conditions souvent difficiles mais sans qu'aucun ait jugé nécessaire de crier systématiquement haro sur le baudet. Nous devons certes discuter de la part exacte qu'on peut consacrer à la réflexion en classe sur les sujets qui nous occupent, à leur faisabilité en termes de programmes, de rythmes scolaires et de vie d'établissement. Mais, il est inacceptable d'entendre dire si cavalièrement que rien n'est fait à l'école ou que tout ce qui y est fait, depuis tant d'années, a été, et reste, biaisé ou dévoyé par définition.

Je le dis très tranquillement. Nous n'avons pas à nous justifier sans cesse de tout ce que nous faisons à propos de la guerre d'Algérie et du Maghreb contemporain, avec les moyens du bord mais sans avoir jamais perdu la ligne d'horizon, notre ligne d'horizon éducatif : apprendre, connaître et faire apprendre du mieux que nous pouvons. Les inventeurs de « scoop », les héros réactivés, les assassins sous transfusion médiatique n'ont de leçons à donner à personne, et surtout ni aux enseignants ni aux nouvelles générations. Je maintiens que ce sont les sociétés tout entières et non pas les systèmes éducatifs, en France comme au Maghreb, qui sont les premières responsables de l'étrange et permanent sentiment d'absence dont les médias et les porteurs de pancartes se repaissent. Ce que Benjamin Stora résumait déjà ainsi, en 1992, sur le mode interrogatif, au colloque déjà cité : « pourquoi existe-t-il cette sensation permanente d'absence d'écrits et d'images sur la guerre d'Algérie ? Pourquoi cet incontestable goût de *la première fois* à chaque fois que paraît une émission, un livre, un événement autour de la guerre d'Algérie ? Pourquoi les secrets qui circulent continuent toujours d'être ensevelis ? En d'autres termes, pourquoi les Français aiment-ils se mettre en scène amnésiques sur la guerre d'Algérie alors qu'ils en savent beaucoup ? ». Pourquoi, en effet, laisser

croire plus longtemps que le temps du silence aurait été infini alors que tant est dit, débattu et appris, à l'école et hors de l'école ?

On ne s'étonnera donc pas, je l'espère, de voir figurer en fin de programme de cette rencontre la question des rapports entre histoire et mémoire, qui est peut-être celle qui a convaincu d'abord certains d'entre vous de venir participer à ces travaux. C'est un choix, critiquable peut-être, mais tout à fait délibéré. Car nous pensons que le catalogue des mémoires et de leur enjeux doit suivre et non pas précéder la connaissance des faits et l'ébauche d'un argumentaire. L'honneur de l'histoire et de la géographie reste de ne pas raisonner par procuration, par prétérition ou sur ordre mémoriel. Car la classe et l'établissement sont des lieux de connaissance et non pas de reconnaissance, de vérité et non pas d'identité, de savoirs et non pas d'injonctions. Et, par conséquent, une université d'été inaugurée par la mémoire aurait eu toute chance de ne guère déboucher ni sur de l'histoire, ni sur de la géographie, ni sur de l'éducation civique. Or, nos élèves ont besoin de savoirs disciplinaires, à tous les sens de l'adjectif. Nous leur devons d'abord et peut-être même exclusivement ces savoirs-là pour contribuer à les éduquer.

Le camp du savoir

Nous voici donc cantonnés dans le camp du savoir. Cette volonté explique la présence parmi nous de tant d'universitaires qui nous font l'honneur de venir dire ici les résultats de leurs plus récentes recherches, en explicitant au passage leurs hypothèses de travail et même leurs interrogations socratiques. La connaissance des uns et des autres sont en effet, à l'évidence et quel que soit le sujet abordé, le préalable et l'ossature à toute entreprise d'enseignement, que celle-ci soit strictement accrochée au traitement des programmes, aux débats argumentés, aux travaux personnels Jack Lang a déjà abordé la question, l'intérêt qu'il y aurait à fixer aussi la recherche, l'information et la discussion sur deux points encore pleins d'une semi-obscurité conflictuelle qui entretient tant d'assauts de mémoires.

Construire le savoir

Il s'agit d'abord de la question des archives publiques françaises, plus largement ouvertes que certains ne le disent, et sur lesquelles tous les chercheurs de bon sens admettent qu'hormis le verrouillage inacceptable de celles de la préfecture de police, le vrai problème est d'abord le manque de main-d'œuvre à vraie vocation historique capable de manipuler les cartons à disposition. Ensuite, il me semble qu'il ne serait pas inutile aux enseignants d'avoir à disposition un argumentaire plus élaboré sur la paix manquée qui suivit cette guerre, sur la non-application de la plupart des accords d'Évian, sur l'été 1962 et ses conséquences : à savoir, sur la méconnaissance par les négociateurs français de l'exacte nature du FLN, les derniers soubresauts de l'OAS, le drame des harkis et des autres supplétifs ou auxiliaires, l'exode des Européens d'Algérie, la mise en place d'un système algérien militaropopuliste, l'amnistie d'État en France, bref sur tout ce qui a contribué, l'espace d'un été, à bloquer et à faire dégénérer une situation dont, après tout, l'issue négociée était approuvée par de très réelles majorités des deux côtés de la Méditerranée.

Ce serait entrer déjà, par la porte du drame algérien, dans cette connaissance plus géopolitique et plus culturelle du Maghreb d'aujourd'hui qui fait parfois défaut, me semble-t-il. Ce n'est donc pas un hasard si le premier exposé porte sur ce sujet, si Armand Frémont a été convié à le faire, au titre d'éminent géographe mais sans oublier aussi tout ce que la publication, naguère, de son témoignage de combattant a apporté à l'histoire. Il s'agit pour nous tous de raisonner en étant convaincus de la singularité irréductible de ce sous-ensemble à l'heure de sa lutte, sous le choc de la mondialisation, entre la modernisation par l'économie de marché et la tradition renforcée et jalouse.

Ce Maghreb-là est très loin d'être tout entier contenu dans l'habituelle géographie affective de son vieux rapport à la France à travers les immigrations, les échanges économiques et les liens culturels. Il nous faut mieux comprendre et mieux enseigner son inscription si originale dans le rapport Nord-Sud à travers le partenariat euro-méditerranéen ; sa vocation occidentale assumée par ce tiers berbère de sa

population qui résiste à l'islamisation ; son tropisme littoral qui le jette à la mère Méditerranée et enkyste les marges frontalières du sud saharien ; sa démographie si originale qui explique pour partie sa violence sociale ouverte ou latente ; sa culture propre dont les sources auraient pourtant pu le rattacher exclusivement au Machrek ; sa structuration comparée du pouvoir d'État enfin, qui l'écartèle et le fragmente, aujourd'hui, entre transition monarcho-démocratique au Maroc, implosion sanglante en Algérie et autoritarisme contesté en Tunisie.

Nous n'épuiserons pas l'examen de tant de questions si complexes. Mais, nous avons souhaité qu'elles soient vigoureusement posées, en termes de géographie d'aujourd'hui, dans un souci de mise en perspective, d'actualisation et de renouvellement de nos enseignements. Pour mieux nous contraindre à sortir du face-à-face plus franco-français que franco-algérien et *a fortiori* franco-maghrébin dans lequel les assauts de mémoire prétendent nous cantonner en oubliant systématiquement l'Autre, sur l'autre rive.

Le fil de la connaissance

En partant ainsi d'un Maghreb contemporain beaucoup plus intrinsèque et révélé à travers des savoirs plus neufs, ne craignez pas que nous oublions ce qui fut à l'origine de la décision ministérielle d'organiser cette rencontre : dire la réponse et la pratique de l'école républicaine au milieu et au vif des révélations et des débats en cours. Tout au contraire, nous avons souhaité boucler la boucle, élargir le propos sans le relativiser, tirer le fil par le bon bout : celui de la connaissance. Car la tâche des enseignants pris dans le jeu, aujourd'hui si revanchard et si parcellaire, des mémoires et des révélations est tout à fait claire. Il faut dire, et faire admettre, que mieux connaître, grandit. Connaître n'est ni un choix ni un luxe mais un devoir d'intelligence de ce monde dont nous avons la charge, toutes générations confondues. Les meilleurs témoins et les plus valeureux acteurs ont convenu depuis longtemps que toute vraie transmission passait d'abord par l'intelligence et la connaissance. Comme l'a dit, vers la fin de sa vie, Primo Levi : « Je pense que l'essentiel est de comprendre et de faire comprendre. » Voilà bien la formule, décisive en matière d'éducation, qui doit ouvrir et orner nos travaux.

Géographie et géopolitique du Maghreb aujourd'hui

Armand Frémont

ancien recteur, président du groupe d'experts chargé de la rédaction des programmes d'histoire et de géographie

Pour reprendre une formule de Jean-Pierre Rioux, il n'est pas facile de « faire imperturbablement de l'histoire et de la géographie autour du Maghreb », sur lequel des événements personnels de ma vie s'entremêlent à une volonté scientifique depuis quarante ans. Je vis donc toutes les contradictions qu'il a soulevées. Toutefois, je vais tâcher de sortir de la contradiction pour me limiter aux caractères géographiques et, dans un premier temps, donner quelques éléments de référence sur les trente dernières années.

Dans les années 1960 et 1970, la population du Maghreb compte un peu moins de 25 millions d'habitants. Malgré sa croissance galopante, cela représente une petite moitié de la population française de l'époque. Aujourd'hui, la population du Maghreb, avec 70 millions de personnes, dépasse largement celle de la France métropolitaine et des territoires d'Outre-mer. Cette population est à la hauteur, et même au-dessus, des plus grands États de l'Union européenne.

Il est beaucoup plus difficile de porter de manière aussi lapidaire un regard sur l'évolution économique. Néanmoins, on peut noter que le produit intérieur brut (PIB), ou le produit national brut (PNB), a progressé dans les trois pays, par tête d'habitant, ce qui marque un développement certain, assez continu pour le Maroc et la Tunisie et de façon plus chaotique pour l'Algérie. Mais l'écart entre ces résultats et ceux des pays de l'Union européenne a explosé, selon un multiplicateur de 1 à 3. Ces quelques éléments doivent fournir un cadre à la réflexion.

Il m'a été demandé de situer le Maghreb contemporain dans une géopolitique mondiale et européenne. J'ai choisi d'appliquer une méthode qui sied bien au Maghreb. Car, comme presque tout État, il est une île, cernée par le Sahara et la Méditerranée. Il est toujours intéressant de voir les relations de l'île avec les points cardinaux dès lors que l'on en fait de grands symboles à qui l'on donne un sens, tout en réfléchissant à ce que serait le Maghreb sans ces points cardinaux.

De mon point de vue, le Maghreb, jusqu'à récemment, était le pays d'une certaine paysannerie et d'un certain pastoralisme, d'une société très attachée à sa terre, animée par un réseau large de villes plus ou moins étrangères à ladite paysannerie. Cette réalité a été bousculée à tel point qu'elle est autre dans la société contemporaine. Le Maghreb des fellahs, que j'ai connu, est aujourd'hui le Maghreb de leurs fils et petits-fils. Par rapport à la guerre d'Algérie, ceci n'est pas neutre. Pour ma part, j'ai toujours pensé que c'étaient les fellahs qui avaient gagné sur le terrain la guerre d'Algérie. Ce n'est qu'ensuite qu'il s'est passé beaucoup d'autres choses, dans une histoire qui leur a échappé.

Les points cardinaux du Maghreb contemporain

On peut situer le Maghreb contemporain, entre quatre points cardinaux qui sont autant de tentations.

• *Le sud*

Le Maghreb est un pays d'Afrique. Les Européens que nous sommes, et les Français en particulier, avons tendance à l'oublier trop facilement. Il y a, pour les pays du Maghreb, une tentation d'être de grands États africains. Ils le sont par la superficie et par leurs relations avec les États du Sahel, également islamisés. En outre, le leadership sur le tiers-monde africain que le président Boumediène avait essayé de marquer au nom de l'Algérie, d'une part, la « marche verte » des Marocains et l'ouverture sur le Sahara occidental, d'autre part, attestent de cet ancrage africain de l'île Maghreb.

Sur ce continent africain, très malmené au cours des dernières décennies, les États du Maghreb font figure de privilégiés. Nous avons là une inversion des rapports. Le médiocre PNB par habitant aux yeux des Européens devient un des plus élevés du continent africain. En termes de population, alors que le continent africain explose mais reste à faible densité, le Maghreb méditerranéen est une région fortement peuplée, à forte densité de population. Sans pour autant parler de *leadership*, il ne faut pas oublier cet ancrage africain du Maghreb, longtemps appelé d'ailleurs « Afrique du Nord ».

• *L'est, l'orient*

Le deuxième point cardinal est la tentation de l'islam, la force de l'islam maghrébin et des mouvements islamistes au Maghreb. Je n'insisterai pas car je ne suis pas spécialiste de ces questions.

Toutefois, d'abord, le Maghreb est terre d'islam depuis des siècles, et d'un islam dilué et ancré fortement sur l'ensemble de la population, mais une population paysanne. Pour autant, des hauts lieux de l'islam maghrébin (Kairouan, Constantine, Rabat) sont aussi des hauts lieux de l'islam tout court. Ensuite, le Maghreb est une terre d'islam sans minorités, alors que le Machrek est marqué par l'imbrication de populations multiples et d'un islam aux multiples sous-groupes. Sans pour autant être monolithique, maintenant que les minorités juives ont complètement disparu, c'est un islam sans minorité et, je suis tenté de dire, sans fanatisme, ce qui est troublant par rapport aux événements contemporains.

• *L'occident*

Ce troisième point cardinal est la grande tentation : celle de l'Occident et du développement. L'islam maghrébin est tourné vers le développement occidental. De nombreux éléments d'explication sont disponibles dans l'abondante littérature. Les économistes et les géographes français y ont largement contribué. Cette tendance peut s'analyser par l'entrée inégale du Maghreb dans la mondialisation.

On assiste au passage au développement d'une certaine démocratie mais qui n'a jamais marché du même pas dans les trois pays et n'a jamais vraiment été alignée sur la démocratie d'un pays européen. Si les trois régimes montrent des éléments démocratiques, aucun d'entre eux n'est une totale démocratie à l'occidentale

L'école constitue une énorme vague de fond du Maghreb contemporain. Mais, là encore, les inégalités persistent, entre les trois pays, entre filles et garçons, dans l'importance de l'arabisation, dans le souci de d'apporter la qualité ou la quantité. L'école reste un élément très important du Maghreb contemporain qui interroge les gouvernements.

La démographie est au début d'une nouvelle phase. Les taux de mortalité de la population en bas âge sont devenus faibles. En outre, si les taux de fécondité ont baissé (autour de 2,5 ou 3), ils parviennent à dégager une population jeune et contribuent à un fort accroissement de la population. Sur ce point, la Tunisie est la plus avancée dans la transition démographique.

Il faut ensuite noter la participation à l'industrialisation et, dans une moindre mesure à celle des services, au grand mouvement de développement économique. L'Algérie s'est lancée un pari industriel plutôt avancé, suivant un modèle fondé sur celui des années 1970. Au Maroc et en Tunisie, les industries textiles et de la confection, ainsi que le tourisme sont les principales activités économiques. Cette modalité de développement est éloignée de celle des années 1970 fondée sur l'exploitation de produits pétroliers. L'agriculture traditionnelle s'oriente vers une agriculture de marché (marché intérieur pour l'Algérie, marché d'exportation pour la Tunisie et le Maroc).

À propos de ces modalités et du mouvement économique et social, on ne peut s'empêcher de souligner que ce développement s'accompagne d'une présence marquée du chômage et de la pauvreté. Ainsi, le Maroc compte cinq millions de pauvres et la Tunisie enregistre un taux de chômage de 14 %. Le taux de chômage en Algérie et au Maroc est de l'ordre de 30 % à 40 % si on retient les modes de calcul européens. Aussi, dans cette tentation du Maghreb vers l'Occident, il faut envisager, d'un côté, le dynamisme de l'entreprise textile et du tourisme par exemple, de l'autre, une vingtaine de millions de pauvres.

- ***Le nord***

La dernière orientation tient à la relation avec l'Europe et la « tentation » de l'Europe. Celle-ci est manifeste dans l'histoire. Le Maroc a été officiellement candidat à l'entrée dans l'Union européenne. En outre, la Tunisie et le Maroc sont des États associés à l'Union européenne. Cette tendance a trouvé une traduction dans le processus de Barcelone, du nom de la conférence entre les États de l'Union européenne et les États de la Méditerranée orientale et méridionale, qui a engagé un processus de rapprochement poursuivi avec les accords AEA (Accord euroméditerranéen d'association), avec le Maroc et la Tunisie. La prochaine étape est l'ouverture d'une sorte de zone de libre-échange entre ces pays et l'Union européenne. Ce processus se manifeste également par l'octroi de subventions et de facilités de la part de l'Union européenne.

C'est un des grands axes de la politique et de la politique économique de la France que de développer l'association avec les pays du Maghreb, en symétrie voire en concurrence, de l'ouverture de l'Europe vers l'Est, intéressante pour la France, mais sans doute plus pour l'Allemagne.

Quand la géographie rejoint l'histoire

Le Maghreb contemporain n'est plus seulement une « affaire » française, alors qu'il l'a été pendant pratiquement tout le XX^{ème} siècle. Toute l'Union européenne s'intéresse et en particulier l'Espagne et l'Italie, en tant que voisins immédiats. Il existe une différence fondamentale et institutionnelle entre les accords de coopération passés avec les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), destinés à rentrer dans l'Union européenne, et ceux passés avec les pays du Maghreb, qui sont des accords de proximité et de libre-échange mais n'ont pas de perspective d'entrée dans l'Union européenne. En outre, le Maghreb se situe sur une des grandes frontières Nord-Sud qui divisent le monde.

En approfondissant les chiffres d'évolution de la population ou les chiffres du développement économique et du PNB (1 500 \$ à 2 000 \$ par habitant pour le Maghreb contre 14 000 \$ pour l'Espagne et 24 000 \$ pour la France), apparaissent de grands vecteurs de migration, qui ne concernent plus seulement la France même si cette dernière a été la terre d'accueil la plus importante. Cette frontière, qui est comparable à la frontière mexico-américaine, ne date pas d'aujourd'hui. C'est en ce sens que la géographie rejoint l'histoire. Nous aimerions tant que cette question se règle dans la paix et non dans la violence et par la guerre !

Repères sur l'historiographie algérienne de la guerre

Benjamin Stora

Professeur d'histoire du Maghreb contemporain à l'Institut national de langues et de civilisations orientales

Puisque nous traversons la Méditerranée, nous ne parlerons pas de « guerre d'Algérie », mais de « guerre d'indépendance », de « révolution algérienne », ou de « guerre de libération ». Nous sommes dans un autre univers et un autre imaginaire national. Le terme de « guerre d'Algérie » ne figure donc pas dans le titre des ouvrages que je vais citer, ni dans les travaux de recherche ou les manuels scolaires algériens. Ce terme est franco-français. La terminologie utilisée en Algérie aujourd'hui renvoie presque exclusivement à la lutte nationaliste pour le recouvrement d'un territoire considéré comme perdu par la présence coloniale française instaurée à partir de 1830.

Les années 1960 : l'histoire idéologique

Dans l'Algérie d'après l'indépendance, l'urgence n'est pas à la production d'un savoir académique ou de récits d'histoire. La séquence 1954-1962 sert essentiellement à légitimer l'État indépendant qui vient d'être constitué et la nation qui se forme en se faisant reconnaître politiquement au plan international. La guerre, en tant que « révolution algérienne », vise essentiellement à glorifier le combat nationaliste. On trouve donc très peu d'ouvrages historiques à cette époque, marquée de surcroît par une forte idéologie tiers-mondiste. Le maître à penser sur l'écriture de l'histoire est alors Mohammed Cherif Salhi qui écrit un ouvrage de référence, *Décoloniser l'histoire*, publié en Algérie en 1965. C'est une virulente critique et une dénonciation de la « science coloniale ». L'auteur recommande une écriture de l'histoire algérienne sur la base de l'histoire orale, les récits oraux construisant selon lui la seule histoire « authentique » de la résistance à la France coloniale.

La même année, paraît en France chez Maspero et en Algérie, *Algérie. Nation et société* de Mostefa Lacheraf qui rassemble un certain nombre d'articles et de documents publiés dans les années 1950 dans les revues *Esprit*, *Les Cahiers internationaux* ou *Présence africaine*. Dès les premières pages, Mostefa Lacheraf se désigne comme appartenant à une nation dont le système colonial a voulu nier l'existence. Il entend accéder à l'objectivité par le biais de l'engagement. Ses études sur le patriotisme rural ou l'avenir de la culture algérienne ouvrent, dès la fin de la guerre, des perspectives et des réflexions. Son chapitre huit révèle en outre « quelques aspects méconnus de la révolution algérienne », notamment une analyse sur la façon dont le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) a combattu pour se faire reconnaître par la France.

Les années 1970 : à la recherche des origines

Dès le milieu des années 1970 en Algérie, soit à peine dix ans après l'indépendance, sont publiés les premiers travaux historiques sur la révolution algérienne. Parmi les pionniers figure Mohammed Harbi qui a ouvert ce chantier d'investigation et de déconstruction de l'histoire officielle avec, en 1975, *Aux origines du FLN*, ouvrage décisif qui inaugure une autre conception de l'écriture nationaliste de l'histoire. Il y décrit d'abord une société caractérisée par le maintien de structures féodales et pré-capitalistes. Il évoque ensuite les forces politiques algériennes en présence, avec, au centre, la figure de Messali Hadj, à cette époque bannie de l'histoire officielle en Algérie. Il prend le contre-pied des récits unanimistes ou épiques et montre la crise profonde qui secouait le mouvement indépendantiste algérien à la veille de novembre 1954. L'ouvrage, publié en France aux éditions Bougeois, sera longtemps interdit en Algérie.

Cette séquence des années 1970 est marquée par un grand travail sur les origines de la guerre, œuvre de Mafhoud Kaddache. Sa monumentale *Histoire du nationalisme algérien* en deux volumes est publiée en Algérie en 1980, aux éditions de la SNED. Cette première étude du nationalisme indépendantiste moderne s'appuie sur une énorme documentation, en particulier les archives déposées à Aix-en-Provence. L'auteur met en évidence le rôle joué par le Parti du peuple algérien (le PPA impulsée par Messali) par rapport aux réformistes musulmans algériens, les Oulémas. L'ouvrage fait connaître l'intérieur de la société musulmane à la veille de l'insurrection contre la France. Ces deux volumes, jamais publiés en France, ont une importance considérable. En 1978, j'ai soutenu ma thèse sur Messali Hadj, pionnier de l'indépendantisme algérien, figure occultée de l'histoire officielle algérienne. En 1979, l'universitaire algérien Kamel Bouguessa a soutenu une thèse remarquable sur la première organisation indépendantiste algérienne, l'Étoile nord-africaine. Dès les années 1970, on le voit, s'est déjà affirmé un vrai travail d'élucidation des origines complexes de la guerre d'indépendance.

Les années 1980 : l'entrée dans la guerre

Au cours des années 1980, à travers une série de travaux académiques en Algérie, débute une séquence consacrée à la guerre elle-même, avec plusieurs ouvrages ou thèses publiés. Parmi ceux-ci citons la thèse de Slimane Chikh, *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes* (Office des presses universitaires, Alger, 1981), qui lance une réflexion sur le problème de la circulation de la violence dans la guerre elle-même et à l'intérieur du nationalisme algérien. Étayé par d'abondants matériaux historiques, ce travail n'est pas une histoire classique de la guerre d'indépendance. Son ambition est plutôt d'exposer les principes d'organisation de la nouvelle société politique algérienne engendrée par, et dans, une guerre de libération. L'auteur ne manque jamais de confronter discours et action réelle, de mentionner les conflits politiques pour la conquête de représentativité, les luttes d'intérêt qui sous-tendent le processus de construction nationale. L'indépendance algérienne, souligne-t-il, voit naître l'hégémonie d'une idéologie nationaliste révolutionnaire dont l'auteur montre les composantes populistes et modernistes.

La thèse de Mohammed Tegua, secrétaire d'un PC de wilaya (région) pendant la guerre, *L'Algérie en guerre* (OPU, Alger, 1984), a été publiée uniquement en Algérie et reste un travail remarquable sur les maquis de l'intérieur. La thèse de Zahir Idahiden sur *La presse et les indigènes en Algérie* n'a pas non plus été publiée en France. Enfin, citons le travail d'Ali Haroun sur la guerre d'Algérie en France, paru au Seuil en 1986, *La Septième Wilaya*, qui accorde une très grande place aux événements tragiques du 17 octobre 1961 à Paris. Pendant la guerre d'Algérie, le FLN a ouvert un second front en métropole. Contrôlant peu à peu les 300 000 Algériens de l'émigration, la septième wilaya a mis effectivement en place une organisation politico-militaire d'une réelle efficacité. Le livre décrit son administration parallèle et clandestine, insiste sur la séquence de 1958-1962, au moment où l'auteur était membre du Comité fédéral de la Fédération de France du FLN. Ali Haroun montre aussi bien comment elle a réussi à s'implanter, par les affrontements victorieux avec ses rivaux messalistes et malgré une répression française brutale. Ce travail a incontestablement fait « revenir » la communauté algérienne de France, qui n'avait pas le droit de cité dans le récit nationaliste algérien officiel.

Enfin, au cours des années 1980, il faut encore mentionner les travaux décisifs de Mohammed Harbi, sur la guerre d'indépendance à travers plusieurs ouvrages fondamentaux : *Les Archives de la révolution algérienne* (publiés à Paris aux éditions Jeune Afrique en 1981) qui rassemble 115 documents pour la plupart inédits et *Le 1^{er} Novembre - La guerre commence en Algérie*, édité par les éditions Complexe à Bruxelles. C'est surtout *Le FLN - Mirage et réalité* (Jeune Afrique, Paris, 1980) qui a retenu l'attention. L'auteur y annonce en effet dès les premières lignes que l'ouvrage se veut « une analyse des controverses et des conflits qui ont déchiré le nationalisme populaire entre 1946 et 1962 ». Le récit se déploie sur plusieurs registres. Mohammed Harbi prend le contre-pied de plusieurs chercheurs qui avaient insisté sur le caractère paysan du soulèvement algérien. Il montre au contraire le côté populiste et plébéien du mouvement nationaliste, décrit l'importance de l'immigration ouvrière, signale le phénomène berbère comme composante spécifique de la nation algérienne. Abordant la période de la guerre elle-même, il tente de montrer que « pendant toute cette période, les

crises, les changements fréquents de personnel politique n'ont été que des moments dans la formation d'une nouvelle force sociale, la bureaucratie ».

Au cours des années 1980 des acteurs algériens de premier plan commencent à livrer leurs témoignages. Parmi ces ouvrages, citons *Les Mémoires de Messali Hadj* préfacées par Ahmed Ben Bella (Jean-Claude Lattès, Paris, 1982), *Les Mémoires d'un combattant* de Hocine Aï t Ahmed (Sylvie Messinger, Paris, 1983) qui éclaire sur les conditions du passage à la lutte armée, et *Autopsie d'une guerre* de Ferhat Abbas, premier président du GPRA, ce républicain musulman qui a incarné les « occasions manquées » de la France en Algérie (Garnier, Paris, 1980). Dans cette vaste fresque peinte au soir de sa vie, il raconte la fraude électorale, l'entêtement des Européens à refuser l'émancipation des « indigènes », la genèse et les péripéties de la guerre d'indépendance, l'absence de cohésion de cette révolution. Homme de double culture, il aura vécu toute cette histoire comme un déchirement.

Enfin, en 1984 se tient à Alger un colloque international intitulé « Retentissement de la révolution algérienne » qui fut la première grande tentative d'ouverture à d'autres historiens, mais dont les actes n'ont pas été publiés en France. On trouve là des communications de Charles-Robert Ageron ou de René Gallissot, dont les travaux sont ainsi portés à la connaissance du public algérien. Parmi les contributions algériennes, il faut signaler celles de Kader Kalache sur les manifestations à Alger en décembre 1960, de Tayeb Chentouf sur le journal *Le Monde* pendant le conflit, de Fériel Fatès sur le magazine *Time* et de Djilali Sari sur l'impact de la guerre d'indépendance dans le continent africain.

Globalement, les années 1980 marquent un tournant de l'écriture même de l'histoire de la guerre d'indépendance et voient surgir des thèmes comme les luttes intestines entre nationalistes algériens, l'immigration en France ou la mise en place d'un système politique autoritaire en Algérie. Pourtant, des récits plus traditionnels continuent d'imprégner l'histoire officielle, enseignée et transmise par les manuels scolaires. Ainsi Aboul Kassem Saadallah dans *La Montée du nationalisme algérien* (ENAL, Alger, 1983), tient l'histoire algérienne pour une série d'insurrections permanentes contre la France coloniale. Il valorise l'action des Oulémas au détriment du courant de Messali Hadj et ses partisans.

Il convient de mentionner également, outre les historiens algériens qui ont travaillé sur cette période, les écrivains algériens. Car ils ont énormément écrit sur la guerre. Ceux-ci ont en effet indéniablement contribué par leurs écrits à la constitution d'un imaginaire, d'une connaissance et d'un savoir. Et les historiens auraient bien tort de se désintéresser de cette production littéraire, car elle est un outil particulièrement précieux pour pénétrer au cœur de la société algérienne et tenter d'en saisir les mythologies, les mentalités et les représentations. Citons notamment *Le Fleuve détourné* et *Tombeza* de Rachid Mimouni, parus en 1982 et 1984, qui sont des œuvres magnifiques sur la guerre d'Algérie. Il convient de mentionner également l'œuvre de fiction de Tahar Jahout, assassiné en 1993, dont il faut impérativement tenir compte.

Les années 1990 : les guerres au présent

Les années 1990 sont marquées par une accélération de la production de travaux algériens en relation avec la tragédie qui secoue l'Algérie. C'est aussi une nouvelle génération d'historiens algériens qui apparaît. Sur la question de la mythologie nationale, de la circulation des mémoires et de la fabrication de l'histoire officielle à travers les manuels scolaires, citons les historiens Daho Djerbal de l'université d'Alger et Hassan Remaoun, de l'université d'Oran. Un autre historien algérien, Fouad Soufi, a publié des articles parus en Algérie sur les événements d'Oran en 1962. En outre, il convient de signaler la grande thèse soutenue par Mohammed El Korso sur le mouvement religieux des Oulemas. Enfin, mentionnons deux autres universitaires, Omar Carlier de l'université d'Oran et aujourd'hui à Paris, qui a soutenu une thèse en 1995 publiée aux Presses de Sciences-Po sous le titre *Entre nation et Djihad*, et Abdelmajid Merdaci, de l'université de Constantine, qui a travaillé sur « La musique et les musiciens de Constantine », notamment pendant la guerre.

Globalement, dans ces années-là plusieurs thèmes touchent à la guerre d'indépendance en rapport avec la tragédie présente que vit l'Algérie, et d'abord à travers une série de réflexions et d'études sur le rôle du religieux et du politique, sur le rapport de l'islam dans la fabrication du nationalisme algérien. En 1993, *L'Algérie et son destin* (Arcantère, Paris, 1992) de Mohammed Harbi est un ouvrage important

sur la question de la place de l'islam dans le nationalisme populiste algérien. Un autre thème émerge dans les travaux : la place des femmes dans la guerre, dans les maquis, puis leur dévalorisation dans l'Algérie indépendante. Si Djamilia Amrane a soutenu une thèse sur cette question, publiée en France sous le titre *Les Femmes algériennes dans la guerre* (Plon, Paris, 1991), plusieurs équipes travaillent aujourd'hui sur la question.

Enfin, un troisième thème émerge au cours des années 1990 : le poids de la mémoire refoulée en Algérie dans l'établissement et la circulation de la violence du présent. Plusieurs acteurs majeurs ont fait paraître leurs Mémoires : Saad Dahlab, ancien négociateur d'Évian, avec *Mission accomplie pour l'indépendance de l'Algérie* (Dahlab, Alger, 1990) ; Benyoucef Benkhedda, deuxième président du GPRA, avec *Les Origines du 1^{er} Novembre 1954* (Dahlab, Alger, 1989) ; Redha Malek, ancien négociateur d'Évian, avec *L'Algérie à Évian* (Le Seuil, Paris, 1995) ; ou encore Ali Kafi dont les Mémoires publiés en arabe remettent en question le rôle d'Abane Ramdane. Ce dernier ouvrage a suscité, sachons-le, une vive opposition en Algérie dans les milieux politiques et universitaires.

Tout ces travaux historiques ou ces témoignages d'acteurs ont été produits dans un climat d'extrême violence et de barbarie. Il est intéressant à noter que l'histoire algérienne n'a pas été uniquement traitée sous la forme de travaux académiques. Elle a également fait retour dans l'espace public commémoratif. Ainsi des colloques consacrés aux personnalités de Ferhat Abbas et Messali Hadj se sont tenus en 1998 à Sétif et à Tlemcen.

Avancer d'une rive à l'autre

Par une série de travaux bien échelonnés dans le temps, le passé retrouvé a donc fracturé les récits unanimes, les discours étatiques officiels qui dissimulaient la vérité. Tout d'un coup, ce passé multiple, contradictoire, fracture le présent lui-même. Une prise de conscience de ces cassures aidera-t-elle à donner sa pleine mesure à la démocratie politique ? En toute hypothèse, notons que la sortie d'une histoire convenue, unanime, produite par le haut ou dissimulée, paraît être acquise dans ce début de XXI^e siècle¹. Aujourd'hui, en Algérie, la société manifeste un besoin d'histoires multiples, diversifiées, non officielles. Elle entend sortir d'un certain type de narration qui lui a été imposé, elle désire se réapproprier des fragments d'histoire plurielle pour dépasser une histoire « massive » et trop anonyme. Différentes revues contribuent d'ailleurs à la circulation de ces travaux. *Naqd* à Alger, *Insaniyat* à Oran, *Annales* à Constantine, *Réflexions* à Alger, respectivement dirigées par Daho Djerbal, Nouria Remaoun, Azouz Kerdoun et Mustapha Madi, poursuivent dans des conditions difficiles un travail de qualité dans les domaines de l'histoire, de l'anthropologie et des autres sciences sociales.

Longtemps, la trajectoire complexe du nationalisme n'a pas pu être soumise aux enquêtes approfondies, aux discussions, aux critiques que suscitent bien des aspects contradictoires de ce passé récent. Les choses ont changé, avec les désirs citoyens d'une culture démocratique née de la crise de l'autorité de l'État et de l'émergence si difficile et violentissime d'une société civile. Les aspirations à plus de droits et de libertés individuelles ont eu des conséquences sur l'écriture d'une histoire détachée des besoins étatiques. De l'autre côté de la Méditerranée, dans des conditions très difficiles, des historiens ont donc fait leur travail, produisent des ouvrages et se sont attelés à la déconstruction de l'histoire officielle et idéologique, pour essayer de comprendre le présent dans lequel ils vivent. Malheureusement, beaucoup de ces travaux n'ont pas circulé en France. En outre, il reste force tabous sur cette guerre du côté algérien. Et parmi eux, majeure, la question de la figure de l'Autre : l'Européen d'Algérie, le Pied-noir ou le Juif d'Algérie. Se pose également la question des Harkis.

Pour faire avancer les travaux autour de la guerre d'Algérie d'une rive à l'autre, plusieurs aspects scientifiques et conditions préalables doivent être connus. D'abord, le manque de traductions en français d'un certain nombre de récits publiés en langue arabe est très dommageable pour la recherche et la connaissance. Inversement, certains ouvrages publiés en français mériteraient d'être traduits en

1. – *NDLR* – Voir Benjamin Stora, « Maroc-Algérie. Retour du passé et écriture de l'histoire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 68, octobre-décembre 2000

langue arabe. Par ailleurs, il faut souligner la difficulté rencontrée par les chercheurs algériens pour accéder aux archives en France, car pour y avoir accès les chercheurs algériens ont besoin d'un visa, trop rarement délivré. Enfin, la guerre d'Algérie ne concerne pas seulement le couple franco-algérien mais aussi d'autres zones géographiques et en particulier celle du Maghreb tout entier. De ce point de vue, des efforts sont à faire du côté algérien. Puisque les frontières sont fermées entre le Maroc et l'Algérie depuis 1994, la transversalité inter-maghrébine reste par conséquent très difficile et l'on tarde à écrire l'histoire d'un nationalisme maghrébin, ce qui nuit, par exemple, à l'échange de connaissances avec les chercheurs marocains. L'échange culturel par l'écriture d'une histoire commune de la décolonisation reste à inventer.

Entendre et enseigner l'expérience du combattant français de la guerre d'Algérie

Jean-Charles Jauffret

Professeur à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Chaque génération du feu a ses propres caractéristiques. Celle de 1914-1918 a offert l'exemple d'une expérience unanime. Il n'en va pas de même pour l'ultime, celle de 1954-1962, où pour la dernière fois la République engage, Outre-mer, ses gros bataillons (une moyenne d'effectifs constants de plus de 400 000 hommes de la fin de 1956 à 1961). Certes, au combat, il n'y a qu'une armée française. *L'homo bellicus algerianus* existe, mais en pièces détachées : plusieurs types de combattants aux destins divers apparaissent. Une première distinction sépare les Européens des dizaines de milliers d'Algériens musulmans, supplétifs ou appelés dans des unités régulières, qui vivent le drame d'une guerre civile².

D'autres différences séparent les Français d'Algérie sous l'uniforme, qui défendent le sol de la patrie, des appelés métropolitains qui font leur devoir parfois en rechignant, pour ne rien dire des régiments de professionnels rentrant d'Indochine qui ne se reconnaissent pas dans les unités de secteur sous-encadrées. Cette diversité condamne l'enseignant et le chercheur à la plus grande prudence par absence de références identitaires communes, si ce n'est un sentiment diffus d'injustice pour les souffrances endurées en Algérie. D'où cette approche que nous proposons, limitée aux combattants français, c'est-à-dire à l'exclusion des troupes « indigènes » (tirailleurs algériens et spahis), des régiments étrangers et des unités supplétives (harkas, makhzens...). Elle pose tout d'abord une question de méthodologie, puis fait une proposition de traduction du vécu à travers l'exemple de la culture de guerre, avant de s'interroger sur un problème conjoncturel relatif à la façon de présenter l'inévitable question de la torture.

Approche méthodologique

Pour un total d'environ 2 000 000 d'hommes en armes de 1954 à 1962, dont 1 200 000 appelés³, trois populations apparaissent, avec des statuts et des vécus différents. À savoir : les officiers

Notes

1. - En dehors des luttes fratricides entre messalistes et membres du FLN, tant en Algérie qu'en métropole, deux chiffres l'indiquent : au plus fort de sa puissance, l'Armée de libération nationale dispose de plus de 50 000 combattants armés (l'essentiel est aux frontières) au début de la bataille du barrage algéro-tunisien, fin janvier 1958 ; à l'inverse, un an plus tard, ce sont près de 200 000 hommes (tirailleurs et spahis algériens, harkis...) qui combattent sous les armes de la France. Il est donc inopportun de traiter les harkis de « collaborateurs ». Par certains aspects, la guerre d'Algérie évoque la guerre d'indépendance des Etats-Unis opposant les « insurgents » aux loyalistes.

2. - La légende des 2 000 000, voire 2 500 000 appelés, se retrouve encore parmi médias et œuvres commémoratives. Une étude du SHAT, accomplie en 1995-1996, dont nous avons livré l'essentiel (*Soldats en Algérie 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 5e édition février 2001, pp. 79-80) démontre, avec une marge d'erreur de 5%, que de la classe 54-1, sous les drapeaux à compter du 1er juin 1954, à la classe 61-2/C, incorporée à partir du 1er novembre 1961, 1 179 523 appelés, à l'exclusion de toute autre catégorie d'hommes du contingent (disponibles, réservistes...) ont accompli leur service militaire, ou partie, en Algérie.

d'active, les professionnels sous contrat (sous-officiers, engagés volontaires et rengagés) et les hommes du contingent (officiers de réserve, sous-officiers sans contrat d'engagement, appelés et rappelés). Nous ne reprendrons pas ici les termes d'une communication présentée récemment en Sorbonne lors du colloque international en l'honneur du professeur Charles-Robert Ageron à propos des diverses sources, et leur approche critique par croisement de sources⁴. Mais qu'il nous soit permis de rappeler la spécificité de notre enquête relative aux combattants français de la guerre d'Algérie.

Depuis décembre 1995, nous menons en effet une quête passionnante en recueillant la mémoire vive de près d'une centaine de fonds privés (carnets personnels, livrets militaires, lettres, photos, diapositives, objets divers...). S'il faut faire le tri entre la lettre adressée à un copain de métropole, que l'on veut *épater* en lui racontant quelques énormités, et celle envoyée au père ou à l'épouse, où l'accent du vécu et la pudeur vont de pair, il demeure que c'est bien dans les greniers que se terre la partie la plus riche de la mémoire d'Algérie. Toutefois, pour un journal de marche personnel conservé, comme celui du sergent Paul Fauchon que nous avons publié aux éditions du CNRS de Montpellier en décembre 1997, combien d'autres ont été détruits.

L'ancien combattant ressemble quelquefois à une citadelle assiégée. Il lui est difficile de faire partager le vécu d'une guerre perdue. Sa famille (épouse et enfants) ignore souvent ses blessures morales. Il se méfie par définition de tout intrus qui veut se mêler de son passé. Pourtant, plus de quarante ans après les faits, la mémoire, recomposée certes, se dresse toujours vivante. Pour tenter d'approcher son vécu, nous avons lentement perfectionné un « scanner de mémoire » adapté à chaque population prospectée (officiers d'active, sous-officiers sous contrat et professionnels, hommes du contingent).

La mémoire des appelés

La partie la plus importante, reflet des gros bataillons, concerne les appelés. Afin d'éviter les dérives de l'histoire orale non dirigée, après une période d'essai auprès des personnalités qui ont bien voulu nous aider, nous avons établi un formulaire de 152 questions pour la seule population des hommes du contingent (appelés, réservistes, rappelés, sous-officiers sans contrat, officiers de réserve). Ce document a servi de base aux entretiens au cours desquels les témoins se sont exprimés librement. Il a permis d'éviter les dérives, les confiscations de mémoire (celle d'un camarade décédé par exemple) qui surgissent toujours dans une enquête menée sans rigueur auprès d'un échantillon trop faible. Ce questionnaire comporte également 17 questions dites *fermées* : le témoin n'a qu'un choix limité de réponses. Il permet une enquête rigoureuse dégagée des travers de la micro-histoire par le nombre de personnes interrogées sur une vaste aire géographique. Ainsi, à l'interrogation n° 51, « Comment se comportait ce supérieur hiérarchique (l'officier qui vous commandait directement) avec vous ? », le choix n'est possible qu'entre un nombre limité de réponses qui tiennent compte de tous les types d'attitude de commandement. Ce qui donne pour les officiers (active et réserve mêlées) : 13 % d'opinions défavorables, 78 % de jugements favorables et 9 % d'absence de réponses. Cela infirme un rapprochement anachronique et réducteur avec la guerre du Vietnam.

Ces contraintes de l'enquête se sont imposées pour tenter de quantifier sur la plus large échelle possible la mémoire des anciens combattants. Pour ce faire, nous avons ajouté les premiers résultats des travaux de nos étudiants de maîtrise (Nathalie Delille, Séverine Morin, Stéphanie Mouchet, Laure Serrano, Blandine Thirion, Olivier Costantin, Olivier Vallée, Nicolas Fabre, Sofiane Mazas, Mathieu Salamero, et Dimitri Espenel). Réunis dans un commando de chasse, baptisé *TC* pour « têtes chercheuses », depuis 1995, selon un effectif variable chaque année, ils prospectent les archives départementales et privées et interrogent la mémoire des anciens dans le cadre d'une vaste enquête que nous pilotons dans le cadre de l'Unité mixte de recherches (UMR 5609) du CNRS, intitulée *Esid* (États, sociétés, idéologies, défense) de l'université de Montpellier-III⁵. Au total, à la fin d'août 2001,

3. - « Écrire l'histoire militaire de la guerre d'Algérie, mission impossible ? », actes du colloque *La guerre d'Algérie au regard des décolonisations françaises*, publiés en novembre 2000 par la Société française d'histoire d'outre-mer, 685 p., pp. 543-554.

4. - Au total, à l'université de Montpellier III, à propos de la guerre d'Algérie, trente maîtrises (dont onze du

en tenant compte du nombre de témoins de nos étudiants (570) et du nôtre (210), 780 hommes du contingent ont donc été interrogés.

Ainsi, cette approche numérique de la mémoire du conflit algérien dépasse le sondage au millionième, si l'on tient compte du nombre d'appelés, au sens strict du terme, envoyés en Algérie. De plus, cette quête permet d'exhumer des archives privées particulièrement riches. Elles sont à l'origine de la série « Témoins » que nous dirigeons, pour l'Algérie, au sein de l'équipe de l'UMR : *Journal de marche du sergent Paul Fauchon, Kabylie, juillet 1956 - mars 1957* (publié en décembre 1997) ; père Henri Péninou, *Réflexions sur les devoirs du soldat. Notre vie chrétienne en Algérie - 1959* (édité en mars 1999) ; Gérard Zwang, *chirurgien du contingent. Suez-Algérie, 1956-1958* (publié en mars 2000).

Comment lire les contributions ?

Géographiquement, les témoins proviennent avant tout de la frange méridionale allant de Marseille à Bordeaux, plus l'Ardèche et la Lozère ; s'y ajoutent le couloir rhodanien (Drôme, Vaucluse), la Corse, Paris et sa région (premières incursions), et deux premiers sondages dans l'Ouest, la Manche et le département du Morbihan. Cette enquête, qui continue actuellement pour un nouveau département, l'Aveyron, respecte à peu près les catégories sociales données par le recensement de 1954, d'où une majorité de paysans et d'ouvriers. Toutefois, nous n'avons pu éviter une certaine distorsion, vu la richesse de leurs fonds privés, en accordant une grande place aux officiers de réserve. Paru en 2000 aux éditions Autrement, notre ouvrage, *Soldats en Algérie, 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, fait un point médian de cette enquête décennale sous l'égide du CNRS.

Quel que soit le niveau du public devant lequel on intervient, il faut bien distinguer les particularités de ce continent-contingent. La mémoire des soldats du contingent présente une spécificité placée sous le signe de la diversité, voire de l'éclatement. Peut-on comparer un rappelé de 1956, inscrit au Mouvement pour la paix, soudainement arraché aux prémices d'un bonheur familial, à un para-colo qui a soif d'en découdre pour mettre en échec « la subversion communiste internationale » ? Bien avant le putsch des généraux en avril 1961, qui montre les lignes de fractures de la dernière armée de masse de la République, rappelons-le, l'expérience algérienne n'a rien d'une aventure unitaire. Elle ne suscite pas de mémoire commune comme ce fut le cas pour les combattants de 1914-1918. L'absence de front, tout comme le contingent levé chaque année en plusieurs fractions, génèrent un manque d'unité. Quel point commun entre un *brav' petit gars* qui passe 24 de ses 27 ou 30 mois de service à *crapahuter* dans les djebels de Grande Kabylie, et celui qui connaît à Oran le calme d'une vie de garnison ?

À ces différences d'affectation s'ajoute une perception diverse suivant les années. Un appelé en opération de « ratissage » en décembre 1954, face à un adversaire invisible, garde un souvenir du conflit qui n'a que peu de rapport avec celui d'un camarade plus jeune, pris dans la fournaise de la bataille de la frontière orientale du printemps 1958. On comprend pourquoi il convient d'indiquer la classe de chaque témoin cité pour la première fois. Le numéro de la classe, plus que pour tout autre conflit de l'armée française, constitue bien la clef du témoignage.

Comment lire cette contribution ? Chaque classe de jeunes gens de 20 ans constitue deux contingents semestriels (exemple, classe 52-1 ou 2). À partir de la classe 54-2/A, incorporée à compter du 1^{er} août 1954, chaque semestre se divise en trois fractions, la lettre indique le mois d'appel sous les drapeaux. Jusqu'en 1956 inclus, le mois est pair (la 56-1/A pour février), puis il devient impair (la 57-1/A pour janvier), quoique cette règle souffre de nombreuses exceptions (la classe 60-2/C n'a pas été levée...). Il convient également de distinguer les strates mémorielles par responsabilités. À l'inverse de certaines études orientées ou indigentes quant au corpus, il faut souligner les particularités de ceux qui sont le plus souvent oubliés : rappelés sous-officiers français d'Algérie de 1955, sous-officiers sans contrat et officiers de réserve aux multiples fonctions (chef de poste, de harka, de section

commando de chasse TC), dix DEA et deux thèses ont été soutenues sous notre direction depuis neuf ans. S'y ajoutent quatre mémoires de l'IEP d'Aix-en-Provence.

administrative spécialisée...). Il faut également tenir compte des corps d'affectation. En effet, très peu de points communs entre une troupe de secteur sédentaire et un régiment parachutiste, composé d'appelés, comme le 14^e régiment de chasseurs parachutistes, qui nomadise sans cesse dans l'Est algérien de 1956 à 1961.

La mémoire des engagés

L'âge de la retraite aidant, les interrogations des petits-enfants devant lesquels on se livre plus facilement (« Dis, papé, t'as fait quoi dans la guerre d'Algérie ? »), sans oublier le tapage médiatique depuis les déclarations du président Bouteflika en juin 2001, il devient relativement facile d'explorer le continent-contingent. En revanche, il est un monde chthonien, hermétique, qui a bien du mal à s'exprimer. Il s'agit de la seconde population, celle des sous-officiers sous contrat, des engagés et des rengagés. Le nombre de témoignages enregistrés est pour l'instant, bien modeste : 25. Ce qui empêche pour l'heure toute comparaison, tout pourcentage. Pourquoi un si faible nombre ?

La première raison est d'ordre quantitatif. Guerre impopulaire, le conflit algérien a suscité peu de vocations, surtout après la guerre d'Indochine qui, pour *Les Centurions*, laisse un goût amer : trop faibles soldes, surmenage... Le sous-encadrement chronique en sous-officiers, mis à part les régiments de légion et quelques unités d'élite aux petits effectifs comme le 3^e régiment de parachutistes coloniaux du colonel Bigeard⁶, est une des caractéristiques de la guerre d'Algérie. En décembre 1956, le déficit en Algérie est de 4 000 sous-officiers de carrière⁷.

Quant aux engagés et aux rengagés, seule la coloniale garde une proportion plus forte que les autres troupes, encore que le commandement préfère les hommes du contingent, au niveau intellectuel supérieur, à ces volontaires sans spécialité qui cherchent, en position d'échec social, un refuge dans l'armée. Ce qui donne des situations aux antipodes de *Vers l'armée de métier*. Ainsi, au 31 décembre 1958, la troupe (caporaux exclus) du 3^e bataillon du 129^e régiment d'infanterie compte 485 appelés pour seulement deux engagés, à qui on réserve le délicat surnom de « crevures ».

De sorte que le questionnaire adapté de 153 questions ne peut, pour l'instant, livrer que quelques conclusions provisoires. La première concerne un exceptionnel esprit de corps, que l'on retrouve aussi parmi les officiers d'active, un respect figé du culte de l'armée mais également beaucoup d'amertume chez ces vieux soldats. De la traditionnelle plainte envers le peu de considération des politiques à leur égard, on passe à d'acérées critiques de certains généraux féaux du pouvoir, pour ne rien dire du ressentiment qui concerne « La Grande Zohra⁸ » (le général de Gaulle) qui, suivant des termes bien souvent entendus, leur a fait prendre des « vessies pour des lanternes » dans la phase finale de la guerre d'Algérie. On trouve également, sauf cas exceptionnel, une propension à la langue de bois quant aux exactions. Les horreurs, lorsqu'elles sont parfois reconnues, sont toujours « minorées » par rapport à celles de l'adversaire. Cette défense exprime une conception également très forte chez les officiers d'active : défendre le mythe de l'unité de l'armée.

Cette dernière population des cadres de métier relève d'un questionnaire de 140 questions. Même nombre encore trop faible, soit 35 témoins répartis sur l'ensemble du territoire national, pour pouvoir en dresser un premier bilan significatif. L'interview ne se résume pas à un entretien de deux ou trois heures. Après un premier contact, il prend la forme fréquente d'un échange de lettres. Elles démontrent une grande diversité, jusqu'à des personnalités non conformistes.

Il faut, à ce propos, tenir compte non seulement de l'origine des témoins (recrutement direct et donc Saint-Cyr⁹, recrutement indirect par l'École militaire interarmes, officiers de réserve en situation

⁶. - À sa formation fin 1955, il compte 615 hommes de troupe (1/7 U 3 2027, SHAT), alors qu'à sa création, en juin 1956, le 14^e Régiment de chasseurs parachutistes, est fort de 1 034 militaires du rang, tous issus du contingent, dont 400 hommes de la classe 56-1A (1/7 U 748, SHAT).

⁷. - 3/1 H 1 261, SHAT.

⁸. - Aussi bien connu des Français d'Algérie, ce qualificatif provient d'une chanson à la mode au tout début des années 1960 de Zizi Jeanmaire, dont la refrain contient la phrase : *Et il fallait voir la Grande Zohra, avec son boa.*

⁹. - Jusqu'à la promotion Extrême-Orient (1950-1952), les deux recrutements direct et indirect se confondent,

d'activité, recrutement par le rang), mais également faire très attention aux sensibilités culturelles et aux origines sociales, sans oublier pour les plus âgés le poids de la seconde guerre mondiale et celui de l'Indochine. « L'esprit para » continue de distinguer ceux qui firent partie des régiments d'élite des 10^e et 25^e divisions parachutistes. L'expérience du combat occupe la plus grande place, mais aussi un jugement positif sur une pacification que certains estiment réelle, en dehors de l'expérience particulière des services d'action sociale (SAS). Le putsch a laissé des traces profondes et, à un moment ou à un autre d'une interview, il revient de façon lancinante. La personne interrogée, sans qu'il soit d'ailleurs besoin de l'en prier, se définit par rapport à tel ou tel camarade qui a pris partie pour ou contre « le quarteron de généraux » mais l'attentisme général des cadres est généralement passé sous silence.

La question de la responsabilité individuelle

En fait, l'enquête semi-dirigée trouve ses limites avec les officiers d'active. Il faut s'adapter le plus souvent à de fortes personnalités qui, sous des certitudes et une solidarité d'esprit de corps, portent en elles tant de blessures, de déceptions, et de joies difficiles à comprendre pour des *pékings* (civils). Que la majorité des officiers, qu'ils soient inférieurs (jusqu'au grade de capitaine), supérieurs (à partir du grade de commandant) ou généraux, soit plutôt d'une sensibilité « Algérie française », comme les sous-officiers, n'a pas de quoi surprendre pour un corps social qui, par l'essence même de sa mission, demeure conservateur. En revanche, rejoignant en cela près d'un tiers des hommes du contingent (affiliation à telle ou telle association d'anciens combattants mise à part), les officiers d'active interrogés rejettent tous la date du 19 mars comme fin de la guerre d'Algérie. Au-delà des querelles de bouton, ils font remarquer, ce que l'histoire démontre, que le temps ne s'est pas arrêté à midi, ce jour-là. Pour comprendre cette attitude, nous renvoyons à la thèse publiée de Jean Monneret¹⁰. Outre les disparitions de militaires et les victimes de mines et d'attentats OAS ou FLN, ceux qui étaient présents dans la dernière période du conflit, comme leurs camarades de réserve chefs de harkas, ont du mal à exprimer leur douleur, parfois leur colère, quant au drame des Harkis. Ce qui ressort de l'enquête à ce propos, plus que la vaine querelle des chiffres et l'accusation des politiques de non assistance à personnes en danger, c'est bien la question implicite de la responsabilité individuelle. Il s'agit sans doute de l'interrogation la plus douloureuse qu'un cadre puisse se poser, déjà mise en lumière par Ernst Jünger pour le combattant de la Grande guerre.

Ces remarques traduisent la difficulté de l'approche. Cependant, la découverte passionnante de ces hommes-mémoires qui, longtemps, ont été volontairement des hommes-silence, conduit l'historien à essayer de traduire ce qui, à la fois, unit le plus grand nombre et souligne les différences.

Une culture de guerre

Comprendre l'autre, c'est évidemment s'interroger sur sa façon de s'exprimer. Chaque génération du feu développe à ce propos un langage codé qui détermine une appartenance ou un besoin de reconnaissance. Nous n'envisagerons ici que la définition étroite de cette culture de guerre concernant le vocabulaire, ayant par ailleurs développé cette question sous différents aspects, y compris ce qui concerne les sentiments du combattant¹¹.

selon les vœux du général de Lattre exprimés en 1945. Pour les promotions suivantes, la distinction réapparaît, même si l'appellation ESMIA (Ecole spéciale militaire interarmes) perdure (ce sigle est une contraction de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et l'Ecole militaire internarmes).

⁹. - *La Phase finale de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2 000, 400 p.

¹⁰. - Chapitre huit de notre ouvrage cité *Soldats en Algérie...*, pp. 221 à 248, et communication au colloque international 11-12-13 octobre 1996, de Manchester, organisé par l'Université de Salford et The European Studies Research Institute, *The Algerian War and the French Army. Experience. Image, Memory (1954-1962)* : "La culture de guerre des combattants français de la guerre d'Algérie" (à paraître).

L'esprit de corps

Premier facteur de reconnaissance entre soldats : l'esprit de corps. Au fil des mois, l'arme où l'on sert devient un moule. Les traditions, les particularités de l'uniforme, un vocabulaire propre, le besoin d'émulation entre régiments, sans oublier la multiplication des insignes et les surnoms donnés aux commandants d'unités à la forte personnalité, sont les signes distinctifs de l'esprit de corps. Le 10 juillet 1957, par exemple, à la veille du défilé de la fête nationale, une décision ministérielle impose à toutes les troupes aéroportées, légion étrangère exclue, le port du béret rouge (amarante diront les puristes). Cette disposition flatte les *paras-colos* puisque c'est la couleur de leur arme, mais les autres corps l'ignorent superbement, comme les chasseurs-parachutistes fidèles au béret bleu. Un nouveau rappel à l'ordre est nécessaire le 1^{er} octobre 1957 pour que la décision soit enfin appliquée. Les nouvelles unités, y compris les troupes de secteur, tiennent à afficher leur personnalité après la sanction du feu. Le commandant Jean Pouget fait confectionner pour ses turbulents rappelés du 228^e bataillon d'infanterie un béret kaki. Lorsqu'au départ de ces derniers en décembre 1956, le 228^e BI change d'arme et devient le 584^e bataillon du train formé d'appelés, la coiffure reste¹². Le port d'une curieuse casquette verte imitée des soldats de l'Armée de libération nationale (ALN) en mars 1956 par les rappelés bônois, puis par les disponibles métropolitains du 37^e bataillon de tirailleurs algériens, est l'illustration d'une communauté soudée mais isolée.

Les traditions militaires demeurent plus fortes que les règlements ministériels. Celui de 1946 stipule que seuls la coiffure et l'écusson doivent distinguer les unités. Il reste lettre morte en Algérie : la *colo* arbore toujours la cravate noire en tenue de sortie et les troupes de l'armée d'Afrique portent la ceinture rouge ou bleue traditionnelle. Faisant litière du règlement en matière d'uniforme, rapidement imité, le 3^e régiment de parachutistes coloniaux adopte ainsi la tenue *léopard* et la célèbre *casquette Bigeard*. Cette tenue de combat, variante du classique treillis, devient aussi tenue de parade. Elle s'accompagne d'accessoires comme le poignard glissé dans la botte de saut, elle-même lacée de manière complexe. Les commandos de l'air surenchérisent. À un uniforme bleu de sortie, s'ajoute une tenue de parade distincte de la tenue camouflée de combat. On y adjoint des gants blancs, des bretelles en cuir de même couleur pour porter le PM (pistolet-mitrailleur) et une chemise bleu marine au col ouvert¹³.

L'esprit de corps conduit à l'expression des différences. Pour les *biffins* (fantassins), les marins sont des *rameurs*, les aviateurs des *balayeurs de piste*, et les artilleurs antiaériens des *pisse en l'air*. Les aviateurs, eux-mêmes membres de deux classes différentes dont les *rampants*, *basiers* et *pailleux* constituent l'espèce non volante, désignent l'ensemble des troupes au sol du nom de code radio de *trosols*, dont la variété la plus prolifique est celle des *limaces mobiles*, appelée aussi *pousseurs de cailloux*. Les équipages d'hélicoptère traitent de *paralysés de la voilure* tous ceux qui volent sans voilure tournante. Le même esprit de corps, toujours très vif dans les amicales régimentaires, est à l'origine de la très vieille tradition des cris de guerre : *En avant la colo !* (6^e régiment de parachutistes coloniaux), *Mort aux cons !* (11^e régiment de choc), *Accroche-toi !* (commando de chasse Cobra)... La notion de famille militaire, symbole de la solidarité de groupe, se retrouve par l'identification à une compagnie, une section et son poste. Ainsi, en 1960, le poste de Taka, en Kabylie, tenu par une section de la première batterie du 43^e régiment d'artillerie, a cette formule peinte au pochoir sur le porche de l'entrée : *Trouille ou pas trouille, patrouille quand même*¹⁴.

¹¹. - Jean Poujet, *Bataillon RAS*, Paris, Presses de la Cité, 1981 380 p., p. 191.

¹². - Henri Féraud, *Contribution à l'histoire des commandos parachutistes de l'air en Algérie, 1954-1962*, thèse d'université, sous la direction d'André Martel, Montpellier III, 1984, publiée par le Centre d'histoire militaire de Montpellier.

¹³. - Fonds privés Gérard Menoury et Camille Maire, anciens du 43^e d'artillerie.

Le vocabulaire

Propre de la société militaire, marque d'un savoir-faire technique, chaque corps développe également un vocabulaire réservé aux seuls initiés. La langue de l'aéronavale et de la *marine en kaki* (marins à terre comme ceux de la demi-brigade de fusiliers-marins) est, à ce propos, savoureuse. *Le canot est à la coupée* veut dire que la *Jeep* attend au pied de l'hélicoptère. Être à *bout de bord* signifie être à bout de souffle. Sur le barrage Ouest face aux camps de l'ALN installés au Maroc, tout fusilier-marine dit *Je vais à terre* quand il quitte le poste. Pour les parachutistes, tous ceux qui ne sautent pas sont des *culs de plomb*. Les paras, qui *roulent les mécaniques* par un balancement caractéristique des épaules (un coup *brevet*, un coup *citation*) lors d'un *dégagement* en ville, sont des *gonfleurs d'hélice*. Si ces derniers termes sont aisément traduisibles, d'autres demeurent incompréhensibles pour les non-initiés. L'esprit de corps des loups solitaires du fameux 11^e choc, qui n'a aucun uniforme particulier, transparait dans un langage hermétique : *la boîte* (et non *la crémérie* comme l'avance le général Aussaresses¹⁵) est le nom de la Direction des services du SDECE ; un *Anatole*, surnom et indicatif du colonel Decorse, commandant l'unité, désigne un envoyé spécial ou tout ce qui est impérial.

Le combattant français de la guerre d'Algérie emploie également un argot commun, marque d'un besoin professionnel et d'une complicité entre anciens. Ces éléments distinguent *ceux qui en étaient* des autres, c'est-à-dire tous ceux qui ne peuvent pas comprendre parce qu'ils n'ont pas fait cette guerre (tendance pérenne de toutes les générations du feu).

L'arrivée des premières unités en tenue Otan (y compris en guêtres blanches) en 1954 renforce sur cette terre d'Afrique la langue classique des casernes. La désignation des grades reste inchangée : un *poireau* (corps vert, mais blanc de la tête) désigne un général¹⁶, comme un *cap de veau* est un capitaine de vaisseau, qui, à l'image d'un *colonel plein* (cinq galons non panachés) est en *grossesse d'étoiles* ou en *prurit stellaire* s'il attend une promotion. À la gouaille traditionnelle s'ajoute parfois un sens péjoratif. Un *sous-bite* est un sous-lieutenant frais émoulu ; un *serpate* un sergent, un *cabot-fayoteur*, un caporal-chef qui n'a pas encore *arrosé ses galons*. Quant aux armes, la permanence est assurée : *pélot* désigne un obus de mortier, *miteuse* est l'abréviation de mitrailleuse avec des variantes inspirées par San Antonio comme *sulfateuse*. Le fusil-mitrailleur devient dans la prononciation et même dans quelques lettres le *Effème*. Quant au cantonnement, l'inusable *piaule* perdure.

De retour d'Indochine, *les Centurions* ajoutent une autre strate. Les appelés des régiments coloniaux sont très étonnés de les entendre appeler *Viets* les membres de l'ALN. Cette nostalgie est grosse d'un amalgame entre les deux guerres, où, en *cassant du Viet*, on continue, en Algérie, la lutte contre la subversion mondiale communiste. Le terme *rombier* sert depuis l'Indochine à désigner un quidam. Il est conservé, surtout parmi les cadres d'active anciens d'Extrême-Orient¹⁷. De la vieille terre algérienne, l'héritage est double. Les Français d'Algérie donnent le coloré *pataquès* (imbroglio). Outre le célèbre *bras d'honneur*, on leur doit aussi une gestuelle particulière comme se taper dans les mains coudes relevés quand on veut exprimer une complicité. Issu de l'arabe ou *via* le relais de l'armée d'Afrique, quelques vocables transforment la langue des combattants en sabir : *chouf* pour guetteur ou sentinelle, *chrab* pour vin, *mektoub* pour destin... Les exclamations ont encore plus de succès : *fissa !* (vite), *labès chouia !* (ça va un peu), *bezef !* (beaucoup), *kif-kif !* (la même chose)... *Trouver une aiguille dans une botte d'alfa* témoigne d'un croustillant amalgame. Plus rare, venu des harkis : *niquer le bénéfice* (couper les parties génitales). Mais des traditions de l'armée d'Afrique demeurent inconnues. Réservée aux seigneurs du désert comme les Réguibat, vaincus après

¹⁴. Services spéciaux, Algérie 1955-1957, Paris, Perrin, 2 001, 200 p., p. 13.

¹⁵. Le *poireau* donne lieu à d'autres expressions irrévérencieuses, mais ô combien imagées. Ainsi *dégorger le poireau* signifie limoger un général et... l'acte sexuel masculin. On voit, à ce propos, l'influence de l'argot rendu très populaire par le très grand nombre de romans policiers publiés pendant la guerre d'Algérie (cf. Pierre Lebedec, « Polars : dix livres après », catalogue de l'exposition des Invalides, juin 1992, *La France en guerre d'Algérie*, Paris, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, 1992, pp. 240-244).

¹⁶. Les œuvres du cinéaste Pierre Schoendorffer *La 317e Section*, *Le Crabe-Tambour* et *L'Honneur d'un capitaine* sont, à ce propos, significatifs.

l'opération franco-espagnole *Écouvillon* en février 1958, la cérémonie de l'*aman* (le pardon) est remplacée par l'hexagonal et terne *ralliement*.

En fait, l'héritage fortifie une nouveauté de langage qui est au cœur de la culture de guerre. Il faut en premier distinguer ce qui provient du vocabulaire des armes. Les marins lèguent *beacher*, terme générique pour tout débarquement. Les *tringlots* sont particulièrement appréciés lorsqu'ils effectuent des *évasan* (évacuation sanitaire) sur leurs *roulettes* (camions). Les pilotes de *T6* ou de *Piper* de l'Alat (Aviation légère de l'armée de terre) sont compris de tous quand ils parlent de *Rav*, abréviation devenue un mot signifiant *reconnaissance à vue*. Du jargon des parachutistes¹⁸, sont adoptés *baliser* (marquer la zone de saut ou agir avec prudence, être inquiet), *crapahuter* (monter et descendre les djebels en peinant¹⁹). *Être en stand by*, c'est-à-dire être en alerte au sol, devient une métaphore signifiant être disponible ou attendre une affectation. L'arme des transmissions donne un grand nombre d'expressions. Plus que son prédécesseur indochinois, le conflit algérien est celui de l'argot du transmetteur et de ses raccourcis sémantiques. L'alphabet phonétique international transforme le classique *PC* (poste de commandement) en *Papa Charlie*. En langage radio, un *Oscar Roméo* est un OR (officier de renseignement). Pour le radio de chaque section ou peloton, lorsque la liaison est parfaite, un message est reçu *cinq sur cinq*. *Dégage mon channel* ne se dit pas seulement afin que le canal 16 de liaison avec l'aviation soit toujours libre pour demander un appui-feu ou une *évasan*. Avant d'être adopté par la langue de l'audiovisuel, *faire passer en flash* signifie : priorité absolue à la radio, surtout s'il s'agit d'un ordre émanant de l'entité *autorité* (tout commandant d'unité). Enfin, on ne dit plus « patience », mais *AS* (« attendez un instant »).

Une arme nouvelle illustre aussi l'invention linguistique : les hélicoptères. À l'origine, il s'agit d'un langage codé censé tromper l'adversaire. Les *biffins* ignorent le terme de *piège* employé par les aviateurs, et préfèrent celui de *ventilateur* ou *ventilo*, dont un type, le *Piasecki H 21* à double rotor est appelé *banane*. D'où l'expression *être banané*, qui signifie être largué par hélicoptère. Se faire *ventiler* signifie se faire prendre en hélicoptère. Les *Barlu-canon* et autres *Mammouths* sont des hélicoptères armés. Les navigants des hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de terre ont une expression particulière et imagée, *limer l'axe*, pour exprimer une longue surveillance d'un secteur étroit du terrain.

Enfin, une autre variété de jargon type Algérie apparaît, y compris pour les termes géographiques : *BBA* signifie Bord-Bou-Arridj, gare-étape sur la voie Alger-Constantine. Venus des rapports d'opération, *bouclage* et *ratissage* cohabitent avec les *DZ* (*Dropping zone*, aires d'atterrissage des troupes aéroportées et héliportées). Guerre sans nom, le conflit algérien affiche sa modernité par une langue de bois multipliant les euphémismes aseptisés. Ainsi, *passer à l'attaque* n'est plus de mise, on préfère *traiter un objectif*. *Faire du bilan* veut dire inscrire coûte que coûte sur le compte rendu d'opération un résultat positif. De la sorte, la découverte d'une simple boîte à outils dans une cache de l'ALN peut se transformer en *atelier de réparation*. Cette pudibonderie produit l'effet inverse sur l'homme de terrain faisant preuve d'une imagination débordante pour décliner le verbe tuer ou être tué. Se faire *descendre* paraît bien pâle comparé à l'audiardesque *dessouder*, sans oublier la peur des sentinelles qui se font *allumer* par un tir. Vu sur le cadran des *flippers* des bars et foyers, être *tilt* signifie mourir sur le coup. De vieilles expressions sont remplacées. Héritage des zouaves et des tirailleurs, connu des poilus de la Grande Guerre, *Ce soir, il y aura du rab de chéchias* à la veille d'une attaque en prévision des pertes, devient *Ce soir, il y aura du rab de place dans les bahuts* (camions). D'autres formules apparaissent. Dans la langue de tous les jours, des nouveaux mots surgissent, comme *beans*, dérivé de l'anglais (haricot, signifiant aussi couilles ou *balls*) et mis au pluriel. Son sens exprime le désordre, une situation anormale, et la lassitude de menus composés de haricots en boîte, de surgelés avariés²⁰.

¹⁷. On doit au colonel Pierre Carles la première étude de cette langue, *Des Millions de soldats inconnus. La vie de tous les jours dans les armées de la IVe République*, Paris, Lavauzelle, 1982, 240 p., pp. 191-193.

¹⁸. *Crapahuter* a sans doute une double origine. Cette expression est ancienne chez les chasseurs-alpins (souche grenobloise ou savoyarde ?). Elle aurait également été utilisée avant la Grande Guerre à Saint-Cyr. Maxime Weygand, lorsqu'il fut élève-officier, en aurait été l'auteur. Ce mot désignait alors l'excellence de quelqu'un (*un type crapahut était un type bien*).

¹⁹. L'expression est passée dans le langage courant, qu'il suffise de rappeler le célèbre *Mais qu'est-ce que c'est*

L'ensemble des expressions qui précèdent sont partagées, à quelques nuances près, par les trois populations étudiées. Mais traduire l'expérience du plus grand nombre conduit à s'interroger sur le vocabulaire propre de ces soldats d'occasion, venus contre leur gré pour la plupart en Algérie et qui, parfois en rechignant, font malgré tout leur devoir. La façon dont ils s'expriment alors et qui perdure dans leur vocabulaire est le signe de reconnaissance du soldat-citoyen de la dernière génération du feu. Préféré au qualificatif de *gazier*, au surnom *Max* dérivé du western, un dernier mot, *gus*, résume, par son ambiguïté, la guerre d'Algérie. Ce vocable est employé pour désigner toute troupe non identifiée, les hommes de l'ALN ayant tendance à ressembler de loin à des harkis ou à des commandos. Ce qui explique, que lors d'un accrochage nécessitant une demande d'appui-feu, les troupes « amies » doivent porter un foulard jaune, bleu ou rouge, selon les jours, sur l'épaule ou au dos du sac, tandis que des bandes de couleur vive en forme de flèche indiquent la position des *HLL* (hors la loi). Le terme *gus* a une double origine : jouet de bois représentant le dernier négus, Haï lé Sélassié, et dérivé de l'argot de Montmartre à propos de l'Auguste, le rigolo. Les appelés se considèrent eux-mêmes comme des *gus*, avec des sous-entendus, dont un des principaux concerne un certain objet, espoir d'une libération du service actif...

Le symbole de la quille

Contradiction entre la mémoire vive des lettres ou carnets personnels et la mémoire recomposée des anciens qui voudraient, parfois, oublier cette puérité de jeunesse, le symbole de la quille illustre l'engagement, sans buts de guerre, du contingent en Algérie. Nombre de témoins résumant tout en termes simples : *Un jour pour la faire, 28 mois pour la gagner !* Certains l'ont pieusement conservée. Celle de Georges Carlevan, du 1/15^e régiment de tirailleurs sénégalais, est en bois d'eucalyptus. Inscrit sur le pommeau, le numéro de sa classe, la 57-2/C. Sur le corps de la quille peinte de bandes de couleur, sont écrits : *Le Lido, Alger* pour le temps des classes, et *Philippeville, Collo, Tamalous, Constantine, Télergma, etc.*, pour les lieux de séjour²¹.

Déjà connue dans l'entre-deux-guerres, la quille est véritablement l'objet-culte de la guerre d'Algérie pour les hommes du contingent, bien que tous ne l'aient pas sculptée. Le terme de *quillard*, pour un libérable, remplace celui de *classard*. À l'origine, selon le n° 93 (22 janvier 1958) du journal *Le Bled, La Quille* est le nom d'un bateau qui allait avant 1939 chercher les forçats à Cayenne après qu'ils ont purgé leur peine. Le soldat-citoyen de 1954-1962 est moins un *ouvrier de guerre*, pour reprendre une expression chère aux poilus, qu'un damné de la guerre qui fait son purgatoire sur un champ de bataille ne le concernant pas. Indéniablement, il manque à cette vraie-fausse guerre d'Algérie le déclic de la proclamation de *La Patrie en danger*.

Au réveil, un des premiers gestes de l'appelé est de rayer sur son calendrier mural la date de la veille, en s'exclamant : *Encore un jour de moins à tirer !* Un langage codé aussi vieux que la conscription donne la précision du temps précédant la libération : *241 au jus !* signifie qu'il reste encore 241 jours avant d'être libéré du service actif. Une autre coutume consiste à construire *le calvaire de la classe* : une croix remplie au fil des jours qui passent. Plus la date de la *quille* approche, plus les journées paraissent interminables. On rechigne à sortir en patrouille, à monter une embuscade. On *se monte le bourrichon*, selon une expression bien connue, en se racontant des histoires de *quillards* tués à la veille de leur libération. Pour conjurer le sort, des chansons sont composées. Classe 58-2/A, affecté au commando de chasse *PO6* du 72^e bataillon du génie et libéré de ses obligations militaires au printemps 1960, le sergent René Trouchaud entonne ce chant après vingt-huit mois d'Algérie :

*Alger ! Alger ! Nous n'irons plus
À la terrasse du Terminus*

que ce beans dit par Christian Clavier, alias Jacquouille la Fripouille, dans le film d'Alain Poiré, *Les Visiteurs*.
^{20.} *Trouffion en Algérie, janvier 1958-mai 1960*, journal de marche dactylographié (décembre 1960), 200 p., fonds privé.

*Pour déguster une anisette
Chez le marchand de cacahouètes
Car c'est demain !
Que nous partons plein d'espérances
Revoir enfin
Les jolies filles de France
C'est bien fini
De faire le con en Kabylie
Car le pays natal
Cela vaut mieux que Fort-National
Pays de chacals²²...*

À une époque où le culte des héros en uniforme est passé de mode, on comprend que l'autorité militaire fasse tout pour combattre la prolifération de ces quilles à caractère séditieux. À partir de 1957, des ordres réitérés menacent de sanction, notamment d'une prolongation du temps de service, tous ceux qui arborent une quille attachée à leur cou par une ficelle ou accrochée à leur valise. De telles mesures rendent le mythe de la quille libératrice encore plus populaire, jusqu'à en faire un phénomène de société. Dès 1956, l'hebdomadaire *Regards*, organe grand public spécialisé dans le cinéma, consacre sa première page de couverture du n° 398 à un rappelé souriant à *la quille*. Dès le n° 3 de *Hara-Kiri*, Cabu, ancien dessinateur appelé de l'hebdomadaire *Le Bled*, produit une page intitulée *La quille, fillettes !* En 1962, *La Quille*, film de Jean Herman, est une véritable profession de foi pacifiste. L'expression est aussi passée dans le langage courant, y compris dans l'Algérie indépendante²³. Même les putschistes, en avril 1961, tentent de gagner les sympathies des *quillards*. Les généraux promettent de ramener le service actif à sa durée légale de 18 mois et organisent le départ en fanfare, vers la métropole, du paquebot *El-Mansour* ayant à son bord 800 libérables tandis que la population algéroise donne cigarettes et cadeaux.

La quille, bordel !, ce cri est-il une manifestation d'un *ras-le-bol* à connotation antimilitariste ou le fait d'accepter de faire son devoir en rechignant ? 25 % des témoins confient que le seul sens qu'ils donnaient à leur présence en Algérie était de *subir en attendant la quille*. Selon *Le Cactus*, bulletin de liaison du 7^e bataillon de chasseurs alpins, en 1956, cette unité souffre de *l'anaquillose* ou *maladie de carence due à un manque de quille*²⁴. La quille-résignation, peu propice aux engagements politiques et aux critiques ouvertement exprimées, l'emporte sur la quille-protestation qui peut aller jusqu'à l'injure au drapeau²⁵. La quille-expérience virile, à laquelle on n'a pu échapper, est le propre des troupes opérationnelles. La quille-camaraderie est, sans doute, le sens commun. Entre appelés libérables d'une même classe, en évoquant le nom des disparus, on fait d'abord un bon repas avant de *dégager* pour une fiesta sans limites. En fait, de façon plus ou moins implicite, bien des appelés partagent la même aversion pour le parjure des hommes politiques. Reposant sur un sentiment très vif

^{21.} René Trouchaud, *Haine et passion en Kabylie. En hommage à tous les combattants d'AFN*, Nîmes, C. Lacour éditeur, 1994, p. 154.

^{22.} On la retrouve par exemple sous la plume de Boualem Sansal, *Le Serment des barbares*, Paris, Gallimard, 1999, 4 00 p.

^{23.} Olivier Roumajon, « L'Action psychologique au quotidien. Les publications militaires durant le conflit algérien », mémoire de DEA, sous notre direction, université Montpellier-III, juin 1997, 140 p., p. 36.

^{24.} Dans son journal de marche, Marcel Barbeau, caporal-chef au 9^e RIMA, raconte comment le 4 janvier 1961 ses camarades d'Abbo, en l'absence du chef de poste : (...) *descendent le drapeau et ils montent à la place une superbe quille tachée de vin rouge. Pour une fois tous les civils arabes qui étaient présents nous ont applaudis, ils avaient compris ce que l'on voulait...* (Cf. l'ouvrage collectif de la FNACA - Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie-, *Ils avaient vingt ans dans les djebels. Témoignages. La guerre d'Algérie. Les combats du Maroc et de Tunisie*, Paris, FNACA, 1989, p. 365).

d'injustice et l'absence de motif officiel de leur maintien sous les drapeaux, la mise en accusation n'est pas un vain mot.

La clef est contenue dans un dossier des Archives militaires²⁶. On y trouve des dizaines de lettres de protestation, non publiées, de *petits gars du contingent* qui interpellent *Le Bled* à propos des fausses promesses des présidents du Conseil. En juin 1957, peu après son investiture, Bourguès-Maunoury s'engage, comme son prédécesseur Guy Mollet, à ramener le service militaire à 24 mois. Le sapeur J. C., de la 55-1/C, réagit auprès de la rédaction du journal : « *Le devoir qu'ils [ses camarades] avaient à remplir envers la nation, tous l'ont fait, quelquefois en grognant mais sans jamais se dérober [sic]. Ils pensaient bien pouvoir rentrer enfin dans leurs foyers afin de jouir d'un repos bien mérité. Seulement je m'aperçois, et je ne suis pas le seul à m'en apercevoir, que l'on nous berne [sic] un peu plus tous les jours.* » Lorsqu'à la fin avril 1958, la 56-1/B est maintenue sous les drapeaux officiellement pour 27 mois alors que sa démobilisation venait de commencer, l'ampleur des protestations est telle, que, pour rester crédible, *Le Bled*, journal de propagande à destination des militaires, publie dans son n° 108 du 7 mai une lettre d'un appelé. En termes très modérés, il demande : « *Pourquoi le contingent 56-1/B est-il toujours maintenu sous les drapeaux²⁷ ?* » Ce n'est que dans le dernier numéro du journal, n° 172 en juillet 1962, que les appelés sont clairement informés de la date précise de libération des contingents de 1960. À l'origine du mauvais moral des appelés, la prolongation de service des ADL (au-delà de la durée légale de 18 mois) est donc mal vécue. On comprend, dès lors, l'attachement des hommes du contingent pour cet objet, symbole de leurs souffrances et de leurs déconvenues enfin vaincues. Caporal-radio à la compagnie opérationnelle du 7^e RI dans un secteur très difficile en 1956-1959, Jean Baudou confie à propos de sa quille-espérance : « *Avec elle, je n'avais plus peur²⁸.* »

L'inévitable question de la torture

Après cette trop rapide allusion à une des structures mentale et culturelle du combattant français d'Algérie, se pose la délicate question conjoncturelle de la torture. Comment l'enseigner, aussi bien dans le secondaire que dans le supérieur ? Depuis juin 2000, les médias ont par trop tendance à ne voir que cet aspect de la guerre d'Algérie²⁹. Or l'enseignant ne peut esquiver les interrogations d'une jeunesse qui n'a qu'une très confuse idée des réalités du conflit algérien. Est-il possible d'être objectif à propos d'un sujet qui interpelle la patrie des droits de l'homme ? Nous suggérons une approche non passionnelle qui tienne compte des premières leçons tirées de notre enquête et de vives remarques d'anciens combattants, souvent confirmées par les archives.

Le renseignement

L'emploi de la torture comme moyen de renseignement n'aurait jamais dû apparaître en Algérie. Le 21 octobre 1949, le gouverneur général, Marcel-Edmond Naegelen, condamne son usage dans une circulaire aux préfets : « *La violence doit être prohibée d'une manière absolue en tant que méthode d'investigation* », précise-t-il³⁰. Renouvelée en 1952, cette interdiction semble être restée

25.- *3/1 H 2470, SHAT.

26.- Olivier Roumajon, *Le Bled. Étude d'un exemple d'action psychologique durant la guerre d'Algérie, 1955-1962*, mémoire de maîtrise, sous notre direction, Montpellier III, septembre 1995, 160 p., p. 96.

27.- *En Algérie. La guerre d'un jeune appelé forézien. « Godillots et casque lourd »*, document imprimé, supplément au n° 73-74 d'avril 1998 du bulletin d'histoire locale *Village de Forez*, 137 p., p. 131., fonds privé.

28.- Pour une émission construite comme celle du 27 juin 2001, *Pièces à conviction. Tortures en Algérie, ces aveux qui dérangent*, proposée sur FR3 par Hervé Busini et Élie Lucet, que de débats bâclés où on retrouve la plupart du temps les mêmes témoins (parisiens généralement), qui assènent des vérités ou de pseudo-révélation qui navrent l'historien ou ceux qui ont vécu d'autres expériences de la guerre d'Algérie !

29.- Jean-Charles Jauffret dir., *La Guerre d'Algérie par les documents*, tome II, *L'Œil du cyclone (avril 1946-*

lettre morte auprès des forces de police qui usent en Algérie, de façon traditionnelle, de méthodes fortes. Ce que dénonce, dès le 2 novembre 1954, François Mauriac dans les colonnes de *L'Express*. Jusqu'en 1955, l'armée est indemne d'une telle accusation. Le dérapage commence à partir du moment où les Ponce Pilate de la IV^e République, toujours parfaitement informés de tout ce qui se fait en Algérie, laissent aux militaires l'initiative, en vertu de la loi d'urgence de 1955 et de celle des pouvoirs spéciaux de 1956.

La faute originelle remonte au printemps 1955. En mars, le général Allard, commandant la division territoriale de Constantine, puis en mai, les généraux Chérière et Parlange autorisent les représailles en fonction des responsabilités collectives d'une population à la suite d'un attentat ou d'une embuscade. C'est une des origines des *corvées de bois*, c'est-à-dire l'élimination de suspects torturés à la gégène ou ayant subi le supplice de l'eau, devenus compromettants ou trop amochés pour être libérés. Les archives portent alors la mention laconique : « *les suspects sont abattus alors qu'ils tentaient de s'échapper.* »

Pourtant, dans cette recherche obstinée du renseignement, il ne faut pas faire le procès de l'armée française comme si celle-ci constituait un seul bloc. Il y a eu débat, feutré, au sein des forces armées. Vient d'être publié un précieux ouvrage³¹ qui montre les cas de conscience des officiers de sensibilité communiste, issus pour la plupart des maquis et réseaux Francs-tireurs partisans (FTP) de la Résistance : les capitaines Marc Chervel, René Paquet, Georges Alziari et Jean Brugié n'ont pas accepté les excès de la guerre contre-révolutionnaire et, disent-ils, ils ont su tenir leurs hommes dans le respect des règles de la guerre. On connaît la démission du général de Bollardière pendant la bataille d'Alger, mais on oublie ceux qui ont choisi de rester pour protester de l'intérieur, ceux qui décident de rappeler que l'armée républicaine ne peut s'abaisser à utiliser tous les moyens de la guerre contre-révolutionnaire. C'est le cas, en août-septembre 1955, dans la folie du bain de sang qui suit l'insurrection du Nord-Constantinois, du chef de bataillon Lenoir, commandant le 3^e bataillon des commandos coloniaux parachutistes.

En 1956-1957, dans le grand Sud, le commandant Jean Pouget, un des maîtres de la contre-guérilla depuis l'Indochine, ou le colonel Buis en 1958-1959, dans un secteur du Hodna, prouvent que les hommes d'honneur n'ont pas disparu. Un autre chef de corps d'une unité réputée, elle aussi, pour son professionnalisme, le 8^e régiment de parachutistes coloniaux, le colonel Hubert de Seguins-Pazzis, dès sa prise de commandement, au début de 1958, rappelle avec force que son régiment ne saurait déroger aux règles de la guerre. Voici ce qu'il dit à ses bataillons réunis en carré à la suite d'une opération : « *Messieurs, ce matin un fellagha blessé a été tué alors que l'accrochage était terminé. Cet homme aurait pu être soigné, il aurait pu être sauvé. Ce qui pourrait se comprendre dans le feu de l'action, dans ces circonstances est un crime. (...) Je ne saurais accepter de tels comportements, quels que soient les motifs qui les inspirent. Une dernière fois, je vous rappelle que je n'admettrai jamais que de tels faits se reproduisent, tant que je serai votre chef.* »

Une telle attitude se retrouve à plusieurs échelons du commandement, du général Gambiez, lorsqu'il dirige le corps d'armée d'Oran, au lieutenant Meyer commandant d'un commando de chasse. Si le père Louis Delarue, aumônier de la 10^e DP, a, en quelque sorte, légitimé l'usage de la torture pendant la bataille d'Alger, son homologue de la 25^e DP, l'aumônier auxiliaire Henri Péninou rédige en mai 1959 un manifeste qui condamne toute atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'homme. Comme le note Alain Maillard de La Morandais à propos d'officiers SAS, « *l'honneur est sauf*³² », et cette volonté d'interdire toute exaction, nous l'avons rencontrée aussi parmi les 70 officiers de réserve que nous avons interrogés.

décembre 1954), Vincennes, SHAT, octobre 1998, 1 030 p., p. 294 et pp. 296-297.

^{30.} Marc Chervel, *De la Résistance aux guerres coloniales. Des officiers républicains témoignent*, Paris, L'Harmattan, mars 2 001, 330 p., pp. 87 à 305. À noter, cependant, que les opinions politiques et l'attitude de ces officiers sont à l'origine de leur carrière bloquée au moment de la guerre froide.

^{31.} Jean-Yves Riou, « Portrait : Hubert de Seguins-Pazzis, pas de torture chez les paras », *Histoire du Christianisme magazine*, n° 6, mars 2 001, « Spécial Algérie : les chrétiens et la torture », pp. 74-75.

^{32.} Paris, Le Seuil, 1990. Le père Alain Maillard de La Morandais était officier SAS, son témoignage reste de toute première importance.

Le silence

Mais ces refus ne peuvent cacher ce que Jean Le Meur, officier de réserve contestataire, appelle l'hébétude. Bien sûr que la plupart des hommes du contingent et les volontaires n'ont jamais torturé eux-mêmes, mais il y a bien en Algérie accoutumance à la violence ordinaire. Elle débouche sur une passivité jointe à l'impuissance quand retentissent les hurlements de suppliciés dans des officines comme les Dop, (dispositifs opérationnels de protection), mis en place après le succès de la bataille d'Alger. La contagion du silence s'explique également par d'autres raisons. Il ne faut pas être dupe. Il convient d'évoquer le peu de sympathie que soulève, en général, l'adversaire pour ses méthodes. Comme le dit Albert Camus, « *chacun s'autorise du crime de l'autre pour aller plus avant* ». Retrouver ses camarades égorgés, les testicules dans la bouche à la suite d'un guet-apens conduit à un désir de vengeance ou d'acceptation tacite des méthodes employées par l'officier de renseignement de l'unité pour retrouver, coûte que coûte, les assassins ou prévenir un nouvel attentat. Il ne faut pas oublier que l'adversaire torture et mutilé, même si, là encore, il n'est pas question de généraliser. Ainsi, des officiers de l'ALN, comme en 1959-1960 le commandant Hihl El Mekki de la première wilaya, celle des Aurès, proscrivent l'usage de la torture sur les prisonniers français³⁴.

Dans une thèse récente, Raphaëlle Branche³⁵ décrit l'engrenage du silence et du crime par obéissance, sans oublier certaine connotation raciste. Elle démontre que la V^e République tente de mettre fin à ces usages, mais pour ne pas remettre en cause l'unité de l'armée, les ordres successifs sont dilués par la circulation capillaire de la chaîne de commandement. À partir de 1960, lorsque se termine le plan Challe et que l'autorité de l'État est rétablie malgré les barricades d'Alger, les pratiques contraires aux traditions de l'armée s'estompent peu à peu. Mais le renseignement n'a pas pour seule origine l'emploi de la torture. Il afflue grâce au recrutement des Harkis, dont certains sont d'anciens combattants de l'ALN. Des moyens beaucoup plus fiables que la torture sont utilisés et de plus en plus développés : l'écoute radio, l'intoxication ou la pénétration des réseaux et unités ennemis par des spécialistes, tel le capitaine Léger.

La mémoire

Ces dernières considérations sont une invitation à plus de sérénité dans l'approche générale de l'étude de la guerre d'Algérie dégagee de l'agitation médiatique qui gêne le travail de l'historien. Car l'approche des combattants français du conflit algérien, en raison de la très grande diversité des vécus, se révèle particulièrement délicate. Il faut éviter les raccourcis en matière d'enseignement, à propos de ces interrogations lancinantes concernant la torture dont la France de 1789 s'est rendue coupable. D'où une méthodologie rigoureuse dont nous avons donné quelques éléments dans la présente étude. Afin de traduire une succession d'expériences souvent douloureuses, elle permet de ne pas perdre de vue ce que plusieurs témoins nous ont confié, parfois les larmes dans les yeux : « *On ne se guérit pas de la guerre d'Algérie.* » L'historien doit donc faire preuve avant tout d'humilité et de respect, ne pas commencer une interview bardé de certitudes, car comme l'avoue le sous-lieutenant de réserve Armand Frémont, 4^e batterie du 10^e régiment d'artillerie de marine : « *Nous n'oublions pas, même lorsque nous restons muets*³⁶. »

³³- Gilbert Meynier, « Le FLN/ALN dans les six wilayas : étude comparée », colloque international de Montpellier, 5 et 6 mai 2000, dans *Militaires et guérilla pendant la guerre d'Algérie*, sous la direction de Jean-Charles Jauffret et de Maurice Vaïsse, Bruxelles, Complexe, 2001, 560 p., pp. 167-168.

³⁴- « L'Armée et la torture pendant la guerre d'Algérie. Les soldats, leurs chefs et les violences illégales », sous la direction de Jean-François Sirinelli, IEP de Paris, soutenue le 2 décembre 2000, 5 tomes, 1 211 p., publiée sous le titre *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard, 2001.

³⁵- A. Frémont, *Algérie-El Djezaïr. Les Carnets de guerre et de terrain d'un géographe*, Paris, Maspero, 1982, p. 5.

Retour sur la décolonisation de la Tunisie et du Maroc

Daniel Rivet
Professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

Longtemps la décolonisation s'est inscrite dans un grand récit porteur de sens. Pour ses contemporains, quand, dans les métropoles, ils ne stigmatisent pas le lâche abandon par l'homme blanc de sa mission à civiliser le reste du monde, les années 1950 font écho à 1789 et 1917. Les décolonisés tiennent ferme le bout de la corde qui les rattache à l'avènement universel d'un homme nouveau. Dans les années 1970, on n'est plus aussi certain de la filiation entre la prise de la Bastille, le surgissement des soviets en Russie et Bandoeng. Mais on fait ressortir que la décolonisation des « peuples de couleur » se fonde dans un processus d'émancipation qui a une signification plus anthropologique qu'historique.

En même temps que s'interrompt l'assujettissement de l'indigène à l'Européen, la magistrature de l'homme sur la femme et l'enfant se défait et la domination de Paris sur la province se desserre. On parle de décolonisation de l'enfant comme de décoloniser l'Occitanie. Cette inflation du mot contribue à lui retirer toute pertinence heuristique. Le terme lui-même renvoie aujourd'hui à un passé proche qui nous paraît déjà privé de signification, dont on ne sait plus très bien comment parler, parce qu'il se rattache à un combat mondial dont presque tout le monde depuis a déchanté et parce que le Sud ne fait plus rêver, mais engendre une nouvelle « grande peur des bien-pensants », pour pasticher Bernanos. Mais l'historien n'a pas pour tâche de récrire le passé à la commande du présent. S'agissant du Maghreb, l'ouverture des archives et le croisement pour peu encore entre histoire et mémoire autorisent à réévaluer la manière dont ses habitants ont vécu ce moment historique.

De la grande illusion au désenchantement

Rappelons le climat historique dans lequel trempa l'accession à l'indépendance des pays colonisés par l'Europe pour mieux marquer la distance temporelle qui s'est creusée entre les années 1950 et nous. Tout se passe alors comme si rebondissait à l'échelle du monde le mot de Mirabeau : « Il nous est permis de croire que nous recommençons l'histoire. » L'atmosphère est au messianisme. La décolonisation est promesse d'un monde nouveau. Dans une atmosphère de grande illusion lyrique, ses acteurs versant Sud croient à leur tour que tout est possible. « Nous fûmes une génération d'hommes prométhéens », constate rétroactivement l'historien Mohamed Harbi, l'un des conseillers de Ben Bella au sortir de la guerre d'indépendance algérienne.

C'est que la décolonisation coïncide avec l'irruption du Tiers-monde qui refuse de s'enfermer dans l'alternative Ouest-Est/capitalisme-socialisme. Le Tiers-monde prend le relais du communisme en tant que dernière des grandes religions séculières qui se succédèrent depuis le XIX^e siècle. Le sacre à Bandoeng d'une humanité neuve est salué sur-le-champ par Léopold Senghor comme l'événement historique le plus important qui se soit produit dans l'histoire du monde depuis la Renaissance. Cependant que Frantz Fanon, dans *Les Damnés de la terre*, décrète que la décolonisation « est très simplement le remplacement d'hommes par une autre « espèce » d'hommes. Sans transition, il y a substitution totale, complète, absolue¹ ». Des effluves de ce messianisme traînent dans l'esprit du temps jusqu'à l'orée des années 1980, comme en témoigne le discours de François Mitterrand à Cancun. En 1982, Amadou Mahtar M'Bow, le directeur de l'Unesco, proclame encore : « Les pays du

Tiers-monde sont les porteurs de l'espoir dans le monde... Ils sont les croisés naturels pour la justice et la liberté. »

Réconcilier Marx et Rousseau

Les « Arabes » – le mot surgit de manière simultanée sous la plume de Jacques Berque, Vincent Monteil, Maxime Rodinson, à l'orée des années 1960 – sont, sur le théâtre de la décolonisation, les plus scéniques des acteurs en train de s'arracher à l'indigénat – cette définition négative de l'homme les ravalant au statut de parias – et de se réapproprier leur passé pour libérer l'avenir. Qu'on se reporte aux articles d'observateurs talentueux du moment de la décolonisation comme Jean Lacouture, Jean Rous et tant d'autres qui nous racontèrent le retour en gloire du héros père de la nation (Bourguiba le 1^{er} juin 1955 à Tunis, Mohamed ben Youssef à Rabat le 16 novembre 1955), ou bien pour restituer la transe collective que libéra le discours de Nasser à Alexandrie le 27 juillet 1956 (« Le canal, je le prends... »). Cette osmose entre un héros fondateur, les militants du parti qui incarne l'aspiration à l'indépendance et la foule impressionnée, émeut, ravit même des Européens contemporains de l'événement, qui ont le sentiment que l'histoire s'est arrêtée dans les anciennes métropoles. Dans *Dépossession du monde*, Jacques Berque fait ressortir que les Arabes sortent du sacré pour accéder à l'historique et que ce peuple, trempé d'originel et assoiffé de modernité, a pour vocation de « renaturer la culture, reculturer la nature », bref de réconcilier Rousseau et Marx².

La fin d'un mythe

C'était il y a peu et cela paraît si loin. Depuis, la décolonisation a été démythologisée et repensée sans engendrer pour autant une lecture du calibre de celle que François Furet consacra au phénomène communiste dans *L'Avenir d'une illusion*. Parmi la cohorte d'ouvrages qui ont désabsolusé âprement cette époque, retenons le livre de Pascal Bruckner, *Le Sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi* (Seuil, 1983), et l'essai de Georges Rist, *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale* (Presses de Sciences-Po, 1996). Ces deux livres, qui ne procèdent pas du même horizon intentionnel – l'un de dénoncer, l'autre de déconstruire – ont en commun d'oublier que les notions de tiers-monde et de développement constituèrent un trait d'union entre décolonisateurs sur les deux versants de la Méditerranée, qu'elles ouvrirent un horizon d'attente commun aux uns comme aux autres. Le tiers-mondisme diffus (« les jeunes nations ») ou doctrinaire (« les nations prolétaires ») autorisa des partenaires conflictuels à parler un langage fédérateur, apporta une grille de lecture partagée pour, sinon dépasser le conflit entre Nord et Sud, du moins l'assumer.

Mais, surtout, la décolonisation a été réévaluée sous l'angle non pas de l'essai, mais de l'analyse historique : archives en main et questionnements renouvelés à la lumière du présent. L'un des effets d'optique les plus intéressants, ce fut de la repenser historiquement comme un flux enjambant les empires et parcourant les continents et donc de s'essayer au comparatisme. Ce fut l'objet d'un colloque international tenu en 1993 sous les auspices du CNRS et de l'université de Provence, qui donna lieu à deux publications de qualité³.

Rupture et continuité

Dans les recherches en cours, il ressort à l'évidence que la décolonisation ne fut pas la table rase que crurent vivre ses acteurs, que les continuités l'emportèrent sur les ruptures. Derrière l'écran d'une histoire fracassante, en coulisse, le décor ne change pas, mais ce sont d'autres qui l'occupent. Dans le monde islamo-méditerranéen, le cas de l'Égypte illustre la permanence d'un arrière-plan légué par la monarchie modernisatrice fondée par le pacha Muhammad Alî dans les années 1840. Dans les

quartiers chics de Zamalek au Caire et de Ramleh à Alexandrie, dans les clubs où on joue au polo et au hockey, dans les collèges jésuites de La Sainte-Famille au Caire et de Saint-Marc à Alexandrie, les Européens et les « Levantins » (Chrétiens et Juifs, sujets ottomans émigrés au XIX^e dans l'Égypte cosmopolite) font place nette aux Égyptiens purs et durs telle que la loi de 1926 les avait définis.

Amer savoir celui qu'on tire des travaux récents portant sur les élites en Méditerranée musulmane, comme les thèses toutes fraîches de François Abécassis et Pierre Vermeren qui, d'un trait scientifique imparable, passent la décolonisation au catalogue des grandes illusions du XX^e siècle⁴. On n'enfourchera pas exactement la même perspective ici. On s'efforcera de montrer, avec deux exemples à l'appui et en changeant d'échelle d'un cas à l'autre, comment la décolonisation fut l'occasion pour la nouvelle élite au pouvoir de réaliser l'objectif du milieu dirigeant précolonial: édifier un État imposant à tous un ordre public supratribal, *supra gentilice*, consolider ce que les deux protectorats avaient entrepris en installant des dictatures administratives grâce au désarmement des hommes en tribu. Car avant le protectorat, on peut retourner la fameuse formule de Max Weber pour définir l'État : « *ce n'est pas lui, ce sont les tribus qui détiennent le monopole de la violence légitime.* »

Au Sud tunisien : la consécration de la puissance de l'État

Dans le grand Sud tunisien, on scrutera comment les nomades ont vécu le moment de la décolonisation. Leur parole a été recueillie par deux anthropologues au début des années 1970 : Gianni Alberghoni et François Pouillon⁵. Les archives de l'ex-puissance coloniale permettent une fructueuse confrontation avec leur geste contemporaine décryptée par nos anthropologues.

Ce qui saisit l'observateur au sortir de la décolonisation, c'est le silence de ces nomades sur les années 1950, en particulier 1955, « l'année de l'indépendance » (*'am al istiqlâl*), comme disent les Tunisiens. Leur mémoire collective, au contraire, opère une sorte de fixation sur l'an 1915, qualifié tantôt d'« année du soulèvement » (*'am al thawra*), tantôt désigné selon le comput occidental, *'am khamstash* (1915), quand l'année devient métonymie de l'événement lui-même, comme 1914 pour nous Français. En 1915, confirment les sources coloniales, les Bédouins du Sud extrême se sont bien soulevés contre le réseau de fortins et postes avancés matérialisant la frontière avec la Tripolitaine, et le protectorat a dû, dans l'urgence, improviser un front du Grand Sud tunisien, appellation permettant d'attirer l'attention de Paris et d'obtenir quelques renforts.

Mais le récit de 1915 produit dans les années 1970 omet de dire que les Bédouins donnent la main aux insurgés tripolitains contre la colonisation italienne et que le tout est soutenu, sinon coordonné, par des agents de l'armée turque et des émissaires de la confrérie guerrière de la Sénousiya. Le récit recueilli par Alberghoni et Pouillon valorise la tribu et surtout le lignage auquel appartient le conteur. Il n'exalte pas, comme on s'y attendrait, la figure du combattant de la guerre sainte (*al mujâhid*) et pas non plus celle du bandit coupeur de route et vengeur du peuple (les fellaghas des années 1940-1950). Dans l'insurgé de 1915, il met en exergue le cavalier-chevalier (*al fâris*) en s'inspirant des chansons de geste qui hantent l'imaginaire bédouin maghrébin : le *Sirat Antar*, l'épopée hilalienne⁶.

La défaite des Bédouins

Pourquoi les Bédouins du Sud occultent-ils 1955 pour magnifier exclusivement 1915 ? *A contrario* des oasiens jardiniers-hydrauliciens du Jérid voisin, où on n'aime pas parler de 1955, non pas parce qu'on est passé à côté de l'événement-catalytique, mais parce qu'on a été floué par l'indépendance qui a suscité une demande d'intégration dans la nation non exaucée, ce qui exacerbe le sentiment d'être à la marge de l'État, qu'il soit beylical, colonial ou national. Les Bédouins, eux, sautent à pieds joints sur 1955 parce qu'ils n'ont pas contribué au mouvement des fellaghas qui s'amorce courant 1952 et culmine à l'automne 1954 en atteignant l'effectif de 3 000 hommes en armes

environ, enrégimentés dans un ordre supratribal conférant à cette milice de guérilleros une discipline quasi militaire.

Au contraire, certains Bédouins, qui jouaient le rôle de gardes-frontière, ont été enrôlés comme force d'appoint pour faire la police des steppes. Ils se débandent tardivement et s'introduisent dans la dernière vague des fellaghas, celle des irréductibles qui ont refusé d'être désarmés en octobre 1954 et qui veulent continuer le combat jusqu'à la libération de tout le Maghreb arabe (expression du temps pour signifier un Maghreb tourné vers un pôle oriental et complètement désengagé de l'emprise néo-coloniale française). Ils vont être le jouet du conflit fratricide, au sein du Néo-Destour, entre les partisans de Bourguiba, qui s'en tiennent à une acception restreinte de la nation, et ceux de Salah ben Youssef, acquis à une grande nation arabe impliquant un Maghreb des peuples libéré de l'héritage étatique colonial.

Entrés tardivement dans le mouvement de libération armée, les Bédouins seront pulvérisés par l'armée française qui stationne encore sur le territoire tunisien et s'emploie à détruire l'osmose qui se dessine entre les derniers des fellaghas et les premiers des maquisards algériens⁷. Les troupes françaises écrabouillent les irréductibles en s'y prenant à deux reprises. En mars 1956, elles défont la tribu des Oudarna, tuent environ 120 insurgés et livrent le restant, soit 500 hommes désarmés, à l'État tunisien. Certains Oudarna croupiront dans les geôles du régime bourguibien jusqu'à l'orée des années 1970. Puis, en juin 1957, l'armée ex-coloniale réduit des centaines de Mrazig après en avoir tué environ 200. Quelques dizaines de rescapés parviendront à rejoindre le maquis algérien⁸.

Dès lors, on comprend mieux pourquoi les Bédouins conservent la nostalgie de l'année 1915 : c'est la dernière fois qu'ils ont le sentiment d'avoir agi en bédouins. Leur relation de 1915 est un prétexte pour mettre en exergue les vertus antiques attachées au mode de vie nomade tel que l'historien et philosophe du VIII^e siècle Ibn Khaldoun l'a donné à voir dans sa célèbre *Muqaddima*. Ce faisceau de vertus, d'une certaine manière, est le contraire des valeurs civiques dont le Néo-Destour est porteur et que Bourguiba, de discours paraboliques en actes pédagogiques provocants, s'efforce d'inculquer à la nation. Ces vertus antiques sont l'attachement aux grands ancêtres (la fierté d'une noble origine), le courage, qui n'exclut pas la ruse mais inclut le respect de la parole donnée, le culte de l'hospitalité, l'accommodation ascétique à la privation et le goût emphatique de la bombance et de la fête, bref, le sens non pas de la mesure mais de l'excès, et puis une conception picaresque de l'existence rendant l'homme disponible à l'aventure. Les nomades du Sud tunisien, d'ailleurs, ne disent pas qu'ils sont bédouins (*al baddu*), ce qui correspond à un genre de vie subi, mais arabes (*al 'arab*), inscription ethnique les transformant en authentiques, et non pas présumés, descendants des conquérants porteurs de la vraie foi aux habitants de l'Afrique du Nord, plongés jusqu'alors dans la barbarie de l'ère antéislamique.

Barbares-Berbères : l'équivalence établie par les Romains a la peau dure. Les Bédouins regardent de haut les villageois berbérophones établis dans la montagne contiguë à leurs terrains de parcours : les *Jabaliya* (habitants de la montagne). Ceux-ci étaient leurs tributaires avant le protectorat, même si la rhétorique enveloppant cette relation de domination est trompeuse, qui métamorphose les villageois berbères en « compagnons » (*ashâb*). De même avaient-ils peu de considération pour les oasiens qui, souvent, sont des descendants d'esclaves, des noirs. Aux oasiens, ils reprochent de s'être trop bien adaptés aux transformations générées par le protectorat, de s'habituer à la tyrannie du *Kridi* (crédit) et de l'échange monétaire qui se substitue à l'échange en nature entre montagnards arboriculteurs et céréaliculteurs, oasiens fournisseurs de légumes frais et de dattes et nomades qui apportaient la laine, la viande et des produits manufacturés dans les médinas.

Quant aux villageois et oasiens, ils redoutent les bédouins toujours imprévisibles, malgré les pactes de protection qui enveloppent les relations – asymétriques – entre nomades et sédentaires, en même temps qu'ils sont fascinés par leur liberté et leurs mœurs amoureuses : les femmes plus que les hommes. Le nomade, c'est le « bon sauvage » du Maghrébin sédentaire⁹. Mais cet élan d'exotisme est réfréné par un fond de méfiance atavique, comme en témoigne ce proverbe en usage dans toute la Tunisie : « À l'Arabe et au rat, n'ouvre jamais ta porte, ils auraient déjà la main dans le plat et l'œil sur ta femme. »

La fin d'un monde

Durant l'épisode colonial, les Bédouins ont commencé à se sédentariser : leur zone de parcours s'est rétrécie ne fut-ce qu'à cause de la mise en défens de terrains livrés à la culture. Ils ont troqué, certains du moins, la tente pour l'habitat en dur, profité des puits artésiens creusés par l'occupant, complanté des arbres fruitiers. Ils émigrent et concourent plus activement qu'auparavant à la remontée vers le nord pour participer à la moisson. Ils ont perdu de leur superbe. Avant, pour survivre, ils prélevaient des droits de passage sur le voyageur. Maintenant, ils doivent s'embaucher comme journaliers dans les oasis et, pour certains, mendier pour survivre. C'est le monde à l'envers¹⁰. Les puissants d'hier sont devenus les auxiliaires des humbles d'autrefois. Cette revanche, implicite, des sédentaires est amplifiée par le phénomène de la scolarisation par les écoles du protectorat. Celles-ci, pour prendre, doivent recruter chez les Noirs et les éléments défavorisés de la société. Ce sont eux qui mordent les premiers à l'idéal national-développementaliste véhiculé par le Néo-destour, ce parti-nation qui, dès 1955, devient le parti-État. Fin 1954 déjà, ses petits cadres viennent en voiture dans les campements des nomades solliciter leur adhésion, quasi obligée, au parti et récolter le fruit de leurs cotisations. Il semble que cela soit le détonateur de l'explosion de colère des Bédouins (comme celle des Berbères du Maroc central en 1956).

Le mot de la fin appartient à un notable bédouin. Lors de la cérémonie de la soumission à l'armée française (l'*aman*), il déclare à un capitaine : « Si tu vois le général, dis-lui qu'il a frappé trop fort, dis-lui que la prochaine fois il emploie moins de tanks et d'avions, car Bourguiba deviendra maître du pays. » L'ennemi, ce n'est plus l'étranger, le *roumi* (*romain*, dont le Français est un lointain avatar) réduit au rôle d'allié objectif de l'adversaire primordial : la petite bourgeoisie rurale, relais sur place du nationalisme de facture bourgeoise et citadine. Le nationalisme est vecteur d'un État autochtone surpuissant, qui achève de détruire la synthèse khaldounienne où jouait la dialectique des contraires entre bédouinité (*badawa*) et citadinité (*hadara*). Ici, dans le Sud extrême tunisien, la décolonisation n'est pas un accomplissement (celui de la modernité orientale dont une élite réformatrice était porteuse en Tunisie depuis le milieu du XIX^e), encore moins un commencement absolu (celui dont rêve une génération de militants national-progressistes prométhéens). Elle signifie simplement la fin d'un monde : celui de la « civilisation du désert », pour se référer au bel ouvrage de Robert Montagne contemporain de ce naufrage¹¹.

La création des Forces armées royales marocaines

En nous déplaçant de la Tunisie au Maroc, nous changerons d'échelle et d'optique. Il ne s'agira plus de voir la décolonisation se répandre par en bas, mais de comprendre comment elle s'exerce par en haut. En l'occurrence, on saisira comment et pourquoi, dans une conjoncture tendue à l'extrême par le drame algérien, la création des Forces armées royales (FAR) est le geste fort scellant une entente cordiale entre la monarchie marocaine et la IV^e République. Dans le Sud tunisien, l'avènement de l'indépendance précipite la déchéance d'un groupe social pris à contre-pied par la nouvelle donne de l'histoire. Au Maroc, il promet et multiplie le corps d'abord squelettique des officiers.

L'émergence des goumiers

Les FAR (très vite le qualificatif originel d'« armée royale marocaine » périlite) sont issus pour l'essentiel de l'armée française basée au Maroc et, subsidiairement, des *regulares* (troupes indigènes de l'armée espagnole) et de l'armée de libération qui surgit dans le Rif et le Moyen Atlas à l'automne 1955, avec un état d'esprit et des objectifs symétriques à ceux des fellaghas en Tunisie. Début 1956, ils étaient encore 59 000 Marocains à servir sous le drapeau français, dont 27 000

tirailleurs et spahis (soldats professionnels), 15 000 goumiers (troupes de choc dégagées de l'habitus militaire) et 17 000 mokhaznis (forces rustiques du maintien de l'ordre).

Ce sont les goumiers qui vont constituer le noyau créateur de l'armée marocaine. C'est là un moyen pour stopper leur débandade et leur passage à la grande compagnie. Mais c'est aussi, de la part du roi, user d'un contre-feu au nationalisme plébéien effervescent qui ne se « désactive » pas avec l'indépendance et reprendre la politique du protectorat. Car les goumiers sont gens de la montagne berbère et considèrent les citadins comme des « poules blanches » (*djaja bai da*). Quoi qu'il en soit, après le voyage à Paris de Mohamed V, début mars 1956, et une phase de négociations courant mai entre Moulay Hassan (prince héritier) et Alain Savary (secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes), cette armée sort des limbes à l'orée de l'été 1955 : 15 000 hommes, le double en 1960, équipés et armés avec du matériel français. Malgré le principe de la conscription concédé du bout des lèvres en 1958 par le roi au parti de l'Istiqlal, les FAR sont originellement une armée de métier, donc une armée au service du Trône.

Leur création suppose la formation accélérée d'officiers marocains et le maintien quelques années durant de cadres français dans la nouvelle armée. En effet, en mai 1955, on dénombre bien 2 500 sous-officiers marocains issus de l'armée d'Afrique, mais seulement 91 officiers, dont un général, un colonel, quatre lieutenants-colonels et dix commandants (abstraction faite de l'armée espagnole). De 1956 à 1960, le nombre des officiers monte en flèche avec le détachement de centaines de lycéens qui reçoivent une instruction de base au Prytanée de Dar-Beï da, à Meknès, qui est transformé en école d'officiers où quasiment tous les instructeurs sont français. Une fraction des élèves officiers acquiert un complément d'instruction à Saint-Cyr et autres écoles d'application militaires en France.

La coopération franco-marocaine

La formation accélérée de ces cadets, c'est l'histoire d'une greffe qui prend¹². Comme leurs aînés qui, de la campagne d'Italie à l'Indochine, avaient conquis l'estime de leurs collègues de l'armée d'Afrique, ces nouveaux venus éprouvent une véritable jouissance psychique à traverser le couple franco-marocain, alors que la guerre d'indépendance de l'Algérie gronde et que le monde arabe achève de divorcer spectaculairement d'avec la France cramponnée à ce qui lui reste d'empire colonial. À Dar-Beï da, à Saint-Cyr, dans les casernes léguées par la France, ils s'approprient la subculture spécifique aux officiers français, celle inculquée par Saint-Cyr (le bahutage, le « triomphe » en gants blancs et casoar), celle entretenue dans les cercles militaires, les mess, les « popotes » livrés aux FAR avec des camions Simca, des mitrailleuses Hotchkis, des chars AMX, etc. À l'instar d'officiers libanais ou égyptiens de passage, leurs instructeurs français s'enchantent de leur francophilie presque inconditionnelle, qui contraste avec le syndrome du spectre du néocolonialisme hantant l'intelligentsia progressiste et la petite bourgeoisie bureaucratique, elle aussi multipliée par la marocanisation de l'État.

Avec leurs instructeurs français, les cadets marocains évitent de parler de ce qui fâche : l'Algérie ou Suez, par exemple. Ils adoptent, en le transposant, l'apolitisme républicain qui, d'ailleurs, commence à s'écailler en Algérie. Ils restent encore imperméables aux courants nassérien et baathiste qui font de l'officier un hussard kaki du développement. Ils sont attachés à l'institution du Trône confondue avec la personne de Mohamed V et plus réservés vis-à-vis du prince héritier, Moulay Hassan, propulsé immédiatement chef d'état-major des FAR, qui ne tarde pas à en prendre à son aise avec la règle de l'avancement à l'ancienneté, combinée avec le mérite, pour placer ses hommes de confiance (dont le capitaine Oufkir).

Les Français ne se meuvent pas aussi à l'aise dans les FAR. Ils sont 210 officiers, auxquels s'ajoutent 648 sous-officiers et 224 hommes de troupe, à continuer à encadrer les unités des FAR. Ils appartenaient au corps des goums et aux armes savantes et ce sont des volontaires désignés : on ne leur a pas demandé leur accord préalable. En vérité, nombre d'entre eux éprouvent un malaise quasi existentiel à servir dans les FAR. Deux points d'angoisse surtout cristallisent leur désarroi. Leurs

collègues restés dans l'armée française, et qu'ils côtoient sur les terrains de manœuvre et dans les casernes (les deux armées sont plus que mitoyennes : enchevêtrées), les traitent de « mauvais Français » alors qu'ils quittent progressivement le Maroc pour aller servir là où le devoir les appelle : en Algérie. Et puis, ils sont astreints au port de l'uniforme chérifien sans qu'un insigne distinctif ne rappelle leur extranéité à la nation marocaine¹³. Ils éprouvent la sensation d'un travestissement qui est odieux pour un militaire puisque, dans l'armée, il faut que l'habit fasse le moine. Bref, ils sont désassignés de leur corps : au sens premier, mais aussi métaphorique. Ils souffrent d'un flottement identitaire.

Ici donc la décolonisation confronte presque en huis clos des acteurs qui réagissent aux antipodes. La situation historique explique en partie ce différentiel. Ce qui se joue, c'est le renversement de la dialectique de l'œdipe colonial. L'officier français rétrograde du rang d'aîné à cadet, saute de la position de « père castrateur » à celle de sujet passif. L'officier marocain jouit d'accomplir le trajet inverse et, en s'appropriant la technologie militaire de l'Autre, d'être dans la position du voleur de feu. À son ancien maître, il dérobe le secret de sa domination. Mais cette explication passe-partout souffre de faire abstraction du contexte culturel ambiant. L'homme maghrébin, plus facilement que le Français, se meut dans la pluralité des rôles et des appartenances. Il n'est pas unidimensionnel comme le Français qui, sous le masque de son personnage en société, est une seule personne : encore que La Rochefoucauld, bien avant Freud, nous ait avertis que « nous sommes parfois aussi différents de nous-mêmes que nous le sommes des autres ».

Le Marocain ne dispose pas d'une identité (*nisba*) donnée une fois pour toutes. Celle-ci, au sens propre, varie suivant le lieu où il est. Dans son douar, il arbore le nom de son lignage. Au souk de sa tribu, il se qualifie par le nom de la fraction de tribu à laquelle appartient son douar. Dans la bourgade voisine, c'est le nom générique de sa tribu qui le désignera, le spécifiera aux yeux des autres. Mais s'il est étudiant à Al Azhar au Caire ou à Médine, alors on l'appelle *al Maghribi* (le Magrèbin : l'homme qui vient de l'Ouest). Ainsi l'identité du Marocain se construit au gré des circonstances de son existence. Elle est cumulative. Elle est polymorphe. Elle facilite l'accumulation des expériences et la superposition des solidarités¹⁴. De là la capacité d'adaptation des Marocains en situation de décolonisation, leur plasticité qui frappe vivement leurs interlocuteurs français, dont le moi rigide, surtout quand il est tenu par le corset orthopédique de l'armée, souffre d'avoir à s'adapter à un renversement de situation historique aussi spectaculaire.

La république et le roi

Les FAR sont la pierre de touche de la coopération franco-marocaine. Leur création, leur consolidation sont une priorité cardinale pour le roi, et la République ne lésina pas sur son concours, au moins jusqu'en 1958. Mohamed V ne cèle point à ses interlocuteurs français de rang élevé son souci de l'avenir de la monarchie et de la dynastie alaouite au Maroc. En 1956, le pays est au bord du gouffre et tient essentiellement à cause de la personne du roi qui est « le noyau de l'atome marocain », comme le dit joliment un caï d à Jean Lacouture¹⁵. La *siba*, c'est-à-dire la jacquerie fiscale et l'autogouvernement de facture cantonaliste, fuse à l'horizon. Les villes atlantiques sont sous pression : dans l'attente d'un bouleversement significatif des structures fondamentales du pays conservées par un protectorat antique du « vieux Maroc ». Le roi lance appel sur appel au civisme.

Ainsi, lors de son grand discours du 7 mars 1956 où il jette aux orties le slogan d'une monarchie constitutionnelle, précise-t-il à deux reprises que c'est à lui « qu'incombera désormais la responsabilité du maintien de l'ordre du Maroc » et que « la manière la plus efficace de Nous aider dans notre tâche est de respecter l'ordre public ». C'est pourquoi la fête du Trône est scellée par un défilé militaire auquel le général Cogny, commandant l'important reliquat des forces françaises stationnées au Maroc, prête son concours et où les jeunes officiers marocains sortis de Saint-Cyr défilent en grande tenue. Comme par hasard, ce défilé a lieu en 1957 et 1959 à Casablanca, la ville qui fronde, qui gronde. En 1959, le commandant Dris ben Aomar – un des hommes liges du monarque – rappelle mi-sérieux mi-plaisantin à Alexandre Parodi, l'ambassadeur de France présent, la formule de Lyautey : « Il faut montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir. »

En échange de cette assistance très serrée, le roi ferme les yeux – du moins en 1956/1957 – sur le maintien d'un corps d'occupation s'élevant à 40 000 hommes. Ici, il tempère un gouverneur qui, dans le Sud, prend l'initiative de couper les postes français de l'intérieur de ceux du littoral. Là, il passe par-dessus une campagne de l'Union marocaine du travail contre le débarquement de matériel militaire à Kenitra et son acheminement ferroviaire à destination de la garnison française de Meknès. De même tempère-t-il l'ardeur du prince héritier qui s'interroge dans *Al Alam* (le journal du parti de l'Istiqlal) sur la signification de la présence d'un dispositif militaire néocolonial aussi important. Le gouvernement français et la sphère décisionnelle à Paris lui facilitent la tâche et jouent à fond la carte d'une république pour un roi.

Pour tous les observateurs français, dans ce Maroc bouillonnant de forces incontrôlées, le roi est le seul élément de stabilisation, le dernier recours contre la remontée de la *siba* qui pourrait aboutir à des massacres d'Européens, alors que le nombre de ceux-ci (350 000), installés en 1955 dans l'ancienne zone française, ne reflue que fort lentement. Et puis, selon le mot d'un expert de la chose militaire, il vaut mieux « prendre la direction de l'armée marocaine, plutôt que de la voir se constituer en dehors de nous et peut-être contre nous ». Cela signifie qu'il faut résister aux injonctions de ceux qui préconisent la politique du pire pour revenir au plus tôt.

Le clone de l'État colonial

Ces deux analyses de cas se croisent sur un point. Dans les deux protectorats d'Afrique du Nord, la décolonisation n'est nullement une rupture irrévocable, une bifurcation irréversible. Les Maghrébins le perçoivent assez vite. En Tunisie, dans le courant des années 1960, les gens de la base disaient volontiers : « *Kharaj ar-rumi. Dakhal al-mt'urni.* » Mot à mot : « Le Chrétien est parti. Le retourné est entré. » Mais pour donner du sens à cette parole populaire et au risque de lui enlever de sa saveur, on peut traduire ainsi : « Le colonisateur est parti. Ceux des nôtres qui sont, qui font comme lui, l'ont remplacé. »

La décolonisation, ce mot non traduit littéralement dans la langue arabe, ne correspondrait nullement à l'expression qui en est l'équivalent en arabe moderne : « La libération du colonialisme » (*tahrir min al isti'amar*). La décolonisation serait un tour de passe-passe à la suite duquel une métropole épuisée à la tâche impériale se déchargerait sur des élites autochtones du « fardeau de l'homme blanc ». La complicité qui se noua entre l'élite nationaliste et Paris interdit au Maghreb des peuples de s'affirmer. À la fin des années 1950, au début des années 1960, une occasion unique d'éviter le piège de l'État national, qui est un clone de l'État colonial, aurait été manquée.

Dépasser la colonisation

Cette interprétation moniste de la décolonisation obère le fait que la plupart de ses acteurs locaux la vécurent très douloureusement et traînèrent des pieds pour l'appliquer. Elle fait fi de l'ambiance du moment. Le passage du relais étatique des mains du colonisateur à celles du colonisé ne se fit pas en un tournemain. Au Maroc comme en Tunisie, ceux des techniciens des protectorats qui transmirent les leviers de commande avec le souci que cela marche et que les deux pays n'aillent pas dans le mur furent une minorité incomprise. Ils durent aller à contre-courant de la majorité des ressortissants français qui s'adaptaient à la nouvelle conjoncture à contrecœur et en traînant les pieds.

Cette mince phalange de Français libéraux (qualificatif des années 1950) était portée par la conviction que la décolonisation n'était pas la négation de ce qu'il y avait eu de constructif dans l'expérience des protectorats, mais, d'une certaine manière, son accomplissement. Ils eurent la chance de trouver en face d'eux à la tête des nouveaux États quelques hommes pour qui la Tunisie, le Maroc n'étaient pas des entités à restaurer dans leur intégrité originelle, mais deux pays à faire. C'est l'époque où le responsable de l'Union générale des travailleurs tunisiens, Ahmed Ben Salah, déclare

qu'il ne s'agit pas de nier la colonisation, mais de la dépasser. Au Maroc, un Abderahim Bouabid, un Mehdi Ben Barka souscrivent à plein à pareille visée.

Mais il faut lire le journal de marche du dernier titulaire de la direction de l'Intérieur au Maroc - le général Méric - pour comprendre dans quel océan d'incompréhension parfois haineuse cette minorité de décolonisateurs évolua. À ses collaborateurs débordés par une conjoncture insaisissable et qui sautent sur le premier accrochage avec leur nouveau supérieur marocain pour donner leur démission, le général Méric tient, au printemps 1956, le langage d'un Lyautey, quand l'intelligence du cœur accompagne la saisie lucide des intérêts bien compris de la puissance dont on est le mandataire. « Il s'agit, leur enjoint-il, de construire l'indépendance du Maroc, de la construire dans la foi de sa réussite, en dépit des difficultés et des attaques injustes dont vous pouvez être l'objet. Votre récompense ne peut être pour l'instant que la gratitude et l'attachement que vous saurez vous assurer de la part d'amis marocains envers et contre tout¹⁶. »

L'État contre l'anarchie

Il convient aussi de restituer la compréhension de leur passé proche qui guide les élites gouvernant les deux pays rétablis dans leur indépendance. Au Maroc, comme en Tunisie, ils redoutent par-dessus tout la remontée anarchique des forces locales qui décomposaient la régence beylicale et l'empire chérifien avant le protectorat. Les troubles, les convulsions que soulevèrent les tentatives de moderniser l'État constituent la référence inavouable qui justifie l'instauration d'un État non plus arbitre, mais souverain absolu au-dessus de la mêlée tribale. Le discours de Bourguiba est obnubilé par ce référent au temps où l'État était incapable de s'imposer à tous et où la société était divisée en tribus et en fractions, en ligues et en factions, qui interdisaient la formation de la nation.

Mais la question de l'État hante également les écrits des intellectuels maghrébins au cours des années 1960. Il s'agit pour eux de relever le défi que leur avaient lancé les savants coloniaux qui niaient la capacité des Maghrébins à accéder à l'État-nation, comme le révèle crûment cette assertion cinglante de l'un des plus inventifs d'entre eux, le géographe Émile-Félix Gautier : « Dans nos histoires nationales européennes, l'idée centrale est toujours la même : par quelles étapes successives s'est constitué l'État, la nation. Au Maghreb inversement, l'idée centrale est celle-ci : par quels enchaînements de fiascos particuliers s'est affirmé le fiasco total¹⁷. » Et c'est pour cela aussi que l'État national ne surgit pas comme un contre-État colonial, mais comme son héritier inavoué.

À partir de ce fil de l'État, on comprend mieux pourquoi la décolonisation au Maghreb consista moins à instaurer un État-nation sur le modèle du colonisateur qu'à non pas restaurer le beylik ottoman ou le makhzen marocain, mais forger l'État dont les réformateurs frustrés du XIX^e siècle avaient dessiné les linéaments. Dans cette optique, on mesure l'avance de la Tunisie dont l'élite avait pour point de référence la Constitution de 1861 et l'expérience réformatrice de Kheir ed Din (1873-1876), on saisit l'attentisme rusé de la monarchie marocaine qui ne dispose pas de précédents aussi topiques et le déficit d'expérience de l'Algérie.

L'État algérien que rêvent d'instaurer les dirigeants du FLN est un État imaginaire, puisqu'interrompu depuis 1830 et dépourvu de toute référence à un projet de modernité orientale façon ottomane ou jeune turque à moins de prouver que l'État forgé par l'émir Abdelkader entre 1833 et 1839 s'inspirait de l'expérience de Muhamad Ali en Égypte. Cela dit, le projet d'État dont les élites sont porteuses s'est heurté aux aspirations et aux habitudes des habitants du Maghreb. Il supposait l'invention d'une citoyenneté. Mais on n'efface pas d'un trait de plume constitutionnel les séquelles de la sujétion coloniale, encore moins l'autoritarisme qui régit encore au plus profond les relations entre maîtres et serviteurs, aînés et cadets, hommes et femmes, et donc gouvernants et gouvernés au sortir de l'ère coloniale¹⁸.

Références bibliographiques

1. – **Frantz Fanon**, *Les Damnés de la terre*, Paris, Maspero, 1961, p. 30.
2. – **Jacques Berque**, *Dépossession du monde*, Paris, Le Seuil, 1964, p. 158-163 et p. 174.
3. – **Charles-Robert Ageron** et **Marc Michel** (*ss dir.*), *L'Ere des décolonisations*, Paris, Karthala, 1995. De Marc Michel également, *Décolonisations et émergence du Tiers-monde*, Paris, Hachette, 1993 : un ouvrage de synthèse très au fait des travaux en anglais sur la décolonisation.
4. – **François Abécassis**, thèse d'histoire soutenue à l'université de Provence portant sur « Les écoles transcommunautaires en Égypte », et **Pierre Vermeren**, « La formation des élites par l'enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au XX^e siècle », thèse d'histoire soutenue à l'université Paris-VIII, Institut Maghreb-Europe, 2000.
5. – **Gianni Alberghoni**, « Mémoire gentilice et histoire nationale : figures et rejeux du récit d'une insurrection bédouine anticoloniale », *Cahiers d'études africaines*, 1990, n° 119, p. 299-328, et **Gianni Alberghoni** et **François Pouillon**, « Le fait berbère et sa lecture coloniale : l'Extrême-Sud tunisien », *Le Mal de voir*, Paris, UGE, coll. « 10/18 », 1976, p. 349-396.
6. – **Jocelyne Dakhli**, *L'Oubli de la cité. La mémoire collective à l'épreuve du lignage dans le Jérid tunisien*, Paris, La Découverte, 1990, p. 143-153.
7. – **Adnène Ennaifar**, « Interdépendance. Échec d'une décolonisation à la française. La présence impossible de l'armée française en Tunisie entre 1956 et 1958 », mémoire de DEA d'histoire de l'Afrique, université de Paris-I, Centre de recherches africaines (CRA), 2000.
8. – **Commandant Pierre Faurie**, « Du fellaguisme au yousséfisme », 21-1-1958, mémoire du Centre des hautes études musulmanes (CHEAM) n° 2943, p. 11-12 et mémoire de maîtrise de M'hamed Oualdi, « L'orage des indépendances. Salah ben Youssef et les yousséfistes en Tunisie en 1955-1956 », université de Paris-I (CRA), p. 103-104 (lecture fouillée des archives du Service historique de l'armée de terre).
9. – **Geneviève Bedoucha**, *L'Eau, l'amie du puissant. Une communauté ancienne du Sud tunisien*, Montreux, Éditions des Archives contemporaines, 1987, p. 123-130.
10. – **Najla Horri**, « Les tribus nomades en Tunisie pendant le protectorat français (1881-1956) », mémoire de maîtrise, université de Paris-I (CRA), 1998, p. 57-70.
11. – **Robert Montagne**, *La Civilisation du désert*, Paris, Hachette, 1946.
12. – **Capitaine Callery**, « Les Forces armées royales marocaines », mémoire n° 3235 du CHEAM, Paris, 11-1-1960.
13. – Rapport n° 6 du **colonel Huré** (chef du Bafar) sur le moral des personnels français détachés dans les FAR, (*ss dir*) fin 1956, archives du Service historique de l'armée de terre (SHAT), Maroc 3H 338.
14. – **Clifford Geertz**, **Hilfred Geertz**, **Laurence Rosen**, *Meaning and Order in Moroccan Society. Three essays in cultural analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 140-150.
15. – **Jean et Simone Lacouture**, *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, Le Seuil, 1958, p. 99.
16. – Circulaire n° 393 DI du **général Méric** à ses subordonnés, Rabat, 1-2-1956. Je dois à l'obligeance de Béatrice Méric, sa fille, d'avoir pu consulter le journal tenu au Maroc de novembre 1955 à mai 1956 par Édouard Méric qui contenait cette directive.
17. – **Émile-Félix Gautier**, *L'Islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, Payot, 1927, p. 27.
18. – **Abdallah Hammoudi**, *Maîtres et disciples. Genèse et fondements des pouvoirs autoritaires dans les sociétés arabes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p. 191-208.

Justice et torture à Alger en 1957 : apports et limites d'un document

Raphaëlle Branche

Attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'université de Marne-la-Vallée

Sylvie Thénault

Chargée de recherches à l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS)

Le 16 avril 1957, Jean Reliquet, procureur général d'Alger, informe le garde des Sceaux d'alors, François Mitterrand, du dépôt d'un certain nombre de plaintes dénonçant des sévices subis par des détenus de la prison civile d'Alger dite Barberousse (cf. encadré). Il demande quelle attitude adopter face à ces plaintes car il est pris entre deux préoccupations. Il a le souci réel de réprimer les sévices et de s'opposer à la torture, mais il ne souhaite pas pour autant mettre l'armée en difficulté. Il entend même rencontrer, dans deux jours, les généraux Salan et Allard en présence du représentant du gouvernement en Algérie, le ministre-résident Robert Lacoste, et leur proposer des sanctions et des mesures internes pour réprimer la torture sans salir l'armée.

Un court extrait de ce document a été publié dans *Le Monde* des 13 et 14 mai 2001. Il nous a semblé intéressant de revenir, dans un cadre scientifique, sur un texte qui a fait l'objet d'une exploitation médiatique, même très limitée. Pourtant, en dépit de son indéniable richesse, cette lettre ne peut pas être considérée comme totalement représentative de l'attitude de la justice face à la torture. Elle nous permet cependant de croiser ici nos deux sujets de recherche et de présenter une partie de nos travaux d'une façon relativement aisée³⁷.

Ce document est exceptionnel car il nous est parvenu par un canal un peu particulier. Il n'émane pas, en effet, des archives publiques. Cela ne signifie pas qu'il n'y en existe pas d'autres de ce type-là. Mais, ni l'une ni l'autre, nous n'avons à ce jour trouvé trace de ce genre de correspondance assez étroite entre un procureur général et son ministre de la Justice dans les cartons que nous avons consultés. Cette lettre fait partie, en fait, des annexes du mémoire de DEA de Sandrine Reliquet, petite-fille de l'auteur de la lettre, qui a bénéficié du témoignage oral de son grand-père, du journal qu'il tenait à l'époque et d'un certain nombre d'autres documents qu'il avait gardés et qu'il l'a autorisée à reproduire. Elle est ainsi livrée avec son explication ou des éléments de son explication, le mémoire de Sandrine Reliquet étant tout entier imprégné de la vision de Jean Reliquet et pouvant être, de ce fait, considéré comme un témoignage indirect.

C'est donc un document qui a une histoire. Nous avons tenu à le présenter dans sa version originale. Il s'agit ici, bien entendu, d'un goût pour l'archive que connaissent bien tous les historiens, doublé d'un souci d'authentification. Nous avons conservé dans la version retapée les fautes qui figuraient dans l'original dactylographié. Les passages barrés de croix dans cette version retapée correspondent, dans la version originale, à des passages noircis ou rayés, sans qu'il soit possible d'en connaître la raison. Car Jean Reliquet lui-même avait fait le choix d'anonymiser le document avant d'autoriser sa petite-fille à le publier. Un mot a par ailleurs été rayé, pour une raison qui reste assez mystérieuse, ligne 66 dans la version retapée. Il est question de terrorisme et il est possible que le mot rayé soit un qualificatif de ce terrorisme.

Jean Reliquet, donc, a été procureur général à Alger d'octobre 1956 à octobre 1958. Nommé par François Mitterrand, ministre de la Justice dans le gouvernement de Guy Mollet, il est né en métropole où il a effectué toute sa carrière. Il est totalement étranger au contexte colonial. Au moment

¹. - La thèse de Raphaëlle Branche sur la torture a été publiée sous le titre *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie* chez Gallimard et celle de Sylvie Thénault sur la justice sous le titre *Une drôle de justice, les magistrats dans la guerre d'Algérie*, aux éditions La Découverte, l'une comme l'autre en 2001.

de sa nomination à Alger, il était procureur de la République à Versailles. C'est un grand magistrat, président de l'Union fédérale des magistrats, la seule organisation professionnelle de magistrats à l'époque.

François Mitterrand attendait probablement de ce représentant très respecté par l'ensemble du corps qu'il fasse œuvre d'autorité sur la magistrature d'Algérie. Jean Reliquet a remplacé en effet un procureur général dont il était le négatif. Son prédécesseur, parti en retraite en octobre 1956, s'appelait Paul Susini. Il était né en Algérie en 1886, à une époque où la population européenne commençait à progresser plus par les naissances que par les arrivées de colons sur le territoire algérien. Au long de sa vie, il a vu se construire l'Algérie française, « l'Algérie des Français ». En outre, il était lié aux milieux européens les plus conservateurs d'Algérie puisqu'il était le beau-frère d'Henri Borgeaud [*un gros propriétaire terrien* – NDLR]. Lorsque François Mitterrand a remplacé Paul Susini par Jean Reliquet, il exprimait donc une volonté de rupture avec une justice souvent dénoncée dans la presse métropolitaine comme liée aux grands intérêts coloniaux. Jean Reliquet est d'ailleurs tenu à Alger pour l'homme d'un Mitterrand qui comptait sur son esprit d'indépendance. La lettre le montre parfaitement, nous semble-t-il.

Nous l'avons soumise à une double lecture, chacune la traitant du point de vue de sa spécialité. Nous étudierons le contexte de l'époque, et en particulier militaire puisque l'armée est très présente dans cette lettre, puis la justice et des magistrats dans la guerre.

Le contexte militaire

C'est peu dire qu'il est particulier. Il est d'abord lié à une date, le 16 avril 1957, et à un lieu, Alger, la capitale. Pour comprendre ce qui se passe à Alger en avril 1957, il est nécessaire de revenir un peu en arrière. Le responsable politique de l'Algérie est le socialiste Robert Lacoste, ministre-résident. Depuis son arrivée en février 1956, il n'a pas cessé de demander à Paris des renforts de troupes et d'hommes pour Alger. Il s'inquiétait beaucoup des répercussions que pourraient avoir d'éventuels attentats terroristes sur la capitale et a fini par obtenir, à l'été 1956, un renfort de 1 700 hommes pour une durée de six mois, jusqu'en février 1957 donc. Or, à l'automne 1956, le FLN qui vient de se réunir dans la vallée de la Soummam pour définir de nouvelles orientations stratégiques, tactiques et politiques, a décidé de multiplier les attentats aveugles en ville. Ceux-ci, d'une extrême violence, démarrent à l'automne 1956 et touchent particulièrement Alger. Face à ce terrorisme urbain actif, Robert Lacoste s'inquiète de la date-butoir de février 1957. Il demande donc le maintien des 1 700 hommes et réclame en outre l'arrivée de CRS de métropole.

Dans l'attente d'une réponse de Paris qui ne vient pas, il décide finalement d'avoir recours au décret pris après le vote des pouvoirs spéciaux par le parlement le 12 mars 1956 et plus particulièrement à son article 10 qui l'autorise en effet, en tant qu'autorité civile, à déléguer aux autorités militaires ses pouvoirs de police. Ce qui est fait. Plus précisément, c'est le responsable civil pour Alger, le préfet Serge Baret (lignes 8-9 du texte), superpréfet igame (inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire) de surcroît, qui a délégué au général Massu les pouvoirs de police. C'est ce que Jean Reliquet prend soin de signaler à plusieurs reprises dans sa lettre, ligne 11 ou ligne 61 notamment.

Un transfert de compétences

Le texte de l'arrêté lui-même était parfaitement clair : « *Article 1. Sur le département du territoire d'Alger, la responsabilité du maintien de l'ordre passe, à dater de la publication du présent arrêté, à l'autorité militaire, qui exercera, sous le contrôle supérieur de l'igame, préfet d'Alger, les pouvoirs de police, normalement impartis à l'autorité civile.* » Il s'agit bien d'un transfert de compétences sans équivoque, même si le maintien de l'autorité supérieure de l'igame demeure. Dans les faits, comme le précise l'article 3, ce sont le général Massu, commandant la 10^e division parachutiste, et le secrétaire général de la préfecture d'Alger, chargé de la police, qui sont chargés de

l'exécution. Dans la pratique, l'essentiel des pouvoirs reviennent en fait à Jacques Massu, qui porte désormais la responsabilité des opérations dites de police dans le « grand Alger » et à Alger même.

Au vu de tous ces éléments, constatons aussi que ce ne sont pas « les rebelles » – comme le nomme Jean Reliquet dans son texte, adoptant ainsi le vocabulaire de l'époque – qui ont amené cette guerre anti-terroriste qu'Alger connaît en 1957, mais bien les autorités civiles. Ce sont elles qui ont permis aux militaires de venir faire la guerre en ville dans le cadre de la délégation de pouvoirs dont ils avaient préalablement bénéficié.

Sur le terrain, la force policière reste cependant en place. Elle n'est pas mise en vacances et collabore avec l'autorité militaire, même si celle-ci dispose désormais du pouvoir de commandement. Cette délégation aux autorités militaires en janvier 1957 constitue, de toute évidence, un tournant dans la guerre, puisque l'armée devient prépondérante dans la conduite du conflit, à Alger mais aussi dans tout le pays. Durant les dix mois que dure cette opération, se déroulent en effet à Alger des événements essentiels, qui bouleversent la façon dont la guerre était faite et qui vont avoir des répercussions jusqu'au plus profond du bled.

Ces bouleversements tiennent aussi au changement de général en chef et à une mutation au sein de l'état-major. Une nouvelle stratégie a en effet été affichée avec l'arrivée du général Raoul Salan au poste de commandement en décembre 1956. Elle prévaut désormais au sein de l'état-major. Déjà présente en 1956, cette vision ne s'impose qu'à partir de janvier 1957. La guerre est « révolutionnaire », elle impose par conséquent l'usage de moyens nouveaux, « contre-révolutionnaires », pour lutter efficacement. Une nouvelle tactique s'impose donc, qui conduit à mettre « le paquet » sur un élément dit nouveau de la guerre : le rôle joué par ce que l'armée appelle « l'organisation politico-administrative » du FLN, ou OPA. Cette dernière semble être la tête politique de la « rébellion » armée. On déplace donc le regard. On cesse de penser d'abord la guerre comme un affrontement armé. On se met à la considérer aussi comme un enjeu politique et idéologique majeur. Dans ce contexte-là, c'est bien l'ennemi politique qui est premier et qu'il faut vaincre par tous les moyens. Le collecteur de fonds, le militant, le terroriste deviennent ainsi les ennemis publics numéro un.

La guerre à Alger

Il convient de garder présent à l'esprit ce déplacement du regard porté sur le conflit pour comprendre comment va se dérouler la guerre à Alger, en 1957, car elle est tout sauf affrontements et batailles. Les événements d'Alger, à partir de janvier 1957, ont aussi une chronologie particulière qu'il faut connaître pour comprendre cette lettre. Globalement, de janvier à la fin mars 1957, la guerre y est menée en dehors de tout droit. L'armée est souveraine, sans contrepois ni contrôle. Elle y fait régner une terreur jamais vue jusqu'alors. À la fin de mars et au début d'avril, un tournant s'opère : les principaux chefs du FLN à Alger ont été soit arrêtés, soit assassinés, ou ont fui Alger. Les réseaux de l'OPA sont démantelés. En mars 1957 de surcroît, une campagne d'opinion importante, des révélations dans la presse, des témoignages de soldats (celui de Robert Bonnaud, en particulier) ont saisi une partie de l'opinion en métropole. Les méthodes employées à Alger ont été dénoncées. À la fin du mois de mars 1957, le gouvernement de Guy Mollet se trouve par conséquent dans l'obligation de réagir et d'autant mieux qu'il est interpellé aussi au parlement et Nations Unies.

Ses réactions sont de divers ordres. Certains régiments de parachutistes sont remerciés et renvoyés dans le bled. On promet par ailleurs de nommer une commission de sauvegarde chargée d'éviter toute violation des droits de l'homme. Enfin, un arrêté visant à régulariser les « procédures » mises en place par les militaires est publié le 11 avril 1957. Il vise à recadrer l'action des militaires et tente de lui redonner un semblant de légalité. Cet arrêté est essentiel car il concerne notamment l'assignation à résidence. Les personnes arrêtées en effet ne sont pas toujours détenues en prison. Elles peuvent être assignées à résidence, sans en référer à quiconque, dans des camps créés par l'armée souvent *ex nihilo*, notamment à Alger depuis janvier 1957. L'arrêté cherche à mieux faire identifier les personnes détenues dans ces camps, à savoir depuis quand et pourquoi elles y sont. Il doit permettre de situer géographiquement lesdits camps. Il est donc un signal fort adressé par Paris aux militaires.

Cependant, malgré cet arrêté qui n'atteste pas d'un optimisme sans bornes, et aussi quelques textes interdisant la torture publiés au fort des campagnes de presse en métropole, un texte de l'aumônier de la division, le père Delarue intitulé *Entre deux maux, choisir le moindre*, est élaboré à usage de la 10^e division parachutiste. Il explique à grands renforts de citations et de casuistique qu'entre le poseur de bombes qui accomplit « sa mission macabre » et le poseur de bombes torturé, il convient de choisir le moindre mal. La conclusion, même si elle n'est jamais clairement exprimée, consiste à maintenir le mode d'interrogatoire pratiqué par les militaires, tout au moins sur les terroristes. Quoi qu'il en soit, le texte du père Delarue est diffusé, avec l'accord de la 10^e DP. Il a été en outre partiellement co-rédigé par l'un des tenants de la « guerre contre-révolutionnaire », le lieutenant-colonel Roger Trinquier.

La lettre du 16 avril de Jean Reliquet date donc de cinq jours seulement après la publication de l'arrêté du 11. Il s'agit bien d'un texte qui s'inscrit dans ce tournant, dans cette volonté de rupture. Jean Reliquet sent en effet qu'il est alors possible de faire quelque chose. Certains signes montrent que Paris a peut-être davantage l'oreille ouverte aux violations des droits de l'homme que par le passé.

Dans cette lettre, par conséquent, Jean Reliquet revient avec insistance à la question des tortures. Il dit certes fort peu de choses sur la torture à proprement parler, sans doute parce que ses informations sont relativement peu nombreuses. Il connaît huit, douze, quinze noms. Il connaît trois lieux. Il a quelques idées des sévices pratiqués. Il connaît le nom d'un régiment. Autrement dit, il ne connaît que la partie émergée de l'iceberg car il ne dispose que des informations qui lui parviennent en sa qualité de procureur général. Elles sont peu nombreuses.

Pourtant, à cette époque, la torture est massivement pratiquée à Alger et pas uniquement en vue d'obtenir des renseignements, comme on l'a souvent dit, mais bien pour terroriser la population. Ce que Jean Reliquet a en revanche très bien perçu (lignes 31 à 38), c'est qu'elle touche désormais tout le monde, « sans distinction de race, ni de sexe ». Autrement dit, des Européens aussi sont torturés par l'armée française. Et l'ampleur prise par la pratique de la torture « pour tous » dans ces mois-là est bel et bien une nouveauté. Des communistes, des progressistes, des membres des centres sociaux ont été arrêtés, détenus au secret, torturés à Alger dans les premiers mois de l'année 1957, par le 1^{er} RCP mais aussi par d'autres. Un régiment en particulier semble d'ailleurs s'être « spécialisé » dans les Européens : le 1^{er} REP, des légionnaires basés à la villa Susini, dont le procureur général parle d'ailleurs à la fin du texte. Aucune distinction de sexe n'est opérée : les femmes aussi sont détenues puis torturées, ce qui constitue là encore une nouveauté.

Qui est suspect ?

Jean Reliquet note donc à juste titre que les tortures sont standardisées et relativement récurrentes. À preuve, l'usage massif de la torture à l'électricité pendant ces mois-là. Pour les lieux, Jean Reliquet n'en cite que quelques-uns. Mais on sait très bien qu'il peut s'agir de villas privées occupées par des quartiers généraux de régiment. Il évoque également la caserne du 45^e transmissions. Il peut s'agir de bâtiments militaires officiels, entre autres la caserne du 19^e génie. Les lieux de tortures sont multiples. Le procureur général ne les connaît pas tous, alors que l'arrêté du 11 avril recommande précisément de chercher à savoir où ils sont situés, car ni l'autorité civile ni l'autorité judiciaire ne savent où sont détenus tant de gens, ni même qui a la charge des lieux de leur détention. Elles ne connaissent pas plus l'identité de ces détenus, ni comment ils sont traités, ni comment on pourrait éventuellement les en sortir. En revanche, les Algérois, eux, étaient souvent plus renseignés, même s'ils restaient dans l'incertitude sur la localisation précise des membres de leur famille arrêtés.

Qui avait été arrêté ? La notion de suspect développée par l'armée française est très extensible. En fait, on est très rapidement suspect. On fuit devant une troupe ? On est suspect. On a un cousin qui est lui-même suspecté d'avoir participé à une action illicite ? On est suspect. Que deviennent ces suspects une fois arrêtés en dehors de toute règle de droit ? Il existe quatre possibilités. La plus radicale consiste à faire disparaître définitivement. Certains sont tués, d'autres meurent directement sous la torture. Leur corps n'étant pas rendu aux familles, ils deviennent alors des « disparus », dont le cas le plus connu, celui de Maurice Audin, n'est qu'un parmi d'autres. Ces personnes peuvent être

aussi, comme le dit Jean Reliquet à la ligne 38, « libérées » : notion piquante, dès lors qu'elles n'étaient pas officiellement détenues. Tout en mettant sous les verrous, les militaires peuvent décider aussi arbitrairement d'en faire sortir : les plus chanceux seront rendus à leurs familles, les autres pourront être assignés à résidence, dans un camp. Ils sont alors théoriquement repérés administrativement, même si le camp où ils se trouvent est géré par les militaires et si les interrogatoires auxquels ils sont encore soumis ont lieu dans son enceinte.

Quant à la torture, un individu qui se voit « assigné à résidence », on le sait bien, n'en est pas dispensé. Enfin, des détenus peuvent être remis à la justice et sont alors, la plupart du temps, emprisonnés après une inculpation. Et le plus souvent au même motif d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État, c'est-à-dire de « terrorisme ». Ils sont alors internés à Barberousse et se considèrent enfin en sécurité, à l'abri de toute torture parce qu'ils relèvent désormais de l'administration civile. C'est alors que certains envisagent de porter plainte car il n'y a pas de représailles immédiates possibles. Mais la menace demeure. Cela explique que le nombre de plaintes soit si faible.

De toute manière, si un inculpé pour atteinte à la sécurité de l'État porte plainte contre X pour torture, il ne voit pas pour autant annulée la plainte déposée contre lui. Les deux plaintes circulent parallèlement et, si le magistrat instructeur le souhaite, un médecin légiste peut être amené à examiner le plaignant. Dans sa lettre, Jean Reliquet précise d'ailleurs qu'il a (lui ou le procureur de la République) fait nommer un médecin légiste pour examiner des traces de tortures (lignes 6 et 7). Les plaintes déposées sont donc très circonstanciées mais très rares. Néanmoins, elles constituent une source riche pour l'historien. Elles sont la meilleure source de Jean Reliquet. Que deviennent-elles une fois qu'elles sont remises à la justice et qu'un individu a accusé un certain nombre de militaires ? Plus généralement, comment la justice traite-t-elle la question de la torture ?

Justice et magistrats dans la guerre

Il faut commencer, ici, par évaluer la marge de manœuvre de l'institution judiciaire dans le cadre de ce que l'on a appelé la « bataille d'Alger ». Que sait effectivement Jean Reliquet, au moment où il adresse cette lettre ? Il connaît des pratiques de torture, des régiments, des lieux. Mais, contrairement à une idée reçue, savoir ne permet pas forcément d'agir, loin s'en faut. Le procureur n'a pas pouvoir pour se rendre dans les lieux où les personnes sont encore torturées ou mises à l'écart. Cette « mise à l'écart » est d'ailleurs évoquée aux lignes 36 à 38 du texte, qui précise que « les patients [sont] placés dans des centres de « *convalescence* » à la suite des sévices dont ils ont été victimes. En d'autres termes, les victimes de la torture portant des traces qui auraient pu faire foi en justice ont été mises à l'écart par l'armée. Comme il est expliqué à la ligne 38, ces personnes « étaient ensuite soit libérées, soit remises à la police judiciaire », ce qui signifie que l'autorité militaire détient le pouvoir de décider si elles seront remises à la justice ou non. L'armée exerce ainsi un contrôle en amont de la justice. Celle-ci ne reçoit des inculpés que si l'autorité militaire a décidé de les lui déferer.

Enfin, et surtout, Jean Reliquet ne sait pas qui est détenu, où et par qui. Il doit essayer de repérer et de dénombrer au plus vite les arrestations effectuées par les parachutistes afin d'agir dès que des personnes sont tombées entre leurs mains. C'est donc bien la délégation des pouvoirs de police à l'armée qui est à la source de toutes les dérives. Et Jean Reliquet de développer longuement ce point aux lignes 61 à 64, en expliquant qu'à partir du moment où les pouvoirs de police furent délégués à l'armée, son attitude de procureur général n'a jamais prêté à équivoque. Il s'est « efforcé d'intervenir constamment pour que la légalité soit respectée, et de [s']opposer aux errements suivis par les militaires qui exerçaient les pouvoirs de police ».

Les officiers de police judiciaire

Cette phrase signifie que Jean Reliquet s'est déjà opposé au général Massu sur une question certes un peu « technique », mais qui n'en est pas moins fondamentale pour la protection des personnes arrêtées : celle des officiers de police judiciaire (OPJ). Comme on le sait, la police judiciaire travaille sous l'autorité de la justice et le procureur général utilise des officiers de police judiciaire, dans le cadre ordinaire d'exercice de la loi, pour connaître des arrestations effectuées. En théorie, puisque les pouvoirs de police ont été délégués à l'armée, les autorités militaires auraient donc dû être accompagnées d'OPJ dans leurs opérations. Ainsi, la justice aurait-elle été informée en continu. Dans la pratique, le commandement ne souhaitait pas s'encombrer de ces civils susceptibles de faire remonter et circuler des informations sur leurs agissements.

En fait, le général Massu est venu voir Jean Reliquet les 20 et 22 janvier, soit une quinzaine de jours après avoir reçu les pouvoirs de police, pour lui demander de nouveau de bien vouloir conférer directement à ses officiers parachutistes la qualité d'OPJ. Il a argué du fait que, lorsque ses parachutistes font acte de police, ils ont besoin de les faire authentifier pour qu'ils puissent ensuite servir en justice. Par exemple, s'ils découvrent une arme lors d'une perquisition, celle-ci ne peut pas être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire contre la personne chez qui elle a été découverte dès lors qu'au moment de sa découverte, un OPJ n'a pas dressé procès-verbal.

Le général Massu est donc en difficulté. D'une part, il n'a pas envie d'avoir à ses côtés des OPJ qui pourraient éventuellement faire remonter des informations sur les pratiques en vigueur. De l'autre, il a besoin de procès-verbaux en bonne et due forme pour que les actes de police effectués par l'armée puissent ultérieurement faire foi en justice. Dans de nombreux autres cas, des problèmes d'authentification se sont posés aussi pour des objets saisis durant les perquisitions parce qu'il n'existait pas de procès-verbal dressé par un OPJ.

Quoi qu'il en soit, Jean Reliquet a refusé dès janvier 1957 de satisfaire à la demande du général Massu. Il lui a en outre précisé que s'il avait besoin de l'intervention d'OPJ, il pourrait avoir recours aux services de la gendarmerie. Pour motiver sa demande, le général Massu avait en effet prétexté que les effectifs de la police judiciaire étaient trop réduits, mais sans affirmer explicitement qu'il souhaitait éviter, pour raison d'efficacité et dans l'urgence de la bataille, un éventuel contrôle des OPJ sur les agissements de ses troupes. Il n'a pu, cependant, se satisfaire de la proposition faite par Jean Reliquet et n'a pas signalé son intention de faire appel à la gendarmerie.

Les relations entre le général Massu et le procureur général sont par conséquent encore très tendues au moment de la rédaction de la lettre. D'ailleurs, Jean Reliquet prévoit de rencontrer, le 18 avril, les supérieurs du général Massu, les généraux Salan et Allard, respectivement commandant en chef des forces françaises en Algérie et commandant de l'ensemble du corps d'armée d'Alger, que l'on appelait à l'époque la *division d'Alger*. Le conflit qui oppose Jean Reliquet au général Massu est d'ailleurs loin d'être terminé puisque, bien après cette lettre, entre décembre 1957 et mars 1958, ils auront de nouveau des échanges écrits très vifs.

Sur la connaissance des arrestations, l'arrêté du 11 avril 1957 peut être considéré comme un progrès, puisqu'il oblige les autorités militaires à déclarer leurs arrestations aux autorités administratives, c'est-à-dire à la préfecture, de façon à ce qu'un arrêté d'assignation à résidence soit signé. Cela permet de savoir au moins qui est détenu, et éventuellement où il est localisé, les lieux de détention en question portant le nom de centres de triage et de transit. Mais ces centres sont des camps créés et dirigés par les militaires, en l'absence de tout contrôle civil. Le centre de détention de Béni-Messous, cité à la ligne 37 du document, est précisément un de ceux, connus, où le procureur général n'a pas pouvoir d'intervenir. Jean Reliquet a néanmoins accordé beaucoup d'importance à l'arrêté du 11 avril 1957, convaincu qu'il allait dans le sens d'une légalisation. Dans la mesure où l'autorité civile ne peut toujours pas pénétrer dans ces centres, force est de reconnaître que l'arrêté a donné une couverture légale aux arrestations ou aux détentions de l'armée, sans faire mettre en œuvre de vrais moyens de contrôle.

La question de la responsabilité

Jean Reliquet est un homme opposé aux exactions. Pourtant, il fait preuve d'une extrême prudence face aux plaintes qu'il reçoit. Comme lui, les magistrats ne savent guère quelle attitude adopter lorsque des inculpés se plaignent d'avoir subi des sévices. L'objet même de la lettre est donc aussi de savoir quelle attitude adopter face à ces plaintes. Le problème n'est pas technique, le droit étant *a priori* relativement clair sur la question. Jean Reliquet y fait allusion, lignes 21 et 22, lorsqu'il signale qu'il peut « soit faire entendre les personnes indiquées (...), soit assurer la transmission des pièces au général commandant la division d'Alger ». Les plaintes sont en effet déposées auprès d'une juridiction civile. Si elles sont déposées contre X, la justice civile les instruit. Mais s'il apparaît en cours d'instruction que le X est un militaire, la justice militaire est alors seule compétente. C'est pourquoi Jean Reliquet évoque la possibilité de transmettre des pièces au général commandant la division d'Alger, le général Allard. En justice militaire, le général qui commande la Division détient en effet les pouvoirs judiciaires. Mais pour que le tribunal militaire instruisse la plainte il faut tout d'abord que le général ait signé un ordre d'informer. Il possède ici un pouvoir équivalent à celui d'un procureur de la justice civile, ce qui peut lui permettre de bloquer éventuellement des plaintes. Le cercle, on le voit, est assez vicieux.

Jean Reliquet est confronté aussi au problème de responsabilité. Il s'adresse au ministre parce qu'il préfère que celui-ci assume ses responsabilités. Il écrit ainsi, aux lignes 25-26 : « en saisissant moi-même les chefs locaux de l'armée, je risquais de prendre une initiative que vous auriez jugée inopportune, si vous aviez estimé, en raison de la gravité des faits révélés, devoir transmettre vous-même le dossier à M. le ministre de la Défense nationale. » De même, à la fin du texte, lignes 103-104, il ne cache pas qu'un règlement de la question à l'échelon interministériel a sa préférence : « à moins que vous estimiez devoir en saisir vous-même M. le ministre de la Défense nationale, solution qui me paraîtrait préférable. »

Jean Reliquet a en fait un double objectif. Il souhaite tout d'abord mettre le pouvoir politique en face de ses responsabilités, puisque la situation à Alger résulte de la mise en œuvre des pouvoirs spéciaux en vertu desquels le gouvernement de Guy Mollet avait pris un certain nombre de décrets, signés par ses ministres, et notamment par François Mitterrand lorsqu'ils concernaient la justice. Le procureur cherche également à se protéger et se couvrir. Un magistrat qui s'attacherait à l'instruction de plaintes dénonçant des tortures s'exposerait en effet à une accusation tout à fait classique : faire le jeu de l'adversaire. Cette crainte récurrente est au cœur de la lettre (lignes 54-59, lignes 65-68, ou 84-85) : « Le rôle de la justice sera, dans les jours qui viennent, d'autant plus délicat que les victimes (...) adresseront leurs plaintes aux Parquets (...). Il en résultera qu'aux yeux des militaires, c'est l'administration de la Justice qui aura canalisé et dirigé les poursuites. »

Jean Reliquet ne veut donc pas être accusé de mettre l'armée en difficulté. Cet état d'esprit se retrouve chez tous les magistrats. En effet, même si la distinction entre un front et un arrière n'est pas valable pour la guerre d'Algérie, elle est présente dans les esprits, tant elle distingue ceux qui risquent ou non leur vie. Or, les magistrats ne risquent pas leur vie au combat. Ils ont pu en être culpabilisés. Jean Reliquet partage cette hantise. Il ne veut évidemment pas passer pour traître en entrant dans le point de vue de l'adversaire. Il craint par ailleurs que le FLN et le Parti communiste algérien ne provoquent une campagne orchestrée qui jetterait le discrédit sur l'armée. Cette situation est plus tendue encore par le fait que les magistrats participent à la répression des nationalistes et de ceux qui les soutiennent. C'est pourquoi la lettre rappelle, aux lignes 71 à 75, que les magistrats offrent le concours d'une expérience et d'une connaissance de la loi qui faciliteront la tâche de l'armée. De fait, ils participent à la répression, mais avec pour objectif de la légaliser.

L'état d'urgence

De quel droit s'agit-il en l'occurrence ? À l'évidence, de la législation de l'état d'urgence reconduite par les décrets issus des pouvoirs spéciaux en vertu de laquelle la justice participe à la répression des nationalistes algériens. Jusqu'en 1960, la procédure suivie est en effet la suivante. Les magistrats civils instruisent les affaires. Les tribunaux correctionnels se chargent du jugement des

actes qualifiés de délits. Les tribunaux militaires, en revanche, jugent les actes qualifiés de crimes. Ceux-ci peuvent être des actes de soutien logistique, comme l'hébergement, le ravitaillement, la collecte de fonds ou divers actes qualifiés d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État, d'associations de malfaiteurs ou encore de détention d'armes et de munitions de guerre. Ces affaires sont extrêmement nombreuses puisque, à la fin de l'année 1956, la justice civile a déjà en charge plus de 11 000 procédures. La situation des magistrats civils est dès lors très difficile. Ils restent mobilisés pour réprimer les nationalistes algériens, mais si, d'aventure, ils instruisent les plaintes dénonçant les tortures, ils ne joueront pas ce rôle répressif que le pouvoir politique leur a assigné par la législation d'exception.

Pour finir, si l'on s'interroge sur le caractère représentatif ou non du document, force est de reconnaître que Jean Reliquet est un homme exceptionnel, qui tranche sur l'ensemble de la magistrature en poste à l'époque. C'est un grand magistrat. Mais même pareil serviteur de la Justice, animé de la ferme volonté de lutter contre la torture, ne peut pas le faire et se trouve réduit à l'impuissance. Sa seule force, dont atteste la lettre, vient de son souci de cohésion avec son ministre. Cela concourt d'ailleurs à faire de cette lettre un document non représentatif, car cette demande de cohésion correspond à un moment très particulier dans l'histoire de la justice en Algérie pendant la guerre.

Lorsque François Mitterrand quitte le ministère de la Justice en juin 1957, le général Corniglion-Molinier lui succède. Jean Reliquet n'a pas eu avec lui, semble-t-il, de correspondance aussi claire. Avec le successeur de Corniglion-Molinier, Robert Lecourt, il a de nouveau pu correspondre de façon confiante et a trouvé avec lui un vrai relais à Paris. Puis lorsque Michel Debré arrive place Vendôme en mai 1958, les choses se gâteront tout à fait, mais sur une autre question que celle de la torture. En effet, dans le cadre de l'instruction de « l'affaire du bazooka », Jean Reliquet avait demandé la levée de l'immunité parlementaire du sénateur Michel Debré. Lorsque ce dernier arrivera au ministère de la Justice, en 1958 – il le raconte dans ses Mémoires –, il demandera le dossier de l'instruction de cette affaire et, l'estimant vide de toute pièce contre lui, il qualifiera l'ancienne demande de levée de son immunité parlementaire de « machination grossière ». Il rappellera donc Jean Reliquet en France et le rétrogradera en le nommant président de chambre à Paris. Ensuite, on ne retrouve pas d'autres moments de cohésion aussi forte entre le ministre et le procureur général d'Alger. À la suite de Michel Debré, Edmond Michelet devra même composer avec un procureur général nommé par son prédécesseur, André Rocca, dont le profil est très proche de celui de Paul Susini.

Cette lettre de Jean Reliquet à François Mitterrand a donc bien été écrite dans un moment exceptionnel de cohésion entre Paris et Alger, en tout cas du point de vue de la justice. Sa représentativité en est d'autant diminuée.

La spécificité du document

Pendant ces années où Jean Reliquet est en poste à Alger, deux autres procureurs généraux sont présents en Algérie, l'un à Oran, l'autre à Constantine. Le procureur général Bertrand, à Constantine, est l'opposé de Jean Reliquet. Non seulement, à notre connaissance, il n'a pas adressé de lettres à son ministre concernant les plaintes pour sévices, mais il a fait corps avec l'armée. Il ne s'agit, pour lui, que de machinations ou de calomnies. Son souci est de servir son pays, donc l'armée et la répression que celle-ci met en œuvre sous les formes les plus violentes. À Oran, le procureur général Mandeville semble en revanche beaucoup plus proche de Jean Reliquet dans sa conception du rôle de la justice dans la guerre. Mais nous manquons de sources à son sujet et sur son activité. L'auteur de notre document est donc exceptionnel. Son destinataire l'est aussi et la relation entre les deux hommes tout à fait particulière. En outre, le mois d'avril 1957 constitue un moment particulier de la guerre d'Algérie, car on observe alors un authentique mais exceptionnel sursaut, une tentative de retour à la légalité, qui vont échouer assez rapidement.

La vraie singularité du document tient au fait qu'il y est clairement question de l'action de la 10^e DP à Alger en 1957. L'action se situe dans la plus grande ville d'Algérie, remise à l'autorité de la division parachutiste la plus prestigieuse, dont la plupart des éléments reviennent de Suez. Cette action est signalée, par les parachutistes eux-mêmes, comme une « bataille », tant ils étaient en effet pénétrés de l'idée qu'ils continuaient la guerre et que la théorie de la « guerre révolutionnaire » leur fournissait le bon argumentaire pour livrer bataille. En fait, on l'a vu, ils sont d'abord appelés à Alger pour mener des actions de police – arrestations de suspects, constitution de fichiers de renseignements, établissement d'organigrammes, etc. – alors qu'ils méprisent la police. Parler de « bataille d'Alger » revient à s'approprier leur propre vocabulaire, qui veut nier les similitudes entre l'action qu'ils mènent et le travail de police. Or, ce qui se passe à Alger n'est pas une guerre au sens classique, puisque qu'elle s'en prend exclusivement à des civils. C'est une guerre sans aucun coup de feu. Ce n'est pas non plus une banale opération de police. C'est du maintien de l'ordre, par l'armée, militarisé, et prenant forme en dehors de tout droit.

Toute extrapolation de la situation algéroise durant les premiers mois de 1957 à l'ensemble de la guerre d'Algérie serait elle aussi aventureuse et même abusive. Il y a évidemment des liens entre Alger en 1957 et l'Algérie de 1954 à 1962. La 10^e DP est intervenue dans d'autres endroits que la capitale, avant, pendant et après 1957. Les nationalistes algérois vont abandonner la capitale occupée par les parachutistes et se réfugier dans les maquis. Pourtant, la guerre d'Algérie est un kaléidoscope de situations très différentes. L'action de la 10^e DP à Alger n'en est qu'un des visages. C'est un moment singulier, paroxystique, où la violence est extrême. Celle-ci est appliquée massivement, avec un évident désir de rationalisation poussé plus loin qu'il ne le sera jamais durant toute la guerre. Alger fut bien durant les premiers mois de l'année 1957 une ville sous terreur militaire. Cette situation, à l'évidence, ne fut pas celle de la ville tout au long de la guerre.

Cette lettre de Jean Reliquet a-t-elle eu quelque effet ? Nous n'avons pas retrouvé trace d'une réponse du garde des Sceaux. Mais le statut d'OPJ a été accordé aux parachutistes à la fin de l'année 1957 pour Alger. Il sera même étendu ensuite à toute l'Algérie sous certaines conditions. L'armée a ainsi obtenu gain de cause auprès du pouvoir politique. Un certain nombre de décrets remettront plus encore l'action de justice aux mains des militaires. La pratique de la torture n'a pas été éradiquée par l'arrêté du 11 avril, loin s'en faut. Les centres de détention plus ou moins clandestins continueront d'exister et les personnes y seront toujours détenues en secret. Les assignations à résidence seront faites avec beaucoup de retard ou ne seront pas accordées. À partir de juin 1957, on relève en outre des cas très connus d'arrestations, et notamment celles d'Henri Alleg et Maurice Audin. Celle de Louissette Ighilahriz date de la deuxième vague de violences à Alger, de juin à septembre 1957.

Le procureur général signale aussi dans sa lettre un point central, qui permet de comprendre la perpétuation de la pratique de la torture pendant toute la guerre, en dépit de textes qui l'interdisent. Il s'agit des sanctions. Jean Reliquet en demande en effet. Il n'en est pas à parler de condamnations judiciaires des auteurs des sévices et se contente d'appeler de ses vœux l'application de sanctions internes à l'armée. Il le fait parce que c'est le seul moyen de faire sentir aux militaires qu'une volonté réelle sous-tend l'interdiction. La sanction reste cependant du domaine de la *faute*. On trouve ce terme dans le texte, ainsi que le mot *excès*. L'emploi de telles expressions démontre que Jean Reliquet ne veut pas croire que la pratique de la torture soit massive et déjà généralisée ou généralisable à toute l'Algérie. De fait, les sanctions infligées aux militaires seront extrêmement rares et jamais à la hauteur des sévices infligés. Jusqu'à la fin de la guerre, et malgré les déclarations de tant d'hommes politiques, le traitement de la question des sanctions évoluera peu.

NDLR – Pour des raisons pédagogiques évidentes, nous avons tenu à conserver à ce texte le caractère oral qu'il eut à l'origine.

16 avril 57

Monsieur le Procureur général
près la Cour d'appel d'Alger
à Monsieur le Garde des sceaux
Ministre de la Justice
PARIS
Dion criminelle 1^{er} bureau
CABINET

1 J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copies de déclarations faites par
les nommés xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ; xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, détenues à la prison
civile d'Alger sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État,
5 xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, qui se plaignent d'avoir été victimes de la part de certains
militaires des troupes parachutistes, et notamment xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, du
1^{er} RCP.

Les cinq premiers des sus-nommés font l'objet d'un examen de la part du
médecin légiste.

J'ai donné personnellement connaissance des déclarations ci-jointes à M.
10 Baret, inspecteur général, préfet d'Alger et à M. le ministre-résident.

Il n'apparaissait, en effet, qu'il n'appartenait à M. le préfet de contrôler
l'usage que faisait l'armée des pouvoirs qu'il lui avait délégués, et de prendre sur le
champ toutes mesures propres, aussi bien à faire cesser immédiatement les excès
signalés, qu'à réprimer les violences déjà commises.

15 Mon interlocuteur, sans méconnaître la valeur de ce raisonnement, me fit
connaître qu'il préférerait s'en remettre à M. Robert Lacoste du soin de prendre les
décisions utiles.

Au cours des deux audiences qu'il a bien voulu m'accorder les 11 et 13 avril,
20 M. le ministre-résident me fit connaître que, tout en se gardant de s'immiscer dans
l'administration de la Justice, il ne voyait aucun inconvénient à ce que je saisisse de
ces faits l'Autorité militaire.

Toutefois, avant de donner moi-même une suite à ces procès-verbaux, soit en
faisant entendre les personnes indiquées comme ayant elles-mêmes été brutalisées,
soit en assurant la transmission des présentes pièces au général commandant la
25 division d'Alger, j'ai tenu, pour les motifs suivants, à vous
en référer :

En saisissant moi-même les chefs locaux de l'Armée, je risquais de prendre une
initiative que vous auriez jugée inopportune, si vous aviez estimé, en raison de la
gravité des faits révélés, devoir transmettre vous-même le dossier à M. le ministre de
30 la Défense nationale.

Des renseignements officieux qui me sont parvenus, il résulte que les sévices
infligés par certains militaires aux personnes appréhendées – sans distinction de race
ni de sexe auraient été relativement fréquents – Ils sont toujours sensiblement les
mêmes : application de courant électrique, supplice de l'eau, et, parfois, pendaison

35 par les mains. Ces tortures ont en général, été infligées dans les mêmes lieux : villa des Roses, villa SesinI, à Alger, et à Maison-Carrée vraisemblablement la caserne des Transmissions.

Après ces sévices, les patients étaient placés dans des centres de « convalescence » : à la villa Mireille, à Alger, ou au centre d'internement de Béni-Messous, où, encore à l'hôpital. Ils étaient, ensuite, soit libérés, soit remis à la Police Judiciaire.

Les fautes qui ont été commises, devront être sanctionnées, mais il sera nécessaire de ne s'acheminer sur voie qu'avec une extrême prudence.

45 Les rebelles ne manqueront pas de renouveler à ceux des leurs qui seront poursuivis à l'avenir les mêmes consignes que celles qu'ils leur adressaient déjà pour jeter la suspicion sur la sincérité des aveux détenus par les services de police : « Nous n'avons avoué que sous la torture » – Il est à craindre, en conséquence, que le FLN et le Parti communiste algérien prennent prétexte des abus commis, pour provoquer une campagne orchestrée, qui aura pour but, à la fin, de fournir des arguments de défense à ceux des leurs qui seront arrêtés et de jeter le discrédit sur l'armée, portant du même coup une atteinte grave au prestige de notre pays.

55 Le rôle de la justice sera, dans les jours qui viennent, d'autant plus délicat que les victimes, ou pseudo-victimes, craignant, à tort ou à raison, des représailles de l'armée, adresseront leurs plaintes, non à l'autorité militaire, mais aux Parquets ou à votre chancellerie, qui devront en saisir les généraux de division compétente. Il en résultera qu'aux yeux des militaires, c'est l'administration de la Justice qui aura canalisé et dirigé les poursuites.

60 Cette éventualité est d'autant plus facile à prévoir que la position prise par mon Parquet général du jour où les pouvoirs de police furent délégués à l'armée, n'a jamais prêté à aucune équivoque ; je me suis efforcé d'intervenir constamment pour que la légalité soit respectée, et de m'opposer aux errements suivis par les militaires qui exerçaient les pouvoirs de police.

65 Les conditions se trouvent donc réunies pour que, au cas de reprise du terrorisme xxxxx, on accuse la justice d'avoir, par son opposition à certains procédés, par un respect de la personne humaine et un souci de la légalité jugé excessifs et trop scrupuleux, découragé l'armée, entravé son action, et provoqué le renouvellement des attentats.

70 On oubliera de dire, à ce moment, que les protestations de mon Parquet général contre l'utilisation de certains procédés n'étaient pas purement négatives, et ne pouvaient par elles-mêmes, gêner l'Armée dans sa mission de répression du terrorisme. Les magistrats, en même temps qu'ils critiquaient les méthodes employées par certains éléments militaires, que ne contrôlait plus l'autorité civile, offraient le concours d'une expérience et d'une connaissance de la loi qui, en évitant

75 à l'armée des fautes ou des erreurs, n'auraient pu que faciliter sa tâche.

On ne voudra pas, non plus, reconnaître que la sanction des actes de cruauté commis par quelques-uns ne saurait décourager des unités qui, dans l'ensemble, ont conservé le respect des anciennes traditions. Le fait d'infliger à certains officiers ou soldats les châtiments auxquels ils se seront exposés ne sera pas davantage de nature
80 à porter atteinte au corps des officiers, ni à la Troupe, mais permettra, au contraire, de sauvegarder l'honneur bien défendu de nos Armes.

On cherchera seulement à trouver la responsable d'une reprise éventuelle des attentats.

Je ne formule pas là une simple hypothèse. La naissance est déjà perceptibles
85 des prétextes qui, pour vains qu'ils soient, tendront à attribuer à l'Administration de la Justice l'échec de la répression.

Il est donc nécessaire d'envisager des mesures qui permettront de sanctionner les fautes dénoncées, sans que l'action de la Justice puisse être opposée à celle de l'armée.

90 Au cours de la conférence qui doit, le 18 avril courant, réunir les généraux Salan et Allard et moi-même, en présence de M. le ministre-résident, je me propose d'inviter les chefs de l'armée à prendre sans délai les mesures qui me paraissent s'imposer : fermeture des villas dont les noms sont déjà trop connus : villa Sésini, villa Mireille, villa des Roses – Interdiction aux troupes d'en ouvrir d'autres –
95 Interdiction d'user de sévices. Et, enfin, recherche et punition des actes répréhensibles qui auront été commis.

Il m'apparaît que l'honneur de l'armée aura tout à gagner à ce que celle-ci fasse elle-même tous ses efforts pour rétablir l'ordre dans les rangs, avant qu'elle y soit contrainte par des interventions venues de l'extérieur.

100 Je ne manquerai pas de vous rendre compte des décisions qui seront prises au cours de la dite conférence.

Quant aux dénonciations qui parviendrait, soit aux parquets de mon ressort, soit à mon Parquet général, je les centraliserais pour les transmettre ensuite au général commandant la division d'Alger, à moins que vous estimiez devoir en saisir
105 vous-même M. le ministre de la Défense nationale, solution qui me paraîtrait préférable.

Je vous adresse ci-joint, en annexe, une note sur les conditions dans lesquelles l'autorité militaire peut être saisie des faits de sa compétence.

110 Au moment de clore ce rapport, je reçois de la prison civile quatre plaintes de détenus qui se plaignent d'avoir subi des sévices :

1 – xxxxxxxxxxxxxx

2 – xxxxxxxxxxxxxx

3 – xxxxxxxxxxxxxx

4 – xxxxxxxxxxxxxx

Mon substitut d'Alger me transmet lui-même huit plaintes ayant le même objet, et portées par :

1 – xxxxxxxxxxxxxx

2 – xxxxxxxxxxxxxx

3 – xxxxxxxxxxxxxx

4 – xxxxxxxxxxxxxx

5 – xxxxxxxxxxxxxx

6 – xxxxxxxxxxxxxx

7 – xxxxxxxxxxxxxx

8 – xxxxxxxxxxxxxx

également détenus à la prison civile d'Alger.

Le Procureur général,

Signé : Reliquet

Source : Sandrine Reliquet, « L'exercice de la magistrature en Algérie d'octobre 1956 à octobre 1958. Le cas du parquet général d'Alger », mémoire de DEA d'histoire du Vingtième siècle, sous la direction de Raoul Girardet, IEP, Paris, 1989, p. 137-144.

NB : les xxxxx indiquent des passages rayés ou noircis.

L'Algérie d'une guerre à l'autre

Benjamin Stora

Professeur d'histoire du Maghreb contemporain à l'Institut national de langues et de civilisations orientales

La tragédie algérienne actuelle dure depuis une dizaine d'années. Elle a déjà fait plus de 100 000 morts et 200 000 à 300 000 blessés. Un million de personnes ont été déplacées. Des dizaines d'écoles ont été détruites. Des dizaines de milliers de personnes se sont exilées. Des milliards, enfin, ont été engloutis. Nul doute que ces quelques chiffres pèsent lourd sur la vie et la destinée de la jeune nation algérienne. Ils sont terribles et donnent toute l'ampleur de la tragédie qui se trame aujourd'hui de l'autre côté de la Méditerranée et n'est pas terminée à ce jour.

La tragédie

Sur cette tragédie, il existe déjà des documents, des matériaux, des témoignages qui serviront d'archives aux historiens. Depuis une dizaine d'années en effet, près de 200 livres en langue française ont été publiés sur le sujet et une dizaine de films de fiction a en outre été consacrée à cet événement fort de l'histoire mondiale contemporaine. Je dis tout cela pour les historiens de demain qui argueront du fait qu'ils ne savaient pas ce qui se passait en Algérie depuis le début des années 1990... Il s'agira là d'un argument irrecevable, dès lors qu'il existe d'ores et déjà une production intellectuelle florissante sur le sujet. Dans le domaine cinématographique, du côté algérien, on peut citer les films Bab el Oued City de Merzak Allouache sorti en 1993 ou Le Harem de Madame Osmane de Nadir Moknèche tourné en 1999. Du côté français, j'évoquerai, parmi d'autres, De l'autre côté de la mer, de Dominique Cabrera, sorti en 1995 ou le dernier film d'Alexandre Arcady, Là-bas, sur les écrans en 2000. Je ne m'étendrai pas sur la valeur intrinsèque ou la qualité cinématographique de chacune de ces créations. Je veux simplement affirmer qu'un travail de représentation existe d'ores et déjà.

Presque toutes les grandes revues françaises – Les Temps modernes, Esprit, Politique internationale, L'Histoire – ont également consacré des numéros spéciaux à l'Algérie, avec entretiens, interviews, commentaires, analyses, témoignages, réflexions. Sans compter l'existence, en France, d'une revue qui joue un rôle irremplaçable – Algérie Littérature Action – qui, quoique faiblement diffusée, existe maintenant depuis plusieurs années. Cette revue rassemble notamment des textes d'écrivains algériens, lesquels sont quotidiennement confrontés à cette violence qui dévore leur pays de l'intérieur.

Du côté français, quantité de récits autobiographiques, de fictions, de romans ont été publiés. De ce côté de la Méditerranée, la tragédie algérienne a donc été largement ressentie et analysée. Il n'en reste pas moins qu'elle a très souvent été appréhendée comme une sorte de fatalité, de malédiction, de récurrence dans la violence. Partant de là, on a beaucoup utilisé en France l'expression « seconde guerre d'Algérie », comme si nous assistions à une répétition de la première à quarante ans de distance. Il convient de souligner en outre que c'est probablement par le biais du drame algérien actuel qu'est revenue, en France, la mémoire de la première guerre d'Algérie. Le drame actuel a contribué à réveiller toute une série de souvenirs et de traumatismes liés à la guerre d'indépendance qui a pris fin en 1962.

La thèse de la récursive

En France, donc, la thèse dominante revient à apparenter l'actuel à une récursive, comme si le trop-plein de violence accumulé lors de la première guerre venait alimenter une seconde tragédie. Le recours permanent à la « première », livrée par les indépendantistes algériens contre la présence coloniale française entre 1954 et 1962, rassure les spectateurs de la tragédie algérienne qui tentent de comprendre l'effrayante « seconde ». Cependant, cette superposition des récits et la grille de lecture d'une guerre posée sur une autre peuvent aussi dérouter, dévoyer « l'intrigue » et le sens du conflit, servir de leurre et participer à la construction du mur d'invisibilité du drame. Les acteurs eux-mêmes ont véhiculé cette idée de la répétition du conflit. Quoi qu'il en soit, cette perception de l'histoire algérienne, assimilée à celle d'une conflictualité perpétuelle qui se poursuivrait indéfiniment à travers les âges et les époques est, à mon sens, dangereuse.

D'abord, une telle perception de l'histoire – récursive perpétuelle ou malédiction éternelle –, résulte en réalité d'une méconnaissance de l'histoire. Force est en effet de reconnaître que la plupart des chercheurs français sur l'Algérie ont cessé leurs travaux après la proclamation de l'indépendance. Après 1962, qu'ils aient été anti-colonialistes ou pro-Algérie-française, la plupart de ces mêmes intellectuels engagés ont déserté le terrain, délaissant ainsi progressivement toute recherche sur l'histoire ancienne ou présente de l'Algérie.

Dans un tel contexte, rares ont été les études historiques consacrées à la guerre d'Algérie tout au long des années 1970. Tout s'est passé comme si l'Algérie devenue indépendante avait cessé d'exister. La plupart de ces chercheurs considéraient que ce pays ne pouvait être que dans un rapport étroit avec la présence française. Ainsi, lorsque l'Algérie s'est réveillée et a entamé un processus démocratique débouchant notamment sur l'effondrement du parti unique, le FLN, en octobre 1988, on s'est tout à coup rendu compte que l'Algérie existait encore et toujours comme pays indépendant, avec ses millions de jeunes, sa société, ses élites, ses partis politiques, ses combattants des Droits de l'homme, ses militants féministes, toutes sortes d'éléments caractéristiques dont on n'avait jamais entendu parler avant les années 1990. Dès lors, si le début des années 1990 a été marqué par la redécouverte de l'Algérie comme pays à part entière, il n'en reste pas moins que la thèse de l'explication par la récursive historique résulte de ce terrible abandon de l'Algérie comme objet de recherche par les historiens français entre 1962 et 1990.

Dans les années 1970, lorsque le régime du président Boumédiène était au zénith de son pouvoir, le malentendu entre les deux rives de la Méditerranée était palpable. Alors que les intellectuels français, compagnons de route du FLN, avaient pour la plupart cessé de travailler sur l'Algérie, estimant peut-être que l'Algérie enfin socialiste réalisait leurs vœux, nombre d'Algériens de l'autre côté de la Méditerranée – militants des Droits de l'homme, combattants berbères, etc. – avaient, en revanche, bien compris que le combat devait se poursuivre, et probablement plus que jamais, après le coup d'État de 1965.

Ce décalage et ce grand malentendu entre les deux rives de la Méditerranée ont contribué à amplifier le phénomène de la récursive. Tout se passe comme si l'histoire algérienne s'était arrêtée en 1962, après de nombreuses années de violence, et reprenait son cours en 1992, à nouveau marquée par la violence. Ceci atteste d'une sorte de mémoire de revanche inavouée, se manifestant parmi les élites politiques de tous bords. Ainsi, lorsque le printemps berbère a éclaté, dans les années 1980, peu de voix se sont élevées parmi ceux qui avaient soutenu la marche à l'indépendance de l'Algérie, pour venir au secours de ces insurgés kabyles qui protestaient contre le FLN. Tout cela pour montrer que mes critiques ne visent pas un seul bord de l'échiquier politique.

Au vu de tous ces éléments, il semblerait que la mémoire algérienne de la guerre se soit éteinte, pour reparaître par le biais de la tragédie actuelle. Ce qui a conduit certains, répétons-le, à qualifier le drame qui se noue actuellement de l'autre côté de la Méditerranée, de « seconde guerre d'Algérie ». Pour mieux comprendre le processus à l'œuvre dans cette affaire, sans doute convient-il de souligner qu'en Algérie également, les acteurs eux-mêmes vivent dans la répétition.

La répétition

En novembre 1997, paraît à Alger un ouvrage de Benyoucef Benkhedda, l'ancien président du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) en 1962. Évoquant le drame que traverse son pays, il écrit : « des Algériens francophones, et surtout francophiles, occupent des postes-clés dans les secteurs stratégiques de l'État. C'est une minorité qui cherche à défendre ses privilèges face au courant islamique majoritaire, à l'image des Pieds-noirs sous la colonisation française³⁸. » Dans un tout autre registre, évoquant la trame de son dernier ouvrage, la romancière algérienne Assia Djebar explique dans un journal suisse : « la violence, dans sa structure, est la même que pendant la guerre d'Algérie. L'héroïne de ma nouvelle, dont les parents ont été assassinés par l'OAS, retrouve à son retour en Algérie le même type d'assassinat, mais entre Algériens. Il y a tout un côté de l'Algérie qui est resté dans l'ombre, peut-être faut-il éclairer les non-dit du passé³⁹. » Les citations de ce genre peuvent être multipliées. La grille de lecture de la « première » guerre d'Algérie vient sans cesse se plaquer sur la guerre civile des années 1990.

Les mots qui disent la même guerre semblent nous indiquer qu'il y a là un nœud gordien de passions intérieures, d'autant plus terrifiant qu'il semble se répéter à l'infini. Le même fait retour dans des scènes (le terrorisme urbain ou les mutilations physiques), dans des lieux (la Casbah d'Alger ou les gorges de Palestro), construisant un théâtre de l'absurde où se joue dans les imaginaires l'éternel retour de l'Algérie toujours en guerre. C'est ainsi que l'instinct de répétition qui anime les personnages de la tragédie d'aujourd'hui échappe à la raison. L'observateur extérieur s'accroche aux seuls actes qui lui sont compréhensibles, répétés sans cesse. Cette image de la répétition, fautive, vient masquer le réel dont elle est la caricature.

Les acteurs eux-mêmes se réfèrent souvent à la « première » guerre et la répétition des mots prend des formes spectaculaires. Dans le journal algérien *El Watan* du 1^{er} août 1994, l'éditorial affirme : « les Algériens disent leur volonté de vivre libre : jamais peut-être le mot liberté n'a pris une telle dimension. Les anciens moudjahidines [combattants] qui connaissent exactement ce mot, ont décidé de s'organiser dans plusieurs endroits du territoire national en comités d'autodéfense. Ils entendent ainsi mener une "deuxième guerre de libération" du territoire national. » Le 28 août, un article donne une liste de personnes interpellées et précise que l'un d'entre elles, « ayant demeuré à Laghouat, fils d'Harki [souligné par nous], est toujours recherché ». Certains démocrates algériens prennent aussi le masque des moudjahidines, désignent les Harkis (ou leurs fils) comme coupables, se drapent dans le costume de la guerre d'indépendance, mimant la tradition révolutionnaire des années 1954-1962. Le passé se présente comme miroir du présent.

En face, les islamistes « rejouent » eux aussi la guerre ancienne en voulant capter son héritage de mémoires. L'éditorial d'*El Mounqid*, le journal du FIS, en avril 1994, insiste sur la continuité entre les deux séquences (guerre d'indépendance, et période ouverte par l'interruption du processus électoral en janvier 1992) et la référence française. Il désigne, en termes à peine voilés, les élites algériennes comme de nouveaux « Pieds-noirs ». Les radicaux intégristes du Groupe islamique armé (GIA) annoncent le 6 août 1994 qu'il est « interdit formellement » aux élèves et aux enseignants de fréquenter les établissements d'éducation sous peine de sanction « dissuasive ». L'allusion à la grève des cours organisée par le FLN le 19 mai 1956 est claire : « il est interdit à tout étudiant de fréquenter l'école secondaire ou l'université, tout contrevenant sera sanctionné sévèrement », dit le communiqué. Cette grève sera un échec, les Algériens choisissant d'envoyer massivement leurs enfants dans les écoles. Bien des circonstances se prêtent à ces réappropriations de mots : l'effondrement du parti unique en 1988 en Algérie, l'affaiblissement du centralisme étatique, le déracinement résultant de l'expansion urbaine.

¹. - *La Crise de 1962*, Alger, éditions Dahlab, 1997, p 49.

². - *Le Nouveau Quotidien*, 4 décembre 1997. Assia Djebar parle aussi de « première » guerre d'Algérie, mais cette fois à propos de la conquête coloniale française commencée en 1830, dans son discours prononcée à Francfort le 22 octobre 2000 pour la remise du prix de la Paix, in *Le Monde*, 26 octobre 2000.

Paradoxalement, c'est au moment où s'épuisent les légitimations du pouvoir algérien par recours à la guerre d'indépendance que s'affirme la nécessité de s'adosser à la tradition du fondement guerrier de la nation. Dans le « camp islamiste » comme dans le « camp démocrate », la volonté de répéter la séquence belliqueuse s'exprime dans le vocabulaire. Du côté « démocrate », la thématique du combat nationaliste prend surtout la forme d'une fidélité à un passé considéré comme fondateur : la nation s'étant déjà constituée dans et, par la conquête de l'indépendance, il s'agit avant tout de défendre cet héritage contre la « menace intégriste ». De leur côté, les islamistes se sont également appropriés cette thématique mais, selon eux, la nation musulmane reste à constituer. Autrement dit, c'est à la « victoire de Dieu », attendue et préparée pour demain, qu'il revient de délivrer le sens profond de la guerre contre la France entre 1954 et 1962.

Dans son ouvrage *Violences ambiguës. Aspects du conflit armé en Algérie* (Paris, CHEAM, 1999), Jean-Michel Salgon rapporte comment les islamistes reprochent au pouvoir politique algérien après l'indépendance de ne pas se conformer aux principes fondateurs qu'il avait lui-même édictés. Il cite l'ouvrage d'un des premiers idéologues de l'islamisme algérien, Abdélatif Soltani, qui, dans son ouvrage *Sihan Al Islam (Les Flèches de l'Islam)*, écrit : « ceux qui sont morts dans la guerre contre les infidèles iront au paradis comme "moudjahidin" s'ils ont défendu la gloire de l'Islam, quant aux autres, ils ne peuvent plus prétendre au titre de "chouhada" [martyrs]. » Il y a donc là deux attitudes qui, pour être deux manières de répéter le « même » passé, n'en sont pas moins deux façons très différentes de le répéter, c'est-à-dire en dernière analyse deux manières pour le passé de ne pas passer. À l'évidence, ceci montre que, dans le drame actuel, la bataille des représentations de la nation est loin d'être épuisée.

Dans le camp démocrate, on a également réutilisé toute l'épopée des femmes, du combat livré par ces dernières durant la guerre d'indépendance, pour les replacer au centre de l'actuel combat contre l'intégrisme religieux. Pourtant, les historiens savent bien que le rôle joué par celles-ci de 1954 à 1962 n'a pas été aussi héroïque que son fort ancrage dans la mémoire populaire le laisse entendre. Dans le durcissement de la tragédie des années 1990, l'image de la femme guerrière et libérée vient s'opposer au cliché de la femme confinée dans l'espace domestique véhiculé par la littérature islamiste. Dans le réel du nouveau conflit arrive la valeur toujours idéalisée de la Diane glorieuse mais avec le goût amer laissé par les lendemains de la dernière guerre. Ce rappel incessant aux événements historiques de l'indépendance, cette inflation spéculative d'images de la femme combattante domine dans les discours. Et ce recours à une situation ancienne fait que les signes du passé perdent de leur singularité (en particulier sur la place réelle des femmes dans la guerre contre la France, minime mais héroïque). L'idée de reprise ou de répétition des femmes combattantes fonctionne quasiment comme un remake pauvre de l'original idéalisé.

Dans un camp comme dans l'autre, il y a donc bien eu tentation de réutiliser certains vocables liés à la première guerre d'Algérie et volonté de respecter les principes fondateurs d'un nationalisme algérien ayant acquis ses lettres de noblesse au milieu des années 1950. Du côté des islamistes, l'accent a été mis sur la Déclaration du 1^{er} novembre 1954, qui affirmait la nécessité de réinstaurer l'État algérien dans le cadre des principes islamiques. Ceux qui combattent l'intégrisme religieux insistent quant à eux, à juste titre d'ailleurs, sur le congrès de la Soummam d'août 1956 et rappellent les vertus de la séparation du politique et du religieux qui a présidé à la construction d'une république démocratique et populaire.

En France comme en Algérie, nous avons assisté à une véritable bataille de symboles, débouchant sur une instrumentalisation de l'histoire récente visant à légitimer le combat politique actuel. Ceci n'est évidemment pas propre à l'histoire algérienne et se retrouve dans nombre de processus historiques. Force est de reconnaître pourtant que cette instrumentalisation ne résulte pas du hasard ou de l'imagination de quelques-uns et qu'il existe, de toute évidence, des ressemblances entre les deux guerres, des tendances lourdes qui se retrouvent d'un conflit à l'autre.

Des ressemblances valorisées

La représentation de l'actuelle guerre par référence à la précédente fabrique des stéréotypes : les combattants de la foi face aux « traîtres » à une cause sacrée, les défenseurs de civilisation face aux guerriers fanatiques. Mais si les clichés ont la vie dure, c'est probablement parce qu'ils véhiculent quelque chose de fondamentalement vrai pour les imaginaires nationaux. Car des similitudes troublantes apparaissent entre les deux conflits.

La « première » guerre fut largement une guerre sans front : sentinelles abattues, personnalités assassinées, routes sabotées, lignes téléphoniques coupées, fermes ou entreprises incendiées... Les confrontations massives entre forces militaires régulières et armées de maquisards ont été peu nombreuses. Pour les initiateurs du 1^{er} Novembre 1954, conscients du rapport de forces, l'essentiel consistait à entretenir en permanence un climat d'insécurité dans tout le pays. Ce sera à l'évidence l'objectif recherché plus tard par les groupes armés islamistes en Algérie. Hier, comme dans les années 1990, l'ennemi reste invisible, la confusion est entretenue sur les auteurs des attentats terroristes, l'affrontement a pour enjeu la « fidélité » des populations civiles .

La « première » guerre fut longtemps une guerre sans visages. Après l'éviction politique du leader indépendantiste Messali Hadj, peu de Français et d'Algériens connaissaient les noms des responsables de l'insurrection de novembre 1954. Il fallut l'arraisonnement d'un avion, le 22 octobre 1956, pour qu'Ahmed Ben Bella, Hocine Aï t Ahmed et Mohamed Boudiaf soient découverts par les opinions publiques et il a fallu la formation du GPRA en septembre 1958 pour que revienne sur la scène médiatique le visage connu de Ferhat Abbas, président de ce gouvernement, quatre ans après le début des « événements ». L'histoire semble se répéter : qui donc connaît les noms « d'interlocuteurs valables » dans la conduite des négociations entre le pouvoir et les islamistes armés ?

Par ces caractères singuliers de combat sans front et sans visages, la « première » guerre d'Algérie a été aussi une guerre sans images. La censure étatique a rendu presque impossibles les représentations visuelles du conflit. Quarante ans après, les aspects militaires, répressifs ou terroristes du drame algérien resteront peu montrés à la télévision française ou algérienne. Comme en 1954-1962, l'absence d'images de guerre provoque cette sensation d'oubli du conflit en cours. Nous y reviendrons.

La « première » guerre d'Algérie fut, aussi, une guerre d'inspiration religieuse (« djihad »). Certes, la « charte de la Soummam » proclama la séparation de la religion et de l'État algérien indépendant. Il y eut également les déclarations de certains leaders algériens, imprégnées de socialisme et de tiers-mondisme. Mais, ces positions ne peuvent faire oublier que, dès 1954 et jusqu'en 1962, le FLN étendit son emprise sur la population musulmane en interdisant la consommation de tabac et d'alcool sous peine de mutilations, au nom de l'islam. Dans les zones qu'ils contrôleront dans les années 1993-1996, les islamistes reprendront ces consignes, en y ajoutant pour les femmes le port obligatoire du « hidjab » (voile islamique). Pourtant, cette question du voile, comme moyen d'affirmation de soi et de résistance n'est pas nouvelle. Il n'est que de relire Sociologie d'une révolution où, dans le chapitre « L'Algérie se dévoile », Frantz Fanon, l'un des idéologues du FLN, écrivait : « après le 13 mai 1958, le voile est repris, mais définitivement dépouillé de sa dimension exclusivement traditionnelle. Il y a donc un dynamisme historique du voile très concrètement perceptible dans le déroulement de la colonisation en Algérie. Le voile est mécanisme de résistance. »

D'autres parallèles peuvent être établis, en particulier sur le problème de la violence. Différentes formes de violence à l'œuvre dans l'actuelle guerre civile peuvent se rapporter à la « première » guerre : terrorisme urbain, « ratissage » de l'armée, exécutions sommaires, pratiques de la torture, terreur aveugle, la courbe ascendante des faits de terrorisme et « le dernier quart d'heure » (lire : le combat touche sans cesse à sa fin, avec victoire certaine des armes) décrété par l'armée. Ainsi, vingt-quatre heures après l'attaque de la cité d'Ain-Allah, le 3 août 1994, qui a causé la mort de cinq Français, les responsables algériens affirment que cette opération était « un dernier sursaut des terroristes islamistes et la preuve que ceux-ci étaient désormais aux abois ».

Il faut également remarquer qu'à l'exception de la Kabylie, la carte des actions terroristes et des maquis entre 1993 et 1996 se superpose en partie à celle des maquis de la « première » guerre, notamment dans la région se situant derrière Alger, la Mitidja, et les zones de l'ancienne wilaya IV (Algérois), autour de Blida et de Médéa, ainsi que dans le Nord constantinois de l'ex-wilaya II. La carte de la violence épouse la carte des revanches portées par des enfants qui ont le sentiment que leurs pères ont été trahis et dépossédés des fruits de la victoire anti-coloniale. Dans un camp comme dans l'autre. Ces similitudes, relevées par de nombreux observateurs de la scène politique algérienne dans une multitude d'articles de presse, seront sans cesse mises en avant dans les analyses des acteurs eux-mêmes. Au point qu'elles finiront par brouiller la perception réelle du conflit, déstabilisant la mémoire ancienne et toutes les prévisions crédibles.

Ainsi donc, si l'on observe de près la tragédie algérienne actuelle, on se rend compte qu'il s'agit d'une guerre sans nom, très difficilement caractérisée, ou encore qualifiable. S'agit-il d'une guerre classique ? D'une guerre opposant l'armée à une guérilla ? D'une guerre civile ? D'une guerre contre les civils ? Difficile à dire. D'autant qu'il s'agit d'une guerre sans front, où il y a utilisation du terrorisme et d'une guerre sans images, ce qui ne manque pas de conférer une certaine opacité aux événements. Enfin, cette guerre est marquée par un extraordinaire déferlement de violence. Tous ces éléments ramènent inévitablement les souvenirs de la première guerre – parmi lesquels le massacre de 374 militants messalistes à Melouza en mai 1957, les Nuits rouges de la Soummam en 1956, ou encore le massacre des Harkis – et contribuent à accréditer la thèse de la répétition et de la récurrence. Tous ces massacres, toute cette tragédie, toute cette violence extraordinaire, archaïque et terrible, qui ont déferlé durant la première guerre, ressurgissent aujourd'hui dans l'espace public, attestant de l'existence de passerelles, de ressemblances entre les deux guerres.

Les différences

Derrière la fréquence répétitive du vocabulaire et la reconnaissance des découpages singuliers, des pratiques nouvelles et des différences politiques s'imposent pourtant entre les deux séquences. La guerre actuelle oppose les Algériens entre eux sur ce que doit être leur État et leur identité nationale républicaine, et non les Algériens à une puissance étrangère, comme dans la première guerre. Il ne s'agit pas, en effet, d'une lutte anti-coloniale contre un envahisseur venu recoloniser le territoire national, mais bien d'une guerre intestine, opposant les Algériens entre eux sur la définition de leur propre nation. La France ne se trouve qu'indirectement impliquée (par la présence d'une forte immigration algérienne sur son sol, par le soutien apporté aux pouvoirs en place depuis trente ans) dans la guerre civile qui déchire l'Algérie. Il s'agit là d'une différence fondamentale.

De même, le phénomène islamiste actuel est loin d'être rigoureusement superposable au phénomène nationaliste à l'œuvre durant la première guerre. Nombre de spécialistes n'en ont pas moins réfléchi, depuis dix ans maintenant, aux rapports entre nationalisme et islamisme, certains d'entre eux se demandant même si le FIS ne serait pas l'enfant du FLN. Cette discussion se poursuit d'ailleurs aujourd'hui en Algérie, dans les milieux intellectuels et politiques.

Nul doute donc, répétons-le, qu'il y ait des ressemblances entre les deux guerres et que l'on retrouve dans le combat nationaliste mené dans les années 1960 un aspect « djihad ». Le journal du FLN s'intitulait à ce titre *El Moudjahid* (« le combattant de la foi »), ce qui est bien évidemment à prendre en considération. De même, l'un des premiers journaux du nationalisme algérien, fondé par Messali Hadj dans les années 1930, s'appelait *El Ouma* (« la communauté des croyants »).

Force est par conséquent de reconnaître la logique de perpétuation de la symbolique religieuse à l'œuvre dans le combat national algérien. Faut-il pour autant en conclure que le FIS ne se poserait qu'en simple héritier ou continuateur de ceux qui ont lutté pour l'indépendance de leur pays de 1954 à 1962 ? Ce n'est pas si évident, loin s'en faut, comme en témoignent les batailles entre Algériens sur un personnage tel que Abane Ramdane, prônant la séparation du politique et du religieux. On ne peut pas occulter la présence parmi les nationalistes algériens de personnes combattant sur le terrain de la laïcité et de la démocratisation politique, contre l'autoritarisme de l'armée. J'en veux pour preuve le

combat mené par Mohamed Boudiaf qui refuse, dès 1960, la tutelle politique de l'armée des frontières alors même qu'il est emprisonné. Pour lui, ce qui est central, c'est la question du politique.

Ainsi, toutes les batailles relatives à la primauté du politique ou à la nécessaire séparation du politique et du religieux ou encore la volonté clairement affichée d'appartenir à l'ère du tiers-mondisme, qui avaient marqué le mouvement de libération nationale des années 1960, ne se retrouveront pas dans le mouvement islamiste des années 1990. On le voit bien, il existe des différences extrêmement importantes entre le phénomène national et le phénomène islamiste, qui s'affirment tant sur le plan national que sur le plan international.

Sur le plan international, comment se solidariser, en effet, avec un mouvement islamiste qui proclame, dans ses programmes, l'instauration d'un état théocratique ? Ce n'était bien évidemment pas le cas du FLN, ce qui a permis l'expression d'un élan de solidarité à l'égard de ce mouvement politique. De même, les islamistes n'ont pas pu trouver de tribune internationale véritable pour défendre leur cause, contrairement aux responsables du FLN pendant la guerre d'indépendance. Dans la « première » guerre, ceux qui au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes soutenaient, de manière critique ou inconditionnelle, le combat de l'Algérie pour son indépendance, n'avaient pas trop d'états d'âme. Si quelques-uns comprenaient le drame des Français d'Algérie, beaucoup estimaient que la cause du FLN était juste et celle de l'OAS insensée. Près de quarante ans après, les mêmes s'interrogent : où est la justice dans cette nouvelle guerre ? Du côté d'une caste militaire qui tient sans partage les rênes du pouvoir depuis l'indépendance ? Du côté des islamistes qui affichent si clairement leur refus de la démocratie ? Fallait-il interrompre le processus électoral, en janvier 1992, au motif que les futurs vainqueurs islamistes étaient soupçonnés, non sans bonnes raisons, de vouloir détruire les libertés individuelles ? Faut-il s'allier avec les islamistes pour gouverner le pays ?

Ceux qui répondent par la négative estiment que ce serait livrer le pays à la violence et lui faire effectuer un grand pas en arrière. Pour donner du poids à leurs arguments, ils n'hésitent pas à citer l'exemple des nazis portés par la démocratie au pouvoir et eux-mêmes fossoyeurs de cette dernière. Ils justifient aussi a posteriori leurs positions en énumérant les crimes horribles commis par les groupes islamistes armés. Ceux qui répondent par l'affirmative estiment, en revanche, qu'il fallait jouer le jeu de la démocratie jusqu'au bout. Par exemple, dans la mesure où ces élections avaient été organisées en 1991, et connaissant le risque de victoire du FIS, il était insensé de les annuler car seule la violence pouvait résulter d'une telle décision. De plus, et concernant une éventuelle dictature islamiste, tout en reconnaissant que l'Algérie en aurait souffert, ils estiment néanmoins que le prix payé (100 000 morts) pour l'éviter a été trop élevé.

En tout état de cause, l'islamisme, expliquent-ils, même défait militairement, reste très influent en Algérie. Un seul exemple pour bien le montrer. Depuis 1992, tous les dirigeants qui se sont succédé, ceux-là même qui ont imposé à l'Algérie les plus dures des réformes économiques, n'ont à aucun moment songé à supprimer ou à modifier le code de la famille qui maintient la femme dans un statut d'éternelle assistée. Dans tous les cas, la perplexité face au phénomène islamiste exprime les doutes nés de la crise des idéologies. Mais tous les camps savent que l'islamisme n'est pas un nouveau tiers-mondisme.

Il faut ajouter que les islamistes d'aujourd'hui, contrairement au FLN de la guerre d'indépendance, ne parviendront pas à entraîner (ou disloquer) les autres partis politiques algériens. Ils ne disposeront jamais tout au long de la guerre civile de bases arrière permettant l'établissement d'une « armée des frontières ». Ils ne parviendront pas à obtenir le soutien de l'intelligentsia occidentale. Pas plus qu'il ne feront entendre leur voix dans les instances internationales (la « guerre diplomatique » avait été une arme essentielle pour le FLN). Enfin, parmi les différences essentielles, existe la revendication berbère, mise entre parenthèses par les nationalistes algériens dans la guerre d'indépendance. La demande explicite, ouverte, de la langue berbère (tamazight), dans le cadre de la nation algérienne constituée, dessine de nouvelles frontières idéologiques pour l'Algérie.

En effet, et il s'agit là d'une différence centrale entre les deux guerres, la tragédie actuelle a progressivement débouché sur l'émergence d'un extraordinaire mouvement citoyen, qui a démarré en Kabylie, en mai-juin 2001 et qui s'est étendu à d'autres régions du pays. Il s'agit là d'un mouvement de reconquête citoyen qui donne à voir une autre Algérie, prise entre le marteau et l'enclume, c'est-à-

dire entre l'armée et les islamistes. L'émergence d'un tel mouvement constitue une grande nouveauté, une réelle singularité caractérisant la tragédie algérienne actuelle.

Durant la guerre d'indépendance, on a en effet peu entendu la voix des Algériens musulmans eux-mêmes. On l'avait certes entendue de manière quelque peu paradoxale sur la place du Forum, le 13 mai 1958. Il n'en reste pas moins que cette voix confisquée par les Français Pieds-noirs, par les officiers ou par les cercles dirigeants du FLN qui prétendaient parler en lieu et place des Algériens pris dans leur ensemble, n'a eu que peu l'occasion de s'exprimer jusqu'aux événements récents de Kabylie. Certains Algériens s'étaient bien rassemblés dans les rues d'Alger, durant l'été 1962, pour crier leur lassitude devant la guerre (« sept ans ça suffit ! ») et affirmer leur volonté d'exister. Il n'en reste pas moins que cette voix originale, émanant directement de la nation, n'était que peu voire pas représentée par les partis présents sur l'échiquier politique et a été étouffée pendant de nombreuses années. Or, c'est probablement cette même voix qui avait commencé à se faire entendre en 1960 et qui retentit aujourd'hui dans le grand tournant de mai-juin 2001.

Faire place à l'histoire

La « seconde guerre d'Algérie ». En France, l'expression a été beaucoup utilisée pendant ces dix dernières années. Plus que le principe historique de répétition, c'est bien la notion de récurrence qui est évoquée. L'Algérie est une terre vouée aux guerres, frappée de malédiction, embarquée dans une fatalité tragique perpétuelle. La violence se serait apaisée un temps, après 1962, puis serait revenue, relancée avec encore plus d'énergie, éclatant à nouveau, incandescente, imprévisible, avec d'infinies variations cruelles. Dans l'installation quasi conceptuelle et abstraite de la force brute, la déroute des sens, le vertige né de l'horreur, la paralysie et l'attentisme s'installent.

Dans ces années-là, la difficile « mise en spectacle » télévisuelle de la douleur algérienne ne facilite pas la geste sentimentale et consensuelle. Les questions sont directement politiques, abruptes : faut-il soutenir l'État (« moderne ») contre l'islamisme (« obscurantiste ») ? Le dessin des contours entre « bons » et « méchants » semblera plus incertain lorsque le conflit algérien s'étendra. Mais la tendance dominante, dans l'opinion publique française, reste foncièrement anti-islamiste. Sur l'Algérie, le mélange de républicanisme antireligieux et de religiosité anti-islamique fonctionne à plein. Si la situation dans ce pays est perçue comme une « menace », ce n'est pas tant par possibilité de transfert du terrorisme d'une rive à l'autre de la Méditerranée que par appréhension fantasmatique de l'islam, avivée par le souvenir de la guerre d'Algérie. La fausse neutralité du regard français se dévoile dans cette logique de préjugés continués.

Paralysie et attente, aussi, par méconnaissance. Il y a bien longtemps que l'Algérie a disparu du champ de la connaissance scientifique en France après l'indépendance de 1962. La quasi-absence du nombre de chercheurs français sur ce pays jusqu'aux années 1990 (moment d'irruption de l'islamisme radical) participe de cette obligation, non formulée, de ne pas se souvenir de la « première » guerre. C'est la seule conflictualité permanente, inavouée, qui entretient le sentiment paradoxal de quelque chose de commun, entre France et Algérie. La « répétition » a fonctionné comme des successions d'électrochocs qui ne « guérissent » pas vraiment des troubles de mémoire. En se jouant à l'envers, les récits-rappels de la « première » guerre ne font forcément pas avancer notre compréhension de l'histoire en train de se vivre. Il en est de même des images et des représentations. Une guerre résonne sur l'autre par ses échos sans cesse relancés, ses sous-entendus multipliés, ses réminiscences ressuscitées. Chaque séquence sera matière à réflexion, rapprochements, retours, réapparitions. Mais les formes ne se suivent que pour se transformer et les images de « répétition » ne possèdent un sens que si on les considère comme des foyers d'énergie dans le présent en train de se vivre. Sinon le rappel perpétuel du passé construit une grille d'interprétation qui interdit de voir les croisements d'expériences décisives.

Force est de reconnaître l'existence de tendances lourdes se retrouvant d'une guerre algérienne à l'autre. Il y a en outre la nécessité, pour l'historien, d'opérer par comparatisme. Le comparatisme historique est en effet un exercice tout à fait indispensable et nécessaire pour pouvoir écrire l'histoire.

Il n'en reste pas moins que, derrière cet exercice, classique et évident, plane le danger de l'anachronisme. Partant de là, on est souvent dans l'anachronisme pour ce qui concerne l'Algérie. Les historiens ont en effet trop souvent tendance à privilégier un système de représentation ancien d'une Algérie qui, elle, a profondément changé et qui est aujourd'hui un pays urbain, avec une jeunesse pléthorique, scolarisée en grande partie en langue arabe, prête à tout pour se débarrasser de ce trop-plein de mémoire falsifiée d'une guerre d'indépendance qui n'a accordé que des privilèges à ceux qui se sont retrouvés au pouvoir en 1962.

L'islam au Maghreb aujourd'hui

Rémy Leveau

Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris

L'islamisme politique est né en Égypte en 1928 avec la création du mouvement des Frères Musulmans par Hassan el Banna. Il s'est ensuite affirmé avec force dans les années 1980, après l'arrivée au pouvoir de Khomeiny en Iran en 1979. Les accords de Camp David, l'assassinat de Sadate et la montée en puissance de courants islamistes en Tunisie puis en Algérie jalonnent son développement dans les années 1980.

Un contexte très singulier

Au-delà de ce contexte régional, on ne peut traiter la question de l'islam au Maghreb aujourd'hui sans s'intéresser aux interactions entre le Maghreb et l'Europe. Le Maghreb – que je réduis ici au Maghreb francophone, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie – a, en effet, constitué au cours du temps un sous-système au sein duquel les relations avec l'Europe sont depuis toujours très fortes dans les domaines de la culture, de l'économie et d'un vécu commun incarné aujourd'hui dans l'immigration qui est à bien des égards un sous-produit de l'histoire : un échange forcé entre colonisateurs et colonisés.

L'enjeu pétrolier et gazier représenté par ces trois pays associés dans la production et le transport de l'énergie les lie aussi à l'Europe. Cette situation économique spécifique a d'ailleurs contribué à souder les Maghrébins entre eux, ce que l'on oublie encore trop souvent. L'Europe du Sud n'est pas passée à l'énergie nucléaire grâce au choix, fait dans les années 1980, de s'approvisionner en gaz et d'assurer par là même son indépendance énergétique par l'établissement de liaisons directes par gazoducs. Du fait des investissements consentis des deux côtés dans ces projets, un partenariat durable a pu être initié entre les trois pays maghrébins, l'Europe et certaines compagnies pétrolières internationales, essentiellement américaines. Il convient donc de ne pas faire abstraction de ce contexte économique si l'on s'intéresse à ce qui se passe aujourd'hui au Maghreb. Les islamistes ont d'ailleurs bien compris les enjeux de cette situation, comme le prouve l'absence d'attentats contre les réseaux pétroliers et gaziers.

L'importance de la religion

Le Maghreb est par ailleurs lié au Moyen-Orient par l'histoire, par la culture, par la religion. L'arrivée au pouvoir de Khomeiny, en Iran, a eu des répercussions sur toute la région. Elle a généré en effet une polarisation de courants politiques dans les trois pays et les années 1980 ont ainsi été marquées par la montée en puissance d'un populisme islamiste en Tunisie et en Algérie. Cette évolution a marqué l'épuisement des mouvements nationalistes arrivés au pouvoir au Maghreb au moment des indépendances.

Après la révolution iranienne, la guerre du Golfe va aussi constituer un tournant très important pour le Maghreb. J'en veux pour preuve le fait que les plus grandes manifestations hostiles à la coalition occidentale ont lieu au Maghreb, dès lors qu'elles ne sont autorisées ni en Syrie ni en Égypte. Au Maroc, la situation est d'autant plus paradoxale que le pays s'est engagé dans la coalition contre Saddam Hussein, mais le roi Hassan II a laissé libre cours aux manifestations orchestrées par les mouvements islamistes soutenant le dirigeant irakien. Les partis islamistes maghrébins ont alors pensé pouvoir submerger le pouvoir politique en place en utilisant un ensemble de mouvements sociaux qui traduisaient le malaise social et politique de la jeunesse urbaine sans emploi et d'une partie de la classe moyenne. Ceci peut d'ailleurs être comparé à ce que l'Europe a pu connaître à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e du fait de l'urbanisation et de l'industrialisation.

Le facteur démographique est essentiel. Nous nous trouvons en face de populations qui ont doublé en trente ans et où les moins de vingt ans constituent la majorité. Au moment de l'indépendance, l'Algérie comptait environ 12 millions d'habitants. Elle en compte aujourd'hui 30 millions. Les trois pays ont en outre connu une urbanisation particulièrement forte alors qu'ils étaient majoritairement ruraux avant leur indépendance. On trouve aujourd'hui au Maghreb des villes abritant plusieurs millions d'habitants, tout en restant loin d'agglomérations comme Le Caire (16 millions) ou Istanbul (12 millions). Le fonctionnement global de la société aussi a changé du fait de la quasi-généralisation de l'éducation en milieu urbain.

L'urbanisation

Dans les années qui ont suivi la proclamation des indépendances, d'importantes réformes agraires ont été mises en œuvre, avec souvent comme effet un ralentissement de la production, notamment en Algérie. Dans ce pays, la production pétrolière et gazière contrôlée par l'État a quasiment détruit toute autre forme d'économie, à l'exception d'une économie souterraine et délinquante parfois florissante. Le poids des systèmes centralisés n'est pas sans rappeler les modèles sociopolitiques mis en place dans les pays de l'Est au sortir de la seconde guerre mondiale. Ce système favorise le contrôle de l'État sur la population, dès lors qu'il suffit, comme c'est le cas en Algérie, de redistribuer (ou non...) des ressources provenant en intégralité de la rente pétrolière et gazière.

Cette poussée urbaine a aussi des effets bénéfiques. Elle permet notamment l'extension de l'enseignement. L'alphabétisation des garçons en ville devient alors quasiment totale et les chiffres globaux concernant l'alphabétisation dépassent les 50 %, avec des taux plus élevés encore en Tunisie. Les populations dès lors n'ont plus du tout le même type de rapport avec l'autorité publique que par le passé. La situation de populations essentiellement rurales et analphabètes ne peut en effet être identique à celle de populations urbaines dont le taux d'alphabétisation ne cesse de progresser.

Cette poussée urbaine, couplée à une explosion démographique sans précédent, implique, de fait, un renouvellement des aspirations de la société qu'il devient de plus en plus difficile de satisfaire. Une large partie de la jeunesse récemment diplômée se retrouve en effet sans emploi, ce qui n'est pas sans poser problème. 350 000 jeunes diplômés arrivent ainsi chaque année sur le marché du travail, en Algérie et au Maroc alors que 80 à 100 000 emplois au maximum sont à pourvoir. De surcroît, l'essentiel des emplois disponibles en Algérie se situe dans les secteurs du contrôle social et de la répression – ou de l'opposition violente.

L'instauration du système de visas Schengen entre l'Europe et le Maghreb, impliquant une réduction sensible des mouvements de personnes depuis 1990, a en outre contribué à rétrécir encore davantage l'horizon professionnel de ces jeunes diplômés maghrébins et à fragiliser les liens entre les ressortissants d'une même famille qui se retrouvaient, de fait, dans l'impossibilité de se voir. Les pays du Nord, par leur politique d'immigration restrictive, ont donc contribué à créer un traumatisme qui est venu alimenter le ressentiment éprouvé par une partie des jeunes générations maghrébines à l'égard de l'Occident.

Un pouvoir contesté

Face à ces sociétés en complète transformation, les pouvoirs en place, au Maghreb, restent profondément autoritaires. Si l'on poursuit la comparaison entre la situation de ces pays et l'Europe du XIX^e siècle, on retrouve au sein des classes moyennes modernes du Maghreb des réactions de défense et d'hostilité à l'égard de la jeunesse urbaine comparables à celles de la bourgeoisie européenne du siècle dernier à l'égard des classes dangereuses. Les pouvoirs en place aux lendemains des indépendances, constitués par des élites bourgeoises éduquées et au sein desquels les élites militaires ont peu à peu acquis de plus en plus de responsabilités, ne prennent pas le risque d'une éventuelle remise en cause par les urnes. S'il est parfois question de démocratie au Maghreb ou au Moyen-Orient, les gouvernants de ces pays ne souhaitent pas donner le pouvoir au peuple et se soumettre aux choix des gouvernés, comme c'était le cas des partisans du maintien du suffrage censitaire en Europe au XIX^e siècle. Dans un tel contexte, la participation des gouvernés se fait sur le mode d'une revendication totale et exclusive du pouvoir, au nom d'une doctrine religieuse de réforme de la société. Le discours de contestation et d'égalité s'exprime dans un

vocabulaire islamique. L'Europe a été confrontée au même problème dans la première moitié du XX^e siècle avec l'intégration de la classe ouvrière. Pendant longtemps, les bourgeoisies des grands pays européens refusèrent d'intégrer la classe ouvrière dans le processus électoral.

Un islam politique

Nous nous trouvons donc confrontés à un islam politique qui naît dans les trois pays du Maghreb dans le contexte général que je viens de brosser. Et je renvoie à deux ouvrages consacrés au sujet, car nous ne pouvons pas ici entrer dans le détail. Il s'agit de *L'échec de l'Islam politique* d'Olivier Roy⁴⁰ et de *Jihad*, de Gilles Keppe⁴¹. J'invite aussi à consulter le numéro spécial de *Vingtième Siècle*. Revue d'histoire sur « Les populismes » dans lequel j'ai posé la question « L'islamisme est-il un populisme ? »⁴².

Bien que l'Algérie soit souvent le premier pays auquel on pense à propos de l'islamisme au Maghreb à cause de la guerre qui s'y déroule, c'est au départ en Tunisie que le mouvement a démarré, à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Il s'apparente alors à une protestation émanant des intellectuels contre les abus et les aspects caricaturaux du mouvement nationaliste tunisien incarné par Bourguiba. Les islamistes tunisiens ne renient pas les aspects positifs en termes de modernisation de cet héritage, mais ils sont alors engagés dans une opposition violente. Le coup d'État de Ben Ali en novembre 1987 a d'abord pour but de limiter la répression excessive que Bourguiba avait mise en œuvre contre les islamistes et d'entamer un dialogue qui durera jusqu'en 1991.

En Algérie, c'est à partir de 1988 que s'effectue le grand retournement. La baisse excessive de la rente pétrolière et gazière en 1986 crée une situation de crise économique et débouche sur les émeutes d'Alger d'octobre 1988. Celles-ci ont probablement reçu le soutien de certains responsables du FLN qui voulaient se débarrasser du Président Chadli. Par la suite, ce dernier s'est appuyé sur les courants islamistes pour contrer le FLN, parti dominant qui était totalement hostile à des réformes politiques, économiques et sociales de la société algérienne, alors que les courants islamistes se montraient plus libéraux et conciliants au départ à l'égard du Président. En juin 1990, les islamistes remportent les élections municipales et pensent, de fait, s'emparer rapidement du pouvoir. En décembre 1991, les islamistes poursuivent leur ascension en remportant les législatives. Mais l'intervention de l'armée interrompt le processus électoral en cours et plonge le pays dans la guerre civile.

De 1993 à 1995, l'armée l'emporte en Algérie, grâce à des méthodes contestables. Elle exerce ainsi un pouvoir total, en cherchant des intermédiaires lui permettant de se délester quelque peu d'un trop plein de responsabilité. Elle finit par se fâcher successivement avec les présidents qu'elle met en place (Zéroual en 1995 puis Bouteflika en 2000). Mais si la victoire de l'armée sur les islamistes est incontestable à partir de 1995, on assiste cependant à une incorporation progressive de la doctrine et des hommes issus des courants islamistes au fonctionnement de la société. Cette époque a également été marquée par des tentatives de négociations qui ont finalement échoué. Il en fut ainsi de la conférence qui a eu lieu à Rome, de novembre 1994 à janvier 1995, sous la responsabilité de la communauté San Egidio.

Au Maroc, le problème est beaucoup plus complexe, dans la mesure où le pays dispose de beaucoup moins de ressources et où le discours politique de la monarchie a toujours intégré l'islam. Les islamistes marocains ont parfois même une protestation vigoureuse à l'égard du pouvoir, mais dans des formes qui rappellent beaucoup celles des oulémas du XIX^e siècle.

En conclusion, il convient de souligner que les mouvements islamistes sont incontestablement dans les trois pays des mouvements nationalistes. Les islamistes marocains et algériens sont en totale opposition sur la question du Sahara occidental, par exemple. Nous nous trouvons par conséquent confrontés, aujourd'hui, à des avatars nouveaux des mouvements nationalistes. Il convient en revanche d'accorder une attention toute particulière aux mouvements régionalistes qui ont un contenu identitaire très fort et sont probablement, en cela, les véritables rivaux des islamistes. Il n'y a donc pas, au Maghreb aujourd'hui,

⁴⁰ Paris, Le Seuil, 1993.

⁴¹ Paris, Gallimard, 2000.

⁴² Paris, Presses de Sciences Po, n° 56, octobre-décembre 1997.

d'ouverture démocratique possible sans intégration des islamistes au système de représentation. Cela suppose bien évidemment que les islamistes acceptent les règles du jeu et qu'il y ait, de part et d'autre de l'échiquier politique, des évolutions sensibles. Mais cette situation est-elle plus conflictuelle que celle des partis communistes en France et en Italie après 1945, qui représentaient la classe ouvrière et mobilisaient alors plus du quart de l'électorat en tenant un discours d'opposition radicale tout en passant des compromis pratiques avec le pouvoir ?

Langue arabe et connaissance du Maghreb

Rachida Dumas

Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, directrice du centre d'études arabes du Service de coopération et d'action culturelle à Rabat

Bruno Levallois

Inspecteur général de l'Éducation nationale, groupes des langues vivantes (arabe)

Originaire d'Arabie, l'arabe appartient à la famille des langues sémitiques comme l'akkadien, l'hébreu, l'araméen et le sud arabe. Au sein de cet ensemble, il appartient à un sous groupe particulier : le sémitique méridional. L'arabe va dans une expansion extrêmement rapide relier un immense empire recouvrant le Proche-Orient, l'ensemble de la bordure méditerranéenne de l'Afrique, l'Espagne, la Sicile. L'expansion et le développement de cette langue sont intimement liés à la naissance et la diffusion de l'islam. L'arabe s'est imposé dans toute l'aire arabo-musulmane comme langue religieuse mais plus encore comme langue d'administration d'empires successifs, langue de la culture, de la pensée, des sciences et des techniques, coexistant avec les langues locales jusqu'à les supplanter. Ce développement s'est accompagné d'une rapide et profonde évolution (en particulier dans la syntaxe et l'enrichissement lexical). Une abondante poésie anté-islamique est en outre parvenue jusqu'à nous, recueillie par les philologues arabes du Moyen-Âge qui nous ont fourni ainsi des renseignements sur la situation de la langue à l'apparition de l'islam.

Le Coran a été révélé en arabe. Mais quel arabe ou quel dialecte arabe de la Péninsule arabique ? La documentation disponible aujourd'hui est insuffisante pour en déterminer la nature exacte. La thèse la plus couramment avancée est que le Coran n'a pu être prêché que dans une langue inter-tribale, une koïnè littéraire, accessible à l'ensemble des Arabes avec certains traits hedjaziens marqués.

Assez tôt, la langue de la poésie anté-islamique et du Coran est devenue une norme idéale, devant la profonde évolution que les nouveaux usages sociaux et son histoire lui imposaient. A partir du III^e siècle de l'hégire (IX^e de notre ère), la recherche linguistique va amener le développement d'écoles de philologie et de grammaire, principalement en Irak, qui vont constituer un corpus scientifique immense et établir une brillante science du langage.

Di ou pluri- glossie

Les pays arabes vivent selon toute vraisemblance depuis fort longtemps un état de di- ou pluri-glossie. A côté de l'arabe dit « classique » ou « littéral », langue essentiellement écrite et donc de la communication officielle, administrative, médiatique, scientifique, technique, littéraire, existent les variétés orales réservées à la communication spontanée.

On distingue de manière schématique deux grandes familles de dialectes : les dialectes arabes maghrébins parlés au Maroc, en Algérie et en Tunisie et les dialectes orientaux parlés en Irak, en Syrie, au Liban, en Jordanie en Égypte. Cette classification, très simpliste, ne prend pas en compte d'autres critères importants comme, par exemple, la distinction entre parlers bédouins et parlers citadins, l'appartenance à des communautés religieuses (juifs et chrétiens), les classes sociales. La différenciation porte sur la prosodie, la phonologie, la morphologie et la syntaxe. Sur un plan très général, les dialectes se différencient de l'arabe classique par des traits qui leur sont communs : par exemple l'abandon des désinences casuelles et des flexions modales dans le verbe. Le système phonétique est en revanche plus riche. En ce qui concerne le vocabulaire, le fonds lexical arabe est souvent enrichi par des emprunts à des langues autochtones.

Cette situation exemplaire de pluri-glossie¹, souvent décrite comme un handicap, ou la marque d'une incapacité à évoluer normalement, ou d'une dégénérescence, est au contraire la marque même d'une grande langue de civilisation. Elle en constitue l'exceptionnelle richesse. Il s'agit d'un ensemble complexe dans lequel se déploie un ensemble de variétés écrites et orales répondant à un très large spectre d'usages sociaux, des plus savants aux plus populaires, connaissant une évolution historique de temps long sur une aire géographique étendue. Les sociétés arabes ont une conscience aiguë d'appartenir à une large communauté linguistique homogène au-delà de sa diversité et sont farouchement attachées à l'intégrité de leur langue, qui a été soumise pendant la période coloniale à des tentatives de dislocation.

De fait, l'intercompréhension et la communication y fonctionnent de manière remarquablement efficace. Cette situation est la même dans les communautés arabophones immigrées en Europe, car ces dernières entretiennent ici même des rapports étroits avec leurs pays et leur langue d'origine, en particulier par le biais des journaux, des radios, dont certaines comme Radio-Orient émettent de Paris, des nombreuses chaînes de télévision par satellites, et, aujourd'hui par les nombreux sites arabes sur Internet. Tous ces médias brassent toutes les variétés d'arabe, orales et écrites, de l'ensemble du monde arabe, avec une nette évolution vers l'usage d'un arabe « moyen ». Prétendre que l'arabe pratiqué par ces communautés se serait constitué en entité autonome, strictement orale et dialectale, coupée du monde arabe lui-même, serait un grave déni de la réalité.

Les évolutions de ces sociétés à l'époque moderne, notamment la scolarisation massive, la prégnance des médias, la constitution de grandes métropoles urbaines, les migrations inter-arabes, ont pour effet d'accélérer le mouvement d'homogénéisation linguistique : *« Tout le monde se rend compte des énormes bouleversements qui existent dans les États arabes depuis la seconde guerre mondiale. Ils font que nous nous trouvons dans la situation des grands bouleversements linguistiques. Les changements dans le monde arabe sont d'abord des bouleversements internes. La région de Tunis est passée de 410 000 habitants en 1926 à 1,6 millions actuellement [...]. En plus vient s'ajouter l'importance politique prise actuellement par le monde arabe, le fait que dans une grande partie du monde arabe l'enseignement s'est généralisé, l'importance des médias. Le monde arabe me paraît être un laboratoire. Dans la perspective de la vie des langues, cela ne nous renseigne pas sur ce qui se passe dans le langage, mais sur la façon dont les langues vivent. Les métropoles sont des lieux de coïncidence, à la fois de coïncidence orale, de coïncidence écrite et semi-écrite. Avec les nouveaux médias, on ne peut pas opposer langue orale/langue écrite. Cette agitation linguistique est d'un intérêt considérable pour la linguistique générale, si l'on arrive à y voir un peu clair, car les phénomènes d'évolution qu'on y observe n'ont rien d'unique². »*

Ainsi la distinction que l'on opère entre arabe littéral d'une part et arabe dialectal d'autre part, bien que commode pour l'analyse, risque toutefois d'être singulièrement réductrice si on ne l'associe pas à cette situation de continuum linguistique. Cette distinction en effet ne peut en aucun cas conduire à considérer que ces deux pôles de variétés constituent des langues distinctes et autonomes. Partout où cette langue est pratiquée, la réalité lie entre eux ses éléments constitutifs de façon indissociable. La notion d'arabe « moyen » permet de rendre compte des phénomènes mouvants d'interférence réciproque. Notons que cette situation, fort ancienne comme on l'a dit, repose sur un système d'une grande stabilité interne (comme pour l'ensemble des langues sémitiques) et d'une grande adaptabilité. Elle permet à un vaste ensemble de pays de communiquer de façon très efficace dans la variété normée de l'arabe « standard » et permet au jaillissement de la vie de s'exprimer dans l'infinie variété des usages quotidiens et locaux.

La langue arabe au Maghreb

L'introduction de l'arabe au Maghreb se fait à partir du VII^e siècle avec les troupes des conquérants arabes, Oqba Ibn Nafi (640) puis Moussa Ibn Nusayr (711). La densité de la présence de la langue arabe fut vraisemblablement négligeable. Son renforcement va se faire par des vagues successives de tribus arabes venant de la péninsule arabique, les Banû Hilal, Banû Ma'qîl et Banû Sulaym. Enfin, l'expulsion massive des Andalous vers les rives d'Afrique du Nord, au XV^e siècle, au terme de la reconquista espagnole, consolide la présence de l'arabe dans les centres urbains comme Tétouan, Fès, Rabat-Salé, Tlemcen, Bougie, Alger ou Tunis. L'immigration des Andalous va accentuer de manière durable le processus d'arabisation.

Dans les langues présentes au Maghreb, il y a d'abord l'arabe de l'arabisation. Durant la colonisation, l'enseignement de l'arabe a été en grande partie perpétué par les Ulémas dans les Médersas et les grandes universités comme la Karaouiyine et la Zitouna. Dans les trois pays du Maghreb, lors de leur accession à l'indépendance, l'arabisation s'est imposée comme un choix politique et idéologique. Ce retour aux sources est vécu et s'exprime comme une ré-appropriation de la langue et de la culture arabes après qu'ils en aient été dépossédés par la colonisation. Ce choix linguistique au cœur de la constitution des mouvements nationalistes veut assurer une indépendance culturelle par rapport au français. L'objet de l'arabisation étant de faire tenir à la langue arabe toutes les fonctions exercées par la langue française durant la colonisation. Cette action s'est manifestée dans le secteur de l'éducation, de l'administration où la langue de travail devait être l'arabe et l'environnement au sens large du terme comprenant les diverses manifestations de la vie politique et les mass-médias.

Dans la réalité, face à la volonté officielle d'arabisation, un bilinguisme de fait s'est maintenu, le français restant enseigné dans l'enseignement primaire et secondaire et étant langue d'enseignement de certaines disciplines scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur. Radio, télévision et presse présentent le même bilinguisme.

L'arabisation dans les trois pays du Maghreb présente une réussite inégale. Gilbert Grandguillaume en offre un descriptif précis dans son ouvrage. Par rapport au référent moderne que revêt le français, ce « butin de guerre » dont parlait Kateb Yacine, l'arabisation dans les trois pays du Maghreb reste marquée par un discours profondément idéologique, qui réfère à une identité figée, située dans le passé, à une dépossession vécue douloureusement. Cette approche conservatrice n'a fait qu'accentuer le retard pris dans la didactique de l'arabe. L'arabe dialectal, langue de l'oralité spontanée, est relégué dans l'infériorité, dans une échelle de valeurs où le pouvoir est conféré à l'écrit. Ces dernières années, des intellectuels ont engagé une réflexion dans les trois pays du Maghreb pour revendiquer une prise en compte du dialecte et de la culture dialectale dans l'enseignement.

La langue berbère, l'amazigh, langue chamitique est présente au Maghreb, principalement en Algérie et au Maroc qui comptent les populations berbérophones les plus importantes. En Tunisie, la berbérophonie est présente encore à Djerba (en partie) et quelques villages dans le centre sud du pays. L'amazigh constitue la langue autochtone historiquement parlant, la langue maternelle de plusieurs millions de personnes. N'ayant jamais été soumise à un processus de codification ou de standardisation, il n'existe pas de norme moyenne commune à l'ensemble berbérophone. La langue berbère présente un nombre de parlers distincts. Maroc : dialecte tarifite, tamazight, tachelhit. Algérie : Kabyles, Chaouia, Touareg. Dans les groupes berbérophones, nombreux sont les bilingues berbère-arabe, mais il demeure, en particulier au Maroc, des locuteurs exclusivement berbérophones, particulièrement les femmes et les personnes âgées. Actuellement, en Algérie et au Maroc, une revendication de la reconnaissance institutionnelle de la composante berbère se fait jour, qui s'exprime politiquement de manière différente dans les deux pays. Sur le plan linguistique, on assiste à un mouvement de passage à l'écrit et de nombreux travaux de recherches sont menés sur la langue et la culture berbères, d'expériences d'enseignement du/en berbère.

Au Maghreb aujourd'hui, le problème de la langue est donc un problème sensible, l'un des plus controversés du fait du rapport intime qu'il entretient avec l'affect, le social et le politique. Il est

directement lié à la constitution des États-Nations et à la construction d'identités communautaires et nationales. Des enjeux sociaux se greffent autour des langues en présence qui symbolisent un héritage complexe et riche à la fois.

1. Voir en particulier J. Dichy, « La pluri-glossie de l'arabe », *Bulletin d'études orientales*, XLVI, Institut français d'études arabes de Damas, 1994.

2. *Le gré des langues*, n° 5, entretien avec G. Ayoub. De D. Cohen. Sur ce sujet, consulter également l'article de référence « Langue arabe » de *l'Encyclopædia Universalis*.)

3. *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maisonneuve et Larose, 1983.

À lire également, plus récent, de Khaoula Taleb Ibrahim *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, El Hikma, 1997.

L'actualité démographique du Maghreb

Kamel Kateb

Chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED)

Zahia Ouadah-Bedidi

Chercheuse à l'Institut national d'études démographiques (INED)

Au cours des deux dernières décennies, les femmes du Maghreb ont vu leur fécondité chuter considérablement. Cette baisse de la fécondité a surpris par sa rapidité nombre de spécialistes des problèmes de population. En effet, pendant longtemps le Maghreb a véhiculé l'image d'une région surpeuplée dotée d'une forte croissance de population et d'un très fort taux de fécondité. Aujourd'hui, le problème de la croissance démographique ne se pose plus de la même manière, le Maghreb ayant entamé la deuxième phase de la transition démographique⁴³ alors même que la baisse de la mortalité dans les années 1960 et le haut niveau de fécondité qui existait, avait poussé certains auteurs à considérer que la théorie de la transition démographique n'était pas applicable à certains pays du tiers monde dont les pays du Maghreb.

Cet engagement dans la seconde phase de la transition démographique au Maghreb, et en particulier la vitesse à laquelle elle s'est effectuée, soulève nombre d'interrogations. En l'espace de 25 ans, tout le paysage démographique de cette région a été modifié : les femmes font trois fois moins d'enfants que leur mères, l'espérance de vie à la naissance a augmenté d'environ 20 ans, l'âge moyen au premier mariage des femmes est proche de la trentaine et la mortalité a beaucoup baissé. Ces changements peuvent-ils donner lieu à des explications identiques à celles avancées pour expliquer la baisse de la fécondité dans les pays occidentaux (taux d'activité des femmes, niveau d'instruction des femmes, progrès de l'urbanisation, etc.) ou correspondent-ils à des changements plus profonds qui touchent aux mécanismes de fonctionnement des sociétés maghrébines ?

Un nouveau panorama

Au début du XX^{ème} siècle, la population du Maghreb a été estimée à environ 12 millions d'habitants. Cinquante ans plus tard, elle atteint 21 millions et, en 2001, 70 millions. En un siècle, elle a été multipliée par près de six et, de 1950 à 2001, par plus de trois. Ce fort accroissement a caché pendant un moment les transformations que connaît cette région. En effet, ce dernier demi-siècle a connu deux mouvements inverses dans l'évolution de sa population. Jusqu'au milieu des années 1970, le Maghreb enregistrait les taux d'accroissement de la population les plus élevés dans le monde (plus de 3%). À partir du début des années 1980, en dépit de l'augmentation absolue du nombre des habitants, le taux d'accroissement baisse de plus en plus vite, atteignant en l'an 2000, 2% au Maroc, 1,9% en Algérie et 1,3% en Tunisie. Ce ralentissement du taux d'accroissement naturel, qui résulte de la différence entre la natalité et la mortalité, est principalement lié à la réduction de la natalité.

En Algérie, dont le cas illustre bien la situation dans les trois pays du Maghreb, l'énorme accroissement de la population durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle a été expliqué, d'une part, par le maintien d'un niveau élevé de la natalité et, d'autre part, par la baisse de la mortalité au début du siècle avec des fluctuations provoquées par les guerres et les crises. Dans la première moitié du siècle,

⁴³ La transition démographique peut être définie comme le passage d'un régime démographique où la natalité et la mortalité sont élevées, à un régime caractérisé par de faibles taux de natalité et de mortalité. La première phase est celle de la baisse de la mortalité et la seconde est celle de la baisse de la natalité.

la croissance de la population était faible (0,5 %). Les niveaux de natalité et de mortalité d'abord très élevés et assez proches (environ 30 ‰), suivent des trajectoires différentes à partir de la première guerre mondiale. Cette phase est caractérisée par une baisse très lente de la mortalité⁴⁴ et l'accélération de la croissance démographique. Cette hausse rapide est cependant suivie d'une quasi-stagnation voire quelquefois d'une légère baisse après la seconde guerre mondiale. De 1950 à 1970, le taux de natalité continue d'augmenter et atteint 50 ‰ en 1970, avec le baby boom d'après guerre.

Le taux de mortalité poursuit sa baisse et le taux d'accroissement culmine à cette même date (3,4 %). À partir des années 1970, on assiste au début de la baisse des taux de natalité. Mais, le rythme d'accroissement de la population s'est maintenu à un niveau élevé (supérieur à 3 %) en raison de la baisse plus rapide des taux de mortalité (plus de 6 % par an), due notamment à la mise en œuvre du programme de la « *médecine gratuite* ». Durant cette dernière période, les taux de mortalité générale ont été réduits de près de deux tiers en l'espace de 20 ans, passant de 17 ‰ en 1971 à 6 ‰ à la fin des années 1980. La stabilisation de la mortalité générale autour du niveau atteint, voire la légère remontée observée, pourrait être due à la stagnation des programmes de santé et à la conjoncture difficile que traverse le pays, auxquelles s'ajoute le vieillissement de la population (cf. *Annexe 1*).

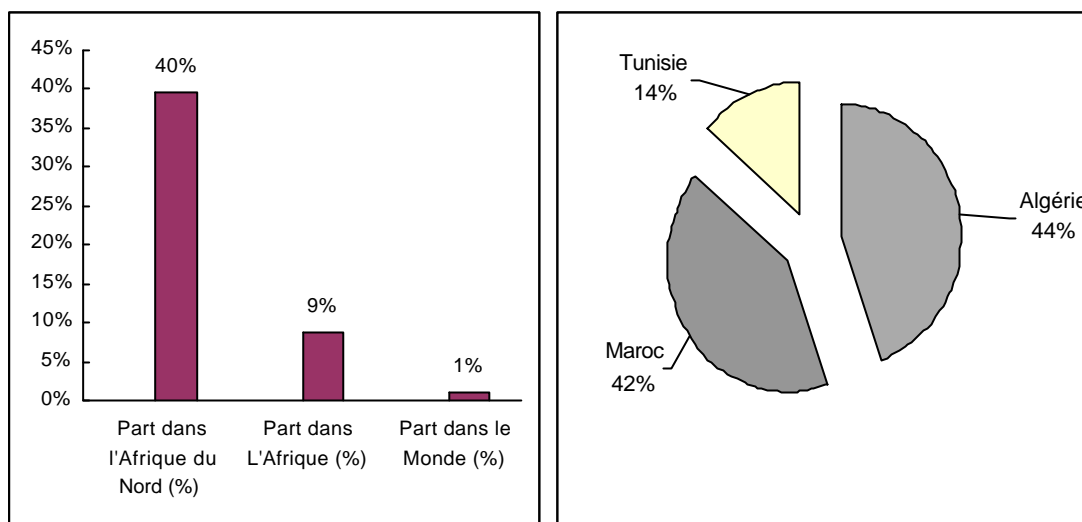
En plus de la baisse de la mortalité générale, d'autres indicateurs permettent également de mesurer le progrès de la santé en Algérie et au Maghreb en général. L'indicateur le plus fruste est sans doute l'espérance de vie à la naissance. En effet, l'allongement extraordinaire de la durée de vie des hommes et des femmes ne laisse pas d'ambiguïté sur les progrès de l'état sanitaire de cette région. En l'espace de 35 ans, les trois pays du Maghreb ont connu un gain d'espérance de vie de plus d'environ 20 ans, aussi bien pour les femmes que les hommes. En Algérie, depuis 1977, la progression de l'espérance de vie est d'environ 1,2 année par an (cf. *Annexe 2*).

Les gains au cours des vingt dernières années résultent essentiellement de la baisse de la mortalité infantile. Au milieu des années 1960, l'Algérie, plus que ses deux voisins, affichait le taux de mortalité infantile le plus élevé : 154 décès avant l'âge d'un an pour 1000 naissances contre 145 pour la Tunisie et le Maroc. Au début du XXI^{ème} siècle, bien que les niveaux restent encore élevés, la mortalité infantile a considérablement baissé. C'est la Tunisie qui enregistre les progrès les plus importants. En l'espace de 35 ans, le taux de mortalité infantile y a été divisé par plus que 5 contre 2,7 en Algérie et au Maroc. En Algérie, à la suite du lancement du programme national de lutte contre la mortalité infantile, le taux de mortalité infantile a connu une réduction de vingt points entre 1985 et 1989. Depuis le début des années 1990, le rythme de la mortalité infantile a diminué (cf. *Annexe 2*).

L'alarmisme concernant les populations des pays du Maghreb n'a pas de justification démographique, mise à part les ressources disponibles et la forte mobilité des populations. En effet, avec ses 70 millions d'habitants au début du XXI^{ème} siècle, la population maghrébine ne représente que 1% de la population mondiale. Sa part dans l'ensemble du continent africain est dix fois plus élevée et, au niveau de l'Afrique du Nord⁴⁵, elle compte pour près de 40% de la population totale (cf. *Figure 1*).

⁴⁴ Exception faite du pic observé en 1945, conséquence des effets de guerre (39-44), des conditions de vie difficiles et aussi des manifestations sanglantes de 1945 qui avaient fait 45000 morts, soit le quart des décès annuels.

⁴⁵ Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Libye, Soudan, Sahara occidental.



Sources : *Population et Sociétés*, 370 (Pison, 2001).

Figure 1. La population maghrébine dans le monde et sa structure en 2001

L'Algérie et le Maroc concentrent à eux seuls 86% de la population maghrébine. Ils comptent respectivement 31 et 29 millions d'habitants. La Tunisie, avec ses 10 millions d'habitants environ, n'en représente que 14%. Suivant la projection moyenne établie par les Nations Unies en 1984, la population maghrébine devait atteindre 104 millions environ en 2025 (49% pour l'Algérie, 39% pour le Maroc et 12% pour la Tunisie). La révision de ces projections en 1999, suite à la baisse de la fécondité, ramène les estimations de la population à 96 millions en 2025 pour l'ensemble du Maghreb, soit une baisse de plus de 7% par rapport à celle annoncée quinze ans auparavant. Si la baisse accélérée de la fécondité se poursuit, les prévisions ne risquent-elles pas de connaître une nouvelle modification ?

La fécondité des femmes maghrébines se rapproche de celle des européennes⁴⁶

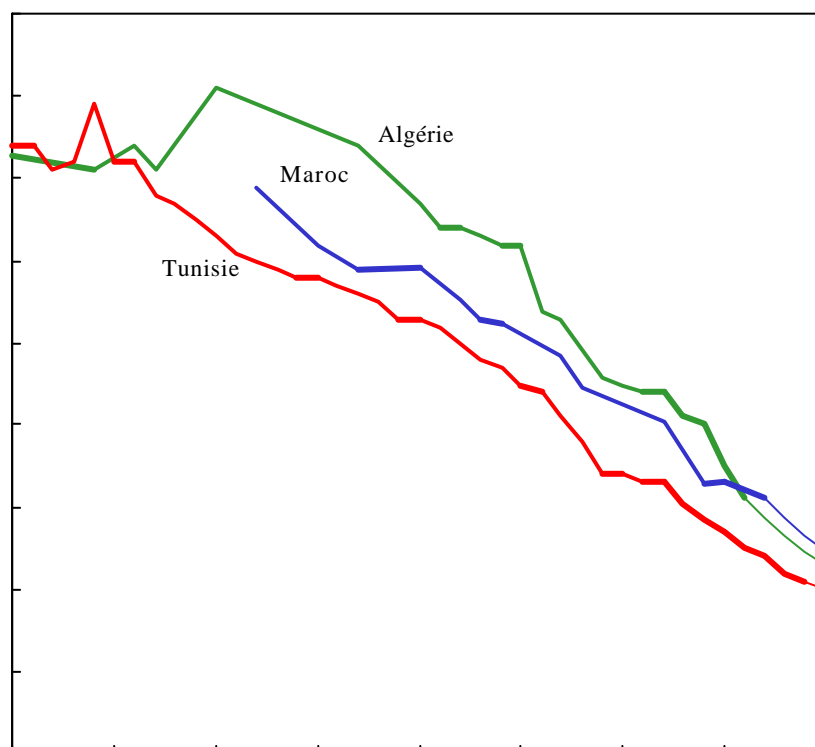
Après trente-cinq ans de chute continue, la fécondité tunisienne vient d'atteindre le seuil fatidique : 2,2 enfants par femme en 1998, probablement 2,1 en 1999, tout juste ce qu'il faut pour qu'une mère soit, à la génération suivante, remplacée par une fille et une seule⁴⁷. Dans un parfait accomplissement de la transition démographique, la fécondité serait censée se stabiliser pour assurer le maintien de l'effectif de la population. L'Algérie et le Maroc suivent de près, leur fécondité étant déjà descendue à 3,1 enfants par femme, en 1996 et 1997 respectivement. En supposant que le rythme à la baisse observé les années précédentes se soit maintenu, on ne compterait plus, en 2000, que 2,5 enfants par femme au Maroc, 2,3 en Algérie et 2,0 en Tunisie. D'ores et déjà, certains gouvernorats tunisiens et certaines provinces marocaines sont nettement en dessous de 2 enfants par femme. Non seulement la fin de la « transition » est toute proche, mais rien n'indique que ces pays en resteront là. Tout porte au contraire à croire qu'à l'instar des pays européens, ils descendront nettement en dessous du seuil de remplacement des générations.

⁴⁶ Avec l'autorisation de l'INED, est ici reprise une partie de l'article « Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité », *Population et sociétés*, 359, juillet-août 2000 (Z.Ouadah-Bedidi et J.Vallin).

⁴⁷ Compte tenu du fait qu'il naît un peu plus de garçons que de filles, il faut 2,05 enfants par femme pour que chaque femme ait une fille et, compte tenu du risque de mourir entre la naissance et l'âge de la reproduction, il faut 2,1 enfants par femme pour qu'une femme en âge de procréer soit, à la génération suivante, effectivement remplacée par une femme.

La chute sous ce seuil est d'autant plus probable que la baisse de la fécondité s'est accélérée au cours de la dernière décennie et a été beaucoup plus rapide que dans les pays développés. Au début des années 1960, la fécondité était encore très forte en Afrique du Nord, nettement plus qu'en Europe. Le taux brut de natalité était de l'ordre de 50 ‰ et la fécondité totale de plus de 7 enfants par femme. Le nombre moyen d'enfants par femme est même monté jusqu'à 8,1 en Algérie au début des années 1970, en raison d'un abaissement de l'âge moyen au mariage. Au Maroc, il était encore proche de 7 enfants par femme en 1972. Trente ans plus tard, le taux brut de natalité n'est plus que de l'ordre de 20 ‰ et la fécondité totale proche de 2 enfants par femme. En France, la fécondité a mis près de 200 ans pour tomber d'un peu plus de 6 enfants par femme au milieu du XVIII^e siècle à près de 2 dans les années 1930. Ainsi le Maghreb n'a-t-il mis que 25 ans pour parcourir le même chemin que la France en deux siècles. Alors qu'il avait dans les années 1960 une fécondité plus forte que la moyenne des pays en développement (6,0 enfants par femme) ou même que l'Afrique (7,0), il se retrouve aujourd'hui nettement en dessous des estimations données pour ces régions par les Nations Unies pour la période 1995-2000 (3,0 pour les pays en développement et 5,1 pour l'Afrique).

C'est la Tunisie qui, la première, s'est engagée dans la baisse de la fécondité, dès la fin des années 1960 (*cf. Figure 2*). Le nombre moyen d'enfants par femme n'y était plus que de 6,3 dès 1970, alors qu'il restait supérieur à 7 au Maroc et venait même de grimper à plus de 8 en Algérie. Mais, bien vite, le Maroc a entamé à son tour un mouvement de baisse, remarquablement parallèle à celui de la Tunisie. L'Algérie s'y est engagée plus tard, à la fin des années 1970, mais à un rythme encore plus rapide que celui de ses voisins, si bien qu'en 1986, l'écart avec la Tunisie n'était plus que d'un enfant par femme (5,4 contre 4,4), le Maroc se situant à mi-chemin. À la fin des années 1980, la Tunisie accélère la cadence et creuse à nouveau l'écart, mais très vite dans les années 1990, les trajectoires convergent à nouveau : l'Algérie finit par rattraper le Maroc et la distance qui la sépare de la Tunisie s'amenuise.



Sources : ONS (Algérie), Vallin et Locoh (Tunisie) et CERED (Maroc).

Figure 2. Évolution du taux de fécondité total au Maghreb

La Tunisie et le Maroc se sont officiellement engagés dans une politique de limitation des naissances dès le milieu des années soixante, la Tunisie plus fermement que le Maroc. Au contraire, l'Algérie s'y est catégoriquement refusée, au motif que « la meilleure pilule, c'est le développement », slogan qu'elle défendit lors de la Conférence mondiale de la population de Bucarest en 1974, avant de faire volte-face à la fin des années 1970, la croissance de la population lui apparaissant désormais comme « le principal frein au développement ». Faut-il voir dans ces différences d'attitude des pouvoirs publics à l'égard de la contraception la principale explication des différences de calendrier observées dans la baisse de la fécondité des trois pays du Maghreb ? La réalité est plus complexe.

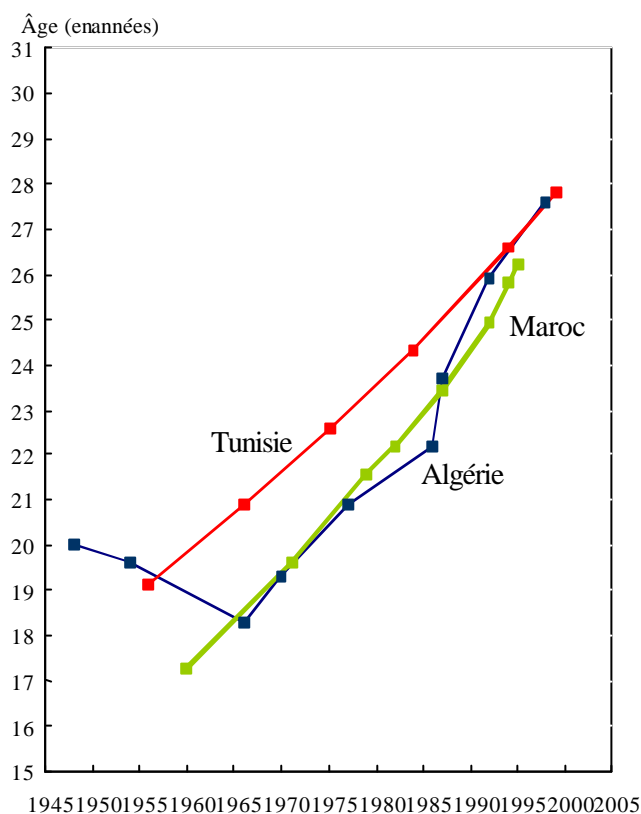
Pourquoi la fécondité a-t-elle baissé ?

Si la fécondité a d'abord baissé en Tunisie, c'est avant tout grâce à la profonde mutation socio-culturelle dans laquelle le pays s'est engagé au lendemain de son indépendance. L'acte emblématique en fut l'adoption, dès 1956, du Code du statut personnel, qui a révolutionné le droit de la famille (interdiction de la polygamie et de la répudiation, consentement de la fille nécessaire au mariage, etc.). Il a été suivi d'autres mesures (notamment l'élévation de l'âge légal au mariage en 1964) et surtout accompagné par une action politique, administrative et pédagogique soutenue en faveur de l'amélioration de la place de la femme dans la société (accès à l'instruction et à l'emploi rémunéré, en particulier). Bien que le droit de la famille y ait beaucoup moins évolué, les deux autres pays ont finalement suivi le même mouvement, mais de façon inégale. Dans ce contexte, l'évolution de l'âge au mariage des femmes joue un rôle primordial.

En Tunisie, la fécondité a commencé à baisser à partir de 1966, au moment même où était adopté le programme de limitation des naissances. Toutefois, bien qu'en pleine expansion, les activités des services de planning familial sont restées assez modestes au début, insuffisantes en tout cas pour que la contraception puisse expliquer la baisse de fécondité observée. En fait, jusqu'aux années 1980, le facteur essentiel de la baisse de la fécondité tunisienne a été l'élévation de l'âge au mariage (Vallin et Locoh, 2001). C'est seulement dans les années les plus récentes que la contraception est devenue le principal moteur de la baisse de la fécondité. La Tunisie confirme ainsi le rôle éminent que peut jouer le changement de comportement matrimonial dans une société où la procréation est inconcevable en dehors du mariage. En raison de cette règle sociale très forte, la simple élévation de l'âge moyen au mariage - de 20 ans en 1966 à 27 ans en 1995 - a préservé la plupart des femmes de la tranche d'âge naturellement la plus féconde de tout risque de mettre au monde un enfant.

De même, au Maroc, c'est le report de l'âge au mariage qui a permis d'amorcer la baisse de la fécondité. C'est parce que la modernisation du statut de la femme y a avancé plus timidement qu'en Tunisie que ce report y a été plus tardif et qu'aujourd'hui encore, l'évolution de la nuptialité reste le principal facteur de la baisse de la fécondité marocaine. *A contrario*, en Algérie, c'est l'abaissement de l'âge au mariage au lendemain de l'indépendance qui a porté la fécondité à son maximum au début des années 1970. Et si, depuis, la fécondité y est en chute libre, c'est aussi en raison du retournement de cette tendance. Même si la fin des années 1970 est bien le moment où le gouvernement s'engage dans une politique de limitation des naissances, les deux tiers de la baisse de la fécondité algérienne entre 1970 et 1986 s'expliquent par l'augmentation de l'âge au mariage (Kouaouci, 1992).

Le Maghreb est actuellement la région d'Afrique où l'âge au mariage est le plus élevé. En Tunisie, la hausse de l'âge au mariage des femmes a été constante depuis l'indépendance : celui-ci est passé de 19,1 ans en 1956 à 27,8 ans en 1999. Au Maroc, l'âge au mariage est passé de 17,3 ans en 1960 à 26,2 ans en 1995. Enfin, les femmes algériennes restent aujourd'hui en moyenne célibataires neuf ans de plus qu'il y a trente ans. Après la baisse observée entre 1966 et 1970, l'âge moyen au premier mariage n'a cessé d'augmenter pour atteindre 27,6 ans en 1998, contre 18,3 ans en 1966 (*cf. Figure 3*).



Sources : *ONS (Algérie), INS (Tunisie) et CERED (Maroc).*

Figure 3. Évolution de l'âge moyen des femmes au premier mariage au Maghreb

À quoi tient cette évolution ? La législation ne fait bien souvent qu'accompagner les changements réels en cours et l'expansion de la scolarisation des filles a joué un rôle majeur. Non seulement parce que la prolongation de la durée des études retarde le mariage mais surtout parce que l'instruction fait naître de nouvelles aspirations et ouvre la voie à leur réalisation en favorisant l'accès des femmes au marché du travail. Le mariage et la procréation ne sont plus les seules voies de réalisation féminine. En Algérie, par exemple, en 1992 les femmes ayant atteint le niveau secondaire se mariaient environ sept ans plus tard que les analphabètes. On observe le même type de différence au Maroc (Yaakoubd, 1997). Plus instruites et plus indépendantes, les femmes veulent accroître leurs chances de trouver un « bon parti », de faire un « bon mariage » et surtout pouvoir choisir leur futur conjoint. Il leur faut pour cela élargir la sphère de leurs rencontres (université, lieu de travail) et, finalement, retarder le mariage. Il faut y ajouter les difficultés grandissantes des jeunes à trouver un emploi, un logement et à assumer les coûts très élevés des prestigieuses cérémonies de mariage qui nécessitent des années d'épargne (Ben Salem et Locoh, 2001).

Si le retard du mariage a été, dans les trois pays, le facteur premier de la baisse de la fécondité, et s'il a joué un rôle très important, il n'aurait pas suffi à faire tomber la fécondité aux niveaux très bas auxquels elle est parvenue aujourd'hui sans une maîtrise de la fécondité dans le mariage. En réalité, la révolution contraceptive a fait irruption au Maghreb. En gros, la contraception y a déjà réduit de près de moitié la fécondité dans le mariage. La proportion de femmes utilisant un moyen contraceptif n'a cessé d'augmenter. En Tunisie, elle est passée de 5 % à la fin des années soixante à 31 % en 1978 et à 60 % en 1994-1995 (Vallin et Locoh, 2001). En Algérie, alors qu'elle n'était encore que de 8 % en 1970, elle a atteint 57 % en 1995 (MSP, 1998). De même, au Maroc, une femme sur 20 seulement utilisait la contraception à la fin des années soixante, contre 59 % aujourd'hui (CERED, 1998).

Cependant, si les niveaux de contraception se rapprochent de plus en plus, les méthodes utilisées ne sont pas les mêmes. En Tunisie, dont le programme national avait d'abord été fondé sur le

stérilet, cette méthode occupe encore la première place (42 %). La stérilisation vient en second (21 %). L'avortement lui-même joue un rôle non négligeable (un pour neuf naissances). Au contraire, c'est la pilule qui domine largement en Algérie et au Maroc (respectivement 79 % et 67 % des méthodes utilisées). Le développement de la contraception est loin d'être le seul fait de la mise en place de programmes sectoriels, destinés à diffuser des moyens contraceptifs modernes ou à faciliter le recours à l'avortement en cas d'échec de la contraception.

La multiplication des services de planning familial ne suffit pas à garantir la chute de la fécondité dans le mariage : encore faut-il qu'émerge réellement chez les couples le désir de limiter leur descendance. Cela ne se produit qu'avec le changement économique, social et surtout culturel. Toutes les enquêtes sur la fécondité l'ont montré, l'usage de la contraception a progressé dans les pays du Maghreb avec l'amélioration de différents éléments du statut de la femme : instruction, participation à l'activité économique, indépendance morale et financière, autonomie de décision, etc. Dans le même temps et par contrecoup, l'attitude des hommes, leur regard sur la femme, leur attente à l'égard des enfants ont changé. Non seulement parce que, pour eux aussi, le contexte économique et social a évolué, mais également parce que la place de la femme dans la famille et la société s'est modifiée.

Finalement, si la baisse de la fécondité s'explique, dans ces trois pays, en parts à peu près égales, par l'élévation de l'âge au mariage des femmes et l'usage de la contraception dans le mariage, ce ne sont là que des moyens. Les causes profondes de ces changements de comportements résident dans l'évolution des sociétés elles-mêmes, le rééquilibrage des rôles respectifs qu'y jouent les hommes et les femmes, l'affaiblissement de l'autorité patriarcale et la montée des facteurs d'autonomie individuelle, l'évolution, enfin, de la place qu'occupe l'enfant dans les aspirations des couples et de la charge qu'il représente dans une société de plus en plus urbaine et une économie de plus en plus complexe.

Ces transformations constatées sur le marché matrimonial n'ont été possibles qu'à la faveur de changement de comportements qui ont touché aussi bien les populations urbaines que rurales. Elles résultent des mutations profondes subies à des degrés divers par les pays du Maghreb pendant la période coloniale (sédentarisation de la majorité des nomades et semi-nomades, monétarisation progressive de l'économie, etc). Ces mutations se sont accélérées au lendemain des indépendances (industrialisation, scolarisation massives des filles, urbanisation et exode rural). Elles ont de plus été accompagnées par une plus grande ouverture sur le monde extérieur (migration extérieure, cinéma, radio, télévision) et un contact plus grand avec des modèles culturels et matrimoniaux différents.

Sédentarisation et urbanisation accélérées : le cas de l'Algérie⁴⁸

Le processus d'urbanisation en Algérie qui a démarré au milieu du XIX^e siècle n'a d'abord concerné que les populations européennes. Les populations indigènes constituées pour les 2/3 par des populations nomades et semi-nomades ont d'abord connu un processus de sédentarisation qui s'est en grande partie achevé au début du XX^e siècle. Les populations sédentarisées ont dans un premier temps choisi un mode d'habitat épars dans le monde rural. L'accélération de la croissance urbaine de cette dernière population n'a quant à lui véritablement commencé qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Une population concentrée sur une mince bande littorale

La colonisation française a été à l'origine de mutations profondes dans l'organisation socio-économique de l'Algérie et de la répartition spatiale de sa population. En 1830, l'Algérie était un pays à dominante rurale avec une population à majorité nomade et semi-nomade. Sa population était estimée dans une fourchette de 3 millions à 5 millions (Kateb, 1998). Les villes étaient disséminées sur l'ensemble du territoire de la Régence. Les plus importantes étaient celles où résidait le pouvoir politique des beys, à savoir Alger, Oran, Constantine et Médéa ainsi que l'ancienne capitale des Zyannides, Tlemcen. La population de chacune des plus grandes villes (Alger, Oran et Constantine) ne

⁴⁸ Pour plus de détails voir « La nuptialité algérienne: fin du mariage traditionnel en Algérie » (Kateb, 2001) .

dépassait pas 40 000 habitants. Alger aurait compté 80 000 à 100 000 habitants aux XVI^e et XVII^e siècles.

D'autres villes de moindre importance, Tlemcen, Mostaganem et Mascara à l'ouest du pays et Bône (l'actuelle Annaba) à l'est, avaient une population de plus de 10 000 habitants. Une dizaine d'autres, enfin, avaient une population voisine de 5000 habitants : Nédroma, Médéa⁴⁹, Miliana, Bougie, Jijel, Dellys, Blida, Koléa, Biskra et Laghouat. Toutes ces villes étaient pour l'essentiel des centres commerciaux. Cependant, certaines d'entre elles, comme Tlemcen, Alger ou Constantine abritaient des activités manufacturières textiles à côté de l'artisanat traditionnel des villes maghrébines.

La population était globalement répartie entre nomades, semi-nomades et sédentaires. Ces derniers ne représentaient que le tiers de la population totale. Les nomades et semi-nomades occupaient des territoires correspondant à leurs migrations saisonnières orientées nord-sud. La répartition spatiale des populations sédentaires, au moment de l'arrivée des Français, était très différente de celle de l'Europe. En effet, les montagnes étaient beaucoup plus peuplées que les plaines (Bernard, 1929) : *"Quelques années après notre installation en Algérie, on se rendit compte de la répartition assurément anormale de la population ; les montagnes aux terres pauvres nourrissaient plus d'habitants que les terres basses et profondes des plaines"* (Demontès, 1923).

Au dire des observateurs, avant la conquête française la population indigène des villes représentait une faible proportion de la population sédentaire. En outre, la guerre coloniale a provoqué dès les premières semaines de l'occupation un processus migratoire qui, dans un premier temps, a touché principalement les villes. Ces dernières ont perdu une grande partie de leur population et la totalité de leurs élites. Ensuite, la résistance à la colonisation, du fait de son caractère rural, a modifié la répartition des tribus sur le territoire à la suite des séquestres et des contributions de guerre qu'elles ont dû verser à l'occupant. Mais la répartition spatiale de la population a aussi été perturbée par la politique coloniale de confiscation des terres et de sédentarisation des nomades et semi-nomades.

Trois types d'actions vont conjuguer leurs effets sur le genre de vie de la population indigène, ce qui modifiera la répartition du peuplement sur le territoire : les opérations de cantonnement⁵⁰ des tribus et le début de mise en place des douars-communes, la création de centres de colonisation pour les besoins des nouveaux colons et enfin le processus de privatisation des terres collectives avec l'objectif d'instaurer un marché foncier destiné à faciliter les transactions foncières au profit des populations européennes. Ces actions associées au développement de l'économie coloniale et les formes spécifiques de son intégration dans le marché français vont renouveler l'organisation du territoire et la répartition de la population. Ainsi, les villes du littoral (ports d'exportation des produits agricoles et des matières premières et lieu d'implantation des premières unités industrielles) autour desquelles s'organisent les infrastructures de communication ont vu leur population multipliée par dix en un siècle, alors que la population totale du pays a, au plus, été multipliée par trois. Les crises économiques et sociales permanentes vécues par le bled (zone de l'agriculture traditionnelle) ont à la faveur de l'exode rural orienté les populations vers l'Algérie moderne. Ces tendances seront renforcées par la politique d'industrialisation menée au lendemain de l'indépendance.

Ce processus de transformation du genre de vie des populations va connaître une accélération avec la première guerre mondiale et ses conséquences. La hausse du prix des céréales a entraîné l'extension des cultures au détriment de l'élevage, y compris sur les terres les moins favorables aux cultures. Cette fois-ci, c'est sous l'action des lois du marché, et non plus des mesures administratives de resserrement de la propriété indigène, que les terrains de parcours reculaient devant les cultures et, par la même occasion, la tente laissait place au gourbi. Ce dernier deviendra progressivement la

⁴⁹ Bien qu'il s'agisse d'une petite ville, Médéa jouait un rôle important en tant que chef-lieu du beylick du Tytterie au même titre qu'Oran et Constantine.

⁵⁰ Les opérations de cantonnement ont débuté en 1851 et se sont terminées avec l'application du « sénatus consulte » de 1863 sur la propriété foncière, leur objectif était de récupérer des terres au profit de la colonisation en délimitant les surfaces appartenant à la tribu d'où le nom de cantonnement ; on a cantonné les tribus sur des portions de territoires qu'elles occupaient précédemment.

principale forme d'habitation. Pour les populations qui se sédentarisent, ce n'est pas forcément un signe de progrès.

En 1954, le maillage du réseau urbain était relativement dense dans le nord, plus lâche dans la région des hauts-plateaux (steppes de l'ouest et hautes-plaines constantinoises) où les distances et la faiblesse des densités de population ne contribuaient pas à assurer une hiérarchisation équilibrée des villes. Le sud du pays (Sahara), pour sa part, avait un réseau tout à fait particulier lié aux conditions physiques et naturelles. En dehors de Biskra, Ghardaïa et de Béchar, on ne pouvait pas parler de ville dans ces zones désertiques. La vie s'y organisait en effet en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et les agglomérations de population étaient constituées d'oasis. Les quatre plus grandes villes (Alger, Oran, Constantine et Annaba) tranchaient nettement sur les villes de taille inférieure. Cette structure du réseau urbain caractérise l'organisation de l'économie d'exploitation coloniale et est marquée par de profonds déséquilibres régionaux. Elle est le résultat de mutations socio-économiques considérables (sédentarisation, salariat, privatisation d'une partie des terres collectives, introduction de la viticulture) intervenues dans un temps relativement court.

Au lendemain de l'indépendance, les plans de développement économiques ont prolongé les tendances qui caractérisaient le système urbain hérité de la colonisation. Les politiques mises en œuvre semblent renforcer une tendance lourde à la « littoralisation » de l'urbanisation et à une concentration excessive de la population dans le nord du pays. Cette situation menace le potentiel agricole et l'environnement des villes, elle accroît de plus les difficultés de leur gestion sous tous les aspects de la vie urbaine. Cette tendance lourde du processus d'urbanisation en Algérie ne masque-t-elle pas l'existence de modifications substantielles dans la répartition du peuplement et dans l'organisation du système urbain telles que le laissent apparaître les résultats des deux derniers recensements de la population ? La question concerne l'évolution du système urbain algérien et de la répartition spatiale de la population algérienne. Se dessine-t-il des tendances d'évolution susceptibles de corriger les déséquilibres hérités de la période coloniale ? Quelles sont les mesures en matière d'aménagement susceptibles de favoriser les changements perceptibles ? Quelles répercussions peuvent avoir sur la répartition spatiale de la population l'arrêt des investissements publics et l'insécurité qui règne dans les zones rurales (combats, massacres, rackets) ?

Accélération de l'urbanisation après la seconde guerre mondiale

Bien que sa population rurale ait augmenté en valeur absolue (de 8 à 12 millions entre 1966 et 1998), l'Algérie est aujourd'hui un pays où vivent plus de citadins que de ruraux. Le volume de sa population urbaine a été multiplié par 4,6. Elle passe ainsi en trente ans de 3,7 à 17,1 millions d'habitants. Elle représente actuellement près de 60% de sa population totale (cf. *Annexe 3*). En 1954, 20% de la « population musulmane⁵¹ » était urbaine. Aujourd'hui, 3 Algériens sur 5 vivent dans des agglomérations urbaines. Ils étaient deux fois moins nombreux en 1966. Dans les premières années de l'indépendance, la croissance urbaine était extrêmement rapide : plus du double de la croissance totale. Elle a connu par la suite un léger ralentissement tout en restant à un niveau élevé (plus de 5,5% par an dans les vingt années qui ont suivi l'indépendance). Elle connaît au cours des dernières années un ralentissement relativement important, malgré les migrations vers les centres agglomérés induites par les affrontements armés et les massacres de civils. Elle reste cependant du même ordre de grandeur que dans les décennies qui ont précédé l'indépendance de l'Algérie, marquées par un fort exode rural.

La croissance urbaine s'est accompagnée d'un processus d'agglomération des populations dans un pays où, on l'a vu, les 2/3 de la population était nomade et semi-nomade au milieu du XIXe siècle. Ainsi, entre 1966 et 1998, la population agglomérée est passée de 53 % (6,4 millions) à 81% de la population totale (23,6 millions). Et, si en 1966, 21 wilayas (départements) avaient moins de 50% de population agglomérée, en 1998, aucune n'en avait moins de 50% et, à la même date, 26 sur 48 ont plus de 80% de population agglomérée.

⁵¹ La Statistique générale de l'Algérie répartissait la population de l'Algérie en « musulmane » (pour désigner la population algérienne) et en « non musulmane » pour désigner la population d'origine européenne

Cette croissance de la population agglomérée s'est accompagnée d'un accroissement du nombre des agglomérations de plus de 2500 habitants. Il est passé de 333 en 1966 à 1016 en 1987. La tendance au regroupement des populations rurales dans des agglomérations de plus en plus nombreuses s'explique par les pratiques de l'État et des services publics mais aussi par l'action des individus. La politique agraire de l'État, menée pendant la période 1972-1981, a privilégié ce regroupement de population, avec la construction de « villages agricoles socialistes » comptant plus d'une centaine de constructions. Sur les 1000 villages programmés, 350 ont été réalisés. Globalement, l'offre d'habitat rural a toujours, pour des raisons de rentabilité des infrastructures sociales, favorisé les constructions groupées. Les individus, pour pouvoir bénéficier des infrastructures diverses (routes, électricité, eau, écoles, centres de santé, etc) mises en place par les pouvoirs publics, ont eu tendance à se rapprocher des agglomérations où elles étaient implantées.

La situation a connu des évolutions identiques en Tunisie et au Maroc, avec cependant un système urbain relativement plus équilibré en Algérie. Comparé à l'armature urbaine des pays voisins, le poids de l'agglomération d'Alger semble relativement moins important. En 1999, son poids dans l'ensemble de la population urbaine n'est que de 12,6% alors qu'il est de 34,4% pour la ville de Tunis et 20,8 % pour Casablanca. Ces transformations dans le genre de vie et la répartition du peuplement sur les territoires respectifs de ces pays se sont répercutés directement sur la composition de sa population active qui s'est considérablement modifiée.

Au lendemain des indépendances, quatre actifs sur cinq travaillaient dans le secteur agricole alors qu'aujourd'hui, il n'y en a plus (en Algérie et en Tunisie surtout) qu'un sur cinq. De plus, bien que les taux d'activité féminin restent relativement faibles comparativement à d'autres pays, la proportion de femmes sur le marché du travail ne cesse de croître. Elle est cependant plus importante au Maroc (où le taux d'activité féminin est de 31% des 15 ans et plus) qu'en Tunisie (23%) et en Algérie (12%). Ces évolutions sont en partie liées aux progrès de l'éducation, notamment des femmes. Les progrès ont été favorisés par les processus d'urbanisation et d'agglomération des populations qui ont rentabilisé les infrastructures mises en place.

Les progrès de l'éducation et de la scolarisation

Cette nouvelle démographie des pays du Maghreb présente un sérieux handicap pour les efforts entrepris de scolarisation et d'éducation des générations qui se sont succédé depuis plusieurs décennies. Plus de 20% de la population totale y est en âge d'être scolarisée. Comparativement aux pays du nord de la Méditerranée (France, Italie, Espagne, Portugal), la proportion de la population algérienne scolarisable est pratiquement le double⁵². Elle a elle-même doublé en une trentaine d'années, atteignant 6,6 millions au recensement de 1998 soit 23% de la population totale⁵³.

Recul de l'analphabétisme

Bien que l'analphabétisme soit loin d'être éradiqué, il a cependant connu un recul appréciable. Estimée à plus de 90% de la population des 10 ans et plus au moment des indépendances, la proportion d'analphabètes a été ramenée à moins d'un tiers en Algérie et en Tunisie (cf. *Annexe 4*). Au Maroc, elle est plus importante : plus d'un Marocain sur deux (âgé de plus de 9 ans) était encore analphabète en 1994 (Kateb, 2001a).

L'analphabétisme se limite néanmoins de plus en plus dans les groupes d'âges élevés car les actions de lutte contre l'analphabétisme en direction des adultes n'en ont touché qu'un faible nombre (essentiellement ceux travaillant dans le secteur public). Le recul de l'analphabétisme est donc principalement le résultat des progrès de la scolarisation des enfants d'âge scolaire. En Tunisie par exemple, l'analphabétisme des 10-29 ans est actuellement inférieur à 8% alors qu'il est de 32% pour

⁵² Les estimations d'Eurostat donnent 11,8% d'enfants âgés de 6-14 ans pour la France, 10,6% pour le Portugal, 10% pour l'Espagne et environ 9% pour l'Italie.

⁵³ Elle était de 5,6 millions en 1987, 4,1 millions en 1977 et un peu moins de 3 millions en 1966.

l'ensemble des 10 ans et plus. Malgré ce recul, le nombre des analphabètes reste considérable pour ces pays (en Algérie, il est estimé à 7 millions).

Le nombre des analphabètes est moins important chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, chez ces dernières, la baisse a été plus marquée au cours des dernières années et plus encore en Algérie et en Tunisie qu'au Maroc. Cette situation est le résultat des progrès de la scolarisation des enfants et, au Maroc, de la scolarisation des filles qui avait connu un retard notable. Ce sont en effet les nouvelles générations qui bénéficient de la scolarité obligatoire contribuant ainsi, année après année, à réduire le taux d'analphabétisme de la population.

Démocratisation et féminisation du système scolaire

La scolarisation est donc considérée comme la vraie mesure du progrès de l'éducation. Les taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans sont aujourd'hui proche des 90% de cette classe d'âge en Algérie et en Tunisie et des trois quarts au Maroc, alors qu'ils n'en touchaient qu'à peu près 15% à la veille des indépendances (cf. *Annexe 5*). De plus, la scolarisation des filles se développe dans les trois pays, ses taux tendent à se rapprocher de ceux des garçons et elle est marquée par une réussite plus grande. Moins nombreuses dans le primaire, les filles sont depuis quelques années en plus grand nombre dans le secondaire (surtout en Algérie et en Tunisie) et autant que les garçons sinon plus dans le supérieur.

De même, l'évolution des proportions de personnes ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus est liée à l'explosion générale des effectifs scolaires (8 millions d'enfants scolarisés tous cycles confondus en Algérie, 6 millions au Maroc et près de 3 millions en Tunisie). En effet, le différentiel éducatif entre générations est considérable dans les trois pays. Parmi les moins de 35 ans, la part des personnes n'ayant reçu aucune instruction ou une instruction faible est relativement faible, alors que chez les plus de 35 ans, l'analphabétisme ou un niveau d'instruction primaire sont prépondérants. Parmi la population âgée de dix ans et plus, la proportion de ceux ayant un niveau d'étude supérieur est passé de moins de 1% à plus de 5%.

Des générations moins analphabètes que celles de leurs parents et ayant un niveau d'instruction plus élevé modifient les rapports familiaux et accentuent les conflits intergénérationnels dans des sociétés patriarcales en dissolution. En réalité, l'école, et en particulier l'enseignement supérieur, a été le principal instrument d'ascension et de mobilité sociale depuis l'indépendance de ces pays et jusqu'au milieu des années 1980. À partir de cette date, les crises économiques, sociales et politiques qui les frappent à des degrés divers ont fait monter la courbe du chômage et créé un problème aussi inattendu qu'apparemment insoluble : le chômage des diplômés. La place et la vision de l'école dans la société est en train de connaître des modifications considérables qui peuvent conduire à des processus de déscolarisation (Kateb, 2001b).

Interrogations sur la nuptialité : le cas de l'Algérie

Au-delà de son rôle de régulateur mécanique de la fécondité, le mariage et les pratiques matrimoniales en général sont une expression des mutations de l'évolution de la famille et de la société en général (Ouadah-Bedidi, 2001). Ils reflètent les profonds changements qui s'opèrent et leur analyse permet de saisir en profondeur les mutations dans le comportement des individus en liaison avec les autres changements socio-économiques en cours. Les transformations qui affectent la nuptialité maghrébine soulèvent aussi maintes interrogations. Il y a quelques décennies, le mariage « ordinaire » ou « commun » en Algérie et au Maghreb en général était universel, précoce, endogame et la femme était de plusieurs années la cadette de son époux. Qu'en est-il aujourd'hui de ce mariage traditionnel ? L'analyse du système matrimonial en Algérie est à tout le moins un exemple très illustratif.

Célibataires plus longtemps mais tous mariés à cinquante ans

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, les auteurs qui se sont intéressés à la nuptialité en Algérie ont mis l'accent sur l'intensité élevée de la nuptialité (Bernard, 1929, Demontès, 1923). Alors que pour la population européenne, le célibat définitif⁵⁴ aussi bien pour les hommes que pour les femmes était significatif, pour la population musulmane, il était exceptionnel. Il ne concernait en général que des handicapés physiques et mentaux. À l'âge de 35 ans, la quasi-totalité des femmes s'était mariée au moins une fois. Les hommes se mariaient à un âge plus élevé.

Dans le dernier demi-siècle (1948-1998), la situation n'a guère changé. La proportion de personnes célibataires à 50 ans est restée très faible et quasiment stable chez les femmes autour de 2%, alors que, chez les hommes, elle est passée de 4% en 1948 à environ 2% en 1998 (cf. *Annexe 6*). Ces niveaux très faibles de célibataires définitifs peuvent donner l'impression que les femmes et les hommes finissent tous par se marier. Mais ce n'est peut-être là qu'un effet de génération. Cette forte nuptialité caractérise les personnes nées au milieu du siècle. Il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas de modifications substantielles pour les générations plus jeunes nées après l'indépendance. La forte croissance des proportions de célibataires à tous les âges, comme nous allons le voir, permet de se demander si le célibat définitif ne va pas finir par prendre lui-même de l'ampleur quand ces nouvelles générations approcheront à leur tour de la cinquantaine.

Après une légère baisse observée entre 1948 et 1966, la proportion de célibataires dans la population totale âgée de 10 ans et plus n'a pas cessé d'augmenter. En 1998, une femme sur deux est célibataire contre une sur trois en 1948. Les proportions de célibataires ont fortement augmenté à tous les âges. Alors qu'en 1966, plus d'une femme sur deux était déjà mariée à 15-19 ans, en 1998, elles ne sont plus que deux sur cent environ à s'être déjà mariées à cet âge. De même, près de 11% seulement des femmes étaient encore célibataires à 20-24 ans, en 1966, mais elles sont près de 77% à être encore célibataires à cet âge en 1998, soit 7 fois plus. Pour les 30-34ans, l'évolution est aussi spectaculaire et, en l'espace de dix ans seulement (1987-1998), la proportion de célibataires a plus que doublé (cf. *Annexe 6*). Chez les hommes, les changements sont aussi importants. Près de six hommes sur dix sont célibataires, en 1998, contre seulement quatre sur dix, en 1966. À cette date, on trouvait déjà près d'un homme sur deux déjà marié à 20-24 ans. En 1998, il n'y en a plus que trois sur cent. De même, à 30-34 ans moins d'un homme sur dix était célibataire en 1966. Trente ans plus tard, on compte près de quatre sur dix qui ne se sont pas mariés à cet âge.

En l'espace de trois décennies, en Algérie comme en Tunisie (Ben Salem, Locoh, 2001) et au Maroc, les femmes, encore plus que les hommes, sont donc passées d'un cycle de vie essentiellement consacré au mariage et à la reproduction, à un nouveau cycle où l'âge adulte commence par une période de célibat de plus en plus longue. Les travaux sur la nuptialité européenne (Hajnal, 1965) ont montré que l'accroissement de la proportion de célibataires définitifs était le prix à payer d'un âge tardif au mariage et de la liberté de choisir son conjoint. En sera-t-il de même pour les pays du Maghreb ?

La fin du mariage précoce des femmes

L'âge au mariage particulièrement élevé des femmes maghrébines contemporaines signale un changement considérable dans le système matrimonial. En effet, les sociétés maghrébines sont passées en un siècle d'un système matrimonial reposant sur le mariage précoce et pubertaire des femmes à un modèle de mariage tardif. Au début du siècle, les Algériens se mariaient jeunes et les filles plus jeunes que les garçons. En 1911, une femme sur deux âgée de 17 ans était déjà mariée (Fargues, 1986) et près d'une femme sur deux avant 20 ans. De plus, de 1900 à 1915, 5% des mariées de l'année avaient moins de 15 ans. Le mariage précoce existait aussi chez les hommes, mais dans des proportions moins importantes, un homme sur dix âgés de moins de 20 ans étant marié. Ce n'est qu'à 35 ans que le pourcentage atteint les 75%. En 1911, l'âge moyen au premier mariage était évalué à 17,6 ans pour les femmes et 26,5 ans pour les hommes. Pendant les trois premiers quarts du XX^{ème}, l'âge au mariage a

⁵⁴ On désigne par célibat définitif la proportion de célibataires à 50 ans car on estime que les premiers mariages à cet âge sont rares.

connu des fluctuations importantes tout en restant dans un système caractérisé par le mariage précoce des femmes.

L'âge moyen au mariage a diminué au lendemain de la seconde guerre mondiale tant pour les hommes que pour les femmes jusqu'en 1966 où il est passé par son minimum (18,3 ans pour les femmes et 23,8 ans pour les hommes). Depuis, il ne cesse d'augmenter (cf. *Figure 3*), atteignant, en 1998, 27,6 ans pour les femmes et 31,3 ans pour les hommes. En l'espace de trente ans (de 1966 à 1998), les femmes ont retardé de près de 10 ans leur premier mariage et les hommes de plus de 8.

D'une part, il est vraisemblable que, des années 1940 aux années 1960, le contexte de lutte pour l'indépendance a provoqué, en réaction à la puissance coloniale, un certain retour aux valeurs traditionnelles (Ouadah-Bedidi, Vallin, 2001). D'autre part, cette baisse constatée de l'âge moyen au premier mariage au lendemain de la seconde guerre mondiale serait également liée aux problèmes d'enregistrement des mariages et fort probablement aussi au développement du salariat et de l'émigration vers la France, qui donnaient une plus grande autonomie aux jeunes hommes par rapport au groupe familial et communautaire. De plus, les pratiques matrimoniales algériennes ne font pas toujours correspondre la signature de l'acte de mariage avec le début de la vie commune qui peut intervenir plusieurs mois voire une année après, dans certains cas (Kateb, 2001b).

Cette hausse de l'âge au mariage concerne aussi bien les zones urbaines que les zones rurales où elle est encore plus rapide. L'opposition entre un monde rural où les femmes se mariaient très jeunes et un monde urbain où les filles se marient plus tardivement tend à disparaître. Si cette évolution a été à peu près parallèle pour les femmes et les hommes jusqu'à la fin des années 1980, dans la période la plus récente, et plus encore en milieu rural, l'âge au mariage des femmes a augmenté plus vite que celui des hommes (cf. *Annexe 7*). La forte augmentation de l'âge au mariage des femmes rurales correspond bien aux évolutions du monde rural lui-même. Il est également possible que l'accélération de l'élévation de l'âge au mariage de femmes en milieu rural ait été dans une certaine mesure renforcée par l'émigration des hommes vers les villes ou vers l'étranger, ce qui a créé un déséquilibre sur le marché matrimonial, comme cela a pu être constaté en Tunisie (Ben Salem et Locoh, 2000).

Le retard de l'âge au mariage concerne des populations réparties sur l'ensemble du territoire algérien. En 1966, les mariages conclus avant 20 ans étaient assez fréquents dans la plupart des wilayas, dont certaines enregistraient même des âges moyens au premier mariage inférieurs à la limite légale qui, à cette époque, était de 16 ans pour les femmes (Ouadah-Bedidi, Vallin, 2001). En 1998, le mariage précoce des femmes a disparu de la carte algérienne. L'âge moyen au premier mariage le plus bas chez les femmes est observé à Illizi, dans le sud (24 ans soit 6 ans de plus que l'âge légal relevé à 18 ans en 1984). L'âge moyen maximal au premier mariage est enregistré à Alger (environ 30 ans). De même, plus d'une wilaya sur deux enregistre un âge au mariage égal ou supérieur à 27 ans, contre seulement une en 1987 (Alger).

Comment expliquer cette transformation considérable du système matrimonial dans des pays musulmans où la tradition est plutôt favorable au mariage précoce des femmes, à leur exclusion de l'espace public et à leur confinement en tant que reproductrice dans l'espace domestique ? Nombre de spécialistes voient l'origine de cette transformation du système matrimonial dans les progrès de l'instruction des femmes, le chômage des jeunes adultes (rendant difficile la constitution de la dot et des frais de première installation du couple) ou la crise de l'offre de logement qui sévit en Algérie.

Les facteurs cités précédemment comme cause au retard de l'âge au premier mariage (instruction, chômage, logement) exercent des effets mécaniques, parfois même directs, mais ils ne peuvent agir que s'ils sont accompagnés d'une évolution des comportements et attestent notamment d'une vision plus moderne de la place des femmes dans la société. Ainsi, en matière d'instruction, pendant des décennies les filles pubères scolarisées dans les centres urbains étaient déscolarisées dès que se présentait un prétendant, puis une évolution s'est dessinée au début des années 1970 et les parents ont commencé d'exiger des prétendants d'attendre la fin de la scolarisation.

La réduction de l'écart d'âge entre époux, une entrave aux mariages polygames

Le système matrimonial traditionnel dans les pays du Maghreb reposait sur le mariage précoce des femmes et nécessitait un écart d'âge élevé entre les conjoints. Or ce dernier, lorsqu'il est associé à une pyramide des âges large à la base et étroite au sommet, comme le cas l'Algérie, assure le surnombre des femmes à marier sur le marché matrimonial et rend la polygamie possible (Pison, 1986). Cependant, dans le cas de l'Algérie, il agissait en concomitance avec la dot que le prétendant devait verser à la famille de la mariée. En effet, cette obligation diminuait le nombre de demandeurs d'épouses parmi les hommes mariables. Alors que toutes les femmes non mariées de plus de dix ans étaient sur le marché, la dot obligeait certains hommes au mariage tardif.

Au début du siècle en Algérie, les femmes âgées de moins de 15 ans avaient en moyenne 14 ans d'écart avec leur mari. Chez les femmes de 15 à 20 ans, les écarts d'âges étaient proches de 9 ans pour les premières années du vingtième siècle et supérieurs à 10 à partir de 1905 (Kateb, 2000). Le relèvement de l'âge au mariage des femmes s'est traduit par une tendance à la réduction de l'écart d'âge entre époux. Cet écart a connu une diminution importante. Il est passé d'une dizaine d'années au début du siècle, à un peu plus de 5 ans au milieu du siècle. Ce rapprochement des âges au premier mariage s'est considérablement accéléré à partir de 1966 et la différence est tombée à 4,4 en 1977 puis à 3,9 en 1987 et enfin à 3,7 ans en 1998 (cf. Annexe 7).

Traditionnellement, l'écart d'âge entre époux était plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cela allait de pair avec des âges au premier mariage nettement plus faibles et confortait l'idée suivant laquelle la société traditionnelle patriarcale favorisait le mariage précoce des filles et les grands écarts d'âge entre époux. Avec l'évolution générale du pays, les âges au mariage ont augmenté et les écarts d'âge entre époux se sont réduits dans les deux secteurs. Comme pour les âges moyens au premier mariage, si les évolutions des écarts a touché tous les régions, les différences entre wilaya persistent. De ce fait, l'écart entre sexes opposaient encore plus nettement qu'en 1987 le sud au nord. Alors que, dans les wilaya du sud, il atteignait facilement 8 ou 9 ans, il n'était guère que de 4 ou 5 ans dans celles du nord (Ouadah-Bedidi et Vallin, 2000, Kateb, 2001b).

Cette diminution de l'écart d'âge entre époux tend à diminuer le surnombre des femmes sur le marché matrimonial, donc à réduire les possibilités de mariage polygames bien que celui-ci reste autorisé par la loi. En effet, l'équilibre entre les sexes diminue la concurrence entre les femmes et, par conséquent, il limite « l'obligation » qui est faite à certaines d'entre elles de se plier à la polygamie pour trouver un époux. Mais, en même temps, la réduction du déséquilibre homme-femme sur le marché matrimonial peut pousser à la hausse de la dot exigée par la famille de la mariée et retarder la concrétisation d'unions contractées.

Faible proportion des polygames et tendance à la baisse

Les données de l'état civil publiées par la Statistique générale de l'Algérie entre 1900 et 1915 indiquent que les mariages polygames représentent entre 10 et 16% des mariages de l'année, avec une tendance générale à la baisse. Cependant, les données fournies par les recensements diminuent l'importance relative de la polygamie. Les recensements de 1906 et 1911 devaient permettre de mieux percevoir le phénomène. Selon Démontes (1923), le recensement de 1906 a enregistré 50 747 polygames mais n'a pas pu faire la différence entre les hommes et les femmes mariées. Par contre en 1911, l'opération aurait été menée à son terme et il y aurait eu 55 727 polygames recensés pour 873 499 hommes mariés, le nombre des femmes mariées étant à cette date de 969 447 (soit 1,11 femmes mariées par homme marié). La proportion d'hommes polygames était de 6,4%, très inférieure aux proportions qui se dégagent des données de l'état civil. Cela signifie probablement qu'un grand nombre de mariages monogames échappait à l'enregistrement d'état civil. En effet, la majorité des polygames étant des notables liés à l'administration en place, leurs unions échappaient difficilement à l'enregistrement. Contrairement à ce qui apparaît quand on étudie le recensement de 1987⁵⁵, cette

⁵⁵ L'introduction de la catégorie « séparée » fait apparaître un déséquilibre au détriment des femmes, qui doivent engager une longue procédure de divorce (le nombre des femmes séparées est de 5 fois supérieur à celui des hommes ; ces derniers auraient contracté mariage sans divorcer et seraient donc polygames selon la loi).

différence ne pouvait à cette époque correspondre à un divorce différé après le remariage car il n'y avait pas de procédure judiciaire de divorce plus ou moins longue (l'obligation de passer devant la justice pour obtenir le divorce date de 1957) et les autorités se contentaient d'enregistrer la volonté du mari.

La polygamie semble en régression en nombre absolu et relatif tout au long du XXe siècle. Le nombre de polygames recensés en 1948 s'est élevé à 38 876, soit 3% de la population masculine mariée, et n'est que de 29571 au recensement de 1954. Après cette date, l'information sur la polygamie n'est plus publiée pour l'Algérie entière, mais seulement pour la population des communes urbaines et seulement pour la période de 1954 à 1959. Le nombre de mariages polygames représente une faible proportion des mariages enregistrés à l'état civil (1,1% en 1954, 1,5% en 1955 et moins de 1% pour les années qui suivirent). Cependant, rien ne permet de dire que, pour l'Algérie entière, il soit à ce niveau. Les recensements de 1948 et 1954 indiquent une proportion en hausse du nombre de femmes mariées par homme marié. Cette proportion passe de 1,05 à 1,08 entre les deux recensements. En d'autres termes, la proportion de femmes vivant en co-épouses auraient eu une progression entre les deux recensements (Kateb, 2001b).

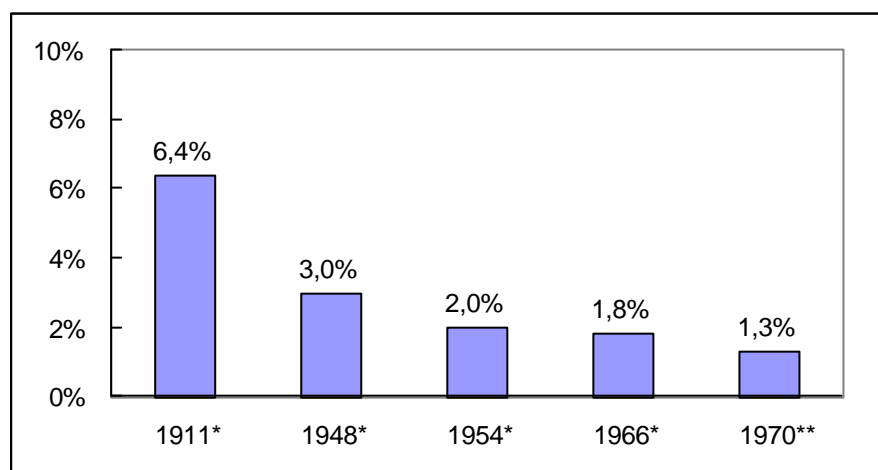


Figure 4. Évolution du taux* de polygamie de 1911 à 1970

Sources: ONS, recensement, enquête national de santé.

*Nombre d'époux polygames pour 1000 hommes mariés.

Les restrictions introduites au lendemain de l'indépendance visaient à rendre plus difficile le statut de polygame mais ne l'interdisaient pas de peur de mécontenter les milieux religieux alors que, dans la société, la polygamie est en net recul. Les services statistiques ne se préoccupaient plus de relever cette information considérant, à tort ou à raison, que c'est un phénomène marginal dans la société. Le recensement de 1998 indique qu'il y a 102,6 femmes mariées pour 100 hommes mariés. En 1987, ce taux était de 104,7. La différence entre rural et urbain est notable, en 1987, (105,8 contre 103,6), alors qu'elle apparaît moins, en 1998, où le taux pour les agglomérations chefs-lieux administratifs est de 102,5 et de 102,9 seulement pour les agglomérations secondaires et les zones éparées. Ce rapport traduit une baisse par rapport à celui de 1954 où il était de 108,8. De plus, il intègre toutes les générations. Les données de l'état civil sont irrégulières et ne permettent de saisir la polygamie que sur les tableaux qui donnent le statut matrimonial antérieur par la catégorie « déjà marié ». Tous les ans, l'état civil enregistre, pour 1000 mariages, environ 20 à 40 qui sont le fait d'hommes déjà mariés.

Ces hommes juridiquement polygames ont-ils tous plusieurs épouses ? Ne seraient-ils pas des hommes séparés de leurs femmes qui auraient mis à profit la loi pour contracter un nouveau mariage sans divorcer de leur épouse antérieure, cette dernière ne pouvant de ce fait se remarier et se marier ?

Nous avons affaire, visiblement, à des divorces différés, des hommes se remarquant avant la prononciation du divorce par la justice. Dans tous les cas, c'est ce que laisse supposer le recensement de 1987 qui donne le nombre de 16 623 femmes ayant un statut matrimonial de « séparée » alors qu'il n'y a que 3637 hommes dans ce cas. La polygamie pourrait donc être même plus faible que ne le laissent supposer les statistiques.

Par ailleurs, et contrairement au pays du Sahel africain où la polygamie correspond à une forme d'organisation économique et sociale (main d'œuvre, revenus supplémentaires du ménage), la polygamie en Algérie, et son corollaire la répudiation, correspondent à la volonté masculine de multiplication du nombre de partenaires sexuelles ou de changement de partenaire. Le faible niveau de la polygamie et le recul enregistré depuis près d'un siècle n'ont pas conduit à la disparition de cette pratique. Dans une société qui reconnaît la sexualité masculine mais réprime celle des femmes, cette volonté de multiplier le nombre de partenaires ne peut être satisfaite que dans le cadre du mariage car les femmes sont en permanence sous contrôle et sous la surveillance du groupe familial ou communautaire. Le mariage est le seul cadre admissible par la société pour l'exercice de la sexualité, l'élément fondateur du couple, avec de surcroît une exigence de virginité des filles au moment du mariage qui exclut les rapports sexuels pré-nuptiaux. Il reste toujours ainsi une institution forte, contrairement aux pays européens où il y a une désaffection vis à vis des formes antérieures du mariage civil ou religieux et où se développent de nouvelles formes d'union.

La baisse de la répudiation au cours du vingtième siècle

La régulation du marché matrimonial traditionnel se faisait principalement par la dot et la répudiation, la polygamie n'ayant joué dans celle-ci qu'un rôle secondaire (Kateb, 2000). La différence fondamentale avec le modèle matrimonial occidental se situait sans conteste au niveau de la rupture des liens du mariage, qui n'était pas liée dans la majorité des cas à une décision de justice : le cadi entérinait la décision unilatérale du mari et les services d'état civil l'enregistraient. C'est pourquoi on parle de répudiation. Ensuite, la différence se situe au plan quantitatif. Les divorces au début du 20^e siècle sont en moyenne dix fois plus élevés chez les Algériens que chez les Européens qui résidaient en Algérie. Ces derniers avaient un taux de divorce pour 100 mariages de l'ordre 4,8 alors que, pour les premiers, il oscillait entre 29 et 40%. C'est ce qui avait fait conclure à l'inexistence de la famille chez les Algériens : « *La famille existe à peine*⁵⁶ » ou alors « *si mal constituée* » (Ricoux, 1882). Et là où beaucoup ne voyaient, à l'époque, que « *désordre et anarchie familiale* », il y avait un mode particulier de régulation du marché matrimonial et de maximisation de la fécondité des mariages.

Avec 30 à 40 ruptures pour 100 mariages dans l'année, le taux de rupture d'union se situait autour des 30 % jusqu'en 1932. À partir de cette date et jusqu'en 1942, il se situe entre 20 et 30% pour atteindre 10 à 20% après 1942⁵⁷. Les taux tombent en dessous des 10 % certaines années mais cela correspond plus à des correctifs pour les années de régularisation des mariages (1950 et 1951) ou à un défaut de collecte des données. Après l'indépendance, les données statistiques sont irrégulières mais elles confirment la tendance qui semblait se dessiner au milieu du siècle. Globalement, lorsque les données existent, les taux sont de l'ordre de 14 à 17 divorces pour 100 mariages à l'exception de l'année 1979 où ils atteignent le seuil de 20%. Par conséquent, sur le plan statistique, bien que le niveau des dissolutions des liens du mariage reste fixé à moins de 20%, il reste inférieur au niveau constaté au début du siècle.

Dans la société traditionnelle algérienne où le mariage était général, le taux de divorce élevé s'accompagnait d'une proportion importante de remariage. Parfois, pour des raisons liées à la dot, le mariage enregistré correspond à une reprise de la femme répudiée. Chez les hommes, le pourcentage des remariages en incluant les polygames représente plus du tiers des mariages enregistrés à l'état civil entre 1900 et 1915. Les statistiques des années 1950 ne concernent malheureusement que la

⁵⁶ R. Ricoux, « Mortalité de la première enfance en Algérie », *Annales de démographie internationale*, 1882 fasc.2, Paris, Masson, 1882.

⁵⁷ A l'exception des années de crises économiques comme entre 1945 et 1947 où il est au dessus de 20 et atteint même 37 en 1945.

population des communes urbaines et ne permettent pas de comparer la nuptialité à un demi-siècle de distance. Cependant, pour les hommes, en 1954 et 1955, les remariages représentent 15% du total des mariages et non plus le tiers, la proportion chutant à 9% dans les années qui suivent. Et seulement 5% des femmes célibataires épousent des hommes ayant déjà été mariés. Pour les femmes, la proportion de remariage est supérieure à 20% au début du siècle et près de 12% des célibataires du sexe masculin épousent des veuves ou des divorcées car la dot à payer est alors moins élevée. Ces mariages ne représentent plus que 6% au milieu du siècle. Et les veuves ou divorcées n'épousent qu'un peu plus de 5% des célibataires qui se marient.

La répudiation et le niveau important des remariages assuraient à tous les adultes, hommes ou femmes, la vie en union en poussant à la baisse le niveau de la dot mais aussi en cantonnant les rapports sexuels dans le cadre du mariage. La transformation de la procédure de rupture du mariage par simple acte d'enregistrement administratif de la volonté du mari a conduit dans les faits à une institutionnalisation de la répudiation. L'Assemblée constituante algérienne par une loi de 1962 a reconduit la législation française qui était en vigueur en Algérie dans toutes ses dispositions qui n'étaient pas contraire à la souveraineté algérienne.

En matière de mariage et de divorce, le législateur français avait opéré des réformes, dans les dernières années, qui faisaient du mariage un acte public. L'administration ne reconnaissait que le mariage contracté devant le cadi ou l'officier d'état civil, le mariage devant la djemâa et par la « fatiha » en présence de témoins n'avaient plus de valeur légale. Elle avait en outre supprimé la contrainte matrimoniale et la présence du wali (tuteur matrimonial) dans la conclusion du mariage. Le consentement exprès des époux était exigé. Celui des mineurs était complété par celui du tuteur. La répudiation est déclarée illégale (Kateb, 2001).

Cette législation héritée de la colonisation a eu cours jusqu'à son abolition en 1975, mais sans que ne lui soit substituée une autre loi sur la famille. En son absence, les juges tranchaient en fonction de leur conception de la famille, puisée plus ou moins dans la chariaâ (lois islamiques) ou dans le droit positif. Il faudra attendre juin 1984 pour qu'une nouvelle loi soit adoptée, dont les sources ont été retrouvées dans le droit musulman. Son adoption a fait suite à plusieurs tentatives (1962, 1966, 1973, 1980 et 1982) qui n'avaient pas abouti par opposition des femmes (notamment les anciennes combattantes de la guerre d'indépendance) et des courants modernistes du pouvoir.

Le code de 1984 a été un compromis entre les traditionalistes qui voulaient imposer les pratiques matrimoniales du rite malékite et les modernistes qui souhaitaient que les changements économiques et sociaux en cours dans la société soient pris en compte par la législation du mariage. En effet, l'éducation des filles, le travail et la participation des femmes aux activités publiques, l'accès admis des femmes à la contraception dans le cadre du programme d'espacement des naissances et les types de logements construits avaient créé une situation nouvelle que le code de la famille devait prendre en considération (Kateb, 2001).

L'adoption du code de la famille et les amendements qui lui sont proposés traduisent un renforcement de la chariaâ dans la législation algérienne au détriment du droit positif. Ils interviennent dans une conjoncture politique, économique et sociale totalement différente de celle qui prévalait à la veille ou au lendemain de l'indépendance. La présence des femmes dans l'espace public est une réalité tangible. Sur le marché du travail, leur force de travail, malgré sa faiblesse quantitative, vient d'un plus haut niveau de qualification que chez les hommes. Le code adopté va donc à l'encontre des pratiques sociales et des tendances qui se développaient dans la société algérienne dans le domaine matrimonial. Sa législation a été tenue pour un frein à l'évolution de la femme et de la société. Elle a mobilisé contre elle une active minorité de femmes universitaires, magistrats, cadres de l'économie et travailleuses des entreprises du secteur public.

L'avenir démographique du Maghreb

La mutation du système matrimonial : réforme ou adaptation ?

Les changements constatés de la nuptialité algérienne (âge au mariage, écart d'âge entre époux, recul de la polygamie, accord des conjoints) correspondent à première vue à une évolution qui rapprocherait les pratiques matrimoniales des pays maghrébins de celles qui ont cours dans les pays d'Europe. Les plus spectaculaires ont été sans conteste le relèvement de l'âge au mariage pour les deux sexes et la réduction de l'écart d'âge entre époux. Le mariage précoce des filles, très répandu pendant et avant la période coloniale, a pratiquement disparu. Les mesures législatives prises ont contribué sensiblement à ces transformations, notamment avec la fixation de l'âge légal au mariage pour les filles à 15 ans puis 18 ans et l'obligation d'une décision judiciaire pour le divorce. Ces mesures, à impact évident, ne sont pas suffisantes toutefois pour expliquer l'ampleur de certains changements. En effet, le relèvement de l'âge au mariage est très au-dessus de l'âge légal fixé par la loi et semble être le déterminant principal de la rapide baisse de la fécondité constatée au cours des dernières décennies.

Une autre modification importante est relative à la dissolution des liens du mariage, visible dans la mesure statistique du phénomène mais aussi dans la définition des relations entre les sexes. Le nombre des dissolutions a considérablement diminué depuis un siècle et conduit probablement à une plus grande stabilité de la cellule familiale. Le second aspect du problème, et probablement la modification la plus importante, est d'ordre législatif. Toute dissolution exige l'ouverture d'une procédure judiciaire qui devait mettre fin ou au moins limiter la répudiation en créant les conditions pour faire cesser l'inégalité entre sexes devant le divorce. Le droit au divorce des femmes est théoriquement élargi par la loi, mais les dispositions algériennes légales portant statut personnel (code de la famille de 1984) ou la « Moudaouana » marocaine, en introduisant la « volonté » de l'époux et non pas sa « demande », ne font que donner un label judiciaire à l'acte de répudiation du mari. Seule la Tunisie a adopté une loi portant statut personnel, complétée par un ensemble de dispositifs légaux qui assurent aux femmes l'égalité des droits par interdiction de la polygamie et ferme instauration du divorce judiciaire.

Quelle est la portée réelle de ces profondes transformations constatées dans le modèle de nuptialité maghrébine. Est ce vraiment la fin du modèle « traditionnel » ? Si oui, quel serait le modèle de substitution ? Le modèle « moderne » serait-il à l'image du modèle occidental ou bien prendra-t-il une forme intermédiaire ?

Jusqu'où la fécondité baissera-t-elle ?

Il est peu probable que la baisse de la fécondité se fixe au niveau où elle suffirait à assurer un strict remplacement des générations avec 2,1 enfants par femme. Certes, en raison de son niveau déjà élevé (proche de la trentaine), l'âge moyen au premier mariage n'augmentera probablement plus guère. On peut même imaginer que certains facteurs limitant de la fécondité régresseront. Ainsi, avec l'évolution des modes de vie, l'allaitement maternel encore assez largement pratiqué pourrait diminuer et donc allonger les durées d'exposition au risque de maternité dans le mariage. De même, si la cohabitation hors mariage se développait, la fécondité hors mariage pourrait elle-même ne plus être négligeable. Mais ces facteurs possibles de hausse sont très fortement liés à l'évolution des attitudes et des comportements procréateurs qui constitue le principal moteur de la maîtrise de la fécondité. Il est donc très vraisemblable que, même si les durées d'exposition au risque s'allongent, le développement de la contraception ou, en cas d'échec, de l'avortement, l'emporteront largement et conduiront les populations maghrébines, comme de l'autre côté de la Méditerranée, vers des fécondités nettement inférieures à deux enfants par femme.

Partout, la baisse de la fécondité a déjà lancé une profonde transformation de la structure par âge de la population. Le processus est largement engagé dans les trois pays du Maghreb, dont les pyramides des âges se sont fortement rétrécies à la base (cf. Figure 3). Le phénomène est un peu plus avancé en Tunisie où la baisse de la fécondité a été plus précoce et il l'est un peu moins en Algérie. Mais, dans les trois pays, il est très rapide. En Algérie, par exemple, au recensement de 1998, la tranche d'âges des 0-4 ans ne représente plus que 10 % de la population totale contre 20 % en 1966. Pour l'heure, cette baisse joue dans le sens d'un allègement de la charge des inactifs et constitue un facteur favorable au développement économique. Ce phénomène va s'accroître pendant quelques années encore, ouvrant la voie à une sorte « d'âge d'or démographique ». Cependant, cet avantage ne sera que de courte durée. En effet, ces générations moins nombreuses qui, aujourd'hui, allègent la charge pesant sur les actifs, arriveront bientôt en âge d'activité, tandis que leurs aînées, plus nombreuses, atteindront celui de la retraite. Le vieillissement démographique grossira alors les rangs des personnes âgées et induira tous les problèmes que connaissent à présent les pays du Nord mais de façon beaucoup plus brutale car, tout comme la baisse de la fécondité l'a été, ce vieillissement démographique sera beaucoup plus rapide au Maghreb qu'en Europe. D'ici là, cependant, la population continuera à augmenter. Ce n'est pas en effet parce que la fécondité est arrivée au seuil du remplacement que la croissance démographique s'arrête aussitôt. Les générations les plus nombreuses ont aujourd'hui entre 5 et 20 ans. Arrivées à l'âge de procréer, même avec une fécondité réduite, elles feront au total plus d'enfants que leurs aînées. On peut donc s'attendre que, d'ici à 2050, la population de la Tunisie augmente encore de 25 %, celle du Maroc de 30 % et celle de l'Algérie de plus de 40 %. Rude télescopage entre l'ancien et le nouveau.

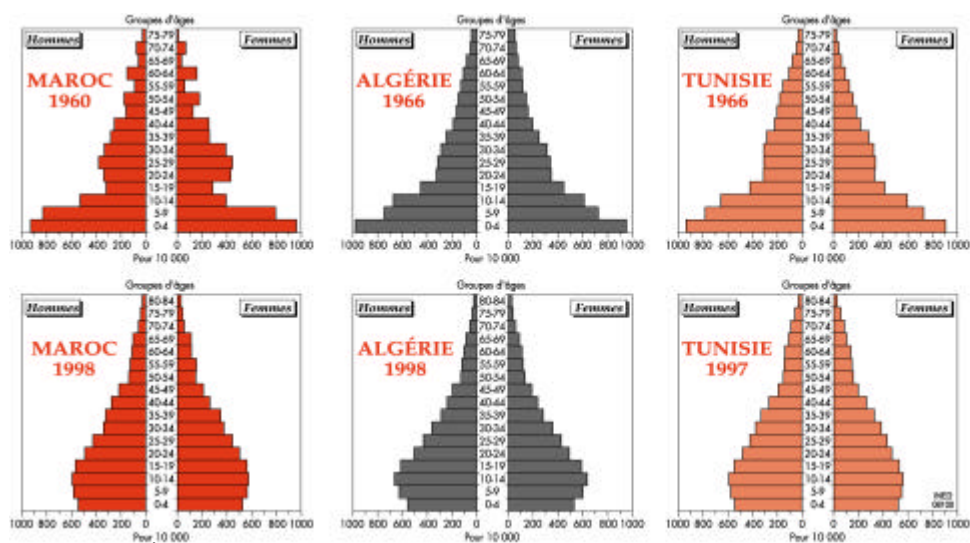


Figure 3. Évolution des pyramides des âges au Maghreb

BIBLIOGRAPHIE

AYED Mohamed et JEMAI Heidi, 2001, « Les déterminants de la fécondité », in Jacques VALLIN et Thérèse LOCOH dir., *Population et développement en Tunisie. La métamorphose*, p. 173-304, Tunis, CERES Productions, 806 p.

BERNARD, Augustin, 1929, *L'Algérie*, Alger, Alcan.

BRAHIMI Rabah, OUADAH Zahia, 1992, *La nuptialité algérienne à travers l'état matrimonial*, Alger, ONS, 215 p.

CERED, 1998, *Population et développement au Maroc*, Rabat, Centre d'étude et de recherche démographique, 459 p.

DEMONTÈS Victor, 1923, *Algérie économique. Les populations algériennes*, Alger, Imprimerie algérienne, 498 p.

FARGUES Philippe, 1987, « La démographie du mariage arabo-musulman : tradition et changement », *Maghreb-Machrek*, 116, p. 59-73

FARGUES Philippe, 2000, *Génération arabe. L'alchimie du nombre*, Paris, Fayard, 349 p.

FARGUES Philippe, 1986, « Un siècle de transition démographique en Afrique méditerranéenne », *Population*, 41, 2, p. 205-232

HAJNAL John, 1965, « European marriage patterns in perspectives », *Population in History*, London, Edward Arnold, pp. 101-146.

INS, 1999, *Enquête nationale sur l'emploi, 1997 et Enquête nationale sur la population et l'emploi*, Tunis, Institut national de la statistique, 1999.

KATEB Kamel, 1998, *Histoire statistique des populations algériennes pendant la colonisation (1830-1962)*, thèse de doctorat de l'EHESS.

KATEB Kamel, 2000, « Polygamie et répudiation dans le marché matrimonial algérien pendant la période coloniale », *Cahiers québécois de démographie*, 29,1, p. 1-32.

KATEB Kamel, 2001a, « Démographie et démocratisation de l'enseignement en Algérie », *Maghreb-Machrek*, 171-172, Paris, La Documentation française, p. 80-89.

KATEB Kamel, 2001b, *Fin du mariage traditionnel en Algérie (1876-1998) ? Une exigence d'égalité des sexes*, Paris, Bouchène, 2001, 120 p.

KOUAOUCI Ali, 1992, « Tendances et facteurs de la natalité algérienne entre 1970 et 1986 », *Population*, 47, 2, p. 327-352.

LOCOH Thérèse et BENSALÈM Lilia, 2001, « L'évolution du mariage et de la famille » in Jacques VALLIN et Thérèse LOCOH dir., *op.cit.*

MSP, 1998, *Population et développement en Algérie*, rapport national, Alger, Ministère de la santé et de la population, CIPD +5, 63 p.

ONS, 1992, *Enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant*, rapport principal, Alger, Office national de statistique, 1994, 256 p.

ONS, 1999, *Recensement général de la population et de l'habitat*, Coll. « Statistiques » n° 80, Résultats n° 1, Alger, Office national des statistiques, 180 p.

OUADAH-BEDIDI Zahia et VALLIN Jacques, 2000, « Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité », *Population et Sociétés*, 359, juillet-août 2000, p. 1-4.

OUADAH-BEDIDI Zahia et VALLIN Jacques, 2001, « Écarts d'âges entre conjoints et schémas de nuptialité en Algérie » in Thérèse LOCOH et Jacques VALLIN dir., *Genre et développement : huit communications présentées à la Chaire Quetelet 2000*, p. 47-74, Paris, INED, 158+V p.

OUADAH-BEDIDI Zahia, 2000, *Les déterminants de la baisse de la fécondité en Algérie*, Paris, INED, 22 p., communication à la «3^e Conférence africaine de population : la population Africaine au XXI^e siècle », Durban, décembre 1999.

OUADAH-BEDIDI Zahia, 2001, *Les changements dans le mariage : une expression des mutations de la société et de la famille algérienne*, Paris, INED, 22 p.

PISON, Gilles, 2001, « Tous les pays du monde (2001) », *Population et Sociétés*, 370, juillet-août 2001, p. 1-4.

VALLIN Jacques et LOCOH Thérèse dir., 2001, *Population et développement en Tunisie. La métamorphose*, Tunis, CERES Productions, 806 p.

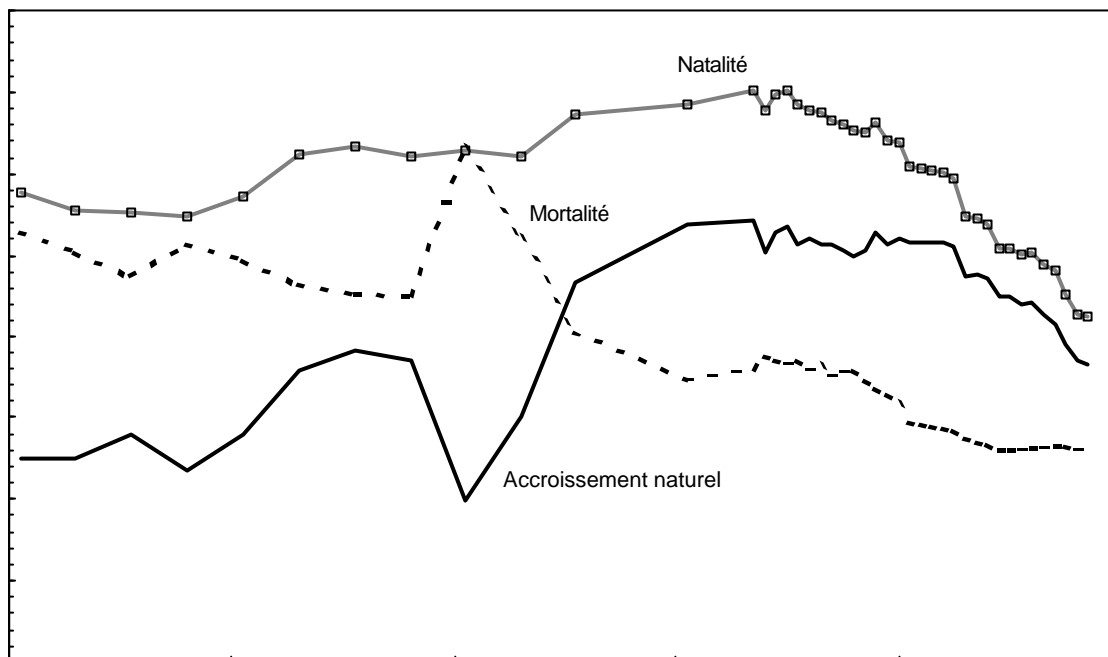
VALLIN Jacques, 1971, « Limitation des naissances en Tunisie: efforts et résultats », *Population*, 26, n° spécial « Le Maghreb », p. 181-204.

VALLIN Jacques, 1973a, « Facteurs socio-économiques de l'âge au mariage de la femme algérienne », *Population*, 28, 6, p. 1171-1177.

YAAKOUBD Abdelilah, 1997, « La transition de la fécondité au Maroc : faits et facteurs », *Génus*, vol III, 1-2, 1997, p. 189-202.

Annexe 1

Taux brut de mortalité générale et de natalité, taux d'accroissement naturel en Algérie de 1900 à 2000



Annexe 2

Indicateurs de santé au Maghreb de 1965 à 2001

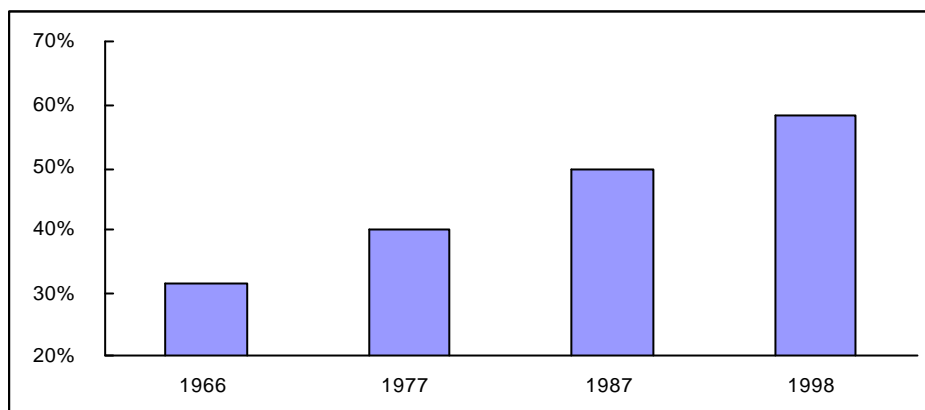
	Algérie		Maroc		Tunisie	
	1965	2001	1965	2001	1965	2001
Espérance de vie à la naissance (en années) (Femmes)	51	70	51	71	52	74
Espérance de vie à la naissance (en années) (Hommes)	49	68	48	67	61	70
Taux de mortalité pour 1000 Générale	19,4*	6	19,6*	6	17,9*	6
Taux de mortalité pour 1000 Infantile	154	55	145	53	145	28

*concernent la période 1960-65.

Sources : 1965 , Nation Unies, *op.cit.* et 2001 , INED, *op.cit.*

Annexe 3

Évolution de la population urbaine en Algérie de 1966 à 1998



Sources : ONS, recensements

Annexe 4

Évolution de l'analphabétisme au Maghreb

	Algérie					Tunisie				Maroc			
	1954	1966	1977	1987	1998	1966	1975	1984	1994	1960	1971	1982	1994
Hommes	86,3	62,3	48,2	30,75	23,7	53,9	42,3	34,6	21,2	78,0	63,0	51,0	41,7
Femmes	95,4	85,4	74,3	56,66	40,3	82,4	67,9	58,1	42,9	96,0	87,0	78,0	67,5
Ensemble	91,0	74,6	58,1	43,62	31,9	67,9	54,9	46,2	31,7	87,0	75,0	65,0	54,9

Sources : Direction de la statistique du Maroc, ONS Algérie, recensements de la Tunisie.

Annexe 5
Évolution de la scolarisation des 6-14 ans au Maghreb

	Algérie				Maroc			Tunisie		
	1966	1977	1987	1998	1971	1982	1994	1975	1984	1994
Hommes	56,8	80,8	87,7	85,3	-	58,7	68,4	70,0	82,8	89,0
Femmes	36,9	59,6	71,6	80,7	-	42,7	50,3	49,0	68,7	83,2
Ensemble	47,2	70,4	79,8	83,0	-	50,9	59,5	59,9	75,9	86,2

Sources : recensements.

ANNEXE 6

Pourcentage de célibataires de 1948 à 1998 au Maghreb

	1948	1954	1966	1977	1987	1998
Proportions de célibataires à 50 ans						
Femmes	2,2	2,5	1,5	1,5	1,4	2,4
Hommes	4,0	3,7	2,4	2,1	2,4	1,9
Proportions de célibataires à 15-19 ans						
Femmes	66,7	62,1	54,9	76,4	90,4	97,4
Hommes	95,2	94,2	93,9	97,5	99,2	99,9
Proportions de célibataires à 20-24ans						
Femmes	23,0	20,9	11,2	31,0	52,1	76,5
Hommes	68,2	65,4	54,4	71,0	89,1	97,2
Proportions de célibataires à 30-34 ans						
Femmes	5,2	4,7	2,2	3,6	9,1	22,4
Hommes	18,4	15,1	8,4	8,5	16,2	37,9
Proportions de célibataire population totale*						
Femmes	32,5	29,8	28,1	37	43,6	50,4
Hommes	48,8	45,8	43,2	50,5	55,2	59,4

- Population âgée de 10 ans et plus.

Source : recensements.

Annexe 7

Age moyen au premier mariage et écart d'âge entre conjoints en Algérie

	1948	1954	1966	1977	1987	1998
Ensemble						
Femmes	20,3	19,6	18,3	20,9	23,7	27,6
Hommes	25,8	25,2	23,8	25,3	27,6	31,3
Ecart	5,5	5,6	5,5	4,4	3,9	3,7
Urbain						
Femmes	---	---	19	23	24,9	27,9
Hommes	---	---	25	27	28,8	31,8
Ecart	---	---	5	4	3,9	3,9
Rural						
Femmes	---	---	18	20	22,3	27,0
Hommes	---	---	23	24	26,4	30,3
Ecart	---	---	6	5	4,1	3,3
Sources : ONS.						
NB. En 1998 la distinction entre milieux urbain et rural a été abandonnée au profit d'un classement en trois catégories : populations agglomérées au chef-lieu, populations des agglomérations secondaires et populations éparses, nous avons regroupé les deux dernières catégories qui correspondent en gros au milieu rural des définitions antérieures.						

La mémoire et l'histoire

Table ronde animée par Henry Rousso

directeur de l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS)

Participants :

Hend Sadi

association La Maison kabyle de France

Mehdi Lallaoui

membre de l'association Au nom de la mémoire

Michel Lambart

membre de l'association Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons

Georges Morin

inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, membre de l'association Coup de soleil

Jean-Jacques Gonzalez

membre de l'association Mémoire de la Méditerranée

Dominique Borne

inspecteur général de l'Éducation nationale

Sophie Ernst

chargée d'étude au département de philosophie de l'Institut national de recherche pédagogique (INED)

Rachid Azzouz

professeur d'histoire, membre de la direction de l'Enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale

Comme l'a expliqué Jean-Pierre Rioux dans son texte liminaire, cette table ronde a été volontairement tenue à la fin des travaux de l'université d'été. Elle vient sans doute après bien d'autres rencontres sur ce sujet dont l'ampleur et la charge émotionnelle et scientifique, si évidentes aujourd'hui, participent à la fois des enjeux de mémoire révélés au présent et des évolutions de la discipline historique elle-même. Cependant, elle trouve sa singularité dans la confrontation d'historiens de métier, de professeurs de plein exercice et de représentants d'associations qui ont questionné récemment l'Éducation nationale. Les propos ci-dessous sont de la seule responsabilité de chacun des intervenants et nous espérons ne pas les avoir trahis en rédigeant ce texte.

Henri Rousso : la question de l'histoire et de la mémoire, inscrite d'une manière générale dans l'air du temps, est particulièrement prégnante dès que l'on aborde des périodes proches. C'est encore plus net lorsqu'il s'agit des événements tragiques du XX^e siècle, le débat ou l'opposition entre ces deux manières d'invoquer ou de convoquer le passé prenant de fortes connotations éthiques et morales.

Si les traumatismes historiques récents pèsent ainsi de tout leur poids dans la mémoire collective, qu'on envisage celle-ci dans sa dimension nationale ou dans ses dimensions plurielles (sociales, régionales, religieuses...), la sensibilité à ces questions va de pair avec un autre phénomène : le changement progressif du rapport que les sociétés occidentales entretiennent avec le passé et l'évolution des « régimes d'historicité », pour utiliser une formule de François Hartog. Par exemple, la question de l'oubli est devenue aujourd'hui insupportable alors même que, dans d'autres situations présentes ou passées, l'oubli a ou avait une entière légitimité (de l'édit de Nantes aux amnisties politiques des XIX^e et XX^e siècles, ou encore dans les pays qui connaissent depuis une décennie des formes de transition démocratique). De la même façon, on peut noter la confusion croissante entre l'exigence de connaissance du passé et l'acte de reconnaissance. Par exemple, dans le cadre du débat à propos des Harkis, la reconnaissance tardive par la Nation de leur action et des tragédies vécues ne signifie pas qu'il y ait eu un tabou ou un oubli historique en termes de connaissance des faits.

Parmi ces changements, il faut noter également le poids grandissant du problème des identités particulières, qui est en décalage, pour ne pas dire en opposition, avec l'identité nationale au sens traditionnel du terme. Ces revendications identitaires, qui signifient lectures et relectures particulières du passé, se fondent ou cherchent à se fonder de plus en plus sur une souffrance passée, réelle ou imaginaire, qui met en avant une figure centrale des sociétés modernes : la victime. Enfin, le fait que la guerre d'Algérie ait connu des séquelles longues et que les problèmes se soient réactivés avec une telle intensité sur deux ou trois générations, entrent dans un schéma que l'on a déjà vu à l'œuvre avec le souvenir de Vichy, mais instaure une situation relativement inédite dans l'histoire récente.

Pour éviter l'opposition manichéenne ou la confusion pure et simple que l'on peut observer dans les débats actuels sur l'histoire et la mémoire, j'utiliserai une image sommaire qui peut nous aider à comprendre que nous sommes en présence de deux modalités différentes de rapport au passé, situées sur deux registres différents qui peuvent ou non se rencontrer. Invoquer la mémoire, c'est invoquer un « je me souviens » ; se référer à l'histoire, c'est entonner un « il était une fois ».

Dès lors, il apparaît que la mémoire se décline à la première personne du singulier. En général, la mémoire se présente sous la forme d'un discours qui est répandu au nom d'une personne ou d'un groupe de personnes relativement identifié. De plus, elle se décline toujours à travers un discours au présent. Citons Paul Ricoeur : « La mémoire est le présent du passé. » En résumé, la mémoire renvoie non pas à l'authentique mais à une identité en cours de constitution, au particulier et au domaine du sensible.

L'expression « il était une fois » relève, elle, d'un registre différent. Le sujet y est impersonnel. L'emploi de l'imparfait témoigne de la prétention de se replacer dans une situation passée, révolue, et non présente. Enfin, la modalité relève d'un récit tourné vers l'extérieur et qui vise à faire connaître et à transmettre.

Lorsque l'on confond histoire et mémoire, on dit implicitement que l'expérience vécue et dont on a le souvenir, direct ou indirect, suffit à la connaissance. Or, l'objet de l'école, et de la plupart des sciences humaines et sociales, est précisément de briser cette illusion.

De même, prenons garde aux diverses acceptions du mot « mémoire ». Ce qui se cache derrière ce mot relève parfois de la « contre-histoire » et consiste à écrire l'histoire d'une autre façon ou à vouloir mettre en évidence tel ou tel événement de telle ou telle manière. Il s'agit là d'un autre type de récit historique qui a vocation, de façon politique, culturelle, religieuse, à s'imposer face au récit officiel, ou stigmatisé comme tel, voire à le remplacer. La mémoire n'est ici qu'un alibi pour habiller d'un terme à connotation positive un discours idéologique qui, lui, est dans une posture somme toute assez traditionnelle.

Un autre risque repose sur la supposée séparation nette entre histoire et mémoire et s'appuie sur l'idée selon laquelle il existerait une frontière étanche entre ce qui est du registre de la connaissance du passé et ce qui est du registre de la transmission à travers une expérience. Je pense pour ma part que l'histoire peut être entendue, dans certaines circonstances, comme faisant partie intégrante de la mémoire. En ce sens, elle contribue, comme d'autres éléments, à élaborer un discours ou des discours sur le passé. À l'inverse, ceux qui privilégient la mémoire peuvent évidemment produire des discours historiques dont la légitimité peut dépasser le cadre limité du groupe qui les ont produits ou pour qui ils ont été produits.

Au même titre qu'il me paraît inutile d'accuser les différences entre histoire et mémoire, il me semble important de souligner que ce débat n'oppose pas, d'un côté, les représentants d'associations, invités à se cantonner dans leur rôle catégoriel, et, de l'autre, les représentants de l'État qui exprimeraient le point de vue d'une histoire « nationale ». Bien au contraire, il s'agit de favoriser ici une circulation libre de la parole entre différents points de vue. Pour ce faire, trois questions ont été sommairement définies pour tenir cette table ronde :

- Quelles sont les revendications, les attentes et les propos des différentes associations représentées aujourd'hui, notamment à l'égard de l'enseignement, et quelle est la réponse des représentants de l'Institution ?
- Quelles singularités les différentes associations veulent-elles promouvoir ? Jusqu'où l'enseignement de l'histoire peut-il aller dans la prise en compte (dont il faut précisément débattre) de l'idée que l'histoire de la guerre d'Algérie ou l'histoire du Maghreb contemporain relèveraient d'une singularité historique radicale ?

- Comment passer de ce qui est de l'ordre de la mémoire, c'est-à-dire de l'expérience ou de la transmission directe ou indirecte de situations vécues (celles des acteurs : parents, anciens combattants...), à quelque chose qui est de l'ordre de l'histoire, qui a vocation à être un enseignement, un savoir partagé et non une manière d'entretenir les seules identités particulières ?

Hend Sadi : la question qui est posée au sein de notre association La Maison kabyle de France est la place des identités dans le processus d'intégration en France. On assiste à une négation des identités chez ceux qui prêchent une assimilation ou, à l'inverse, à un repli, en ghetto. Existe-t-il une troisième voie entre ces deux extrêmes ?

Je vais tâcher d'aborder la question de la guerre d'Algérie sous l'angle identitaire et culturel, en limitant mon propos à l'examen de deux textes fondateurs, la *Proclamation* de novembre 1954, à l'occasion du déclenchement de la lutte armée, et la *Plate-forme de la Soummam* de 1956, premier congrès du FLN avant l'indépendance, et qui lui donne sa base idéologique et organique.

Les questions identitaires ont accompagné tout le mouvement national, né au sein de l'immigration en France. Elles se caractérisent, d'une part, par une conception laïque, relativement ouverte et pluraliste, et, d'autre part, par une conception davantage fermée autour du concept de l'arabo-islamisme qui a été relayée par des associations en France. Ce deuxième aspect a eu un impact sur l'immigration en France et a donné lieu à une crise en 1949 puisque toute référence à l'identité berbère a été évacuée. Finalement, ceux qui avaient été appelés les berbéro-matérialistes ont été exclus. D'autres crises secoueront le mouvement national, notamment celle qui précède le déclenchement de la guerre.

La *Proclamation* de novembre 1954 prône l'indépendance nationale et, sur le plan international, privilégie l'appui diplomatique aux « frères arabo-musulmans ». Ce mouvement a pour objet « la restauration d'un État algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamistes ». Il s'appuie sur le respect de toutes les libertés fondamentales, sans distinction de race et de religion. Sur le plan extérieur, il milite en faveur de la réalisation d'une unité nord-africaine dans son cadre naturel arabo-musulman. En outre, on attend de l'État français une reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant les décrets et les lois faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien. Il est pourtant également ajouté que les intérêts français, culturels et économiques honnêtement acquis seront respectés ainsi que les personnes et les familles. Tous les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité – et seront de ce fait considérés comme des étrangers vis-à-vis des lois en vigueur – ou opteront pour la nationalité algérienne et, dans ce cas, seront considérés comme tels en droits et en devoirs. On peut retenir de cette déclaration à la fois le caractère arabo-musulman affirmé mais aussi le respect des libertés fondamentales et le respect de la minorité européenne ainsi que le caractère non discriminatoire.

La *Plate-forme de la Soummam* est un texte plus élaboré, puisqu'il intervient après deux années de lutte et qu'il réunit la plupart des dirigeants régionaux du FLN. Ce texte précise que l'union des Algériens se réalise dans la lutte anti-coloniale. Son point majeur, qui marque une différence par rapport à la *Proclamation* de novembre 1954, est la position vis-à-vis de l'islam. C'est une lutte nationale pour détruire le régime anarchique de la colonisation et non une guerre religieuse. C'est une marche en avant dans le sens historique de l'humanité et non un retour vers le féodalisme. C'est enfin la lutte pour la renaissance d'un État algérien sous la forme d'une république démocratique et sociale et non la restauration d'une monarchie ou d'une théocratie révolue.

Ces dimensions identitaires et culturelles sont assumées de manière différente à travers ces deux textes. On assiste à une version plutôt laïque que de ces courants et à une sorte de panachage des deux textes, sans souci de synthèse.

La référence à la guerre d'Algérie fait partie des préoccupations des jeunes dans la recherche de leurs référents identitaires dans le cadre de leur intégration dans la société française. Faut-il se détacher complètement de son histoire ou bien tâcher de l'assumer et de quelle façon ?

Henry Roussio : de quelle tendance vous réclamez-vous ?

Hend Sadi : nous essayons de montrer que ces luttes de libération nationale ne constituent pas le rejet de principes républicains mais qu'elles s'en inspirent. Elles ne s'opposent donc pas au principe d'intégration. Leurs positions laïques leur ont d'ailleurs valu les critiques de la part de certains pays arabes.

Henry Roussio : vous plaidez donc pour une meilleure analyse des différentes tendances au sein du FLN.

Hend Sadi : aujourd'hui, un certain courant consiste à dire que l'islamisation serait le parachèvement du processus de décolonisation. Or, les éléments moteurs du mouvement national algérien ne se situent pas du tout dans cette perspective.

Mehdi Lallaoui : l'association Au nom de la mémoire a été fondée en 1990 par un groupe d'amis dans le but de porter un certain nombre d'histoires et d'événements qui nous aide à comprendre le présent. Cette association regroupait, de façon non communautaire, des beurs issus de l'immigration, dont certains étaient des enfants de manifestants du 17 Octobre 1961 et des citoyens « Français de souche » qui ont voulu participer à la construction d'une histoire et notamment celle, partiellement occultée, du colonialisme.

En 1990, il nous fallait préparer le trentième anniversaire des événements du 17 Octobre 1961 qui ont été évoqués par plusieurs intervenants, dont M. le ministre. Néanmoins, nous pensons que le quarantième anniversaire devrait être la dernière commémoration. En effet, nous ne pouvons pas éternellement porter cette histoire collective et douloureuse. Nous le ferons tant que les plus hautes autorités de l'État n'auront pas fait de déclarations officielles sur cette histoire.

La première action autour du 17 Octobre 1961 a été menée pour la première fois en 1983, lors de la « marche des beurs » contre le racisme et l'inégalité des droits. À cette occasion, nous avons inauguré une séquence commémorative pour rappeler que les exigences d'égalité s'attachaient aux exigences de vérité. En 1991, nous avons lancé une opération autour du trentième anniversaire du 17 Octobre 1961, dans le but de donner des instruments. En effet, en tant que simples citoyens, il nous semblait important de donner un droit au chapitre à cette histoire douloureuse et occultée. Celle-ci ne doit pas être portée exclusivement par les médias mais doit être appropriée par la population pour ne pas rester dans le domaine du fantasme, du mensonge ou de l'occultation. De ce point de vue, le fait d'annoncer la mort de 150 000 Harkis est un non-sens.

Notre travail sur les événements du 17 Octobre 1961 a été très prudent car nous n'avions pas accès aux archives. Nous avons pourtant été reçus au ministère de l'Intérieur afin d'obtenir des éléments de compréhension pour pouvoir réaliser un film. Le conseiller du ministre avait travaillé à *Témoignage chrétien*, dont le rédacteur en chef de l'époque, Hervé Bourges, avait publié un article remarquable sur les massacres du 17 Octobre 1961. Ce conseiller du ministre a finalement avancé un « refus de la préfecture de police de Paris ».

Ces histoires du passé nous permettent non seulement d'apporter des connaissances aux jeunes de la société mais aussi de combattre le racisme. Beaucoup de jeunes vivent le racisme latent de la société française en période de crise économique. Au début des années 1990, la montée du Front national et le racisme anti-arabe prenaient ses sources dans la guerre d'Algérie. Les non-dits coloniaux en général portent en germe le racisme dans la société française. Nous avons réalisé un film, *Le Silence du fleuve*, jamais diffusé par les télévisions françaises.

Avec, au cours des prochains mois, le lancement de trois initiatives majeures (la journée nationale en hommage aux Harkis, le quarantième anniversaire du 11 octobre 1961, le procès du général Aussaresses), il serait opportun que l'Éducation nationale apporte des réponses aux questionnements qui seront suscités. Nous considérons en effet, que la société française ne doit être interpellée ni par les seuls médias, ni par les seules associations.

Nous attendons des paroles fortes pour reconnaître les événements passés. Nous avons travaillé sur les événements du 17 Octobre 1961 et sur les massacres de Rétif, sur lesquels seuls un film et un livre sont parus, dans un souci de vérité. Il nous semble déplacer qu'il revienne à des citoyens de porter ces mémoires douloureuses d'autant que la France a une tradition d'occultation de ce point de vue.

Nous avons besoin de lumière et de vérité sur un certain nombre d'événements, car nous estimons qu'il est anormal que des personnes de 30 ou 40 ans n'aient pas accès à la mémoire de leurs parents. Notre travail consiste à collecter des témoignages oraux et à favoriser la libération de paroles dans les médias. L'Éducation nationale, tout en favorisant la connaissance partagée, se doit d'aborder ces questions.

Je précise que, du 15 au 21 octobre, nous allons mener une multitude d'initiatives pour, enfin, tourner la page du 17 Octobre 1961. En outre, nous publions deux ouvrages qui rendent hommage à deux archivistes qui, contre vents et marées, ont fait passer la vérité avant leur réserve de fonctionnaire.

Michel Lambart : Jack Lang a terminé son discours par ces propos : « J'ai décidé de donner à l'une des salles de mon ministère, le nom de salle Mouloud Feraoun – Max Marchand. » Je lui ai proposé d'ajouter : « et de leurs compagnons » puisque ce forfait fit six victimes parmi la vingtaine d'inspecteurs de l'Éducation nationale, responsables des centres sociaux éducatifs dans tous les départements d'Algérie, qui se trouvaient en réunion de travail à Alger le 15 mars 1962.

C'est avec reconnaissance que je salue Henry Roussio car nos relations avec l'Institut d'histoire du temps présent et avec Mme Anne-Marie Pathé sont fructueuses depuis de nombreuses années. Ayant personnellement connu et travaillé avec Mouloud Feraoun, je fus invité par le professeur Charles-Robert Ageron, président du Groupe de recherche sur l'histoire de la décolonisation : conflits coloniaux et post-coloniaux, le 24 novembre 1998, pour apporter ma contribution à la communication de Sylvie Thénault sur *Mouloud Feraoun. Un écrivain dans la guerre d'Algérie* (paru dans notre bulletin *Le Lien*, n° 35, janvier 1999).

Parmi les participants à cette table ronde se trouvent cinq responsables d'associations, ce qui me permet de rappeler que, le 1^{er} juillet dernier, nous commémorions, avec celle du chevalier de La Barre, le centenaire de la loi sur les associations, grâce à laquelle nous existons, nous nous réunissons, nous œuvrons pour la défense de la laï cité et des laï cs morts au service de la République.

Qui étaient Max Marchand, Mouloud Feraoun, Marcel Basset, Robert Eymard, Ali Hammoutène, et Salah Ould Aoudia ? Six inspecteurs de l'Éducation nationale chargés du fonctionnement des centres sociaux éducatifs. L'Algérie se composait de départements français où tous les enfants d'origine européenne se trouvaient scolarisés, mais où les trois quarts de ceux dits « indigènes » restaient à la porte des écoles. Situation dénoncée par de nombreux enseignants dont les instituteurs indigènes dans leur journal *La Voix des humbles* mais aussi par certaines autorités académiques. L'écrivain Albert Camus dans ses reportages pour le journal *Alger-Républicain* dont certains figurent dans le volume : *Essais politiques. Actuelles III. Chronique algérienne 1939-1958*, précisait en 1939 : « le résultat, je le résumerai en un chiffre : aujourd'hui, un dixième seulement des enfants kabyles en âge de fréquenter l'école peuvent bénéficier de cet enseignement. Les Kabyles réclament donc des écoles comme ils réclament du pain. Les Kabyles auront plus d'écoles le jour où l'on aura supprimé la barrière artificielle qui sépare l'enseignement européen de l'enseignement indigène. »

Cette fusion de deux enseignements ne fut réalisée qu'en 1949. Les problèmes de sous-scolarisation perdurant, Jacques Soustelle, nommé gouverneur général en 1955, confia à l'ethnologue rescapée des camps de concentration nazis, Germaine Tillion, qui connaissait bien l'Algérie, la création des centres sociaux rattachés au ministère de l'Éducation nationale. Ces structures étaient expérimentées par tous les spécialistes mondiaux de l'éducation de base dans les pays en voie de développement pour lutter contre l'analphabétisme. Ces centres prenaient en charge la population n'ayant jamais fréquenté l'école, afin de lui donner des rudiments de langue française, de langue arabe et de lui fournir un début de formation professionnelle. Ce service s'occupait aussi bien des questions sanitaires et sociales que d'éducation et d'enseignement touchant les enfants, les adolescents, les adultes, dans les milieux les plus défavorisés. Plusieurs centaines de centres, répartis sur tout le territoire suivant une structure académique conférée par le

décret du 30 juillet 1959, étaient placés sous la direction d'un inspecteur d'académie assisté d'inspecteurs chargés de la formation des chefs et des moniteurs.

Ce fut le début d'une collaboration fructueuse entre des hommes de cœur, conscients de l'importance de leur mission, en particulier pour l'inspecteur d'académie Max Marchand et son adjoint Mouloud Feraoun. Le normand Max Marchand, dès sa nomination à Oran, prit tout de suite conscience de la spécificité algérienne et voulut l'intégrer dans le cadre des instructions et programmes officiels. Ses fonctions d'éditeur pédagogique m'amènèrent à répondre à ses objectifs, par la conception et la publication d'ouvrages dont les deux volumes *d'Histoires de France et d'Algérie* cités par Jack Lang. Ces livres proposent une étude diachronique des principaux événements de France et d'Europe sur une page, d'Algérie et du Maghreb sur l'autre. Le même principe a été adopté pour l'ouvrage *Géographies de France et d'Algérie*. Tenant compte du fonctionnement laryngo-pharyngé des arabophones et des berbérophones qui ne correspond pas à l'apprentissage des sons tel que le proposent nos syllabaires, Max Marchand met au point une méthode en français. En 1958, je lui confiais la direction d'une équipe d'enseignants pour réaliser une version adaptée de nos revues pédagogiques, *Le manuel général d'Afrique du Nord pour les instituteurs* et *Le journal des professeurs d'Afrique du Nord pour les collègues*.

Max Marchand, « l'homme de la fraternité », président de la Ligue française de l'enseignement et de la Fédération des œuvres laïques pour l'Algérie dénonçait lucidement la politique du gouvernement. Dès le 9 juillet 1954, à peine quatre mois avant le début du conflit, il déclarait au congrès de la Ligue à Bordeaux : « le respect de la dignité de l'homme n'a jamais été aussi bafoué qu'il l'est en Algérie, et cela dans tous les domaines, dans le domaine religieux, dans le domaine scolaire, politique et social. Savez-vous qu'au point de vue politique, toutes les élections du deuxième Collège sont truquées par ordre de l'administration pour arriver à une caricature de démocratie et de suffrage universel ? Croyez-vous que cela soit respecter la dignité de l'homme ? » Également, au congrès de Lyon, le 18 juillet 1958, deux mois après le putsch : « Chers camarades, celui qui vous parle a vécu les journées du 13 Mai et les autres, et les a vécues avec beaucoup de souffrances. Je voudrais vous rappeler certaines vérités que vous savez. À l'heure actuelle, il y a deux régimes : celui d'Algérie, où n'existe plus aucune liberté fondamentale, et celui de France, où l'on peut encore exprimer librement son point de vue. » Max Marchand fut également actif dans le domaine des lettres. Il collabora avec Gabriel Audisio, Albert Camus, Mohamed Dib, Mouloud Feraoun et Emmanuel Roblès à la revue *Simoun*. Spécialiste d'André Gide, il lui consacra plusieurs ouvrages et se vit décerner en 1957 le Grand Prix littéraire d'Algérie.

Comme Max Marchand, enfant d'une humble famille normande, Mouloud Feraoun fut d'abord berger dans son village de Kabylie avant d'obtenir une bourse pour entrer à l'École normale de Bouzaréa. Enseignant exemplaire, un des premiers autochtones à recevoir en 1952 la direction d'un cours complémentaire, il devint brusquement un écrivain célèbre, malgré son humilité, grâce à Albert Camus et Emmanuel Roblès qui firent éditer au Seuil en 1950 *Le Fils du pauvre*, récit autobiographique, Grand Prix littéraire de la ville d'Alger. Suivirent : *La Terre et le Sang* (1953), *Jours de Kabylie* (1954), *Les chemins qui montent* (1957), *les Poèmes de Si Mohand* (1960). Son *Journal*, commencé le jour du premier anniversaire de la lutte armée s'achève le 14 mars 1962, veille de son assassinat. Il fut publié aussitôt par Emmanuel Roblès, ainsi que *Lettres à ses amis* en 1972. Il donna l'impulsion à ceux que l'on appelle « La génération de 1952 », avec Mohamed Dib, Mouloud Mammeri, Kateb Yacine, dont Jean Dujeux écrit dans sa littérature maghrébine de langue française : « l'homme maghrébin faisait son entrée dans les lettres de langue française, reflet de lui-même et non vu à travers le prisme du colonisateur .» Les quatre autres victimes étaient les inspecteurs Marcel Basset, ancien résistant de la seconde guerre mondiale, Robert Aimard, Ali Hammoutène, qui avait été correspondant du journal *Alger Républicain*, Salah Ould Aoudia, dont le fils, le docteur Jean-Philippe Ould Auoudia, a écrit un ouvrage sur l'assassinat de ces six inspecteurs.

Pourquoi ont-ils été assassinés ? L'armée détentrice du pouvoir a vu dans les centres sociaux éducatifs un organisme qui, contrairement au service d'action sociale (SAS), lui échappait. Très rapidement, les enseignants des centres, symboles du dialogue, de l'entente et de l'avenir entre des Français et des Algériens, deviennent suspects. Dès 1956, la répression s'abat sur le personnel. Arrestations et tortures. Au procès des barricades en décembre 1960, le général Massu affirma : « les centres sociaux intérieurement étaient un peu pourris. » L'Éducation nationale réagira avec l'admirable défense du recteur d'Alger, Laurent Capdecemme. Mais dans cet engrenage fatal, l'Organisation de l'armée secrète (OAS) prendra le relais.

Le 15 mars 1962, Max Marchand avait préparé dans la plus grande discrétion une réunion générale des inspecteurs des centres sociaux éducatifs de tous les départements d'Algérie, au siège, dans les bâtiments de Château-Royal à El Biar sur les hauteurs d'Alger. À onze heures, deux individus armés font irruption dans la salle de travail où se tenaient une vingtaine d'inspecteurs et, sous prétexte d'un contrôle d'identité avant un enregistrement pour la radio, l'un d'eux appelle dans l'ordre alphabétique : Aimard, Basset, Ferraoun, Hammoutène, Marchand, Ould Aoudia, Petitbon, (ce dernier étant absent), leur demande leur carte et les fait sortir. Quelques instants s'écoulent et les armes automatiques crépitent, les corps des six inspecteurs, affreusement mutilés s'effondrent les uns sur les autres. Selon l'instruction n° 29 du général Raoul Salan, chef suprême de l'OAS et sous les ordres du lieutenant déserteur du 1^{er} REP, Roger Degueudre, un commando Delta (cinq hommes dans deux véhicules, quatre mitraillettes, deux fusils-mitrailleurs, un tir nourri, 109 douilles récupérées) vient de commettre le plus inutile des crimes en assassinant ces six hommes sans défense (trois Français, trois Algériens). Ces victimes, à quatre jours des accords d'Évian, continuaient pourtant contre vents et marées leur œuvre d'éducation et de formation. Le ministre de l'Éducation nationale, Lucien Paye, se rendit à leurs obsèques à Alger dans des conditions difficiles et salua ces six hommes « tombés au champ d'honneur de leur travail ».

Malgré ses lacunes, l'enseignement en Algérie fut une œuvre de qualité et nous souhaitons qu'elle demeure dans les mémoires. Nous publierons d'ici à la fin de l'année un ouvrage sur *L'École en Algérie de 1830 à 1962*. Après avoir traité d'« éducation et citoyenneté » en mars 2001 (compte rendu dans notre bulletin *Le Lien* n° 42, juin 2001), notre prochain colloque annuel se tiendra à Paris le 17 mars 2002 sur le thème : « il y a quarante ans, la guerre d'Algérie », avec Benjamin Stora et Gilles Manceron.

Le gouvernement ayant reconnu que la période du 1^{er} novembre 1954 au 19 mars 1962 était celle de la guerre d'Algérie, nous demandons que la mention « Morts pour la France » soit attribuée à ces six inspecteurs et je remercie très chaleureusement Jack Lang d'officialiser la reconnaissance du ministère de l'Éducation nationale en donnant le nom de « Max Marchand, Mouloud Feraoun et leurs compagnons » à une salle de son ministère.

Georges Morin : l'association Coup de soleil est née en 1985, entre amis pieds-noirs, juifs et musulmans d'Algérie pour tenter de lutter contre le racisme à l'encontre des Maghrébins que nous sentions monter dans la société française. En tant qu'originaires du Maghreb, nous pensions pouvoir développer un anti-racisme assez original, à la fois très positif et très pédagogique. Nous voulions interpellier la société française en l'interrogeant sur ses peurs et en lui montrant ce que les gens venant du Maghreb, quelle que soit leur origine, avaient apporté à sa culture. Notre effort portait à la fois sur la convivialité, l'information et la culture.

Nous avons multiplié les débats sur la mémoire car la mixité de notre association – personnes originaires du Maroc, d'Algérie et de Tunisie, chrétiens, juifs et musulmans – est porteuse de mémoires antagonistes. À l'intérieur même de ces catégories, il existe d'autres mémoires antagonistes. Nous considérons que rien ne peut marcher si l'on ne met pas tout sur la table, quelles que soient les douleurs que cela peut procurer. Nous sommes fiers que notre association soit l'un des rares endroits où des fils de Harkis peuvent rencontrer des fils de maquisards FLN ou des fils de militants de l'OAS. Bien entendu, ces relations sont possibles dès lors que chacun a le respect de l'autre.

Un autre facteur de réussite est le développement de la connaissance. Aussi, nous multiplions les occasions pour qu'autour de débats, on puisse parler librement d'un événement particulier avec différents acteurs. Par exemple, chaque année, à Paris, nous présentons, dans le cadre du Maghreb des livres, l'ensemble de la production littéraire maghrébine ou française sur le Maghreb. Cette année, nous organisons une table ronde sur le 17 Octobre 1961 qui sera également l'occasion de parler des Harkis et de tous les événements historiques pouvant être présentés de façon à ce que chacun puisse prendre conscience qu'au-delà de ses propres mémoires, les mémoires des autres sont tout autant respectables. Je précise que lors de ces débats, nous invitons un grand témoin et que nous avons consacré l'une de nos dernières soirées à Germaine Tillion. Le compte rendu de cette conférence est disponible.

Jean-Jacques Gonzalez : l'association Mémoire de la Méditerranée a été créée l'année dernière en réaction à un certain discours ambiant qui, selon les fondateurs de l'association, « instrumentalisait » les cultures. Ce discours vise à présenter plusieurs catégories, les Arabes, les Berbères, les Musulmans ou encore les Juifs, qui se rencontrent, avec ou sans violence, mais qui restent étanches et séparées. Nous estimons que cette vision ne correspond pas à la réalité et que ces cultures que l'on oppose ont un foyer commun : le bassin occidental de la Méditerranée. C'est pour cette raison que notre association s'intitule, Mémoire – au singulier – de la Méditerranée.

Cette mémoire repose sur la rencontre de plusieurs vecteurs culturels qui a élaboré une expérience commune qui, elle-même, a déterminé les uns et les autres autour d'une civilisation commune. De la même manière que l'Europe a été déterminée par l'influence arabo-islamique, le Maghreb a été déterminé par l'expérience européenne. Dans cette perspective, nous allons organiser un colloque, le 14 novembre prochain, sur « l'interpénétration des cultures dans le bassin occidental de la Méditerranée. »

Pour revenir au thème de cette université d'été, on peut d'abord se demander pourquoi se pose la question de l'enseignement du Maghreb contemporain. La réponse tient sûrement au fait que la France et le Maghreb ont un passé commun problématique. Enseigner le Maghreb contemporain revient à surmonter les obstacles issus de ce passé commun. Selon certaines estimations, sept millions de personnes sont, en France, touchées de près ou de loin par une expérience maghrébine : les immigrés, les appelés, les Pieds-noirs, leurs enfants... Cela signifie que les élèves n'arrivent pas vierges devant cet enseignement. Dès lors, se pose la question de la formation des enseignants.

Si la mémoire peut apparaître comme un obstacle à l'histoire, l'inverse est également vrai. La mémoire peut, elle aussi, être colonisée par l'histoire, dès lors que l'histoire officielle impose des significations et interdit un certain nombre de mémoires, comme celle des Harkis ou des Pieds-noirs qui « n'avaient pas raison » du point de vue de l'histoire. Par conséquent, la remise à jour de cette mémoire peut faire progresser la question de l'histoire.

Pour conclure, nous pensons qu'il est tout à fait utile que le passé commun aux peuples de la Méditerranée occidentale soit enseigné pour bien montrer cette vérité historique qui consiste à dire que les jeunes générations ne sont pas des pièces rapportées, juxtaposées les unes par rapport aux autres, mais qu'elles ont une expérience commune qu'il s'agit de mettre à jour. En tant qu'enseignant de philosophie, je constate la surprise de mes élèves lorsque je leur dis que Jésus est un personnage du Coran. Cet étonnement est le résultat de l'idéologie ambiante qui vise à tout séparer et à instrumentaliser. C'est bien l'objet de notre association que de mettre à jour ce foyer commun.

Henry Rouso : j'ai l'impression, en vous écoutant tous, que l'on peut, de façon schématique, distinguer deux types d'associations. En dehors de l'association Les Amis de Max Marchand dont l'action est tournée vers le rappel du souvenir d'hommes et d'événements oubliés et s'inscrit clairement dans le registre du souvenir, certaines associations sont tournées vers la question de l'identité ou le dialogue entre cultures différentes. D'autres encore sont tournées vers une histoire alternative, en ayant la volonté de proposer un autre récit historique.

Dominique Borne : la mémoire dont l'État s'occupe, et dont les ministres parlent, n'est pas nécessairement celle que les enseignants doivent enseigner dans les classes. Qu'un ministre juge utile de commémorer tel ou tel événement ne signifie pas pour autant qu'il enjoint aux enseignants de l'enseigner. Le ministre se situe dans le registre de la mémoire. Le politique intègre alors des mémoires particulières dans le patrimoine national : la fonction du politique est de légitimer les mémoires. Mais la fonction de l'enseignant est différente. D'une part, parce que le temps de l'enseignant n'est pas le temps du ministre ou le temps politique. Il n'est pas non plus le temps de la course à la commémoration. Serait-il d'ailleurs possible de donner satisfaction à tous ceux qui, au nom d'une communauté, demandent à exister dans et par l'école ? On ne peut pas occuper le temps de l'enseignement par la commémoration, car le temps de l'enseignement n'est pas seulement celui de l'événement et de la commémoration des événements. Pour comprendre le Maghreb du X^e siècle, le temps court, celui de l'actualité ne suffit pas. Mais quand on inscrit au programme de la

classe de seconde « La Méditerranée au XII^e siècle », on se situe dans le temps long, le temps réel de l'explication et des réponses de fond dont les élèves ont besoin.

D'autre part, l'accueil critique des mémoires dans l'enseignement de l'histoire est aujourd'hui plus facile qu'il y a quelques années. Quand la très grande majorité du corps enseignant partageait l'espoir d'un progrès continu de l'humanité et que les professeurs étaient donc portés par un « sens » de l'histoire, il n'y avait guère alors de place pour les vaincus. Les temps ont changé, les professeurs ont réappris le singulier et la contingence. Ils sont dorénavant prêts à faire place aux différentes mémoires. Si le savoir enseigné est partagé par tous, les identités peuvent trouver des repères dans la culture commune. Pour paraphraser Paul Ricoeur, l'histoire peut alors soigner les mémoires blessées.

Un professeur des écoles : il y a deux ans, j'ai participé à l'université d'été de Toulouse, au cours de laquelle il avait été dit qu'il fallait éviter deux dérives : une mémoire qui oublie et une histoire qui tue la mémoire. Je crois que le rôle de l'enseignement tient dans cette formule. Des médiations sont souvent nécessaires pour éviter le caractère tranchant de l'histoire. De ce point de vue, la littérature – ou l'inscription d'extraits littéraires dans les livres d'histoire – permet de dépasser ces difficultés.

Laurent Wirth : il me semble avoir compris dans l'intervention de Mehdi Lallaoui que les événements du 17 Octobre 1961 seraient occultés par les enseignants. Si les problèmes de l'ouverture des archives de la préfecture de Police sont indéniables, le fait de parler d'une occultation sur ces événements de la part des enseignants me semble être une contre-vérité. Le ministre, dans son discours, a d'ailleurs rappelé que ces épisodes étaient relatés dans les manuels et même traités dans le cadre du programme.

Mehdi Lallaoui : ce ne sont pas mes propos. Néanmoins, l'inscription des événements du 17 Octobre 1961 dans les manuels scolaires ne date que d'une dizaine d'années.

Dominique Borne : non, une vingtaine d'années.

Mehdi Lallaoui : Pour ma part, je suis contre les mémoires officielles et l'histoire officieuse. Je n'accuse pas le corps enseignant, d'autant que je suis moi-même un ancien enseignant. Néanmoins, j'estime qu'un certain nombre d'événements ne doivent pas être portés de façon spectaculaire par les médias et qu'il est dommageable qu'il revienne aux associations de rappeler ces événements occultés.

Par exemple, si vous aviez connaissance des exécutions de soldats français en 1917, il a fallu que le premier ministre fasse une déclaration pour que tous, semble-t-il, redécouvrent ces événements. De plus, je considère que le meilleur travail sur le rôle des tirailleurs coloniaux a été réalisé par une association.

En tout honnêteté, l'histoire du 17 Octobre 1961, pour la plus grande part des enseignants et de la population française, était complètement inconnue jusqu'à ce que le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Lionel Jospin, inaugure en 1991 une exposition sur cet événement et souligne le besoin de le porter au sein du corps enseignant.

Par ailleurs, sur d'autres événements que nous devons porter collectivement, il est choquant de constater qu'aucun film n'a été tourné sur les massacres de Rétif en dehors de celui réalisé par notre association. En outre, lors du cinquantième anniversaire du débarquement en Provence, il a fallu, dans l'urgence, rappeler le rôle des Sénégalais et des Maghrébins dans cet épisode et inviter quelques anciens combattants. Enfin, il n'est pas normal que la société, et la presse en particulier, découvrent le rôle des tirailleurs sénégalais lors du quatre-vingtième anniversaire de l'Armistice de 1918 et ne

rendent honneur au dernier tirailleur sénégalais qu'à cette occasion. Je n'interpelle pas l'Éducation nationale mais l'ensemble des citoyens à porter un certain nombre d'événements.

Un professeur : je suis enseignant depuis une trentaine d'années et, pour ma part, je commence mes cours sur le bilan de seconde guerre mondiale en disant qu'alors que Paris danse sur la musique de Glenn Miller, Rétif connaît des événements dramatiques. L'occultation de ces événements de la part des enseignants est un fantasme. Le fait que la presse s'en saisisse au moment des commémorations ou que le ministère des Anciens Combattants ait la mémoire courte n'est pas le problème de l'Éducation nationale.

Sylvie Thénault : je suis très choquée par les raisonnements communautaires qui émergent au sein des associations. Les individus sont définis comme étant fils de Harkis, fils de Pieds-noirs, fils de musulmans ou fils de juifs. Cette conception de la société me semble erronée car les individus ont une culture et une conscience politiques avec des valeurs qui transcendent ces communautés. Il est d'autant plus choquant de constater que ces communautés sont, le plus souvent, définies sur un critère religieux.

Dès lors, on comprend bien pourquoi l'école, qui ne rassemble pas des communautés sur des critères religieux, est imperméable à vos discours. Cette parole communautaire enferme les individus, dès leur naissance, dans une catégorie. Et, les enseignants se heurtent à la montée du communautarisme dans la société.

Concernant le rôle de l'école et de l'opinion publique, si l'école n'est pas la seule à transmettre un savoir et des connaissances, nous savons bien que, sur une idée, les médias – et la télévision en particulier – ont un poids bien plus important que le discours des enseignants. Aussi, on ne peut pas faire un faux procès à l'école car il faut distinguer le fait d'enseigner quelque chose et le fait que l'opinion publique le reçoive.

Sophie Ernst : il me semble important de distinguer le registre de la commémoration de celui de l'enseignement. Il est manifeste que certains événements ont fait l'objet d'une occultation ou plutôt d'une méconnaissance de la part d'une partie de la population. Dès lors, il est normal que des personnes se regroupent, autour de communautés, pour constituer une force de revendication et de dénonciation lorsqu'une vérité n'est pas reconnue dans l'espace public, sachant en outre que la société française est marquée par la culture très conflictuelle du citoyen qui s'oppose à l'État. Toutefois, concernant l'histoire de la seconde guerre mondiale, on est passé de l'occultation à l'overdose d'informations de la part des médias, ce qui conduit à saturer le champ public et suscite des réactions extrêmes de la part des élèves.

Charles Taylor, analyste politique canadien, fait remarquer que les nations occidentales sont confrontées à la question des commémorations négatives. Nous sommes habitués à fonder des identités sur des histoires héroïques avant, progressivement, dans un souci de vérité, de prendre en compte des événements qui sont des hontes, pour l'humanisme et pour la nation française, sans pour autant savoir comment les traiter. Il est intéressant de constater que ces commémorations sont célébrées sur le mode de la repentance, de la dénonciation, de l'indignation ou de l'identification larmoyante aux victimes. D'autres formes de commémorations doivent être trouvées. Dans le registre de l'enseignement, à tout le moins, si l'on emprunte cette forme de commémoration négative dans tout ce qu'elle a déjà de pathologique, alors on ne s'en sort pas.

Henry Rousso : pour aller dans votre sens, la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv' est un exemple éclatant de commémoration négative dans l'histoire de France. Pour la première fois, on a commémoré, dans des conditions très officielles, un crime commis par l'État. Il est clair que nombre de débats actuels autour de la guerre d'Algérie semblent indiquer une volonté similaire.

Rachid Azzouz : en préalable, je précise que je parle aujourd'hui en mon nom, en tant qu'historien et citoyen, et non au nom du ministère. En 1978, Pierre Nora disait déjà que l'histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives. Autour de cette table, si les associations portent le souvenir ou luttent contre le racisme, qui sont des objectifs pieux, il faut rappeler que les historiens se situent dans un registre différent. D'abord, si la mémoire et l'histoire peuvent parfois cohabiter, il faut que l'histoire « passe ». Henry Rousso a écrit qu'il faut éviter que le devoir de mémoire ne devienne une militance d'inquisition rétroactive. Il faut cesser d'instrumentaliser l'histoire au nom de la mémoire et laisser l'historien travailler sereinement. Si l'historien peut partir de la mémoire et s'en nourrir, il doit aussi prendre la distance nécessaire.

Ensuite, s'agissant du communautarisme, j'estime qu'il s'agit d'un chiffon rouge agité par une partie de la classe politique à propos de l'insécurité ou de l'effet de gang. Je ne pense pas que la situation soit si dramatique, d'autant que ce communautarisme va diminuer. En effet, là où passe l'histoire — et le professeur d'histoire doit expliquer l'histoire aux élèves — le communautarisme recule.

Sophie Ernst : j'aimerais insister sur le communautarisme. S'agissant de l'expérience juive, s'il était important pour les associations juives que le génocide soit reconnu. Ce n'est pas seulement pour que les juifs et leurs enfants puissent disposer de repère, mais aussi pour que ces événements, reconnus dans l'espace collectif national, soient enseignés par des non-juifs, pour, d'une certaine façon, être « délestés » de cette histoire. Quand une commémoration est organisée et qu'un récit commun est partagé, les communautés ne se sentent plus obligées de porter seules cette histoire. Dès lors, elles commencent à s'intéresser à l'histoire des autres et à s'approprier des objets qui ne sont pas de leur culture d'origine.

Maryse Ledibel : j'ai l'impression que les enseignants présents aujourd'hui sont déjà d'avance, convaincus de l'importance de traiter de certains sujets et événements. Je ne suis pas persuadée qu'il en soit de même pour les professeurs des écoles et les enseignants en formation continue que je rencontre lors des formations que j'organise à l'Iufm Nord-Pas-de-Calais.

Par exemple, le premier thème d'un stage « bassin » de remise à niveau portait sur la connaissance des élèves musulmans et de leur famille. Après discussion, le sujet à traiter est devenu « connaissance des élèves non européens et de leur famille » puis « connaissance des élèves issus des immigrations et de leur famille. » En fait, l'intitulé du stage qui a finalement été proposé aux jeunes enseignants était « connaissance de la diversité des élèves et de leur famille », sujet qui se gardait de parler de diversité culturelle ou ethnique. Par ce biais, les enseignants ont eu tendance à assimiler les élèves maghrébins aux phénomènes de violence, de délinquance ou de démission de parents, sans lien avec la connaissance de la guerre d'Algérie et sans cohérence avec le parcours des familles. Un véritable chantier doit être ouvert dans l'Éducation nationale pour réagir sur cette situation.

Georges Morin : comme Mehdi Lallaoui, je ne suis pas certain que l'ensemble des professeurs aborde les événements de Rétif. En tout état de cause, il faut constater que l'opinion publique a besoin de grands événements médiatiques pour prendre conscience de certains faits, ce qui ne signifie pas que le travail des enseignants est inutile. Par ailleurs, j'estime qu'il ne faut pas avoir une vision idyllique des gens en pensant qu'ils parviennent à dépasser leur communauté. Nous ne pouvons reprocher à un jeune de se fondre dans le communautarisme car, même si ces parents ne le lui rappellent pas, la société se charge de rappeler à un fils de Harkis qu'il est fils de Harkis. Notre association, en faisant en sorte que toutes les mémoires s'expriment, cherche à promouvoir les échanges de mémoire, à faire constater des mémoires communes, pour progresser.

Un professeur : il nous est demandé de réagir à une mémoire ou à une morale émotionnelle. Notre métier consiste parfois à bien distinguer l'agresseur et l'agressé dans un souci moral qui n'a pourtant rien à voir avec la morale. Aussi, il est important pour nous de rétablir l'histoire comme un ensemble de faits qui se sont déroulés, en tâchant de donner de la distance aux élèves – sachant que les médias les renvoient à des problèmes immédiatement moraux – pour retrouver ensuite une vision morale d'ensemble.

Hend Sadi : l'impossibilité de commémorer toutes les dates et de prendre en compte toutes les identités n'est pas un argument qui me semble convaincant. Lorsque l'on enseigne l'histoire, des choix sont opérés et il faut pouvoir apporter des justifications en référence à des valeurs qui fondent la société. Le sentiment d'une montée du communautarisme traduit peut-être une évolution de la société qu'il convient de prendre en compte dans le champ de l'histoire. Aussi, l'enseignement de l'histoire doit s'adapter à la demande sociale. De la même façon que la laï cité a suscité beaucoup de débats et que le problème n'a pas été tranché par Voltaire, le débat actuel doit trouver des réponses actuelles.

Dominique Borne : il est nécessaire de rappeler les conditions de l'enseignement de l'histoire. Le programme couvre une période allant de la préhistoire à l'histoire contemporaine. Les professeurs disposent de peu de temps, une heure environ au collège, une à deux heures selon les séries au lycée. Par conséquent, faire constamment référence à l'actualité ne permettrait pas de donner une culture historique suffisante. S'agissant par exemple des mutineries de 1917, personne ne peut affirmer qu'il est « obligatoire » d'en parler. Tout dépend de l'orientation d'ensemble du cours. L'essentiel est de donner une intelligibilité : les mutineries permettent de faire comprendre l'inhumanité de la guerre. Concernant les événements d'Octobre 1961, l'important est de faire comprendre que la guerre d'Algérie se déroule aussi en France et que, en France comme en Algérie, les forces de l'ordre ont eu souvent recours à des méthodes expéditives, d'autres événements permettant aussi de le montrer. Le professeur d'histoire, rappelons-le, est libre de l'organisation de son enseignement. Il n'existe pas de corpus de dates obligatoires pour l'enseignement. Le temps de l'histoire est long. Ce n'est pas le temps des médias.

Les associations jouent leur rôle et ce rôle est nécessaire. Mais, si leurs demandes au politique font partie du jeu de la démocratie, elles ne peuvent pour autant dicter à l'école les contenus de ce qu'il faudrait enseigner. L'enseignement de l'histoire risquerait alors de juxtaposer des bribes désaccordées de mémoire, alors qu'il doit construire le savoir partagé par tous.

Henry Rouso : Je réagis aux propos de Mehdi Lallaoui. La « dénonciation d'une occultation » – un pur fantasme aujourd'hui si on pense à la guerre d'Algérie – ne relève pas seulement d'une angélique posture morale, mais ressortit à un répertoire politique. Dénoncer une occultation est un moyen d'exister politiquement et de se faire entendre. Le jour où l'occultation est levée, l'action d'associations qui luttent pour le « devoir de mémoire » risque de n'avoir plus de raison d'être, d'où la nécessité de trouver sans cesse de nouveaux « tabous ».

En outre, certaines associations (dont la vôtre) font la promotion exclusive d'une certaine forme d'histoire qui est toujours, avec le rappel du 17 Octobre 1961 ou les mutineries de 1917, l'histoire des seuls crimes de l'État. Pourquoi pas ? Mais que diriez-vous d'un enseignant qui limiterait son programme ou d'une association qui limiterait son action aux seuls crimes du communisme ?

De plus, qu'entendez-vous par « histoire officielle », celle que vous dénoncez dans votre répertoire politique ? L'histoire officielle a existé en Union soviétique, en Chine, et elle existe encore dans beaucoup de pays aujourd'hui, notamment en Algérie. Mais en France ? De qui s'agit-il ? De quelles institutions ? Suivant quelles procédures ? Vous ne pouvez impunément proférer des accusations sans les étayer.

Medhi Lallaoui : Je me dois de répondre. L'histoire n'est pas neutre. Le présent est politique. J'ai pour ma part l'honneur de me servir de l'histoire pour défendre non pas la vérité historique mais l'idée de justice. Je dénonce un certain nombre d'occultations car, à l'école de la République, le souci de justice m'a été enseigné. Le fait que ma mémoire ne soit pas à égalité avec celle des Corses, des Bretons ou des Auvergnats me semble problématique, en tant que citoyen de ce pays. C'est un choix politique de dire à certains moments que les victimes de Rétif sont au nombre de cent-trois et que l'on ignore le nombre de victimes musulmanes. Poser ce genre de problème permet également de poser la question politique du racisme en France, de la citoyenneté et de la démocratie. S'agissant de l'accès aux archives, la République est-elle la même pour tous ? Ou bien certaines personnes, grâce à leurs titres universitaires, ont-elles droit d'accéder aux archives et de les interpréter alors que d'autres s'en voient refuser l'accès car leur démarche est perçue comme politique ? Il est clair que le travail de lutte contre le racisme de la part des associations a un but politique. Pour l'atteindre, il est nécessaire de se servir de l'histoire.

Un auditeur : qu'est-ce que « l'histoire officielle » ?

Medhi Lallaoui : l'histoire officielle consiste par exemple à refuser l'accès aux archives à des personnes qui ont pourtant fait leur preuve.

Sophie Ernst : si un professeur se positionne de la sorte, il risque de provoquer les élèves maghrébins et de les transformer en victimes d'une occultation de la part de l'État, ce qui serait le pire service à leur rendre. À l'inverse, les enseignants doivent pouvoir exercer leur métier sereinement, passer du registre de la subversion à un régime d'enseignement sur le temps, pour retrouver la morale et pas le moralisme.

Je vous signale que l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) souhaite offrir, sur l'internet, un forum de réflexions, de discussions et de partages d'expériences. Dans ce cadre, il est important que les enseignants puissent apporter leur contribution et décrire les difficultés et succès rencontrés en classe.

Alain Seksig : au cabinet de Jack Lang, où je suis conseiller technique, nous croyons à la légitimité des associations. C'est d'ailleurs le sens de leur présence à cette université d'été. D'ailleurs, les pouvoirs publics aident depuis plusieurs années certaines d'entre elles ici présentes.

Dès lors, il est possible de faire la part entre occultation et méconnaissance. Beaucoup de personnes peuvent ne pas connaître certains événements historiques dont nous avons parlé. Pour autant, l'Éducation nationale n'organise pas cette méconnaissance. L'occultation serait le résultat d'une méconnaissance délibérément organisée, ce qui n'est pas le cas. Gardons le terme d'« occultation » pour ce qui mérite d'être désigné de la sorte.

Un professeur : j'aimerais parler du poids des commémorations. Je suis intervenu dans le cadre du CL^e Anniversaire de l'abolition de l'esclavage, sujet sur lequel j'avais travaillé en tant qu'étudiant. J'ai constaté à cette occasion qu'un certain nombre de noms étaient ignorés. Il convient de rappeler que les commémorations officielles permettent aux chercheurs de percevoir des subventions, de relancer des débats et, à certains historiens, de prendre position. D'autre part, cette commémoration a permis d'aborder la question de l'indépendance haïtienne, dont l'importance au niveau mondial est considérable, et de faire en sorte qu'elle soit désormais inscrite dans les programmes.

Olivier Magnien : je voudrais revenir sur le nécessaire apaisement autour de certains pans de mémoire douloureux. Cette question est au centre de notre intérêt actuel dans la mesure où la

Fédération des œuvres laïques, dont je m'occupe en Seine-Saint-Denis, travaille sur une exposition éducative autour du 17 Octobre 1961. Les textes que nous avons élaborés sont très dénonciateurs et nous risquons de tomber dans l'émotif. Je suppose que certains enseignants sont confrontés à ce type de situations lorsque les faits relatés parlent d'eux-mêmes. Une des réponses à apporter consiste à souligner le fait que, par exemple, certains policiers ont fait savoir leur opposition à la répression policière ou que certains militaires ont refusé la torture ou encore que des députés ont souhaité une commission d'enquête sur ces événements. Lorsque l'on enseigne cette histoire, des solutions sont à trouver pour éviter un marquage trop net entre l'opresseur et l'opprimé.

Ateliers

Atelier n° 1

Entendre la guerre d'Algérie : interview, récits et témoignages

Animateurs : Joël Cantaut, professeur au lycée Pierre Mendès France de Tunis et Hubert Néant, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de l'académie de Paris

Quelle peut être la place de témoignages oraux dans une étude en classe de la guerre d'Algérie ? Avant de les présenter aux élèves, il convient de rappeler qu'il existe une diversité des mémoires de la guerre (Harkis, rapatriés, hommes du contingent, etc.). Surtout, sur un sujet aussi délicat, le professeur doit s'interroger au préalable, en fonction des ressources locales et au vu de ses expériences en classe en compagnie de témoins de la deuxième guerre mondiale : quels témoins inviter dans un collège et un lycée ?

En effet, tous les témoins sont-ils « crédibles », c'est-à-dire digne d'intérêt ? Le témoignage ne doit ni se substituer au cours ni en être une illustration. Il convient, dans la mesure du possible, en fonction du temps dont on dispose, de préférer la présence de deux témoignages différents, voire contradictoires. On pourrait ainsi, par exemple, choisir un ancien appelé du contingent et un témoin qui partageait alors la cause du FLN.

Comme à l'occasion de tout autre intervention orale d'une personne extérieure à la classe ou à l'établissement, l'enseignant se doit d'effectuer un travail préparatoire auprès des élèves mais aussi des témoins. Il ne s'agit pas de faire ou de « refaire » l'histoire à partir de ce témoignage mais de l'intégrer dans une réflexion d'ensemble. L'objectif est de permettre aux élèves de prendre la distance nécessaire face au témoignage, afin de comprendre l'apport de celui-ci à la réflexion historique en prolongement de toute intervention du témoin qui, lui, peut être parcellaire et partial. L'échange exceptionnel qui est ainsi établi doit d'abord permettre de développer la dimension critique et civique chez l'élève et dans la classe.

Atelier n°2

Femmes en guerre d'Algérie et dans le Maghreb contemporain

Animatrices : Diane Sambron, doctorante, et Hanifa Chérifi, chargée de mission au ministère de l'Éducation nationale

Les femmes occupent au Maghreb une place importante dès la colonisation, car elles apparaissent comme les gardiennes des traditions face aux colonisateurs. Elles ont joué aussi un rôle important pendant la guerre d'Algérie et, par conséquent, ont été tenues pour un enjeu tant par la puissance coloniale que par les combattants du FLN.

Contrairement aux idées répandues, on a assisté à un début d'émancipation des femmes pendant la guerre d'indépendance. Du côté français, conscience fut prise de l'intérêt « stratégique » que les femmes pouvaient représenter, par leur poids électoral potentiel, leur moyen d'influence sur l'opinion, dans la famille et dans la société, par les soutiens logistiques aussi qu'elles pouvaient apporter aux combattants. L'idée fut donc d'obtenir l'adhésion des femmes à l'Algérie française mais aussi de couper le FLN de sa base active féminine (renseignements, liaisons, ravitaillement).

À partir de 1957, on a enregistré des évolutions significatives de la condition de la femme en Algérie grâce à l'adoption de lois qui visaient à son intégration. Ainsi, la loi du 11 juillet 1957 a modifié le régime des tutelles pour permettre à la femme mariée de devenir de manière automatique la tutrice légale de ses enfants en cas de disparition du père. L'ordonnance du 4 février 1959 a prévu que les mariages se contracteraient par consentement verbal et libre des deux époux, les actes devant être enregistrés par le cadi ou l'officier d'état civil sur les registres d'état civil français. La répudiation unilatérale de la femme par le mari a été interdite et le divorce judiciaire instauré.

On estime à 11 000 le nombre des combattantes engagées aux côtés du FLN. 14 % d'entre elles connurent la prison et une grande partie furent torturées. Le FLN a reconnu très tôt la nécessité d'utiliser les femmes, mais la question de leur émancipation à travers la lutte ne fut jamais posée. D'autres partis nationalistes ont, au contraire, mieux mis en avant cette question. Le discours intégrateur des autorités françaises n'a été qu'une chimère.

Après les indépendances et jusqu'aux années 1970-1980, on enregistre, de manière différente suivant les pays, des progrès de l'émancipation des femmes. En Tunisie dès 1956, Bourguiba promulgue un code qui limite les discriminations à l'égard des femmes (contraception) et un effort important est fait pour la scolarisation des filles. Il en fut de même en Algérie. Toutefois, malgré certaine volonté des États de faire progresser l'intégration des femmes, dans les faits les hautes responsabilités resteront assurées par les hommes. Au Maroc, l'intégration des femmes n'a pas connu d'évolutions significatives et leur accès à la scolarisation est resté faible.

À partir des années 1990, la poussée de l'intégrisme et le contexte de récession économique ont conduit à un recul. Toutefois, malgré ces assauts, en Algérie notamment, les femmes restent un pôle de résistance, en organisant notamment des manifestations et en interpellant les autorités politiques.

Atelier n° 3

Langue arabe et connaissance du Maghreb contemporain

Animateurs : Rachida Dumas, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, directrice du centre d'études arabes du service de coopération et d'action culturelle de Rabat et Bruno Levallois, inspecteur général de l'Éducation nationale

L'étude du Maghreb contemporain trouve sa place à différentes occasions en classe d'arabe, de la sixième à la terminale. Mais la langue arabe est encore relativement peu enseignée en France. 90 % des apprenants sont des enfants issus de l'immigration. Dans les établissements où l'arabe n'est pas enseigné, le professeur d'histoire et de géographie pourra néanmoins intégrer dans une leçon, au moment opportun, des données élémentaires et fortes : l'ancienneté de la langue arabe et sa relative stabilité malgré d'inévitables évolutions, l'aire de diffusion importante de cette langue. Parlé à l'origine dans la péninsule arabique et jusqu'au croissant fertile, l'arabe a connu en effet à partir du VII^e siècle une expansion progressive au fur et à mesure des conquêtes musulmanes et de l'islamisation. C'est aujourd'hui la langue de vingt-deux États et le fondement même de l'arabité comme notion géopolitique. Le Maghreb fait bien partie de l'ensemble dit des « pays arabes », même si cette appartenance ne suffit pas à le définir.

L'apport principal de l'arabe, en termes de culture et de formation générale, est de faire prendre fortement conscience aux élèves, par la pratique, qu'une langue joue sur différents registres. L'arabe *littéral* est la langue du « monde arabe », langue commune de la communication écrite, qu'elle soit littéraire, poétique, administrative, religieuse ou scientifique. Cette langue peut être parlée mais elle reste alors un « écrit oralisé », expression d'une pensée intellectualisée. L'arabe littéral coexiste avec de multiples variétés orales qui forment ce qu'on appelle souvent l'arabe *dialectal*. Ces parlers sont très divers. Ils peuvent correspondre à des ensembles géographiques (Orient, Occident et leurs sous-ensembles) mais aussi à diverses réalités socioculturelles (parlers paysans, bédouins, citadin). L'arabe dit dialectal est, en quelque sorte, la langue de l'expression spontanée. La maîtrise de ces deux variantes, la littérale et la dialectale, permet, comme dans toutes les langues mais d'une manière plus visible pour l'arabe, de jouer sur les différents registres du langage.

L'arabe littéral progresse bien sûr en fonction des politiques d'arabisation destinées à créer une unité linguistique qui dépasse le cadre territorial de l'État, mais aussi au rythme des progrès de la scolarisation. L'arabisation s'est faite aisément et est largement avancée en Tunisie, elle se poursuit au Maroc, elle marque un peu de retard en Algérie. On touche là aux choix politiques mais aussi aux problèmes de développement (progrès de la scolarisation, poids de l'héritage colonial).

De plus, on assiste aujourd'hui à l'émergence d'un arabe *moyen*, dit aussi standard ou moderne. Massification de l'enseignement, métropolisation, brassage des populations, succès considérable des radios et des chaînes de télévision pan-arabes concourent à l'emprise de cette langue parlée moyenne dans laquelle l'égyptien et le syro-libanais se taillent la part du lion (laquelle s'explique aussi par le poids démographique de l'Égypte et la puissance de ce pays dans la production culturelle de masse, par la présence aussi dans tout le monde arabe ou arabisé de Syriens, de Palestiniens et de Libanais). Le monde arabe et le Maghreb se caractérisent donc par l'existence, au sein d'une même langue, d'une forte dialectique entre diversité et unité.

Au Maghreb, cette conjonction se double d'un phénomène hérité, historique, dit de « triangulation linguistique » qui aboutit de fait, au quotidien, à la présence de trois langues dans cette région : l'arabe littéral et ses variantes dialectales, le français et le berbère. L'arabe est toutefois aujourd'hui la langue officielle de l'enseignement, la marque identitaire, longtemps refoulée pendant la période coloniale. C'est la langue qui fonde l'identité nationale parce qu'elle est la langue du Coran et de l'islam.

Berbère et arabe ont toujours coexisté. Pour les berbérophones, leur langue est l'expression d'une culture particulière, d'une tradition, la revendication d'une identité singulière, celle du plus

ancien occupant du territoire. La langue berbère exprime l'attachement à une culture et le désir de lui conserver toute sa vitalité. Le français, en revanche, fut la langue du colonisateur alors que l'Histoire nationale s'est construite dans la lutte pour l'émancipation. Mais il reste aussi la langue de la modernité, de la promotion sociale et des relations avec l'Europe.

Ces quelques données sur la langue arabe, introduites ponctuellement et à bon escient, peuvent aider les élèves à mieux comprendre le Maghreb, son histoire ancienne ou récente, sa géographie politique et culturelle, son unité et sa diversité, ses relations avec les autres pays arabes et le reste du monde, les problèmes de développement qu'il affronte.

L'arabe, disons-le bien, n'est pas enseigné en France en tant que langue d'une communauté mais comme une langue étrangère parmi d'autres. Dès lors, les exemples de travail en équipe sont nombreux mais non spécifiques. Ils ne diffèrent guère par nature des expériences menées avec et par des professeurs qui enseignent une autre langue vivante. Ils vont du plus modeste au plus ambitieux : approche bilingue de la cartographie du Maghreb, étude de composantes de l'espace maghrébin grâce à une documentation en partie en arabe, élaboration de dossiers sur un État, utilisation critique et mise en perspective de la presse écrite, d'émissions des chaînes de télévision arabes, exploitation d'une œuvre romanesque ou d'un film pour aborder les problèmes du Maghreb contemporain, préparation d'un voyage.

Il importe, bien entendu, de valoriser l'apport personnel ou familial des élèves, tout en gardant à l'esprit que leurs connaissances sont parcellaires et que leurs représentations peuvent être erronées ou déformées. Face aux certitudes et aux savoirs « innés », le professeur jouera ses atouts : analyser, hiérarchiser, mettre en relation, argumenter, synthétiser. Une approche méthodique et des connaissances scientifiquement établies doivent lui laisser la maîtrise du traitement des informations et lui permettre de répondre au besoin de clarification souvent exprimé par ses élèves.

Atelier n° 4

Les manuels scolaires

Animateurs : Michel Hagnerelle, inspecteur général de l'Éducation nationale et Michel Lambin, professeur de classes préparatoires aux grandes écoles au lycée Watteau de Valencienne

Contrairement à certaines idées répandues, la liberté d'édition scolaire est totale et la liberté pédagogique et scientifique des auteurs de manuels est donc respectée. Par ailleurs, tous les élèves de l'enseignement secondaire sont amenés à étudier la guerre d'Algérie, abordée en classe de troisième et de terminale, ce thème étant présent dans deux parties différentes des programmes, « la France depuis 1945 » et « la décolonisation ».

Ceci pose divers problèmes. Dans la partie sur la « décolonisation », l'accent est plutôt mis sur la question de l'émancipation globale qui a touché les anciennes colonies après la deuxième guerre mondiale. Dans la partie portant sur « la France depuis 1945 », l'accent est davantage mis sur la question de politique intérieure, ce qui conduit trop souvent à faire une présentation trop franco-française. La chronologie elle-même pose aussi problème, puisqu'elle est trop rapportée au seul cours métropolitain de l'histoire contemporaine.

La question du vocabulaire se pose aussi. Le terme de « guerre de décolonisation » est très tôt présent dans les manuels et les mots utilisés pour signaler les différents protagonistes ont connu des évolutions. Les termes d'« Européens » et de « Musulmans » restent parfois trop flous. Les mots de « Français d'Algérie » et « Pieds-Noirs » apparaissent à la fin des années 1970. En revanche, on note une évolution significative du mot « colon », qui passe d'une connotation positive à une définition plutôt négative. Le terme « Algériens » se substitue souvent mais pas toujours à ceux d'« Arabes », « Musulmans » ou encore « indigènes ».

Dès le début de la leçon, il convient donc de montrer clairement aux élèves qu'il existe deux populations, les Européens et les Musulmans, et de bien signaler la clarté ou l'ambivalence des mots utilisés pour les désigner. Le terme de « Musulman », par exemple, n'est pas sans ambiguïté, puisqu'il désigne en 1945 la population sous statut indigène. Il faut aussi montrer aux élèves l'ambiguïté du mot « Algérien » car les Européens furent les premiers à se voir décerner le nom « d'Algériens » qui leur fut longtemps réservé. Au départ, les termes de « rebelle », « révolutionnaire » ou « guérilla » avaient une connotation négative en faisant une assimilation avec des actes criminels. Progressivement, ils ont pris une signification politique et progressiste sous l'influence des courants tiers-mondistes. Les expressions liées à la guerre, signalées par Jean-Charles Jauffret dans sa contribution, peuvent être aussi d'utiles entrées dans le sujet (tout comme, d'ailleurs, les mots et expressions d'origine coloniale passés dans la langue française, dont le repérage et l'analyse sont si précieux en classe).

L'approche pédagogique elle aussi doit être clarifiée, même si le temps est limité, en particulier en classe de troisième où l'on ne peut raisonnablement y consacrer plus de deux heures. Certains enseignants précisent qu'ils ont fait le choix d'aborder la « guerre d'Algérie » dans la partie du programme relative à la décolonisation et qu'ils mettent donc en avant le thème d'une décolonisation violente. L'approche typologique est alors privilégiée afin d'éviter une vision schématique de la décolonisation. À juste titre, car il convient de montrer qu'il n'existe pas un modèle de décolonisation, malgré l'opposition souvent posée assez abstraitement entre certain « gradualisme » britannique ou néerlandais et une décolonisation « à la française », mais bel et bien une décolonisation pacifique (Afrique noire française) et une décolonisation violente (guerre d'Algérie, Congo belge, Afrique portugaise).

Les lacunes des manuels sont hélas très visibles et unanimement déplorées par les enseignants. Ainsi, l'histoire coloniale est-elle, selon eux, trop peu abordée en continu car la question est censée n'être étudiée qu'en classe de quatrième et de première. Les enseignants soulignent aussi que l'approche de la guerre d'Algérie dans les manuels de terminale pose de sérieuses questions. Alors que

le programme de troisième mentionne ouvertement la « guerre d'Algérie », dans ceux de la classe de terminale la guerre ne figure pas toujours de façon explicite et, du reste, la seconde partie du programme a préféré parler de « l'émancipation des peuples dépendants et de l'émergence du Tiers-Monde ». La guerre est donc présente dans des chapitres différents et dispersés suivant les manuels. On la retrouve au titre des relations est-ouest, de la décolonisation, de la France depuis 1945 ou encore, parfois, sous la forme d'un sujet corrigé ou d'un dossier, ce qui permet d'éluder certaines questions et laisse insatisfaits élèves et professeurs. Il convient de souligner aussi que les photographies reproduites dans les différents manuels sont souvent identiques, voire convenues. Les photographies de l'armée (Ecpa) étant disponibles et peu exploitées, les auteurs et éditeurs de manuels pourraient veiller à renouveler le fond documentaire et à faire œuvre d'histoire par l'image plus active et plus probante. Les enseignants regrettent aussi que les manuels des classes de STT et de STI ne permettent pas de traiter commodément la question.

Sur la question du Maghreb contemporain, il convient de rappeler qu'un enseignement existe depuis longtemps et qu'il a connu lui aussi des évolutions significatives. Dès la fin du XIX^e siècle, le Maghreb était certes présenté comme un prolongement territorial de la France mais avec mention déjà originale des protectorats et des départements d'Afrique du Nord comme des espaces singuliers. L'enseignement du Maghreb a connu en fait plusieurs évolutions. Jusque dans les années 1960, on abordait en classe « la France et ses colonies » afin de justifier plus ou moins clairement la colonisation, et les manuels présentaient non pas des territoires mais des ressources naturelles et humaines. Dans les lycées généraux, à partir de 1964, on trouve des généralités propres à l'Afrique du Nord. Au début des années 1980, l'introduction de la géographie de la France dans les programmes de première a fait disparaître l'étude du Maghreb au lycée mais au collège, de 1982 à 1995, on la retrouve dans les programmes soit sous la forme d'un travail sur une authentique entité économique, soit sous celle d'une présentation d'un territoire spécifique, en insistant notamment sur l'exemple de l'Algérie. Enfin, dans les années 1990, l'Algérie est étudiée comme un exemple de développement en classe de terminale jusqu'en 1993 et en classe de cinquième jusqu'en 1995. Depuis lors, le Maghreb a peut-être perdu de sa spécificité dans les programmes mais sa présence reste forte. En classe de cinquième surtout, il est associé à l'Afrique et étudié plus spécifiquement en liaison avec l'Europe, ce qui permet d'insister notamment sur la force des liens culturels entre l'Europe, la France et le Maghreb.

Atelier n°5

Guerre d'Algérie et Maghreb contemporain dans les réformes du collège et du lycée

Animateurs : Annie Zwang et Jérôme Segal, professeurs à l'Institut de formation des maîtres de Paris

L'éducation civique, juridique et sociale, les travaux personnels encadrés, les projets personnels à caractère professionnel, les travaux croisés au collège et les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement peuvent être désormais des moments privilégiés pour traiter des questions touchant au Maghreb et à la guerre d'Algérie. En classe de seconde notamment, la question de l'immigration maghrébine en France à partir d'un dossier documenté peut être sérieusement abordée dans le cadre de l'éducation civique, juridique et sociale. Par ailleurs, les thèmes de la discrimination et du racisme peuvent eux aussi être traités, parfois même en utile collaboration avec des associations. En Seine-Saint-Denis, par exemple, une association a réalisé un documentaire intitulé *12 films contre le racisme* et sa projection est un moment fort lorsque sont abordées les questions de l'exclusion et de la ségrégation. Les élèves, partant de situations concrètes mises en images, ont pu se retrouver, s'exprimer, débattre des diverses formes du racisme, alors qu'en classe « ordinaire », la question aurait été refoulée ou passée aux pertes et profits de la seule « victimisation ».

En classe de terminale, les travaux personnels encadrés permettent aussi d'aborder la guerre d'Algérie. Toutefois, il convient de « recadrer » le propos au préalable, pour sortir de l'affrontement, de la dualité et des situations émotionnelles. Les enseignants rappellent d'expérience la nécessité d'insister sur le cadre chronologique et le contexte géopolitique (guerre froide, début de la décolonisation...). Une collaboration avec le professeur de lettres peut donner une autre vision de l'Algérie, en partant par exemple de textes d'Albert Camus ou d'André Gide. Deux ouvrages, parus en 1967, semblent intéressants à étudier en français et en histoire : *Élise ou la vraie vie* de Claire Etcherelli et *Des feux mal éteints* de Philippe Labro. Car cette approche littéraire permet d'aborder les problèmes de la société algérienne tout en montrant l'attachement des Français d'Algérie à une terre française. Les enseignants peuvent aussi utiliser les ouvrages de Pierre Vidal-Naquet ou d'Henri Alleg pour aborder la question de la torture. Un travail sur le vocabulaire qualifiant les militants et combattants du FLN est toujours très judicieux (« terroristes », « fellaghas », etc.). L'utilisation de quelques actualités de l'époque peut être aussi un moyen de sensibiliser les élèves à la question de l'information par temps de guerre.

Il existe de très utiles ressources multimédias. Par exemple, le cédérom intitulé *La guerre d'Algérie. Une histoire par la radio et l'image*, édité sous la direction d'Anne Tristan et présenté par Benjamin Stora, peut être utilisé à coup sûr en classe de troisième et de terminale. Il contient plus de quatre heures d'archives sonores de l'Institut nationale de l'audiovisuel et des photographies. La diversité de ses sources permet aux élèves de porter, au passage, un vrai regard critique sur les médias. On y trouve aussi une importante et très utile bibliographie.

Atelier n°6

Le 17 Octobre 1961

Animateur : Claude Liauzu, professeur d'histoire contemporaine à l'université Denis Diderot-Paris-VII.

La question des archives disponibles pour étudier cet événement a été vigoureusement posée. La loi française de 1979 prévoit en effet que les archives ne peuvent être communiquées qu'après 30 ans pour les documents courants, avec présentation de motifs clairement scientifiques pour avoir accès par dérogation ; 60 ans pour les affaires concernant la sûreté de l'État et la vie privée des personnes ; 100 ans pour les affaires liées à une instruction judiciaire ; 150 ans à partir de la naissance de la personne, si le dossier contient des éléments médicaux la concernant. La question d'un « blocage » de ces archives a été envisagée, toujours en regard avec le fait que le 17 Octobre 1961 est devenu très présent dans les mémoires à l'occasion de sa commémoration et que les médias en parlent désormais plus volontiers. En outre, ce sujet encore passionnel pose un des problèmes fondamentaux de notre discipline, le rapport entre histoire et mémoire. Il est donc indispensable de ne pas « faire d'impasse » à son sujet.

Il s'agit en fait d'exposer et d'expliquer aux élèves comment une manifestation pacifique de « Français musulmans d'origine algérienne » (suivant le vocabulaire administratif de l'époque) pour protester contre le couvre-feu instauré par le préfet de police de Paris, Maurice Papon, a pu être réprimée de façon aussi violente. Au-delà du côté émotionnel et médiatique, il convient aussi de rappeler le contexte particulier de l'époque (échec du putsch d'avril 1961, actions violentes de l'OAS, rupture des négociations entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République algérienne, attentats du FLN en France, décès de policiers).

Après l'imposition du couvre-feu le 5 octobre 1961 pour les Musulmans d'Algérie, le comité fédéral du FLN appelle à une manifestation pacifique dont le but est de retourner l'opinion française qui ne comprend pas les raisons des attentats commis par le FLN. La préfecture de police n'est prévenue de la manifestation que le 16 octobre. La mobilisation des forces de police le 17 Octobre, jour de la manifestation, s'effectue dans une certaine précipitation. Avant même le début de la manifestation, la police procède à des rafles selon le « faciès ». Les personnes sont emmenées au palais des sports de la Porte de Versailles et au stade Coubertin. Malgré ces arrestations, plusieurs milliers de manifestants se rendent de la place de la République à l'Opéra sans incident. Sur le retour, au niveau du métro Bonne-Nouvelle et du Grand Rex, les CRS invoquant la légitime défense (selon la version de la préfecture de Police) chargent sur le cortège. Après ces premières échauffourées, on assiste à de nombreux débordements avec la noyade de manifestants dans la Seine. Dans les « centres d'internement », les personnes ne sont pas épargnées. Ainsi, on dénombre une cinquantaine de morts dans la cour d'isolement de la préfecture de police ainsi qu'au palais des sports. À Charléty, on compte également plusieurs victimes. Dans un contexte très tendu, l'intervention de la Croix Rouge est refusée, seul le service de santé des armées est habilité à agir sur le terrain. Malgré les protestations, les demandes d'enquêtes parlementaires sont refusées avant que la justice ne décide un non-lieu et que les faits soient amnistiés par un décret après mars 1962.

La réalité du massacre est aujourd'hui reconnue mais, sur le nombre de victimes, le débat est ouvert. Les autorités françaises ne reconnurent que six victimes tandis que les historiens avancent aujourd'hui le chiffre de deux cents à quatre cents personnes.

Le 17 Octobre soulève donc de nombreuses interrogations quant à son enseignement. Les enseignants abordent cependant cette question sans aucun *a priori*. Ils signalent qu'un travail sur l'événement, à partir d'articles de presse, est intéressant. Il permet de dépassionner le débat et de dépasser les conflits de mémoires antagonistes. Il s'agit, à la lumière des travaux historiques récents, de montrer la responsabilité de l'État sans pour autant ignorer le contexte.

Les enseignants sont également sensibles aux enjeux civiques que l'événement met en lumière.

Atelier n°7

Le refus d'en parler : recherche d'identité chez les élèves et délégitimation des enseignants

Animateurs : Michel Piffault, inspecteurs d'académie-inspecteur pédagogique régional de l'académie de Nice et, Rachida Dumas, professeur agrégée d'arabe, responsable du centre d'études arabes du service de coopération et d'action culturelle de Rabat

Le Maghreb et la guerre d'Algérie peuvent être des sujets très difficiles à étudier avec certains élèves, notamment des élèves français d'origine maghrébine. Il faut d'abord éviter qu'un « eux » et « nous » s'installe dès que se manifeste un décalage entre le discours de l'enseignant et les propos tenus dans la famille. Le « eux » serait le monde enseignant, éloigné des réalités, qui raconterait l'histoire de la guerre d'Algérie avec une vision coloniale, « nous » serait les élèves, persuadés *a priori* que le discours familial est une vérité immuable. Accepter cet écartèlement en classe équivaut à une démission. Quand certains jeunes cherchent une « identité », certains enseignants peuvent certes craindre une délégitimation puisqu'ils ne seraient pas du « bon côté ». Il ne faut donc pas nier que souvent les élèves ont leur représentation propre du Maghreb et de la guerre d'Algérie. Dès lors, deux types de difficultés peuvent apparaître. La première est une méconnaissance de l'islam et de la guerre d'Algérie qui sont peu présents dans le cursus universitaire des professeurs. La seconde est une méconnaissance de l'environnement socioculturel des élèves.

L'enseignant, par son discours scientifique, doit en fait pouvoir proposer et imposer peu à peu un enseignement de l'histoire sans passion, mais, à condition que certains points puissent être débattus démocratiquement avec les élèves. Son enseignement d'histoire et de géographie sur ces questions doit donc être sous-tendu tout au long par de fortes questions d'éducation civique dans les classes où la dénégation s'exprime ou paraît latente. L'éducation civique et l'ECJS posent la question de la mise en place d'un système de référence, de transmission de valeurs. Les programmes permettent d'aborder la question des discriminations en classe de cinquième, la liberté et les droits en quatrième. En troisième, l'étude des principes de la démocratie, celle du rôle et de la place des femmes amènent à mesurer les écarts avec la situation des femmes au Maghreb. Fort de ces certitudes éducatives, l'enseignement d'éducation civique et celui de l'ECJS peuvent donc être d'un apport à privilégier pour aborder ces questions.

Malgré cette proposition assez banale, il est en fait apparu clairement aux participants à cet atelier que la réflexion scientifique, civique, morale et pédagogique sur la « dénégation identitaire » restait insuffisante et que les mises en commun d'expériences devraient être plus nombreuses. L'Éducation nationale, au plus haut niveau, se doit de favoriser en urgence une mise au net des enjeux et des pratiques. Car une université d'été ne peut que sensibiliser et donner un premier élan. Rien ne serait pire que de laisser se répandre cette difficulté tout en la taisant. Il faut au contraire poursuivre et élargir la réflexion, saisir toutes les instances, mieux connaître les expériences, mettre en cohérence, élaborer des propositions : bref, afficher la difficulté et se donner tous les moyens de la surmonter. Il y va d'une part désormais non négligeable de notre travail et de ma mission nationale qui nous est confiée.

Atelier n°8

Apprendre et enseigner l'immigration algérienne

Animatrice : Nicole Samadi, professeur d'histoire et de géographie, Institut du Monde arabe

L'immigration est aujourd'hui une part d'histoire dont il ne faut pas éluder l'enseignement et l'apprentissage. Les enseignants ont d'ailleurs une meilleure conscience de sa place dans l'histoire générale de la France, premier pays d'immigration en Europe, et dans celle de l'Europe et du monde. Il est par ailleurs bien acquis que la connaissance de l'immigration doit se construire à travers l'enseignement de différentes disciplines, afin d'en mieux appréhender la continuité et la richesse.

Il est possible, par exemple, d'utiliser l'exode rural français du XIX^e siècle pour faire le lien entre l'immigration et l'héritage colonial. Il est intéressant aussi de travailler sur la représentation mentale et le vocabulaire utilisé, en faisant sentir la différence entre étrangers et immigrés. On peut poser, par exemple, le problème de la dénomination des Algériens avant et après 1962, pour mieux faire comprendre que les représentations des immigrés se sont construites en négatif, ce qui a engendré des visions réductrices qui ne mettent aujourd'hui l'accent que sur « la différence ».

Il est, par ailleurs, toujours intéressant d'insérer du mieux possible le parcours individuel des élèves dans l'Histoire nationale, tout en évitant le piège du communautarisme, car il s'agit de valoriser la culture des élèves sans renoncer à un enseignement scientifique. On peut rappeler notamment le rôle des travailleurs immigrés pendant les « Trente glorieuses » (une question comme celle des bidonvilles de Nanterre ne devant surtout pas être éludée). Mais il s'agit, au bout du compte, de faire aussi prendre conscience que la France, pays qui a accueilli depuis si longtemps une importante immigration, est toujours parvenue à intégrer, de façon plus ou moins rapide et plus ou moins forte suivant les moments, les nouveaux venus. Sans nier les difficultés de l'intégration, on pourra notamment valoriser le parcours de certaines vedettes dans le domaine sportif. L'on ne manquera pas de rappeler le rôle de l'école dans l'intégration des enfants d'immigrés et d'en donner la preuve tangible en classe.

Clôture des travaux

Jean-Louis Nembrini

Inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe histoire-géographie

Au terme de notre travail, soulignons d'abord, au vu de tous les sujets qui ont été abordés dans les ateliers et les exposés liminaires, la nécessité d'enseigner sereinement et de faire de l'histoire en classe en prenant appui sur les acquis scientifiques. Seule une réflexion tournée sans répit vers la recherche de la vérité permettra à nos élèves de dépasser les schématismes qui peuvent les enfermer et les piéger dans les conflits de mémoires. Cette recommandation est d'évidence sans doute, mais de récurrentes observations portant sur une certaine ambiguïté d'interprétation de la finalité civique de nos enseignements conduisent à la formuler hautement et plus que jamais. Nous connaissons bien les enjeux civiques de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Ils sont forts et revendiqués dans les programmes officiels. Évitions cependant ce que l'on pourrait nommer, faute de mieux, leur dérive vers l'éducation civique. Assez fréquemment en effet, lorsqu'un sujet d'histoire contemporaine porte au sein de la classe de lourds échos mémoriels difficiles à assumer par les professeurs, la tendance, constatée ici même dans certains ateliers, est de renvoyer la question à la classe d'éducation civique ou d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS). Cet aveu implicite d'une certaine insuffisance d'arguments scientifiques peut s'avérer fâcheux. Les études et les raisonnements historiques au collège et au lycée se fondent d'abord, rappelons-le, sur des faits et des traces vérifiés. Ils contribuent sans discussion et en eux-mêmes à la construction continue des valeurs de notre démocratie et n'épuisent pas pour autant le projet d'éducation civique car ce dernier n'est pas un substitut de l'enseignement de l'histoire.

Nous sommes, à l'Inspection générale comme dans toute l'Éducation nationale, partisans d'une éducation civique que nous avons contribué à refonder sur des valeurs fondamentales et des concepts mais aussi sur des pratiques, afin d'éduquer les comportements des jeunes qui nous sont confiés. Cette éducation civique ne doit pas s'effectuer au détriment de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. C'est d'abord le savoir établi dans les différentes disciplines, fondé sur des méthodes éprouvées, qui libère les élèves et qui contribue à donner sens aux enseignements civiques dispensés. Faisons donc réfléchir les élèves sur des situations historiques, sans oublier les fondements de la démocratie et les principes de l'État de droit, mais dans la ferme volonté d'établir d'abord les faits : telle est la responsabilité pédagogique principale du professeur d'histoire et de géographie.

Disons aussi, en écho aux propos du recteur Armand Frémont, que nous avons consacré beaucoup de temps à l'histoire de la guerre d'Algérie et à la culture dans ses aspects patrimoniaux, car comprendre le Maghreb contemporain, c'est aussi approcher précisément des sociétés, des économies et des territoires d'aujourd'hui. En bref, il faut conduire une solide réflexion géographique qui permette aux élèves d'appréhender le présent et d'envisager le futur des peuples algériens, marocains et tunisiens. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie n'existent pas seulement à travers une histoire particulière liée à l'histoire de France. Ils existent aujourd'hui par eux-mêmes. Peut-être n'y a-t-il pas eu de réflexion assez approfondie sur ce point au cours de cette université d'été, bien que les approches démographiques introduites par Zahia Ouadah-Bedidi et Kamel Kateb aient ouvert des perspectives.

On a entendu dire, ici et là, comme pour tempérer la satisfaction que certains manifestent déjà et peut être la réussite qui se dessine, que les participants à cette université d'été ayant choisi d'y venir ne seraient pas représentatifs de l'ensemble des professeurs d'histoire et de géographie. Ils ne seraient donc pas porteurs de toutes les inquiétudes pédagogiques que les questions abordées suscitent dans nos collèges et nos lycées. À cette opinion peut être opposée la méthode de travail qui a été la nôtre : les thèmes de travail des ateliers ont été retenus après une observation conduite dans de nombreux établissements, y compris des lycées professionnels, par les inspecteurs pédagogiques IA-IPR et IEN-ET. Les participants à cette université d'été – professeurs des écoles, de collège, de lycée et d'Iufm – ont déjà, par leur contribution, aidé les autres enseignants à mieux aborder scientifiquement et pédagogiquement ces questions. Ce travail collectif fonde les propositions pédagogiques que nous formulons à ce jour, qui répondent à de vraies interrogations et renforcent au passage nombre de bonnes pratiques anonymes. Les voici, telles qu'elles viennent d'être formulées par tous les participants et intervenants. Telles aussi que nous devons favoriser leur mise en œuvre sans délais.

Propositions

Mieux apprendre et enseigner les apports de la civilisation musulmane

La connaissance du monde contemporain doit se nourrir davantage d'une connaissance du monde musulman. Cet impératif doit être mieux porté à la connaissance des concepteurs des programmes, des corps d'inspection, des recteurs, des formateurs, des maîtres et des professeurs. Il y va – comme pour les questions européennes ou celles de la mémoire collective des atrocités du XX^e siècle – de l'avenir de nos enseignements au XXI^e siècle et pas exclusivement de ceux de l'histoire et de la géographie. Si une seule recommandation venue de cette université d'été devait être retenue, ce serait celle-ci.

En classe et dans l'établissement, on montrera davantage que la civilisation musulmane a favorisé le contact avec d'autres civilisations au cours de l'histoire, qu'elle fut brillante et que son apport à la culture occidentale a été primordial (sciences, médecine, littérature). On favorisera une connaissance plus précise et une réflexion mieux argumentée sur la réalité historique et géopolitique de l'écart, le « retard », l'inégalité ou la solution de continuité intervenus, nous dit-on, à l'époque contemporaine (sciences, techniques, échanges) entre le monde musulman et le monde « occidental » développé : en clair, sur le rapport entre islam, monde musulman, Maghreb et modernité. Tous les participants ont considéré que s'agit d'un enjeu éducatif majeur à l'aube du XXI^e siècle⁵⁸. On rappellera aussi l'apport des immigrations de toutes origines à la France, non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan culturel (musique, littérature, langue, sport).

Les antagonismes contemporains ne seront pas éludés. On les fera connaître à la lumière des travaux historiques les plus récents et en meilleure relation avec le traitement des processus européens de colonisation et de décolonisation. On exposera avec une attention particulière les dérives de la guerre d'Algérie (torture et autres exactions, répression du 17 Octobre 1961).

Il semble aussi indispensable de développer dans les politiques académiques des projets éducatifs autour du Maghreb dans son ensemble, de son islam et de la guerre d'Algérie en valorisant le patrimoine culturel et les ressources humaines de proximité de l'établissement. Il est rappelé que le ministère de la Défense, par sa direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), qui a pour mission de « développer et de soutenir des projets éducatifs centrés sur la mémoire des conflits contemporains et destinés à contribuer à l'éveil de la conscience citoyenne », peut apporter une aide financière à nombre de projets (BOEN n° 31, 30 août 2001).

Développer la formation initiale et continue des maîtres

Il faut prévoir dans le cursus universitaire des futurs professeurs d'histoire et de géographie un enseignement de l'islam et de ses évolutions, de la guerre d'Algérie et du Maghreb. Aborder spécifiquement ces questions dans les formations proposées par les Iufm.

Il faut aussi développer, dans le cadre de la formation continue des maîtres et des professeurs, la connaissance de l'islam, du Maghreb et de la guerre d'Algérie, notamment en mettant en meilleure cohérence nationale les diverses actions académiques de formation continue.

Diversifier les approches

En liaison avec des projets pédagogiques, des témoignages oraux peuvent être utilisés. Ils seront confrontés aux connaissances historiques les mieux établies. Les associations pourront être sollicitées à meilleur escient si les équipes enseignantes ont fait un bilan à propos des interventions de témoins et d'acteurs portant sur la seconde guerre mondiale.

⁵⁸ Et ceci dès avant le 11 septembre 2001, qui a si terriblement renforcé l'impératif (NDLR).

Les approches littéraires, cinématographiques, historiques, géographiques et sociologiques, notamment dans le cadre des TPE et de l'ECJS doivent être croisés.

Dans les établissements où l'arabe est enseigné, il est impératif d'envisager des projets pluridisciplinaires associant les professeurs d'arabe, d'histoire et géographie mais aussi d'arts plastiques, de musique, d'espagnol, de mathématiques.

Il convient de faire réfléchir les élèves – de façon active et pratique – sur le sens des commémorations, en mettant mieux en relation celles qui touchent à la guerre d'Algérie avec celles qui rappellent d'autres guerres ou événements « marqueurs » de mémoires et d'histoire.

Enfin, on ne doit jamais négliger l'aide des clubs Unesco dont la vocation recouvre si étroitement nombre de thèmes abordés dans cette université d'été.

Pour terminer, remercions tous ceux qui ont participé à nos travaux, conférenciers et animateurs des ateliers, mais aussi certaines personnalités qui, sans être présentes tout au long de ces trois journées, ont apporté une contribution déterminante à ses orientations et à sa réussite : les professeurs Charles-Robert Ageron, Robert Frank et Jean-François Sirinelli, membres, avec Henry Rousso, du comité scientifique qui a fixé les orientations de cette université d'été. Je tiens également à remercier Annie Zwang, Anne Rebeyrol et Marianne Durand-Lacaze, professeurs d'histoire et géographie qui vous ont accueillis et qui ont rassemblé les contributions des différents ateliers et, enfin, Rachid Azzouz, professeur lui-même qui, au nom de la direction de l'enseignement scolaire, nous a accompagnés depuis de longs mois.

Ces actes ont été publiés par le CRDP de Versailles
mars 2002
dans la collection "Les Actes de la Desco".